HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE

L'AFRIQUE CHRÉTIENNE

DEPUIS LES ORIGINES JUSQU'A L'INVASION ARABE

PAR

PAUL MONCEAUX
MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE
ET A L'ÉCOLE DES HAUTES-ÉTUDES

TOME SEPTIÈME

SAINT AUGUSTIN
ET LE DONATISME

PARIS
ÉDITIONS ERNEST LEROUX
28, RUE BONAPARTE (VIe)
—
1923

LIVRE ONZIÈME

SAINT AUGUSTIN

ET LE DONATISME

CHAPITRE I

LES POLÉMIQUES D'AUGUSTIN CONTRE LES DONATISTES

I

La campagne d'Augustin contre le Donatisme. — Comment il fut amené à combattre le schisme. — Les étapes de sa campagne. — Première période (392-395). — Polémiques contre le Donatisme local. — Le schisme à Hippone. — Premiers ouvrages d'Augustin contre les schismatiques. — Seconde période (396-400). — Activité d'Augustin. — Démêlés avec Proculeianus. — Injures et violences des Donatistes. — Nouveaux ouvrages d'Augustin. — Conférences et projets de conférences avec les Donatistes. — Modifications dans la polémique et dans les idées d'Augustin. — Troisième période (400-405). — Ambitions nouvelles d'Augustin. — Il attaque partout le schisme et par tous les moyens. — Réfutation d'un ouvrage de Parmenianus. — Polémiques contre Petilianus de Constantine. — Autres ouvrages, sermons et lettres. — Propagande à Hippone. — Rôle dans les conciles du temps. — Séjours et sermons à Carthage. — Premières victoires. — L'édit d'union de 405. — Confiscation de la basilique donatiste d'Hippone. — Quatrième période (405-411). — Lutte contre les Donatistes à Hippone. — Violences des Circoncellions et des clercs schismatiques. — Démêlés avec Macrobius. — Propagande et nombreuses conversions. — Nouvelles polémiques d'Augustin. — Réfutation de Cresconius et de Vincentius. — Traités divers, lettres et sermons. — Augustin poursuit l'application des lois de 405. — Projet d'une conférence générale entre les deux partis. — Augustin fait prévaloir ses idées dans les conciles. — Son rôle et son triomphe à la Conférence de Carthage. — Cinquième période (411-430). — Augustin achève la déroute du Donatisme. — Traités, sermons et lettres, relatifs à la Conférence de Carthage et au schisme. — Résistance du Donatisme à Hippone et en Numidie. — Nombreuses conversions. — Polémiques contre Emeritus et contre Gaudentius. — Le Donatisme à la mort d'Augustin.

Nous venons de reconstituer autant qu'il est possible, et de suivre dans ses manifestations les plus diverses, la littérature des schismatiques africains à la fin du quatrième siècle et au début du cinquième. De cette littérature donatiste, on ne peut séparer la littérature antidonatiste. Celle-ci, pour cette nouvelle période, est représentée presque tout entière par Augus-

tin[1], comme elle l'était par Optat pour la période précédente.

Si, littérairement, le nom d'Augustin semble résumer pour nous la controverse antidonatiste de son temps, c'est qu'en fait, historiquement, l'évêque d'Hippone a été l'âme de cette controverse, l'initiateur de la campagne, et le principal artisan du succès. Sans conteste, il a joué le rôle prépondérant dans la lutte engagée par les Catholiques africains contre les dissidents; et sa campagne énergique a été consacrée par la victoire.

Pendant les trente-cinq ans qui correspondent à son épiscopat, le schisme séculaire des Africains a perdu toute sa force d'expansion, sinon de résistance, et presque tout le terrain gagné durant trois générations. On se rend compte de ce changement radical, si l'on compare la situation respective des deux Eglises rivales au commencement et à la fin de cette période : au moment de l'entrée en scène d'Augustin et au moment de sa mort. Quand il fut ordonné prêtre à Hippone, dans les premiers mois de 392, l'Eglise dissidente comptait en Afrique au moins autant de fidèles que l'Eglise catholique : et elle en gagnait chaque jour par une très active propagande. Elle l'emportait par le nombre en Numidie, où des villes entières lui étaient acquises[2]. Partout elle se dressait, audacieuse et menaçante, fière de son passé, confiante en son avenir, forte de l'indifférence ou de la faveur des fonctionnaires romains, qui visiblement la ménageaient, malgré les lois impériales, par amour de la paix ou par crainte des responsabilités[3]. En face de ce Donatisme si entreprenant ou même agressif, le Catholicisme africain semblait alors découragé, presque résigné au partage : comme étonné de vivre encore, dans son domaine de plus en plus restreint, sous le gouvernement d'un chef évangélique, ce débonnaire Genethlius de Carthage qui poussait la charité ou la condescendance jusqu'à prendre la défense de ses adversaires, en sollicitant du pouvoir civil la non-exécution d'une loi contre les schismatiques[4]. Vers 430, tout était changé. L'Eglise catholique avait reconquis toutes les positions perdues jadis : son domaine, à l'arrivée des Vandales, se

1) Abstraction faite de tous les documents historiques qui ont été étudiés précédemment (t. IV). — Sur le rôle des amis et autres auxiliaires d'Augustin dans sa campagne contre le Donatisme, voyez plus loin, § II.

2) *Collat. Carthag.*, I, 165 et suiv.; Optat, III, 4; Augustin, *Epist.* 23, 5; 44, 5, 12; 129, 6; 209, 2; *Enarr. II in Psalm.* 21, 26; *Serm. II in Psalm.* 36, 19; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184; Possidius, *Vita Augustini*, 7.

3) Augustin, *Epist.* 34-35; 87, 8.

4) Augustin, *Epist.* 44, 5, 12.

confondait avec celui de l'Afrique latine. A ce moment, le Donatisme n'existait plus comme Eglise. Définitivement vaincu et condamné, proscrit et traqué par le gouvernement, abandonné des foules, renié même par beaucoup de ses clercs, il était réduit à se cacher dans quelques coins de Numidie ou de Maurétanie, et ne conservait une apparence de vie que dans l'ombre des conciliabules[1]. Quoiqu'il ait mis deux siècles à mourir, il était désormais frappé à mort.

A ce changement radical, il y eut sans doute des causes multiples. Rendue possible par un concours de circonstances très favorables et par un concert de bonnes volontés plus ou moins actives, la victoire sur le schisme est l'œuvre commune des évêques africains, groupés autour de leur chef officiel et respecté, Aurelius de Carthage. Augustin n'a donc pas été le seul artisan de ce triomphe ; mais il en a été certainement, et de beaucoup, l'artisan principal. C'est lui qui, de concert avec Aurelius, a entrepris et poursuivi la campagne, pris les initiatives, groupé les bonnes volontés, inspiré les conciles, assuré le succès. On peut dire sans exagération que la victoire remportée par l'Eglise africaine sur un schisme séculaire a été en même temps sa victoire à lui[2]. Victoire longuement préparée, et finalement gagnée par tous les moyens d'action dont il disposait : propagande de tous les jours pendant trente années, suggestions dans les conciles, controverses de tout genre, ouvrages et discours, traités, lettres, sermons.

Voilà pourquoi une étude précise et détaillée sur l'œuvre antidonatiste d'Augustin est le complément naturel et nécessaire d'une enquête d'ensemble sur l'histoire et la littérature du Donatisme. C'est comme la contre-partie de cette enquête, dont l'évêque d'Hippone nous a fourni d'ailleurs la plupart des éléments. Ajoutons que, dans ce domaine, l'œuvre d'Augustin s'est conservée presque entière.

Il avait environ trente-huit ans, il était baptisé depuis cinq ans, il était rentré en Afrique depuis quatre ans, quand il découvrit le Donatisme ; ou plutôt, quand il en découvrit la menace et le danger pour le Catholicisme de la contrée. Jusque-là, il n'avait combattu que les Manichéens ou les païens. Il paraît ne s'être guère inquiété du schisme africain, jusqu'au moment où il vint s'établir à Hippone.

1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 52 et suiv. ; 5, 63-65 ; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 117-119 et 123-124 ; *C. I. L.*, VIII, 21570-21574 ; Augustin, *Epist.* 185, 9, 36 ; 204, 1 et suiv. ; 209, 2-3 ; *Gesta cum Emerito*, 1-3 et 12 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 11, 12 et suiv. ; 29, 33 ; 37, 47-48.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 13, 15.

Ce schisme, il le connaissait pourtant, et de longue date, puisque la Numidie en était la citadelle. Assurément, il en avait entendu parler dès son enfance. Il comptait même des schismatiques dans sa famille, comme ce Severinus, un de ses cousins, qu'il essaya plus tard de convertir[1]. Thagaste, sa ville natale, avait jadis été entièrement donatiste; mais elle était revenue au Catholicisme assez vite, sans doute après l'édit d'union de 347, et si complètement qu'on n'y rencontrait plus guère de dissidents[2]. C'est probablement cette circonstance de l'histoire locale, qui explique la longue indifférence d'Augustin à l'endroit du schisme africain. Pendant les trois années qui suivirent son retour en Afrique, depuis l'automne de 388, jusqu'à l'automne de 391, il ne quitta guère la région de Thagaste, ni même le faubourg de cette ville, où il menait avec ses amis la vie ascétique, dans le domaine hérité de ses parents : s'il y poursuivait sa campagne commencée à Rome contre le Manichéisme, il ne s'inquiétait pas d'un schisme dont il ne trouvait guère de traces autour de lui.

Il n'en fut que plus frappé du contraste, quand il dut se fixer à Hippone, où il tombait brusquement en plein Donatisme. Contraint par la voix populaire de renoncer à sa studieuse retraite, élu prêtre par surprise à la fin de 391, ordonné au début de 392, il se consacra aussitôt, et tout entier, à ses devoirs nouveaux[3]. Or chaque jour, dans l'accomplissement de ces devoirs, il allait se heurter à l'hostilité franche ou sournoise de la communauté schismatique, qui jadis avait tyrannisé la ville, et qui maintenant encore, malgré les lois de Théodose, conservait l'avantage du nombre, de la richesse et de l'audace[4]. C'est ainsi que bon gré mal gré, pour la défense de ses fidèles, il entra en guerre contre le Donatisme.

La guerre a duré trente ans. Elle a pris des aspects assez différents, selon les temps et les circonstances, à mesure que se précisait la pensée d'Augustin et que se développait son plan. Dans cette longue campagne, qui a été l'une de ses préoccupations dominantes, on peut distinguer cinq périodes, et comme cinq étapes.

C'est d'abord le temps de la prêtrise (392-395) : période de

1) Augustin, *Epist.* 52.

2) *Epist.* 93, 5, 17; *Collat. Carthag.*, I, 136.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 4, 5 ; Augustin, *Serm.* 355, 1, 2; *Epist.* 21-23; *Retract.*, I, 16 et 19-20.

4) Augustin, *Epist.* 23; 29, 11-12; 33-35; 139, 2; 209, 2; *In Evangelium Iohannis tractatus*, VI, 25; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184; Possidius, *Vita Augustini*, 7 et suiv.

controverses locales, et, un peu, de tâtonnements, où le prêtre d'Hippone, aux initiatives forcément limitées, prend contact avec l'adversaire et conscience des difficultés comme des moyens à employer. Puis, ce sont les premières années de l'épiscopat (396-400) : désormais, Augustin agit et parle en évêque, il multiplie les preuves d'une activité méthodique, il modifie ou complète ses méthodes, il commence à regarder et à se faire entendre au delà des frontières de son diocèse. Avec la troisième période (400-405), apparaissent les grandes ambitions et les grandes luttes. Augustin attaque partout le schisme et ses champions les plus redoutables ; il entraîne à sa suite les conciles ; il croit toucher à la victoire avec l'édit d'union de 405 et la confiscation de la basilique des dissidents à Hippone. Mais ce n'était encore qu'un demi-succès, une victoire sans lendemain. Pendant la quatrième période (405-411), la lutte reprend, ou plutôt elle continue, plus âpre et plus violente que jamais. Suivi toujours par les conciles, Augustin obtient la convocation d'une Conférence officielle, qui réunit les mandataires des deux partis, et qui va trancher pour toujours le débat. Il assiste au triomphe de sa politique dans cette Conférence de Carthage, que préside un commissaire impérial, et qui aboutit à la condamnation formelle de l'Eglise schismatique, à un édit d'union, à la proscription de la secte. Il achève la déroute durant une cinquième et dernière période (411-430), marquée encore par des polémiques retentissantes, mais contre des adversaires désemparés, prompts à se dérober, vaincus d'avance.

Telle est, en quelques traits, l'histoire de cette campagne. Revenons maintenant au point de départ, et suivons Augustin d'étape en étape, pour établir d'après cette histoire les cadres successifs où défileront ensuite ses œuvres littéraires.

Pendant la première période, de 392 à 395, au moins jusqu'à la veille de sa consécration épiscopale, il vise exclusivement ou surtout les Donatistes d'Hippone ou de la région. Devenu prêtre, et soucieux de ses devoirs, il s'inquiéta vite de voir autour de lui, en face de lui ou contre lui, tant de schismatiques [1].

Ceux-ci, depuis longtemps, dominaient dans la cité et dans l'immense diocèse dont elle était la capitale. Jadis, sous le règne de l'empereur Julien, ils avaient rendu la vie dure et le pain rare pour ceux de leurs concitoyens qui n'étaient pas de leur secte : on connaît le mandement saugrenu de leur évêque

1) Possidius, *Vita Augustini*, 7.

Faustinus, qui interdisait aux boulangers de cuire le pain des Catholiques[1]. Mais, tout en se donnant le plaisir d'affamer leurs adversaires, ils se préoccupaient d'assurer l'avenir de leur Eglise en l'enrichissant : ils ne l'oubliaient pas dans leurs testaments, ils lui léguaient des maisons, des fermes ou d'autres immeubles[2]. Dès lors, leur communauté d'Hippone compta parmi les grands propriétaires de la contrée.

Trente ans après le mandement de Faustinus et la mort de Julien, la situation avait à peine changé. Malgré les progrès du Catholicisme en cette région, les schismatiques y étaient encore, de beaucoup, les plus nombreux, les plus puissants, les plus entreprenants ; et l'évêque catholique d'Hippone en ces temps-là, le bon Valerius, un Oriental qui ne savait pas le punique et qui parlait mal le latin, n'était pas homme à entraver sérieusement leur propagande. Dans toutes les parties de ce vaste diocèse, l'Eglise dissidente avait organisé des paroisses rurales, que dirigeaient des prêtres ou des diacres. Elle avait gagné la majorité des habitants dans la plupart des bourgs. Elle régnait sans partage dans certaines localités, par exemple à Fussala, où l'on ne rencontrait pas un seul Catholique[3], et à Sinitum, où elle avait établi un évêque[4]. Elle avait également conquis, avec la connivence des propriétaires, presque tous les colons des grands domaines de la région : rien que sur les terres de Celer, elle avait toute une série de paroisses et de chapelles[5]. Enfin, dans toute la banlieue d'Hippone, les campagnes étaient à la merci des bandes de Circoncellions, commandées par des clercs, qui vivaient de pillage ou de chantage, volant ou rançonnant, tuant ou se faisant tuer, pour l'amour de Donat et du Paradis[6]. Augustin apprit vite à les connaître, ces « soldats du Christ », ces Circoncellions de son diocèse, qui lui tendirent des embuscades le long des routes, et qui s'aventuraient parfois jusque dans les faubourgs ou les rues de la ville : il a décrit souvent leur physionomie farouche, leurs mœurs brutales, leurs cris de guerre, leurs armes favorites, ces fameux gourdins qu'ils appelaient des « Israëls », leurs attaques nocturnes contre les fermes, leurs attentats contre les convertis, leurs raffinements de cruauté, leurs dévotions bruyantes ou macabres, aboutissant parfois au suicide, leurs pèlerinages ta-

1) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184.
2) *In Evangelium Iohannis*, VI, 25.
3) *Epist.* 209, 2.
4) *Epist.* 23.
5) *Epist.* 139, 2.
6) Possidius, *Vita Augustini*, 10.

pageurs aux tombeaux de leurs martyrs, leurs orgies et leurs danses, au son des cantiques avinés, en compagnie de leurs vierges sacrées, les vierges folles de la secte [1].

Le rendez-vous ordinaire de tous les Donatistes du diocèse, même des diocèses voisins, était naturellement la cité d'Hippone, centre économique et commercial, vraie capitale, de la Numidie du Nord. Ici, comme jadis, les schismatiques se sentaient chez eux, malgré la présence de la communauté catholique, que leurs clercs affectaient d'ignorer. Ils avaient à Hippone une grande basilique, où ils célébraient très bruyamment, par de plantureux banquets et des buveries épiques, les fêtes de leurs martyrs : notamment, l'anniversaire de Leontius, un évêque d'avant la rupture, victime des persécutions de Dioclétien, et resté populaire dans leur secte. Ces jours-là, l'écho de leurs festins arrivait jusque dans la Basilica Leontiana, une église catholique située dans le même quartier [2].

Cette communauté schismatique d'Hippone était alors très riche. En dehors de ses sanctuaires et de ses nécropoles, elle possédait beaucoup d'immeubles, des maisons et des fermes (*villæ*), des terres et des domaines (*fundi*) [3]. Tous ces biens provenaient de donations et de legs, qui attestaient, de génération en génération, la générosité des fidèles. C'était, pour l'Eglise dissidente, un nouvel élément de puissance, qui s'ajoutait à la puissance du nombre, de l'organisation, du dévouement actif et de la discipline.

On rencontrait à Hippone des Donatistes de tout genre, aussi différents par le caractère que par la condition sociale ou par l'éducation. Tous n'étaient pas d'aveugles sectaires, fanatiques et bornés, dignes confrères des Circoncellions. Beaucoup d'entre eux, parmi les laïques, n'étaient pas systématiquement hostiles aux Catholiques. Quelques mois après son ordination, Augustin eut l'occasion et le plaisir de le constater. Comme il était célèbre, dès ce temps-là, par sa dialectique et ses polémiques contre les Manichéens, on vint le prier d'engager une controverse avec un prêtre Manichéen, un certain Fortunatus, qui s'était fixé dans la ville et qui s'y démenait beaucoup : aux Catholiques qui firent cette démarche auprès d'Augustin, on nous dit que s'étaient joints des

1) Augustin, *Psalmus contra partem Donati*, 84 ; 137-155 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17-18 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 65, 146 ; 84, 186 ; 88, 195 ; 96, 222 ; *Enarr. in Psalm.* 132, 3 et 6 ; *Epist.* 23, 6-7 ; 29, 12 ; 35, 2 ; 43, 8, 24 ; 88, 1 ; 108, 5, 14 ; 133, 1 ; 134, 2 ; 185, 4, 15.

2) *Epsit.* 29, 11.

3) *In Evangelium Iohannis*, VI, 25.

Donatistes[1]. Ce n'est pas la seule preuve de tolérance et d'esprit, qu'aient donnée alors ces extraordinaires schismatiques : dans les premiers temps de la prêtrise d'Augustin, des Donatistes assistaient régulièrement à ses sermons ; ils y prenaient tant d'intérêt, que parfois ils les faisaient sténographier[2]. Avec des adversaires comme ceux-là, le nouveau prêtre dut croire qu'il arriverait facilement à s'entendre.

Malheureusement, ces Donatistes-là ne constituaient qu'une élite, une minorité, impuissante à entraîner le gros des dissidents, même à résister aux injonctions toutes contraires du clergé schismatique. A Hippone comme ailleurs, les intransigeants étaient beaucoup plus nombreux que les modérés. Ils faisaient la loi dans leur communauté : ils eurent bientôt rappelé à l'ordre et à l'intransigeance leurs imprudents confrères. Le clergé donatiste, par défiance instinctive et par principe, restait hostile à tout compromis et à tout essai de réconciliation. Il usait de son autorité pour interdire aux fidèles toutes relations avec les Catholiques[3]. En même temps, autour d'Hippone, les Circoncellions renouvelaient ou poursuivaient leurs exploits[4]. Augustin, qui d'abord avait pu espérer l'union dans la paix, dut accepter la guerre pour l'union.

Son entrée en campagne n'est probablement pas sans rapports avec les décisions du grand concile, dont il fut le témoin très attentif et peut-être le discret collaborateur, dans la seconde année de sa prêtrise : ce concile plénier de toute l'Afrique, qui, sous la présidence d'Aurelius, se réunit à Hippone le 8 octobre 393. Cette assemblée s'occupa sérieusement du schisme africain. Elle vota deux canons très importants, destinés à rendre la propagande plus efficace, en facilitant la conversion des clercs schismatiques et le recrutement du clergé catholique[5]. On ne peut dire si Augustin, par l'intermédiaire de ses chefs qui étaient aussi ses amis, comme Valerius d'Hippone ou Aurelius de Carthage, fut pour quelque chose dans ces initiatives. Mais on sait qu'il suivit de près les travaux du concile : il eut même l'honneur de prononcer devant l'assemblée des évêques africains son discours sur « La foi et le symbole[6] ». Selon toute apparence, les deux canons relatifs au Donatisme, et les délibérations qui avaient précédé le vote,

1) Possidius, *Vita Augustini*, 6, 7.
2) *Ibid.*, 7, 8.
3) *Ibid.*, 9, 10 et suiv. ; Augustin, *Epist.* 23 et 33-35 ; *Serm.* 46, 7, 15.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 10 ; Augustin, *Epist.* 29, 12.
5) *Concil. Hippon.*, can. 37 ; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 47.
6) Augustin, *Retract.*, I, 16.

contribuèrent à attirer l'attention du prêtre d'Hippone sur le schisme africain, ou à le confirmer dans sa résolution de combattre les dissidents. En tout cas, la coïncidence est significative, et méritait d'être notée : la campagne d'Augustin contre le Donatisme commence au moment même où le Concile d'Hippone ouvre les voies à la propagande catholique, et son premier ouvrage contre les schismatiques, le *Psalmus*, a été composé au lendemain des séances du concile.

Dès le temps de ces premières controverses antidonatistes, son activité polémique prit des formes très diverses. Ce furent d'abord des actes : d'accord avec son évêque Valerius, le prêtre d'Hippone résolut de répondre coup pour coup aux attaques et aux provocations des Donatistes. Un jour, il adressait une éloquente protestation à Maximinus, évêque dissident de Sinitum, qui, disait-on, venait de rebaptiser un diacre catholique de Mutugenna [1]. Un autre jour, il décidait son évêque à poursuivre en justice les Circoncellions qui avaient saccagé une basilique au bourg d'Hasna [2]. En même temps, il inaugurait sa campagne de propagande pour la conversion des dissidents ou la réconciliation de tous les chrétiens d'Afrique. Les circonstances semblaient favorables en ces années-là, alors qu'un schisme redoutable minait l'Eglise schismatique, quand Maximianistes et Primianistes s'excommuniaient et se proscrivaient mutuellement, à grand bruit, dans leurs conciles de Carthage, de Cabarsussa et de Bagaï. Au milieu des anathèmes dont retentissait le camp ennemi, Augustin rêva d'apaiser la querelle séculaire entre Catholiques et Donatistes. Littérairement, il adopta dès lors les trois modes d'action qui toujours lui seront familiers : correspondances, prédication, traités de controverse.

A cette période de la prêtrise appartiennent deux lettres conservées, qui se rapportent au Donatisme : la lettre à Maximinus de Sinitum, où le prêtre d'Hippone, tout en protestant contre le baptême d'un diacre catholique, proposait à l'évêque dissident de trancher le débat dans une conférence [3] ; et une lettre à Alype, devenu récemment évêque de Thagaste, où Augustin parlait du procès intenté aux Circoncellions et raillait incidemment les banquets célébrés par les Donatistes aux fêtes de leurs martyrs [4].

Orateur comme il l'était, c'est surtout par la parole qu'il espérait agir sur les esprits : d'autant mieux que beaucoup de

1) *Epist.* 23.
2) *Epist.* 29, 12.
3) *Epist.* 23.
4) *Epist.* 29, 11-12.

schismatiques assistaient à ses sermons. Naguère, sa réputation d'éloquence avait beaucoup contribué à attirer sur lui les regards de l'évêque Valerius et du peuple d'Hippone. On lui avait fait violence, on l'avait élu prêtre malgré lui, pour l'entendre prêcher. Donc il prêchait, et très fréquemment, et admirablement, et volontiers contre les Donatistes. « Il enseignait, nous dit un de ses auditeurs, il enseignait et prêchait en particulier et en public, dans sa maison et dans l'église, il prêchait le Verbe du salut, en toute confiance, contre les hérésies africaines, surtout contre les Donatistes, les Manichéens et les païens, qu'il poursuivait dans ses livres et dans ses sermons improvisés [1]. » Des sermons qu'il prononçait en ces temps-là, plusieurs ont été recueillis et sont arrivés jusqu'à nous : on y relève, en effet, des attaques contre le schisme, des paroles enflammées contre les méfaits des Circoncellions, des railleries sur les querelles entre Maximianistes et Primianistes, sur les excommunications et les anathèmes du Concile de Bagaï [2].

Tout en combattant les schismatiques dans sa prédication, le prêtre d'Hippone inaugurait alors par des livres cette grande controverse écrite, qui, plus tard, devait prendre dans sa vie d'évêque une si large place et un si riche développement. Le premier de ses ouvrages contre les Donatistes est d'une espèce rare, infiniment curieuse. C'est le « Psaume contre le parti de Donat », composé après le concile d'Hippone, vers la fin de 393, et destiné à être chanté dans l'église par les fidèles : un poème tout populaire à couplets, rythmé sans mètre proprement dit, avec assonances et refrain, où l'auteur a résumé l'histoire du schisme africain et les principales objections à opposer aux dissidents [3]. Peu après, Augustin publia un important traité de controverse, où il s'en prenait à l'apôtre même du Donatisme : le traité *Contre la lettre de Donat l'hérétique*, qui est malheureusement perdu [4].

Les brillants débuts de cette polémique antidonatiste étaient de nature à inquiéter les dissidents, comme à rendre confiance aux Catholiques du pays. L'écho en arriva jusqu'en Italie. Paulin de Nole, écrivant à Romanianus de Thagaste dans les premiers mois de 396, célébrait en termes émus et pompeux les victoires d'Augustin sur les Donatistes et les Manichéens [5]. Un témoin oculaire, Possidius, qui était moine à Hippone en

1) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8.
2) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 35 et 54 ; *Serm.* 252.
) *Retract.*, I, 19.
4) *Ibid.*, I, 20.
5) *Epist.* 32, 2.

ces temps-là, constatait plus tard avec enthousiasme le succès rapide de la campagne entreprise par son maître et ami : « Ainsi, disait-il, avec l'aide du Seigneur, l'Eglise catholique commença en Afrique à relever la tête : cette Eglise qui si longtemps avait vu autour d'elle grandir les hérétiques, qui si longtemps avait vécu dans l'ombre et opprimée, tandis que le parti de Donat rebaptisait la majorité des Africains[1]. »

Comme on le voit, dès le temps de sa prêtrise, Augustin était considéré comme un adversaire redoutable du Donatisme. Il n'en était pourtant qu'à ses débuts. Dans cette première période, sa controverse était loin d'avoir l'ampleur et la portée qu'elle aura plus tard. Simple prêtre encore, il devait s'interdire bien des initiatives ; peut-être même hésitait-il un peu sur les moyens à employer. En tout cas, il ne s'occupait guère que de la région d'Hippone; et, dans cette région, il combattait les schismatiques plus que le schisme lui-même. Seul, le livre contre Donat marquait sans doute une tendance à élever la question.

Du jour où il fut évêque[2], avec une autorité plus grande et des responsabilités accrues, Augustin put laisser libre cours à son activité polémique. Désormais, il avait le droit d'agir en son nom, de parler ferme, de traiter d'égal à égal avec les plus grands personnages. Il en profita pour donner à la controverse une base plus large et une impulsion plus féconde, pour multiplier les ripostes et les initiatives, pour étendre la propagande à toutes les parties du diocèse et même aux diocèses voisins, pour inaugurer aussi de nouvelles méthodes d'action, destinées à préparer, non plus seulement la conversion de certains schismatiques, mais l'extinction du schisme lui-même.

Le premier résultat de ses initiatives épiscopales fut de le mettre directement aux prises avec son collègue donatiste d'Hippone. Augustin, qui pourtant se connaissait en hommes, eut d'abord quelques illusions sur le caractère et les dispositions de Proculeianus. Sur la foi de la renommée, il le croyait conciliant, aussi riche de sagesse que d'années. Il guettait l'occasion d'entrer en relations avec son confrère. Un jour, d'après un récit d'Evodius qui avait rencontré le Donatiste et causé avec lui chez des amis communs, Augustin crut le moment venu : il écrivit à Proculeianus une lettre fort aimable, pour lui proposer une discussion courtoise sur la question du

1) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8.
2) *Ibid.*, 8, 9; Augustin, *Epist.* 31, 4; 32, 1-2; 33, 4; 213, 4; *Retract.*, II, 27, 1.

schisme[1]. Il attendait encore la réponse, quand survint un incident fâcheux : l'aventure de ce jeune Catholique, devenu renégat pour se venger d'une réprimande, et rebaptisé aussitôt par un prêtre schismatique. C'était contraire aux lois qui interdisaient le second baptême. Augustin déposa une plainte, et obtint une enquête municipale[2]. Mis en cause par son prêtre qui déclarait avoir suivi ses instructions, Proculeianus se dérobait, refusant de s'expliquer et de répondre, même de recevoir les lettres, bien qu'on le menaçât d'un procès[3]. Bref, ce fut la mort du projet de conférence, comme des illusions de l'évêque catholique. Quelques années plus tard, à la suite de divers incidents, Augustin fit encore assigner Proculeianus, à trois reprises, devant les magistrats d'Hippone : il ne réussit jamais à faire parler ce collègue renfrogné, que l'intransigeance rendait muet.

Si Proculeianus se taisait, certains de ses confrères, évêques dans les petits diocèses voisins, parlaient beaucoup et parlaient trop. Inquiets de la réputation d'Augustin, exaspérés par sa propagande, ils s'efforçaient de le combattre. Ils avaient à Hippone des correspondants bénévoles, ou des espions, qui notaient ses propos et recueillaient ses sermons pour les leur transmettre. D'abord, ils entreprirent bravement de le réfuter dans leurs discours. Mais bientôt ils se rendirent compte qu'ils n'y réussissaient guère : alors, ils avisèrent aux moyens de supprimer le prédicateur. N'osant se charger eux-mêmes de la besogne, ils imaginèrent, nous dit-on, d'en suggérer l'idée à leurs auditeurs. Dans leurs sermons enflammés, ils parlaient d'Augustin comme de l'Antéchrist, répétant qu'on devait le tuer comme un loup, alléguant à l'appui de leur conseil jusqu'à des textes de l'Ecriture, et promettant d'avance l'absolution[4].

On devine l'effet de ces homélies épiscopales sur des populations fanatiques. Les Circoncellions et leurs complices s'en donnèrent à cœur joie. Dans toute la région redoublèrent les violences et les crimes : attaques à main armée, pillages de fermes, attentats contre les clercs catholiques, surtout contre les convertis[5]. Parmi les victimes figurait ce diacre Nabor,

1) Augustin, *Epist.* 33.
2) *Epist.* 34, 2-4.
3) *Epist.* 34, 5; 35, 1 et 3.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 9, 10.
5) Augustin, *Epist.* 35, 2 et 4 ; 43, 8, 24; *Enarr. in Psalm.* 54, 26; 132, 6 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17 et suiv. ; II, 3, 6-7; III, 3, 18; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26; II, 14, 33 ; 65, 146; 84, 186; 88, 195; 96, 222; Possidius, *Vita Augustini*, 10, 11.

dont nous possédons encore l'épitaphe métrique, composée par Augustin lui-même [1]. Sur les malheureux clercs qui avaient abandonné le parti, on s'acharnait avec des raffinements inouïs de cruauté. Quand on ne les tuait pas sur le coup, on leur versait de la chaux dans les yeux ; et même, pour les rendre plus sûrement aveugles, à la chaux on ajoutait du vinaigre [2].

C'est miracle qu'Augustin ait échappé alors à ces énergumènes ; car c'est lui surtout qu'on visait. Sans cesse, on le menaçait de mort. En attendant, on l'insultait copieusement. Un jour qu'il traversait un grand domaine des environs d'Hippone, le *Spanianus fundus*, le prêtre donatiste de l'endroit se mit à l'injurier par derrière, le traitant de traditeur et de persécuteur ; l'évêque dut calmer ses compagnons, pour éviter une rixe [3]. Dans d'autres circonstances, ce fut plus grave : on en voulait nettement à la vie d'Augustin, qui dut à un simple hasard de dépister les assassins. C'est ce qui arriva, par exemple, au cours d'une de ses tournées épiscopales. A un carrefour, ses gens se trompèrent de route. Bien lui en prit ; car une bande de Donatistes armés était en embuscade sur le bon chemin [4].

Dans ces tragiques incidents de route, Augustin ne voyait qu'une preuve de la faveur divine. Il n'en poursuivait qu'avec plus d'ardeur sa propagande et ses controverses. Il publiait un ouvrage en deux livres *Contre le parti de Donat* [5]. Il prêchait contre le schisme, non seulement à Hippone, mais à Carthage [6]. Enfin, il entrait en correspondance avec des Donatistes : avec Proculeianus d'Hippone, avec des schismatiques de Thubursicum Numidarum, avec l'évêque Honoratus, avec son cousin Severinus, avec Celer, avec Crispinus de Calama [7]. De cette période datent aussi les correspondances avec Eusebius et Generosus de Constantine [8]. Toutes ces lettres, qui se rapportent soit à la propagande, soit à des conférences ou projets de conférence avec les Donatistes, sont autant de témoins d'une importante évolution qui s'accomplissait alors dans l'esprit d'Augustin.

De cette évolution, les causes sont assez complexes, mais faciles à démêler. Fort de son expérience antérieure, et très sou-

1) De Rossi, *Inscript. christ.*, t. II, p. 461.
2) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 42, 46 ; Possidius, *Vita Augustini*, 10, 11.
3) Augustin, *Epist.* 35, 4.
4) Augustin, *Enchiridion*, 5, 17 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12, 13.
5) Augustin, *Retract.*, II, 31.
6) *Enarr. in Psalm.* 10 ; 21 ; 57 ; 124 ; *Serm.* 62 (à Carthage) et 88.
7) *Epist.* 33 ; 43-44 ; 49 ; 51-52 ; 56-57 ; 66.
8) *Epist.* 34-35 ; 53.

cieux de remplir tout son devoir d'évêque, Augustin était aussi très frappé par le spectacle des événements contemporains : querelles entre schismatiques, débats et décisions de leurs conciles, procès pour les basiliques, accueil fait aux transfuges, attentats des Circoncellions, rôle d'Optatus de Thamugadi.

En tout cas, pendant ces premières années de l'épiscopat, on constate bien des modifications intéressantes, même de véritables nouveautés, dans la polémique d'Augustin comme dans ses idées directrices. Nouveauté dans les limites géographiques de son activité : s'il continue de surveiller avant tout les schismatiques de son diocèse, il observe aussi ce qui se passe ailleurs, non seulement à Carthage, mais à Constantine, à Thubursicum, à Calama. Nouveauté dans les moyens de controverse : il recherche les occasions de grands débats publics avec les dissidents, il a plusieurs colloques avec des Donatistes de Thubursicum ou avec leur évêque Fortunius, il propose des conférences analogues à Proculeianus et à bien d'autres, il discute par lettres avec Honoratus et Crispinus. Nouveauté dans l'étendue et dans la méthode, dans la matière même de la controverse : il écrit un ouvrage d'ensemble *Contre le parti de Donat*, il ne néglige rien pour compléter son dossier et se renseigner par lui-même, il se met au courant de la littérature donatiste et médite sur les *Regulæ* de Tyconius[1], il recueille les documents dans les archives comme dans les livres, il interroge la tradition orale et les témoins oculaires, il se rend lui-même sur les lieux, il mène des enquêtes personnelles dans les villes de Membressa, de Musti, d'Assuras[2], sur les incidents locaux des querelles ou des réconciliations inattendues entre Primianistes et Maximianistes, sur toute l'histoire de ce schisme né dans le schisme, qui désormais lui fournit l'un de ses arguments favoris contre le principe du Donatisme. Nouveauté dans les méthodes d'action et de propagande : il s'adresse directement à des dissidents laïques qu'il cherche à convertir, il se sert des grands propriétaires pour ramener leurs colons, il voit la nécessité de coordonner les initiatives des évêques en les subordonnant aux décisions collectives des conciles. Nouveauté, même, dans la conception des rapports de l'Eglise avec l'Etat : s'il préfère et s'il espère arriver à ses fins par la libre propagande et la libre discussion, il admet pourtant, de plus en plus, la légitimité et l'utilité d'un recours

1) *Epist.* 41, 2.

2) *Contra Cresconium*, III, 60, 66; IV, 49, 59.

aux tribunaux pour réprimer les attentats ou arrêter les empiétements des Donatistes, il menace Crispinus de le faire condamner à la grosse amende prévue par la loi de Théodose, il s'habitue peu à peu à l'idée d'une intervention du pouvoir civil dans les affaires religieuses. Comme on le voit, c'est dans toutes les directions, et sous tous les rapports, que s'élargit et se transforme alors son champ d'action.

Désormais, Augustin est en pleine possession de toutes ses ressources, de tous ses moyens, de toutes ses armes. Pendant la période suivante, de 400 à 405, il va les mettre au service d'ambitions nouvelles, ou conçues et définies avec une netteté vraiment nouvelle. Ambitions désintéressées, naturellement, mais d'autant plus ardentes et entreprenantes : ambitions d'apôtre, de polémiste habitué à la victoire, d'évêque autoritaire, esclave de sesde voirs, mais résolument, jalousement catholique. Il a trois idées fixes. D'abord, il veut convaincre et gagner les gens de bonne foi : pour cela, il leur présentera sans cesse la vérité dans sa lumineuse évidence. Puis, il vent en finir avec l'erreur africaine : il réfutera sans se lasser, sans craindre de se répéter, tous les défenseurs de l'Eglise ennemie, il dénoncera les préjugés, il démasquera les sophismes. Enfin, il veut à tout prix supprimer le schisme : il l'attaquera partout, il essaiera de tous les moyens, en commençant par ceux qui agréent le plus à sa raison, mais avec la résolution d'aller jusqu'au bout, dût-il pour cela se résigner à l'emploi de la contrainte.

Tel est l'esprit qui anima toutes ses polémiques entre 400 et 405. Il publiait alors trois de ses grands ouvrages de controverse : les trois livres *Contre la lettre de Parmenianus*, les sept livres *Sur le baptême contre les Donatistes*, les trois livres *Contre la lettre de Petilianus*[1]. Il revenait sans cesse sur la question du schisme, il exhortait ou réfutait les schismatiques, dans ses sermons d'Hippone ou de Carthage[2]. Il écrivait des lettres de propagande ou de polémique, vivant commentaire des faits et des lois du temps : lettres au sénateur Pammachius, au prêtre Theodorus, à Possidius de Calama, à Alype de Thagaste, au donatiste Naucellio, à l'avocat converti Castorius, sans parler d'une lettre pastorale au peuple d'Hippone et d'une proclamation aux laïques de l'Eglise dissidente[3].

1) *Retract.*, II, 43-44 ; 51.
2) *Serm. III in Psalm.* 32 ; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36 ; *Enarr. in Psalm.* 95 ; 132 ; 139 ; *Serm.* 129 ; 238 ; 249 ; 265-266 ; 268-269 ; 271 ; 292 ; 295.
3) *Epist.* 58 ; 61 ; 69-70 ; 76 ; 78 ; 83 ; 245.

Au milieu de toutes ces controverses, l'évêque d'Hippone observait toujours les schismatiques de son diocèse : d'abord dans l'espoir de les ramener, ensuite pour dénoncer leurs attentats ou pour réprimer les manifestations de leur rancune, enfin pour déjouer leurs intrigues et prévenir les surprises de leur propagande.

Plus d'une fois, il associa ses fidèles à ses polémiques, et pas seulement dans ses sermons. S'il entra en guerre contre Petilianus, ce fut en partie à cause du crédit qu'avaient trouvé à Hippone, jusque dans certains cercles catholiques, les arguments du Donatiste de Constantine : son premier livre *Contra litteras Petiliani* a la forme d'une lettre aux Catholiques de son diocèse [1]. Quelques mois plus tard, en réponse à un sermon qu'un évêque dissident était venu prononcer à Hippone, il adressa encore à ses fidèles une seconde lettre sur le même sujet [2]. Vers le même temps, il crut devoir réfuter pour eux un ouvrage donatiste de la région, que lui avait apporté un certain Centurius [3].

Cependant, autour d'Hippone, les Circoncellions ne désarmaient pas. Comme toujours, ils terrorisaient les campagnes, ils maltraitaient les clercs et les convertis [4]. Au début de 403, dans le bourg de Victoriana, une de leurs bandes enleva le prêtre Restitutus, qui endura pendant douze jours un véritable martyre. Augustin déposa une plainte et mit en cause son collègue Proculeianus, qui, mandé à deux reprises devant les autorités d'Hippone, trouva moyen de se dérober, suivant sa coutume [5]. La même tactique réussit encore au Donatiste dans l'automne de cette même année, quand les deux évêques se rencontrèrent devant les magistrats de la cité pour les négociations relatives au projet de conférence [6]. Dans ses rapports avec son confrère dissident, Augustin jouait vraiment de malheur.

Il était beaucoup plus heureux dans sa propagande. Il réussit à ramener dans l'Eglise catholique beaucoup de schismatiques du diocèse. Pour cela, il mettait volontiers à profit l'influence des grands propriétaires de la région, dont la plupart étaient plus ou moins ses amis : c'est ainsi qu'il gagna les colons de Pammachius, après ceux de Celer [7]. Il s'attachait surtout à

1) *Contra litteras Petiliani*, I, en-tête, et 1, 1; 29, 31.
2) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, en-tête, et 1, 1; 25, 72-75.
3) *Retract.*, II, 45.
4) *Epist.* 88, 6-7; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv.; Possidius, *Vita Augustini*, 10 et 12.
5) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 48, 53; *Epist.* 88, 6.
6) *Epist.* 88, 7.
7) *Epist.* 57, 2; 58, 3.

rallier les clercs, dont la conversion entraînait ordinairement celle de nombreux laïques. Pour les décider à venir jusqu'à lui, il n'hésitait pas à faire la moitié du chemin. Il était toujours prêt à ménager les personnes, dans la mesure où ces concessions pouvaient se concilier avec les principes. Il usait largement d'un droit, dès longtemps consacré par la tradition africaine, qui récemment avait été confirmé par plusieurs conciles, à Hippone en 393, à Carthage en 397 et 401 : le droit, pour tout évêque, de conserver aux clercs ralliés leur dignité et leurs fonctions de clercs. Il finit même par prendre l'engagement formel, et par écrit, d'accorder dans l'Eglise catholique à tous les convertis, quels qu'ils fussent, clercs, continents, vierges sacrées, la situation correspondante à celle qu'ils occupaient dans la hiérarchie de l'Eglise schismatique[1]. Parfois, sans doute, la générosité de l'évêque s'égara sur des indignes. Tels, ces deux diacres d'Hippone, anciens Donatistes, qui vers 404 causèrent un véritable scandale. Certains Catholiques de la ville, systématiquement hostiles aux convertis, profitaient de l'occasion pour incriminer en bloc toute la discipline donatiste, ce qui était une façon indirecte de blâmer l'indulgence de leur évêque. Augustin, alors absent, crut devoir répondre dans une lettre pastorale, adressée aux fidèles et au clergé d'Hippone, où il recommandait à tous de ne pas imiter les jugements téméraires des schismatiques[2]. Visiblement, il ne regrettait pas l'engagement pris naguère, et scrupuleusement tenu : tout en s'affligeant du scandale récent, il songeait à tous les clercs dont cet engagement avait facilité la conversion.

Dans sa propagande et dans ses polémiques, Augustin se conformait toujours aux instructions des conciles africains du temps. Il avait d'autant moins de peine à s'y conformer, que ces instructions avaient été rédigées ou inspirées par lui. Toujours en pleine communauté de vues et d'action avec son ami Aurelius, chef du Catholicisme africain, il jouait un rôle de plus en plus actif, et prépondérant, dans l'assemblée plénière des évêques d'Afrique, qui régulièrement adoptait sa manière de voir.

Son influence est visible jusque dans la rédaction des Actes de ces conciles. Par exemple, l'assemblée du 13 septembre 401 décida d'envoyer de ville en ville une députation d'évêques, chargés de prêcher la paix et l'unité, en expliquant partout aux Donatistes l'affaire du Maximianisme d'après des procès-ver-

1) *Epist.* 61, 1-2; 245, 2.

2) *Epist.* 78, 8.

baux officiels [1] : or les instructions données aux députés reproduisaient exactement tous les arguments favoris d'Augustin sur l'attitude des Primianistes envers les Maximianistes [2]. On ne peut douter que tout ce plan de campagne ait été dressé par l'évêque d'Hippone.

Après l'échec relatif de ce plan, Augustin en imagina un autre, beaucoup plus hardi, et même plus pratique. On sait la place que tenait depuis plusieurs années, dans ses préoccupations polémiques, la méthode des conférences publiques avec des Donatistes. Le plus souvent, il s'était heurté à des refus intransigeants ; dans les rares circonstances où il avait réussi à discuter avec un confrère schismatique, il avait vu la controverse interrompue ou le résultat compromis par l'attitude du public. Quant aux laïques, ils répondaient ordinairement que le retour à l'unité regardait leurs évêques [3]. Ces diverses expériences décidèrent Augustin à changer de tactique. Il conçut alors l'idée d'une grande conférence entre évêques des deux partis, où l'on travaillerait d'un commun accord à dissiper les malentendus et à rétablir l'unité religieuse. Or, c'est précisément cette idée-là, que tenta de réaliser le concile du 25 août 403 [4]. Si bien conçu que fût ce plan, si bien réglée qu'en fût l'application, il échoua encore devant l'intransigeance des évêques dissidents. Augustin voulut du moins porter la question devant le public : d'où la proclamation qu'il adressa vers la fin de 403 aux Donatistes laïques [5].

Devant cette preuve évidente du mauvais vouloir des évêques schismatiques, il se tourna d'un autre côté : il ne repoussa plus l'idée d'un recours au pouvoir séculier. Mais, ce qu'il attendait alors du gouvernement, c'était simplement l'application des lois et une protection efficace contre les violences des Circoncellions ou de leurs complices. Au concile de Carthage du 16 juin 404, tout le monde ne fut pas d'abord de son opinion. Plusieurs de ses collègues allaient beaucoup plus loin que lui, et voulaient solliciter un édit d'union. Une discussion émouvante s'engagea là-dessus. Augustin réussit à faire adopter son plan : le concile demanda à l'empereur, non pas un édit d'union supprimant l'Eglise schismatique, mais l'assimilation des Donatistes aux hérétiques, et, contre les violences des dissidents, l'application de la loi de Théodose sur l'amende des dix livres

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 66-69 ; 85.
2) *Ibid.*, can. 69.
3) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 45, 49.
4) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92.
5) Augustin, *Epist.* 76.

d'or[1]. Une fois de plus, l'assemblée plénière des évêques s'était rangée à l'avis d'Augustin.

Depuis que la question du schisme, devenue la préoccupation dominante de l'Afrique chrétienne, était régulièrement à l'ordre du jour des Conciles, l'évêque d'Hippone vivait à Carthage presque autant qu'à Hippone. Chaque fois qu'Aurelius convoquait ses collègues, Augustin se mettait en route pour être exact au rendez-vous. Déjà, sa présence est signalée à Carthage lors des débats de 397 ; on l'y retrouve en 401, en 403, en 404 ; on a lieu de croire qu'il s'y est rendu pour toutes les grandes assises épiscopales de ces temps-là. Il y faisait volontiers d'assez longs séjours. Par exemple, après le Concile du 25 août 403, il y passa une bonne partie de l'automne : à cause des pluies persistantes, disait-il un jour avec bonhomie, comme pour s'excuser[2]. Nous ne contestons pas qu'il ait beaucoup plu durant ces mois d'automne; mais, si l'évêque d'Hippone s'attardait si longtemps loin de ses fidèles, il avait pour cela d'autres raisons que la persistance des pluies. En réalité, il restait à Carthage pour seconder son ami Aurelius dans l'exécution des décisions très importantes qui avaient été prises par le Concile du 25 août. Tout en travaillant avec Aurelius, il prêchait de temps à autre, avec beaucoup de succès[3]. Il prêchait surtout contre les Donatistes, qui répliquaient avec leur âpreté ordinaire : d'où une curieuse joute oratoire, à coups de sermons, entre le grand orateur qu'était Augustin et le médiocre orateur qu'était Primianus, le primat donatiste[4].

Peu de temps après ce long séjour à Carthage, à la fin de 403 ou au début de 404, l'évêque d'Hippone remporta sa première victoire importante sur le schisme. C'est son ami Possidius, l'évêque de Calama, qui lui en fournit l'occasion, par l'attentat dont il avait failli être victime, et par les procès qui en furent la conséquence. Sans intervenir personnellement, sauf à la fin, Augustin dirigea toute cette procédure, qui aboutit à la condamnation de Crispinus, l'évêque donatiste de Calama, déclaré hérétique par le proconsul, puis par l'empereur, et frappé comme tel de l'amende des dix livres d'or[5]. Crispinus ne paya pas son amende, grâce à l'intervention généreuse de ses accusateurs eux-mêmes; mais le principe comme les considérants de la con-

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93; Augustin, *Epist.* 185, 7, 25.

2) Augustin, *Serm. II in Psalm.* 36, 1.

3) *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. I-III in Psalm.* 36.

4) *Serm. II* et *III in Psalm.* 36.

5) *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv.; *Epist.* 88, 7; 105, 2, 4; Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14.

damnation étaient maintenus, le précédent était créé, et l'on s'en souvint au Concile de 404.

Une seconde victoire pour Augustin fut l'édit de 405. Elle fut même beaucoup plus complète, qu'il ne l'avait espéré ou voulu. Poussé à bout par de nouveaux attentats des schismatiques, le gouvernement était allé plus loin que ne l'avait demandé le Concile : il avait promulgué un véritable édit d'union, qui impliquait la suppression de l'Église dissidente. Augustin n'avait pas sollicité ni même désiré cette mesure ; mais il accepta le fait nouveau, avec toutes les conséquences. L'unité religieuse fut rétablie dans son diocèse, au moins en apparence et pour quelque temps. On confisqua la basilique que les Donatistes possédaient à Hippone. Augustin imagina même de s'en servir pour sa propagande : sur les murs de l'ancienne église des schismatiques, il fit reproduire et afficher un de ses nouveaux opuscules de polémique, un recueil de textes et documents contre le schisme[1].

A ce moment, il put croire sa campagne terminée. Cependant, presque au lendemain de l'édit d'union, s'ouvre la quatrième période de ses polémiques contre le Donatisme (405-411). Il n'avait pas été long à s'apercevoir que la victoire apparente de l'Église catholique n'avait guère modifié la situation, et que tout était à recommencer.

Pour s'en convaincre, il n'avait qu'à regarder autour de lui, sans même sortir de son diocèse. Appliqué d'abord en quelques endroits, mais sans conviction et sans méthode, par des fonctionnaires ou des magistrats soucieux avant tout d'éviter les responsabilités, l'édit d'union était vite devenu lettre morte. Là même où ils avaient été frappés, les dissidents relevaient la tête, et reprenaient l'offensive. A Hippone, la communauté schismatique s'était presque aussitôt reconstituée. Elle réussit à rentrer en possession de sa basilique, dont on lava une fois de plus le dallage pour effacer les traces des sacrilèges[2]. Son évêque Proculeianus, s'il n'était pas resté là dans l'intervalle, était promptement revenu ; ses prêtres de la ville ou des bourgs étaient à leur poste[3].

Quant aux Circoncellions et aux clercs ambulants qui les menaient à la curée, la persécution n'avait eu d'autre résultat que de les exaspérer : elle avivait en eux, par la soif de la vengeance, le besoin de faire le mal pour la gloire de leur secte. Plus-

1) Augustin, *Retract.*, II, 53, 1.
2) *Epist.* 108, 5, 14.
3) *Epist.* 88, 6.

que jamais, ils terrorisaient les populations par leurs brigandages, détroussant les voyageurs, pillant ou brûlant les fermes, guettant les convertis, torturant leurs victimes [1]. Mais bien des Catholiques étaient à bout de patience; voyant qu'on les défendait mal ou pas du tout, ils prenaient le parti de se défendre eux-mêmes comme ils pouvaient, et de répondre aux coups par des coups. Ils se groupaient pour tenir tête aux assaillants, qu'ils châtiaient ou livraient à la police, et qu'ils tuaient parfois [2]. Les campagnes étaient en proie à l'anarchie. Les choses en vinrent à ce point, que la situation était de nature à inquiéter, en raison des responsabilités encourues, jusqu'aux autorités donatistes. Telle fut, du moins, l'impression d'Augustin. D'où la démarche solennelle qu'il tenta, quelques mois après l'édit d'union : au nom de tous les « clercs catholiques de la région d'Hippone », il adressa une protestation en règle à Ianuarianus, primat donatiste de Numidie, qu'il sommait d'intervenir pour mettre fin aux attentats des Circoncellions et des clercs de sa secte [3].

Cette éloquente protestation n'eut pas plus d'effet que l'édit d'union. Les violences continuèrent [4]. En même temps, les chefs des Circoncellions multiplièrent les provocations d'un autre genre à l'égard de l'Église catholique. Comme sur un mot d'ordre, ils se mirent à rebaptiser avec fureur : Augustin apprit un jour que, dans une seule localité, ils avaient rebaptisé de force et d'un coup quarante-huit personnes [5]. Mais ces sectaires n'admettaient la propagande qu'au profit de leur secte. A la nouvelle qu'un évêque de leur parti, Maximinus de Sinitum, se ralliait au Catholicisme, ils le déclarèrent hors la loi, annonçant par la voix d'un crieur public leur intention de brûler la maison de quiconque resterait en communion avec le traître [6]. Ils ne ménageaient pas davantage Augustin, qu'ils rendaient responsable de la plupart des conversions. Des prêtres schismatiques lui envoyèrent une sommation truculente, où ils le menaçaient crûment de le tuer, s'il s'obstinait à leur enlever leurs fidèles [7]. D'ailleurs, l'évêque d'Hippone ne s'émut guère de ce message : il répliqua par un nouvel « Avertissement aux Donatistes », où il déclarait fièrement que son devoir ne lui permettait pas de se taire, et qu'il ne cesserait pas de travailler au rétablissement de l'unité religieuse [8].

1) *Contra Cresconium*, III, 43, 47; 47, 51; *Epist.* 88, 1 et 8.
2) *Epist.* 88, 9; 108, 6, 19.
3) *Epist.* 88.
4) *Epist.* 105, 2, 3-4; 108, 5, 14; 6, 18; 111, 1.
5) *Epist.* 111, 1.
6) *Epist.* 105, 2, 4.
7) *Epist.* 105, 1, 1; 5, 17.
8) *Epist.* 105.

Vers ce temps-là, il eut l'occasion de voir de près ces terribles Circoncellions, qui faisaient tant parler d'eux. Son nouveau collègue schismatique, Macrobius, récemment élu en remplacement de Proculeianus, voulut débuter par un coup d'éclat, et frapper l'imagination des habitants d'Hippone par une manifestation imposante de la puissance de son parti : il fit dans la ville une entrée tapageuse, comme en triomphe, avec un appareil presque militaire, au milieu des bataillons hurlants des Circoncellions en armes [1]. Mais les lendemains de fête ont parfois leur amertume. Le moment arriva vite où l'évêque donatiste craignit d'être compromis par ces encombrants gardes du corps. Voulant les rappeler à l'ordre, il se mit vainement en frais d'éloquence : les autres n'attendirent pas la fin du sermon [2]. Quand les brigands furent loin, l'évêque put commencer à les désavouer ; il s'engagea même à indemniser les propriétaires lésés par leurs exploits [3].

La mésaventure de Macrobius avait semblé de bon augure aux Catholiques. Augustin commençait à prendre bonne opinion de son nouveau collègue. Il voyait déjà en lui un allié contre les Circoncellions du diocèse, quand un fâcheux incident vint dissiper les illusions. Un sous-diacre catholique d'une paroisse rurale, un certain Rusticianus, excommunié par son prêtre pour ses mœurs, d'ailleurs criblé de dettes et traqué par ses créanciers, venait de passer au Donatisme ; et Macrobius, disait-on, se disposait à le rebaptiser [4]. Augustin envoya aussitôt à son collègue deux notables de la ville, chargés de lui remettre une lettre de protestation et de rapporter la réponse. Le Donatiste accueillit très froidement les délégués, faisant même des difficultés pour prendre connaissance du message. Il finit pourtant par consentir à écouter la lecture ; mais, aux questions posées, il répondit sèchement par une fin de non-recevoir [5]. Sans se laisser décourager par cet accueil, Augustin lui adressa encore une longue lettre de controverse [6]. On peut craindre que le Donatiste n'ait pas daigné en prendre connaissance.

Imperturbable au milieu de tous ces tracas que lui causaient les schismatiques de son diocèse, l'évêque d'Hippone poursuivait comme toujours sa propagande. Il ne négligeait aucune occasion de gagner des âmes ; c'était chez lui une idée fixe, qui dominait constamment sa pensée, dans ses conversations comme

1) *Epist.* 108, 5, 14.
2) *Ibid.*
3) *Epist.* 108, 6, 18.
4) *Epist.* 106 ; 108, 6, 19.
5) *Epist.* 107 ; 108, 1, 2.
6) *Epist.* 108.

dans sa correspondance, dans ses relations d'amitié comme dans sa prédication pastorale. Pour mieux prendre contact avec les dissidents, il avait organisé des missions à l'intérieur de son diocèse : malgré les menaces des Circoncellions et l'insécurité des routes, il envoyait ses prêtres dans les bourgs les plus éloignés de la ville, et lui-même y allait souvent prêcher[1]. Pour décider les colons des grands domaines, qui constituaient en ces régions une partie très importante de la population rurale, il sollicitait le concours des propriétaires, leurs maîtres : de Festus, par exemple, ou de l'ancien proconsul Donatus[2]. Par cette habile propagande de tous les jours, il obtint des résultats remarquables. Les conversions se multiplièrent[3]. Parmi les ralliés, on comptait jusqu'à des Circoncellions[4].

Fidèle à ses principes comme à ses promesses, Augustin n'épargnait rien pour faciliter aux schismatiques le retour à l'Eglise. Il se préoccupait de ménager leur amour-propre comme leur situation personnelle. D'abord, comme il s'y était engagé, il assurait à tous dans la hiérarchie catholique, notamment aux clercs, le rang qu'ils avaient eu dans la hiérarchie donatiste. Puis, à tous, il ouvrait son église et sa maison comme à l'enfant prodigue. Il recommandait aux fidèles d'accueillir les ralliés comme des frères, même quand ces ralliés étaient d'anciens Catholiques, trop prompts à passer d'une Église à l'autre[5]. Il poussait si loin ce parti pris d'indulgence envers les convertis, que parfois il semblait leur reconnaître un droit supérieur au droit commun : le droit au privilège. Il faisait pencher la balance en leur faveur, quand leurs intérêts étaient en opposition avec ceux de vieux Catholiques. C'est ce qu'on vit bien dans une affaire de succession : la succession d'Honoratus, ancien moine de Thagaste, devenu prêtre à Thiava, un bourg de Donatistes ralliés, dans le diocèse d'Hippone. Les biens d'Honoratus étaient revendiqués à la fois par le monastère de Thagaste et par l'Eglise de Thiava. Ce conflit d'héritiers amena des discussions, et même quelques difficultés, entre les évêques des deux diocèses respectifs, ceux de Thagaste et d'Hippone. Augustin voulait attribuer tous les biens à l'Eglise de Thiava : il en donnait pour raison principale, qu'on devait ménager cette Eglise-là, composée surtout d'anciens Donatistes récemment convertis[6].

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 13 ; Augustin, *Epist.* 105, 2, 4 ; 209, 2.
2) Augustin, *Epist.* 89, 8 ; 112, 3.
3) *Epist.* 83, 1 ; 88, 9 ; 89, 7 ; 93, 1, 1 ; 5, 18 ; 97, 4 ; 112, 3 ; 185, 7, 29-30.
4) *Epist.* 93, 1, 2.
5) *Serm.* 296, 11, 12.
6) *Epist.* 83, 1-3.

Entre temps, il payait à la grande controverse antidonatiste son tribut ordinaire de traités, de lettres, de sermons. Parmi les traités de cette époque, deux seulement sont conservés : le *Contra Cresconium*, réponse au grammairien Cresconius, qui avait eu l'imprudence d'intervenir dans le débat entre Petilianus et Augustin, et le *De unico baptismo contra Petilianum*, réponse à un nouveau traité de Petilianus[1]. On y peut joindre la longue lettre à Vincentius le Rogatiste : gros mémoire, d'une portée considérable, sur la légitimité du recours au pouvoir séculier[2]. Augustin composa encore en ces temps-là plusieurs ouvrages polémiques qui sont perdus : un recueil de « Preuves et témoignages contre les Donatistes » avec un opuscule annexe[3], et deux traités sur le Maximianisme[4]. Ses correspondances de cette période appartiennent à trois catégories différentes : manifestes sous forme de lettres, comme la protestation adressée par le clergé d'Hippone au primat schismatique de Numidie, ou l'*Avertissement aux Donatistes* du début de 409[5] ; correspondances relatives à la propagande, comme les lettres à Festus ou à Donatus[6] ; correspondances polémiques, visant surtout les violences donatistes et la justification des lois de répression, comme les lettres à Emeritus de Cæsarea, au ministre Olympius, au proconsul Donatus, à Vincentius de Cartenna, au prêtre Victorianus, à Macrobius d'Hippone[7]. Beaucoup des sermons qu'Augustin prononçait en ces temps-là, étaient aussi des sermons de propagande ou de polémique contre le schisme : l'orateur y parlait volontiers des lois répressives et de la persécution, du martyre volontaire de certains Donatistes, surtout des conversions de plus en plus nombreuses[8].

Dans toutes ces controverses, écrites ou orales, Augustin s'inspirait des deux principes, contradictoires en apparence, qui dirigeaient alors toute sa politique religieuse. D'une part, il considérait que, depuis l'édit d'union, la condamnation du schisme était un fait acquis : en conséquence, il réclamait et poursuivait l'application des lois de 405. D'autre part, il se rendait trop bien compte que, malgré la condamnation théorique et légale du schisme, l'Église schismatique était encore très vivante et redoutable. Il songeait donc aux moyens d'obtenir

1) *Retract.*, II, 52 et 60.
2) *Epist.* 93.
3) *Retract.*, II, 53-54.
4) *Ibid.*, II, 56 et 61.
5) *Epist.* 88 et 105.
6) *Epist.* 89 et 112.
7) *Epist.* 87 ; 93 ; 97 ; 100 ; 106 ; 108 ; 111.
8) *Serm.* 46-47 ; 202 ; 285 ; 296 ; 325 ; *Serm. II in Psalm.* 101 ; *Enarr. in Psalm.* 145 et 149.

du gouvernement, avec une confirmation solennelle, l'exécution intégrale de l'édit d'union. Il pensait qu'on n'y pourrait parvenir sans un grand débat public entre les deux Églises : débat d'un caractère franchement officiel, et suivi d'une sentence, qui éclairerait enfin l'opinion et trancherait pour toujours la question.

Pour assurer autant que possible l'application régulière des lois de 405, il agissait à la fois dans les conciles et auprès des hauts fonctionnaires impériaux. Au Concile de Carthage du 23 août 405, c'est probablement lui qui proposa d'adresser des lettres synodales aux gouverneurs des différentes provinces africaines, pour stimuler leur zèle et presser l'exécution de l'édit d'union [1]. De même, c'est lui sans doute qui suggéra la plupart des mesures prises par le concile du 13 juin 407, pour régler le détail de l'exécution, et pour fixer les droits de chacun, dans les villes où s'opérait la fusion des deux communautés rivales [2]. Dans les conciles des années suivantes, même quand par hasard il n'y pouvait assister, il joua toujours un rôle très important, de près ou de loin, par ses discours ou par ceux de ses amis, en appelant l'attention de ses collègues sur la nécessité de résoudre définitivement la question du schisme.

Il rendait plus féconde l'œuvre des conciles, en usant de son influence personnelle sur les grands personnages de l'Empire avec qui il entretenait des relations d'amitié. Ainsi, en 408, on le voit intervenir à plusieurs reprises auprès des représentants du pouvoir central. La nouvelle de la mort de Stilichon, qui avait été le ministre tout-puissant d'Honorius et la terreur des hérétiques, avait déterminé en Afrique une dangereuse agitation. Les schismatiques, comme les païens, avaient escompté aussitôt l'espoir d'un revirement complet dans la politique impériale ; les émeutes et les attentats s'étaient multipliés [3]. Successivement, à quatre mois d'intervalle, deux conciles catholiques, siégeant à Carthage le 16 juin et le 13 octobre, envoyèrent des ambassades à l'empereur pour demander confirmation des lois contre les schismatiques et pour solliciter des mesures d'urgence [4]. Augustin, de son côté, se mit en campagne : pour appuyer ces requêtes, il écrivit directement, en son nom personnel, au nouveau ministre Olympius, successeur de Stilichon [5]. Bientôt, de nouvelles lois impériales vinrent couper court aux chimériques espérances des dissidents [6]. A Carthage, le pro-

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94.
2) *Ibid.*, can. 99 et 106.
3) Augustin, *Epist.* 97, 2-3 ; 105, 2, 6.
4) *Codex canon. Eccles. afric.*, à la suite du canon 106.
5) Augustin, *Epist.* 97.
6) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 44-47.

consul Donatus s'empressa de promulguer un édit pour régler l'application de ces lois[1]. Jugeant cet édit trop sévère, Augustin n'hésita pas à donner son avis au proconsul : tout en l'approuvant de punir les schismatiques, il l'exhortait à ne pas les mettre à mort[2]. Un peu plus tard, au début de 410, arriva en Afrique une constitution impériale qui proclamait la liberté des sectes[3] : l'évêque d'Hippone protesta aussitôt contre cette décision inattendue[4], et le Concile de Carthage du 14 juin 410 envoya une députation à l'empereur pour solliciter l'abrogation du récent édit de tolérance[5].

Cette députation devait aussi demander au gouvernement la convocation d'une conférence officielle entre les représentants des deux Églises africaines[6]. Ici se montre en pleine lumière l'action exercée sur le concile par l'évêque d'Hippone. Pour Augustin, depuis près de vingt ans, la conférence publique avait été l'un des principaux moyens de polémique et de propagande. Après avoir usé pour son compte de cette méthode, il l'avait fait adopter par ses collègues : c'est lui qui, en 403, avait tracé le plan, proposé par les Catholiques et rejeté par les Donatistes, d'une conférence entre les évêques des deux partis. Malgré l'échec final de son plan, et malgré les déceptions qui avaient suivi pour lui l'édit d'union de 405, il n'avait jamais renoncé à son idée. En 406, il proposa encore un colloque de ce genre au primat schismatique de Numidie[7]. Mais, s'il reprenait alors son projet de conférence, il se préoccupait de l'adapter aux circonstances nouvelles. Il voyait clairement que l'Église catholique ne venait à bout du Donatisme ni par la prédication ni par les lois ordinaires de répression : au lieu de solliciter simplement la confirmation et l'exécution de l'édit d'union, il voulait désormais obtenir du gouvernement la convocation d'une grande Conférence officielle entre mandataires des deux partis, conférence qui aboutirait à une sentence d'un arbitre et à la fusion des deux Églises. Les Donatistes eux-mêmes, par leur démarche de Ravennes, le 30 janvier 406, avaient paru accepter ce débat contradictoire[8]. Augustin, fort habilement, tira bon parti de cette imprudence des schismatiques. Quant à ses collègues catholiques, il n'eut

1) Augustin, *Epist.* 100, 2.
2) *Epist.* 100.
3) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.
4) Augustin, *Epist.* 108, 6, 18. — Cf. *Contra Gaudentium*, I, 24, 27.
5) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.
6) *Collat. Carthag.*, I, 4-5; III, 29; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2, 2 et suiv.
7) Augustin, *Epist.* 88, 10.
8) *Collat. Carthag.*, III, 141; Augustin, *Epist.* 88, 10; *Brevic. Collat.*, III, 4, 5 et suiv.

pas de peine à les convaincre, au concile du 14 juin 410[1]. L'empereur fit droit à la requête du concile, accepta le projet, prit des mesures en conséquence[2]. Les Donatistes, bon gré mal gré, se résignant au débat, la Conférence put s'ouvrir à Carthage le 1er juin 411.

Cette Conférence de Carthage, qui réalisait son rêve après une campagne de vingt ans, fut pour Augustin le jour du triomphe. C'est lui qui, le premier, en avait eu l'idée : idée longuement mûrie, transformée peu à peu, agrandie, mise au point selon les événements. Par tous les moyens, il avait préparé ce colloque décisif. D'avance, il avait indiqué la tactique à suivre, les arguments à développer, les textes bibliques à alléguer, les documents d'archives à produire. Il rédigea lui-même ou inspira le *mandatum*, c'est-à-dire les instructions données par le concile aux mandataires catholiques[3], et les deux lettres synodales, adressées à Marcellinus, qui figurent aujourd'hui dans sa correspondance[4]. Il était à Carthage depuis le milieu de mai ; et là, tout en secondant Aurelius dans la préparation minutieuse des futurs débats, il trouvait le temps de prononcer de beaux sermons, où il parlait surtout de paix et de charité, où il recommandait au public le calme et le silence[5].

Élu mandataire des Catholiques, il assista naturellement, d'un bout à l'autre, aux trois séances de la Conférence. Il y joua le rôle prépondérant : même quand il se taisait, car alors c'était encore lui qui parlait par la bouche de ses amis. Et cependant, son attitude y fut très simple, presque réservée par moments. Sans doute, il intervint franchement, énergiquement, éloquemment, à plusieurs reprises, et ce fut lui qui prononça les plus importants discours ; mais il ne le fit que contraint par la nécessité, quand on traitait les questions essentielles, ou quand on le mettait personnellement en cause. Le plus souvent, surtout pendant l'interminable procédure des vérifications de pouvoirs, et dans les moments où la discussion s'égarait, il laissait agir ses amis, s'en remettant à eux du soin de frapper l'adversaire au bon endroit, avec les armes qu'il leur avait fournies. Lorsqu'il ne jugeait pas son intervention indispensable, il assistait silencieux à la manœuvre de ses idées, de ses arguments, de sa tactique.

Ce n'est pas que jamais il songeât à se dérober. Mais il évitait de se trop mettre en scène, craignant sans doute de compro-

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.
2) *Cod. Theod.*, XVI, 11, 3 ; *Collat. Carthag.*, I, 4 ; III, 29.
3) *Collat. Carthag.*, I, 55.
4) Augustin, *Epist.* 128 et 129 ; *Collat. Carthag.*, I, 16 et 18.
5) Augustin, *Serm.* 357-358.

mettre un peu la cause commune, en attirant trop sur lui les regards de ses adversaires, en avivant par le son de ses paroles les inimitiés et les rancunes suscitées contre lui au cours de sa longue campagne. Bref, il se montrait au bon moment, sans se montrer hors de propos. Il regardait se dérouler toutes les péripéties de cette Conférence, qu'il avait tant contribué à préparer, avec la sérénité d'un vrai chef qui avait tout prévu et qui n'avait rien laissé au hasard.

On sait comment ces longs débats aboutirent à la condamnation formelle du Donatisme : condamnation théorique pour le moment, mais suivie bientôt par des édits de proscription, arrêt de mort pour la secte. La victoire de l'Eglise catholique était aussi pour Augustin une victoire personnelle : son biographe le proclame, et toute l'Afrique fut de l'avis de Possidius[1].

Tout n'était pas fini, cependant. Après la Conférence de Carthage et le nouvel édit d'union du 30 janvier 412, la campagne d'Augustin continua pendant une cinquième période, qui même fut longue, qui dura presque jusqu'à sa mort (411-430). Mais il ne s'agissait plus alors que d'achever la déroute du Donatisme, de consacrer et d'assurer la victoire définitive en l'organisant.

Dès lors, Augustin prit comme base de sa controverse les débats et les conclusions de la grande Conférence, tels qu'ils étaient consignés dans les procès-verbaux sténographiés, dans les *Gesta Collationis*. Chaque année, dans les églises du diocèse d'Hippone, pendant le Carême, il faisait lire d'un bout à l'autre ces volumineux *Gesta;* et il recommandait à ses collègues de suivre son exemple[2]. Il employait tous les moyens imaginables pour faire connaître au public, surtout aux Donatistes, les résultats de la Conférence. Pour cela, il multipliait les livres, les sermons, les lettres, les démarches de tout genre.

Avant tout, il se préoccupa de rendre accessibles à tout le monde les procès-verbaux de 411, d'aider les clercs et le lecteur bénévole à s'orienter dans ce labyrinthe de procédures et de chicanes. A l'édition officielle, qui était très confuse d'apparence, il substitua une édition nouvelle, publiée à Hippone vers la fin de 411, où il avait su introduire de l'ordre et de la lumière : pour cela, il avait simplement divisé le texte en chapitres numérotés[3]. Pour les lecteurs pressés ou embarrassés, il composa aussi un Abrégé des *Gesta*, le *Breviculus Collationis*, dont les

1) Possidius, *Vita Augustini*, 13, 15.
2) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 4.
3) *Retract.*, II, 65; *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.*

chapitres correspondaient aux numéros de son édition [1]. Quelques mois plus tard, pour le concile de Numidie qui voulait adresser un manifeste aux Donatistes, il fit un nouveau résumé, beaucoup plus court, des mêmes procès-verbaux [2]. Dans un livre éloquent, intitulé *Aux Donatistes après la Conférence*, il répondit aux attaques des évêques dissidents, à leurs sermons et à leurs pamphlets [3]. Tel fut encore l'objet d'un de ses livres perdus, qui avait pour titre *A Emeritus après la Conférence* [4]. Enfin, dans un long mémoire en forme de lettre *Sur la conversion des Donatistes*, il exposa sa théorie sur la légitimité des lois répressives [5].

Il menait une campagne analogue dans sa prédication. Alors, il prêchait souvent contre le Donatisme : non seulement à Hippone, ou dans les bourgs voisins comme Sinitum [6], mais à Carthage [7], à Hippo Diarrhytos [8], à Constantine [9], en bien d'autres villes. Dans ses sermons, comme dans ses livres, il prenait toujours comme base les débats de 411 [10]. Souvent, il faisait allusion à la Conférence, ou bien il la mentionnait expressément, citant même les *Gesta* [11]. Il parlait aussi de l'édit d'union [12], de la folie des Circoncellions ou autres obstinés qui couraient au martyre en se brûlant tout vifs [13]. Et toujours il revenait à son idée fixe : la conversion des Donatistes [14].

Mêmes préoccupations dans ses correspondances du temps : avec les convertis de Constantine, ou encore avec de hauts fonctionnaires, le vicaire d'Afrique Macedonius, les commissaires impériaux Caecilianus et Dulcitius, tous auteurs d'édits contre les schismatiques [15]. Une série de lettres importantes, écrites après la Conférence de Carthage, permet de suivre les efforts d'Augustin, ses déceptions ou ses succès, dans la campagne qu'il poursuivait alors pour l'extinction du schisme autour d'Hippone. Lettres à Marcellinus et au proconsul Apringius sur les nouveaux attentats et sur le procès des Circoncellions [16]; lettres à des clercs ralliés, ou à une religieuse convertie qui s'inquiétait

1) *Retract.*, II, 65.
2) *Epist.* 141. — Cf. *Retract.*, II, 66.
3) *Retract.*, II, 66.
4) *Ibid.*, II, 72.
5) *Epist.* 185. — Cf. *Retract.*, II, 74.
6) *Serm.* 10. — Cf. Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.
7) Augustin, *Serm.* 112 et 138.
8) *Serm.* 359.
9) Cf. *Epist.* 144, 1-3.
10) *Serm.* 10 ; 99 ; 112 ; 138 ; 164 ; 359 ; *Enarr. in Psalm.* 67 ; *In Evangelium Iohannis*, tractatus IV-VI ; *In Epistulam Iohannis*, tractatus I-III.
11) *Serm.* 10, 8 ; 99, 8 ; 138, 3 ; 164, 9, 13 ; 359, 4-5.
12) *Serm.* 112, 7, 8.
13) *Serm.* 138, 2 ; 359, 8.
14) *Serm.* 359, 7 ; *In Evangelium Iohannis*, VI, 24. — Cf. *Epist.* 144, 1-3.
15) *Epist.* 86 ; 144 ; 151-155 ; 204.
16) *Epist.* 133-134 ; 139.

des scandales de l'Église locale [1]; lettre au farouche Donatus de Mutugenna, ce prêtre schismatique qui poussait la protestation jusqu'aux tentatives de suicide [2]; lettre au pape Caelestinus sur l'affaire d'Antonius de Fussala, cet évêque que menaçaient de mort ses fidèles, des ralliés de la veille [3] : ce sont autant de témoins de l'activité que déployait l'évêque d'Hippone, mais aussi de l'obstacle que rencontrait sa propagande dans le fanatisme de trop nombreux sectaires.

Ce qui explique, en effet, la prolongation et l'ardeur de sa campagne contre un schisme partout traqué et hors la loi, c'est l'énergique résistance que les schismatiques opposaient en beaucoup d'endroits, surtout en Numidie. Un de ces centres de résistance était précisément la région d'Hippone. Dans la ville même, on avait réussi assez vite à rétablir l'unité religieuse : la basilique des dissidents avait été définitivement confisquée, et tous les biens de leur riche communauté, conformément à la loi, avaient été attribués à l'Eglise catholique [4]. Mais, dans les campagnes de ce vaste diocèse, et dans les petits diocèses voisins, les Donatistes tenaient tête à leurs persécuteurs. Même, ils attaquaient. Leur évêque Macrobius, devenu ou redevenu chef de Circoncellions, envahit un jour les grands domaines de Celer et d'autres, y reprit d'assaut les basiliques de la secte, rebaptisant de gré ou de force bien des colons : il avait d'ailleurs pour lieutenant un ancien diacre catholique, rebaptisé lui-même [5]. Une autre bande, commandée par des clercs donatistes, s'empara de deux prêtres convertis, dont l'un, Restitutus, fut tué, et l'autre, Innocentius, affreusement mutilé. Cette fois, la police put arrêter les assassins, et l'on fit leur procès à Carthage : Augustin suivit avec une attention anxieuse les péripéties de l'instruction devant le commissaire impérial, et des débats devant le proconsul [6].

La condamnation des coupables n'intimida guère les Donatistes des environs d'Hippone, qui voyaient en eux des martyrs. Des clercs donnaient l'exemple de la résistance : le prêtre schismatique de Mutugenna, qu'on voulait conduire dans une église catholique, se jeta dans un puits plutôt que de céder [7]. Les Circoncellions continuaient à tenir la campagne : vers le début de 413, Augustin crut devoir écrire au nouveau commissaire impérial, pour le prier de veiller à l'exécution de son

1) *Epist.* 142 et 208.
2) *Epist.* 173.
3) *Epist.* 209.
4) *In Evangelium Iohannis*, VI, 25.
5) *Epist.* 139, 2.
6) *Epist.* 133-134 ; 139.
7) *Epist.* 173, 4.

édit dans la région d'Hippone[1]. Même les convertis n'étaient pas toujours traitables : ceux de Fussala, par leurs récriminations de tout genre, causèrent à Augustin tant de tracas, qu'il songeait parfois à résigner ses fonctions épiscopales[2]. Le Donatisme avait poussé de si profondes racines dans la contrée, qu'on ne put l'en extirper tout à fait : des bandes de Circoncellions sont signalées encore dans le pays vers 420, et peut-être jusque sous la domination vandale[3].

La propagande catholique n'en obtint pas moins des résultats considérables dans le diocèse d'Hippone. Les intransigeants n'étaient, malgré tout, qu'une minorité. En dépit des menaces et des attentats, les conversions furent innombrables[4]. Beaucoup de clercs se rallièrent avec tous leurs fidèles : tels, les prêtres Eufrates et Saturninus[5], sans parler des prêtres Innocentius et Restitutus, les malheureuses victimes des Circoncellions[6]. Comme il s'y était engagé depuis longtemps, Augustin conservait leurs fonctions ou leur rang hiérarchique à tous les convertis, aux continents et aux vierges sacrées comme aux clercs[7]. Pour hâter le retour des attardés, il continuait à envoyer des missions de propagande dans toutes les parties de son diocèse[8]. Lui-même ne ménageait pas sa peine. Il prêtait souvent à ses collègues de Numidie le concours de son éloquence. Il allait prêcher jusqu'à Constantine, où il contribua beaucoup à rallier les schismatiques[9]. D'après ce qui se passait dans le diocèse d'Hippone, on peut juger de ce qui se passait ailleurs : dans toute la Numidie, dans l'Afrique entière, la grande majorité des dissidents revenaient peu à peu à l'Eglise catholique.

Quant aux chefs de la secte, la plupart n'avaient pas désarmé. Chefs sans soldats, ils tenaient encore concile en Numidie[10]. Bien des années après la Conférence de Carthage, Augustin dut soutenir des controverses contre deux d'entre eux : en 418, contre Emeritus de Caesarea[11], et, vers 420, contre Gaudentius de Thamugadi[12].

Les deux livres contre Gaudentius marquent à peu près la fin de cette campagne, qui durait depuis trente ans. Sans doute, au cours des années suivantes, l'évêque d'Hippone eut encore

1) *Epist.* 86.
2) *Epist.* 209, 10.
3) *Gesta cum Emerito*, 12; *Contra Gaudentium*, I, 22, 25; Victor de Vita, III, 10.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 13, 15.
5) Augustin, *Epist.* 142.
6) *Epist.* 133, 1.
7) *Epist.* 142, 4; 208.
8) *Epist.* 209, 2.
9) *Epist.* 144, 1-3.
10) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47-48.
11) *Retract.*, II, 77.
12) *Ibid.*, II, 85.

l'occasion de parler incidemment du Donatisme dans plusieurs de ses ouvrages[1] ; il en parlait même dans le dernier de tous, à la veille de sa mort, dans le livre qu'il laissa inachevé[2]. Mais, visiblement, la polémique contre le vieux schisme ne présentait plus alors, pour lui, qu'un intérêt rétrospectif. Dès 420, tout à la lutte contre le Pélagianisme très menaçant, il semblait un peu las de cette autre guerre contre le Donatisme, qu'il considérait comme terminée. Au tribun Dulcitius, qui le pressait de réfuter Gaudentius de Thamugadi, il répondit d'abord qu'il avait réfuté abondamment les défenseurs du schisme, et qu'il n'avait pas envie de recommencer[3]. Il céda pourtant, cette fois encore ; et même, une fois la lutte engagée, il voulut avoir le dernier mot avec Gaudentius. Mais, deux ou trois ans plus tard, il constatait que la lutte contre le schisme n'avait décidément plus sa raison d'être, puisque la bataille était gagnée. Il écrivait alors aux religieuses d'un couvent insurgées contre leur supérieure : « Maintenant que nous nous réjouissons de voir les Donatistes revenus à l'unité, n'est-il pas malheureux d'avoir à pleurer sur les schismes intérieurs d'un monastère ?[4] » Voilà une phrase qui sonne comme un bulletin de victoire.

La lutte n'en avait pas moins continué pendant une dizaine d'années après la Conférence de Carthage, après l'édit impérial d'union des Églises, qui officiellement supprimait le schisme. Durant cette dernière période, Augustin n'avait pas montré moins d'activité, ni moins d'ardeur polémique, que durant les précédentes. Il avait combattu partout les dissidents : non seulement dans son diocèse ou dans la région voisine, mais dans toute la Numidie, jusqu'en Proconsulaire ou en Maurétanie[5]. Son activité avait pris les formes les plus variées : discours dans les conciles et rédaction de lettres synodales, édition et abrégés de procès-verbaux, missions de propagande, poursuites judiciaires, proclamations ou manifestes, conférences, sermons, lettres, traités de polémique. Il s'était adressé à tous les publics, ou à toutes les classes du public : aux fidèles, aux convertis, aux Donatistes intransigeants, aux magistrats, aux évêques, aux clercs, aux laïques. Du droit de son dévouement, de sa clairvoyance ou de son talent, avec l'assentiment de ses supé-

1) *De anima et ejus origine*, III, 2 ; *Contra Iulianum*, I, 3, 7 ; III, 1, 5 ; 17, 31 ; *Enchiridion*, 5, 17 ; *Epist.* 208-209 ; *Retract.*, I, 19-20 ; II, 31 à 85 ; *De haeres.*, 69.

2) *Opus imperfectum contra Iulianum*, I, 10.

3) *Epist.* 204, 4-5.

4) *Epist.* 211, 4.

5) *Serm.* 112 ; 138 ; 359 ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 77.

rieurs hiérarchiques, et en se gardant de tout empiétement sur les attributions d'autrui, il avait joué vraiment un rôle de chef : parlant au nom des conciles, correspondant avec l'évêque de Rome comme avec l'évêque de Carthage, intervenant auprès des hauts commissaires impériaux et des gouverneurs de provinces, vicaires d'Afrique et proconsuls. Il avait amené tout le monde à ses vues, non seulement par l'ascendant de son caractère et de sa parole, mais par la netteté de sa politique, qui était faite de volonté, de clarté, de modération dans la fermeté. Il voulait l'application des lois, et il poursuivait la conversion des Donatistes ; mais, dans les procédés de sa propagande comme dans les mesures d'exécution, il répudiait la violence et les sévérités excessives, s'opposant aux condamnations capitales, n'hésitant pas à agir dans ce sens auprès des gouverneurs et des juges [1].

Il avait vu juste, et sa politique a été consacrée par le succès. A sa mort, s'il y avait encore en Afrique des dissidents, et même, çà et là, des communautés dissidentes [2], il n'y avait plus, à proprement parler, d'Eglise donatiste. L'unité religieuse était enfin reconstituée dans l'Afrique chrétienne : il n'était que temps, à la veille du jour où la civilisation latine du pays aurait besoin de toutes ses forces contre l'invasion de la barbarie, et le Catholicisme africain contre le flot des Vandales ariens qui menaçait de tout submerger. Par sa campagne contre le Donatisme, l'évêque d'Hippone a peut-être sauvé partiellement, pour trois siècles, le Catholicisme et la civilisation de la contrée. Tout au moins, il put se rendre en mourant le témoignage que, par cette campagne, il avait bien mérité de son Église : c'est grâce à lui surtout qu'elle avait mis fin au schisme séculaire de Donat.

II

Les alliés d'Augustin dans sa campagne contre le Donatisme. — Prédicateurs catholiques. — Sermons de divers évêques contre le schisme et pour la conversion des schismatiques. — Principaux évêques qui ont été les auxiliaires d'Augustin. — Aurelius de Carthage. — Adversaires du schisme en Proconsulaire. — Evodius d'Uzali. — Fortunatianus de Sicca. — Florentius d'Hippo Diarrhytos. — Adversaires du schisme en Mauré-

1) *Epist.* 133-134; 139.

2) *C. I. L.*, VIII, 21570-21574; Gsell, *Fouilles de Benian*, p. 20-27 et 42. — Cf. Victor de Vita, III, 10 et 71; Léon I, *Epist.* 12, 6; 167, 18; Gennadius, *De vir. ill.*, 73; Justinien, *Novell.*, XXXVII, 5 et 8; Grégoire le Grand, *Epist.*, I, 72 et 75; I, 82; II, 46, etc.

tanie. — Deuterius de Cæsarea. — Novatus de Sitifi. — Adversaires du schisme en Numidie. — Aurelius de Macomades. — Severus de Milev. — Fortunatus de Constantine. — Alypius de Thagaste. — Possidius de Calama. — Autres auxiliaires d'Augustin. — Clercs et laïques d'Hippone. — L'auteur du *Contra Fulgentium*. — Grands propriétaires de Numidie qui aidèrent Augustin dans sa propagande. — Conversion de Celer et de ses colons. — Le sénateur Pammachius et ses colons convertis. — Festus et sa lettre aux Donatistes de ses domaines. — Gouverneurs et hauts fonctionnaires romains, qui furent les alliés d'Augustin contre le Donatisme. — Le ministre Olympius, successeur de Stilichon. — Le proconsul Donatus. — Le proconsul Apringius. — Le vicaire d'Afrique Macedonius. — Le comte d'Afrique Bonifatius. — Commissaires impériaux. — Marcellinus. — Cæcilianus. — Dulcitius. — Caractères de l'appui prêté à Augustin par ses divers auxiliaires.

Malgré toute l'énergie de sa volonté, Augustin n'aurait pu mener à bien l'œuvre entreprise, s'il avait été seul à combattre le Donatisme. Il le savait mieux que personne, puisqu'il faisait appel à tous les concours. Innombrables furent ses auxiliaires, alliés d'un jour ou de toujours, et, le succès aidant, de plus en plus empressés.

Des auxiliaires, il en eut de tout genre, et de toute condition. D'abord, les évêques qui ont été les amis de toute sa vie et les confidents de sa pensée, ceux qui, dès la première heure et jusqu'au bout, furent les plus dévoués de ses collaborateurs : Aurelius de Carthage, Evodius d'Uzali, Severus de Milev, Alype de Thagaste, Possidius de Calama. Puis, beaucoup d'autres évêques, ou des prêtres, des diacres, venus plus tard à lui, fascinés par le prestige de sa parole et de son nom, gagnés peu à peu par son ardeur communicative, et se vouant désormais à la même tâche, soit dans les conciles, soit dans leurs diocèses respectifs : tels, la plupart des clercs d'Hippone, et divers évêques devenus aussi ses amis, Fortunatus de Constantine, Florentius d'Hippo Diarrhytos, Fortunatianus de Sicca, Novatus de Sitifi, Deuterius de Cæsarea. Enfin, des auxiliaires accidentels, mais dont le concours n'était pas moins précieux ni l'intervention moins efficace : des laïques, des propriétaires de grands domaines ruraux, des gouverneurs de provinces et autres fonctionnaires.

Dans ce bataillon sacré des champions du Catholicisme ou de la loi, qui s'enrôlèrent à la suite d'Augustin pour la campagne antidonatiste, on distingue plusieurs groupes d'après la situation sociale des personnes et d'après les moyens d'action dont elles disposaient : prédicateurs, prêtres et évêques, grands propriétaires, magistrats et agents du pouvoir central.

Au premier rang, les prédicateurs. Ils ont droit à la place d'honneur, puisqu'ils furent toujours sur la brèche et que beaucoup d'entre eux payèrent cet honneur de leur vie. Par malheur, nous sommes aussi peu renseignés sur la prédication des amis ou des collègues d'Augustin, que nous le sommes abondamment sur la sienne. Leurs sermons n'ont pas été recueillis ou ne nous sont pas parvenus. On ne peut douter, cependant, que leur parole ait été dans toute l'Afrique l'instrument principal de la propagande et le meilleur gage du succès. C'est ce qu'on entrevoit, d'ailleurs, dans les textes trop rares, où retentit encore comme un écho lointain de leur voix.

Par exemple, en 403-404, à l'instigation d'Augustin son maître et ami, Possidius de Calama entreprit une campagne de sermons pour la conversion des schismatiques de son diocèse : lui-même nous l'apprend[1]. Le jour où il fut attaqué sur un chemin par une bande de fanatiques, où il faillit tour à tour être lapidé, brûlé vif, égorgé, assommé, et où il eut la chance d'être simplement roué de coups, il était en route pour une tournée épiscopale : il se rendait dans un grand domaine des environs de Calama, le *Fundus Figulinensis*, pour y haranguer les dissidents et tâcher d'en convertir quelques-uns : « Il se dirigeait, nous dit-on, vers le *Fundus Figulinensis* pour y visiter les fidèles, encore peu nombreux en cet endroit, et pour y faire entendre la parole de Dieu, afin de ramener à l'unité du Christ les gens de bonne volonté[2]. » Malgré le souvenir de ce guet-apens, auquel il avait échappé par miracle, Possidius ne renonça ni aux tournées épiscopales ni à la campagne antidonatiste. Il continua de prêcher, avec une ardeur nouvelle, dans l'intervalle de ses procès contre Crispinus, son collègue schismatique. On peut craindre que dans ses sermons, malgré toute sa charité chrétienne et ses airs de bonhomie, Possidius n'ait pas ménagé son confrère et encore moins ses assassins. Il était batailleur et un peu rancunier, si l'on en juge par ses procès ; il était vif et il avait la dent dure, si l'on en juge par ses discours de Carthage en 411.

Vers le même temps, Severus de Milev, un ancien camarade d'Augustin, menait une campagne analogue dans le Nord-Ouest de la Numidie. Il prêcha contre le schisme en différentes villes[3] ; mais on ne sait rien de précis sur ces sermons. L'initiative prise alors par l'évêque de Milev, comme par l'évêque de Ca-

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14.

2) Augustin, *Epist.* 105, 2, 4. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14.

3) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 95, 1.

lama, n'en est pas moins caractéristique. Leur grand ami l'évêque d'Hippone y fut pour quelque chose. Et leurs amis communs, Aurelius de Carthage, Alype de Thagaste, ou autres, ne restaient pas inactifs au milieu de cette offensive oratoire contre le Donatisme. A la voix d'Augustin répondaient alors, dans toute l'Afrique, d'autres voix éloquentes [1].

Voici, pour l'essentiel, d'après le témoignage d'Augustin lui-même, ce que disaient ces voix. Le mot d'ordre, suivant l'expression pittoresque de l'évêque d'Hippone, était de « fermer la bouche » aux confrères donatistes, en racontant partout, avec force détails et commentaires appropriés, l'affaire du Maximianisme : « Toute cette histoire, nous dit-on, était largement répandue pour guérir l'âme des hommes égarés dans le schisme. On l'expliquait partout où l'on pouvait, dans les sermons et les controverses des Catholiques. On montrait que les Primianistes, pour sauver la paix de Donat, avaient accueilli leurs condamnés en leur conservant tous leurs honneurs, et qu'ils n'avaient pas osé annuler le baptême conféré hors de leur Eglise par ces mêmes condamnés [2]. » On voit que toute cette prédication des évêques africains s'inspirait alors des idées favorites d'Augustin.

Après la Conférence de Carthage, on signale dans toute l'Afrique une nouvelle campagne de sermons pour la conversion des Donatistes. On nous dit que partout retentissaient les « sermons des prédicateurs catholiques », et que les orateurs « appelaient tout le monde au salut [3] ». On imagine aisément le contenu de ces homélies : comme dans celles qu'Augustin prononçait alors à Hippone ou ailleurs, la controverse antidonatiste se mêlait aux exhortations et au commentaire des textes bibliques, et trouvait une base solide dans les récents débats de Carthage, dans ces *Gesta* de la Conférence qui attestaient la défaite de l'Eglise schismatique.

Parmi les prédicateurs qui secondèrent Augustin dans sa campagne, on ne doit pas oublier ses collaborateurs de tous les jours, les prêtres du diocèse d'Hippone. En dehors des clercs qui administraient les paroisses rurales, il avait institué des missions de propagande, destinées à évangéliser les populations dans les districts où dominait encore le Donatisme [4]. Par exemple, il parle d'un prêtre qu'il avait envoyé à Sinitum

1) *Contra Cresconium*, III, 45, 49 ; *Epist.* 185, 4, 17.
2) *Epist.* 185, 4, 17.
3) *Epist.* 185, 2, 8.
4) *Epist.* 105, 1, 1 ; 2, 3-4 ; 209, 2. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 10, 11 et suiv.

« pour y visiter les fidèles » et « pour prêcher la paix catholique aux gens de bonne volonté [1] ». Ce prêtre fut accueilli par des coups, et chassé du bourg. Ce fut bien pire à Fussala, où plusieurs prêtres missionnaires furent successivement « dépouillés, frappés, mutilés, aveuglés, tués [2] ». Mais, comme le remarquait l'évêque, « ces martyres n'avaient pas été inutiles et stériles [3] ». Là, comme ailleurs, les missionnaires avaient fini par l'emporter. Ils avaient rallié les populations à force de patience et de charité, d'abnégation et d'éloquence. Leur évêque, après la victoire, se souvenait avec émotion de tout ce qu'il devait à la parole et à l'héroïsme de ces modestes collaborateurs.

Ces prêtres, qui s'associèrent avec tant de dévouement à la propagande d'Augustin, ne pouvaient guère exercer leur action en dehors de leur diocèse, même de leur paroisse ou du champ restreint de leur mission temporaire. Les évêques, au contraire, pouvaient participer à la campagne antidonatiste dans un domaine infiniment plus vaste : non seulement dans toute l'étendue de leur diocèse, mais encore, par les conciles, dans toutes les parties de leur province et dans l'Afrique entière. C'est donc surtout par la collaboration de ses collègues dans l'épiscopat, qu'Augustin espérait arriver à ses fins, et, en attendant, préparer les voies : étendre à toute la contrée, et rendre féconde par l'accord des volontés directrices, la lutte commencée contre le schisme. Il ne négligeait aucune occasion de s'expliquer là-dessus avec ses confrères, de leur exposer ses vues, d'exciter ou de réchauffer leur zèle. En fait, la plupart des évêques africains ont été ses collaborateurs, l'ont aidé de leurs votes dans les conciles, de leur parole dans leur diocèse. Mais parmi tous ces alliés, qui dans l'épiscopat africain se comptaient par centaines, quelques-uns méritent une mention particulière, parce qu'ils ont été plus constamment à la peine et plus glorieusement à l'honneur. Evêques en Numidie ou en Proconsulaire, en Sitifienne ou en Césarienne, tous étaient plus ou moins des amis d'Augustin.

Entre tous et avant tous, on doit citer leur chef à tous : Aurelius de Carthage. Si l'évêque d'Hippone a pu entraîner à sa suite les Conciles et décider le gouvernement, si donc il a pu triompher du Donatisme, c'est que dès le premier jour il a su convaincre le chef de l'Eglise africaine, et qu'il a toujours

1) Augustin, *Epist.* 105, 2, 4.
2) *Epist.* 209, 2.
3) *Epist.* 209, 2.

marché d'accord avec lui, trouvant toujours en lui le plus sûr, le plus influent et le plus adroit des alliés.

Rien ne fait plus d'honneur à tous les deux que la constance de leur amitié : une amitié grave, faite de respect mutuel autant que d'affection, une amitié qui dura quarante ans, jusqu'à la séparation par la mort, et qui jamais ne se voila d'aucun nuage, et qui fut très féconde en résultats. Ce qui explique probablement l'apparence un peu sévère de leur amitié, c'est qu'elle fut relativement tardive, et qu'elle fut dès le début une amitié d'Eglise. Augustin avait trente-quatre ans, quand il rencontra pour la première fois son futur chef. C'était dans l'automne de 388. Il revenait d'Italie, où il s'était converti et où il avait reçu le baptême ; il rentrait en Afrique pour y mener la vie d'ascète. A Carthage, où il s'arrêta quelques semaines, il fit la connaissance d'Aurelius, qui était alors archidiacre[1]. Entre eux, à ce moment, il n'était pas encore question d'amitié. Trois ans plus tard, en remplacement de Genethlius, Aurelius fut élu évêque de Carthage[2]. Vers le même temps, Augustin était ordonné prêtre. En octobre 393, il se trouva de nouveau en face d'Aurelius, qui venait à Hippone pour y présider le grand Concile. L'évêque et le prêtre eurent mainte occasion de s'apprécier mutuellement ; de l'estime réciproque, ils passèrent vite à l'amitié. Ce fut une amitié de raison comme de sentiment, mêlée de déférence pour le rang et d'admiration pour le talent. De là est née cette étroite collaboration, qui n'a guère cessé pendant trente-cinq ans. Au milieu de tous leurs travaux, l'amitié ne perdit jamais ses droits. Ils échangeaient fréquemment des lettres[3]. Ils saisissaient toutes les occasions de se rencontrer, et, involontairement, tous les prétextes pour ne pas se séparer trop vite. Augustin se mettait d'autant plus volontiers en route pour Carthage, qu'il devait y trouver Aurelius ; et il s'y attardait d'autant plus volontiers, qu'Aurelius ne pouvait le suivre à Hippone.

Sans avoir le génie d'Augustin, Aurelius était un homme fort distingué ; surtout un administrateur éminent, comme prédestiné au gouvernement d'une grande Eglise. Esprit net et bien équilibré, avec beaucoup de suite dans les idées, de patience et d'adresse dans la réalisation de ses plans, très ferme sur les principes, mais conciliant à l'égard des personnes et modéré dans son langage, il fut en des temps difficiles un chef éner-

1) *De civitate Dei*, XXII, 8, 3.
2) *Epist.* 22, 1 ; 44, 5, 12.
3) *Epist.* 22 ; 41 ; 60 ; 174.

gique, habile et clairvoyant. Sans doute, il eut la chance d'avoir Augustin pour lieutenant; mais il eut l'esprit de n'être pas jaloux d'Augustin.

De concert avec son grand ami d'Hippone, qui chaque année venait à Carthage s'entendre avec lui, il a mené toute la campagne contre le Donatisme. Dans une collaboration si étroite et si constante, on ne saurait toujours faire exactement le départ de ce qui revient à chacun. Cependant l'on peut dire, d'une façon générale, qu'Augustin eut surtout les initiatives intellectuelles, et Aurelius les initiatives administratives [1]. C'est l'évêque d'Hippone qui a conçu les plans successifs ; mais, seul, l'évêque de Carthage, chef de l'Eglise africaine, était en situation de réaliser ces plans, de les faire adopter, d'en assurer et d'en surveiller partout l'exécution.

La part d'Aurelius était belle encore. C'est lui qui convoquait et présidait les Conciles. Il en dirigeait les délibérations, et il les orientait habilement vers les conclusions arrêtées d'avance avec son ami. Il s'acquittait de cette mission délicate avec une véritable maîtrise. Il faut le voir à l'œuvre dans ces assemblées d'évêques, dont les Actes nous ont conservé plusieurs de ses discours. Par exemple, au Concile du 16 juin 401, où il fit voter deux canons relatifs au Donatisme et l'envoi d'une députation aux évêques de Rome et de Milan qu'il savait hostiles à ces décisions, il montra autant de sens pratique et de prudence que de fermeté [2]. Au Concile du 25 août 403, où l'on adopta le projet de Conférence avec les schismatiques, il eut grande allure au moment où il résumait les débats avec autorité, pour mettre aux voix le texte préparé par ses soins avec l'aide d'Augustin [3]. Quelques jours plus tard, il rédigea avec son ami et signa seul, au nom du Concile, la requête éloquente qui fut remise le 13 septembre au proconsul Septiminus [4]. Dans l'automne de cette même année, toujours à propos du projet de conférence, il dut tenir tête au primat donatiste [5]. Ces manifestations multiples de son activité, au cours de quelques mois et pour une seule affaire, montrent assez l'importance de son rôle.

Sur la façon dont les évêques de Carthage et d'Hippone se partageaient la tâche pour la lutte commune contre le Donatisme, rien n'est plus significatif que la comparaison de leurs

1) C'est ce que montre bien le rôle respectif des deux évêques dans les conciles et à la Conférence de 411.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 57.

3) *Ibid.*, can. 91.

4) *Collat. Carthag.*, III, 174.

5) *Collat. Carthag.*, III, 116; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4, 4; 8, 11; *Sermo II in Psalm.* 36, 18.

interventions respectives dans les débats de 411. Augustin avait eu l'idée de la conférence ; Aurelius, par la requête du Concile, l'avait fait convoquer. Tous deux, travaillant ensemble, avaient minutieusement préparé le plan et tous les détails de la controverse ; tous deux, naturellement, furent élus mandataires du parti catholique. Qu'on les suive maintenant aux séances de la Conférence. Le premier jour se passe tout entier en procédures : Augustin ne dit rien, ou à peu près, tandis qu'Aurelius prend souvent la parole pour assurer l'application du règlement ou pour contrôler les signatures [1]. Aux séances suivantes, dès que s'engage la controverse, l'évêque de Carthage n'ouvre plus la bouche, tandis que l'évêque d'Hippone devient le porte-parole des Catholiques [2]. Cette curieuse interversion des rôles ne peut s'expliquer par le hasard ou par le sentiment de partielles incompétences : Augustin connaissait la procédure, et Aurelius a fait ailleurs ses preuves comme orateur. C'est évidemment le résultat d'une convention tacite ou formelle entre les deux amis : pour la Conférence, comme pour les Conciles, ils s'étaient partagé les rôles.

Cet accord si constant et si méthodique entre les deux évêques a été, pour la campagne d'Augustin, l'un des principaux éléments du succès. L'autorité extraordinaire qu'il avait dans les conseils de l'Afrique chrétienne, comme dans les bureaux des gouverneurs, ne tenait pas seulement à sa réputation et à son génie ; elle tenait aussi, pour une part, à l'intimité de ses relations avec Aurelius. Même quand il déclarait parler en son nom personnel, il semblait encore parler au nom de toute l'Eglise africaine, parce qu'on le savait toujours d'accord avec le chef toujours écouté de cette Eglise.

Tout autres étaient les rapports d'Augustin avec Evodius, évêque d'Uzali en Proconsulaire : c'étaient presque des rapports de maître à élève. On peut dire qu'Evodius, pendant la plus grande partie de sa vie, a gravité autour d'Augustin. Il était, comme lui, de Thagaste [3]. Il l'avait assurément connu dans son enfance ; mais ensuite il l'avait plus ou moins perdu de vue. Il suivait alors une carrière très différente : il était entré dans l'administration, avait peut-être servi dans l'armée, et avait exercé les fonctions d'*agens in rebus*, probablement en

1) *Collat. Carthag.*, I, 16 ; 18 ; 38 ; 41 ; 43 ; 46 ; 55 ; 57 ; 60 ; 72 ; 74 ; 76 ; 84 ; 99 ; 102 ; 132 ; 139 ; 152 ; 154 ; 156 ; 158 ; 160 ; 162-163 ; 177 ; 207-208.

2) *Ibid.*, II, 14 ; 50 ; 56 ; 66 ; III, 7 ; 20 ; 41 ; 55 ; 80 ; 98 ; 101 ; 110 ; 116 ; 155 ; 160 ; 162, etc.

3) « Evodium juvenem ex nostro municipio » (Augustin, *Confess.*, IX, 8).

Italie. Au reste, il n'avait pas le goût du métier, et songeait à tout autre chose. Il se convertit au christianisme, on ne sait comment, et reçut le baptême, on ne sait quand; mais ce fut avant Augustin. Un jour, à Milan, il rencontra son célèbre compatriote, qui y professait la rhétorique. Il renoua connaissance; bientôt il se prit pour lui d'une si vive amitié, qu'il abandonna tout pour s'attacher à ses pas. Il fut son compagnon inséparable pendant une dizaine d'années [1].

Quand Augustin, après sa conversion et son baptême, décida de retourner en Afrique avec sa mère et ses amis pour y mener la vie ascétique, Evodius fut naturellement du voyage. Il était à Ostie, au moment où Augustin perdit sa mère. Il assista à la mort de Monique : quand la sainte femme eut rendu le dernier soupir, il entonna tout à coup un psaume, dont toutes les personnes présentes reprirent en chœur les répons [2]. Pour l'instant, il ne fallait plus songer à gagner l'Afrique : une révolution politique venait d'éclater, et la mer était sillonnée d'escadres ennemies. Les voyageurs durent retourner à Rome, où ils restèrent toute une année. Evodius ne s'en émut guère, puisqu'il pouvait converser et travailler avec Augustin. Il fut récompensé de son dévouement par une délicate attention du maître, qui le mit en scène, comme interlocuteur, dans deux de ses dialogues philosophiques écrits ou commencés à Rome : les dialogues *Sur la quantité de l'âme* et *Sur le libre arbitre*. La paix rétablie vers la fin de l'été 388, on put enfin s'embarquer pour Carthage, où l'on arriva sans encombre. Durant huit années encore, Evodius vécut dans l'ombre du maître : d'abord ascète ou demi-moine à Thagaste, puis moine et clerc à Hippone dans les monastères fondés par Augustin [3].

Il était fixé à Hippone depuis cinq ans, et il était encore tout à la joie que lui avait causée récemment le spectacle de la consécration épiscopale de son ami, quand lui-même fut élu évêque mais c'était bien loin de là, à Uzali, dans la région d'Utique. De cet honneur, qu'il n'osa refuser, Evodius ne se consola jamais entièrement. Tout en s'acquittant avec conscience de ses devoirs épiscopaux, il avait les yeux et l'âme tournés vers Hippone. Ne pouvant s'y rendre aussi souvent qu'il l'aurait voulu, il entretenait une active correspondance avec le maître, dont il s'étonnait un peu d'être devenu le collègue [4].

Dans cette correspondance, il se montre bien tel qu'il était :

1) Augustin, *Confess.*, IX, 8.
2) *Confess.*, IX, 8 et 12.
3) *Epist.* 33, 2; 158, 9 et 11.
4) *Epist.* 158-164; 169.

excellent homme, à coup sûr, très dévoué à ses amis, plein d'admiration et d'affection pour Augustin, que pourtant il agaçait un peu par la multiplicité et la bizarrerie ou la candeur de ses questions oiseuses. Il avait un tour d'esprit mystique, et, bien qu'assez instruit, un fond de naïveté, qui se trahissait jusque dans ses curiosités théologiques ou métaphysiques. Il s'inquiétait beaucoup des revenants ; on ne peut dire qu'il en eût peur, mais il en parlait volontiers, et il y croyait ferme [1]. Il avait aussi la hantise du miracle : non pas du miracle évangélique et apostolique, dès longtemps consacré par la tradition chrétienne, mais du miracle vulgaire, si l'on peut dire, de ces miracles mesquins, à l'usage des badauds, qui ne sont pas pour encourager la foi au miracle. Quand on apporta d'Orient en Afrique des reliques de saint Etienne, il fut des premiers à s'en procurer. Il déposa son trésor dans une chapelle, construite en l'honneur du saint, où bientôt l'on eut à enregistrer merveille sur merveille. En peu de temps, la petite ville obscure d'Uzali devint pour l'Afrique la cité des prodiges. Son évêque fut une autorité sur les miracles de saint Etienne. Il en faisait dresser le compte, au jour le jour, avec des récits détaillés. Puis il chargea l'un de ses clercs de réunir le tout en un recueil d'ensemble : c'est le curieux ouvrage en deux livres *Sur les miracles de saint Etienne*, qui nous est parvenu, et qui lui est dédié [2].

Tel que nous le connaissons, Evodius n'avait guère un tempérament de polémiste. Pourtant, à l'exemple et à la suite d'Augustin, il s'est lancé dans les grandes controverses du temps ; payant même de sa personne, sans crainte du danger ni des coups. Comme l'évêque d'Hippone, il combattit tour à tour les Manichéens, les Donatistes et les Pélagiens. Il est probablement l'auteur de l'opuscule intitulé *Sur la foi contre les Manichéens* [3]. Plus tard, il fut un des signataires de la lettre des cinq évêques au pape Innocentius sur l'hérésie de Pélage [4]. Il fut mêlé aussi, bien que d'une façon indirecte, aux querelles sur la grâce qui troublèrent la paix du monastère d'Hadrumète [5] ; on a retrouvé naguère une lettre de lui, qui se rapporte à cette affaire [6].

1) *Epist.* 158.
2) *De miraculis sancti Stephani*, dans la *Patrol. lat.* de Migne, t. XLVI, p. 848 et suiv.
3) *De fide contra Manichaeos*, dans la *Patrol. lat.* de Migne, t. XLII, p. 1139 et suiv. ; *Corpus scriptor. eccles. lat.* de Vienne, t. XXV, pars 2.
4) Augustin, *Epist.* 177. — Cf. *Epist.* 183.
5) *Epist.* 216, 3.
6) *Revue bénédictine*, t. XIII, 1896, p. 482-485.

C'est surtout contre les Donatistes qu'il partit en guerre. Déjà, en 396, dans les derniers temps de son séjour à Hippone, il avait irrité l'évêque schismatique par la vivacité de ses propos ; et il avait par là, sans le vouloir, causé quelques difficultés à Augustin[1]. Devenu évêque à son tour, il fit campagne contre le Donatisme. Il joua même dans les conciles un rôle d'une certaine importance, puisqu'on songeait volontiers à lui pour les députations à l'empereur. Par exemple, c'est lui qui en 404, avec Theasius de Membrone, fut chargé d'une mission en Italie auprès du gouvernement et du pape : il devait demander l'assimilation des Donatistes aux hérétiques, et l'application de la loi de Théodose sur l'amende des dix livres d'or[2]. Il profita de l'occasion pour aller jusqu'à Nole, où il rendit visite à Paulin[3]. Cette mission valut aux ambassadeurs la haine des dissidents. Quatre ans plus tard, dans l'été de 408, Evodius et Theasius furent attaqués et maltraités par une bande de Donatistes[4]. En 411, en pleine Conférence de Carthage, Petilianus de Constantine fit une sortie furibonde contre « Theasius et Evodius, ces éclaireurs et ces navigateurs en titre des Catholiques, ces légats de leur furie, toujours prêts à réclamer du sang, à réclamer des proscriptions, à répandre la terreur[5]... ». Vraiment, Petilianus forçait la note ; et les amis d'Evodius ne purent s'empêcher de sourire. Quant à l'évêque d'Uzali, il ne dut pas entendre ce jour-là son panégyrique. Il ne semble pas avoir assisté à la Conférence de Carthage : il n'est pas mentionné dans les procès-verbaux, où l'on peut d'ailleurs soupçonner quelque lacune. Quoi qu'il en soit, Evodius ne se désintéressait pas alors de la bataille contre le schisme. Il réussit à restaurer dans son diocèse l'unité religieuse. Il y avait à Uzali, nous dit vers 420 le chroniqueur de l'endroit, « une église qui avait été usurpée d'abord par le schisme des Donatistes, et qui ensuite avait été *restituée* à l'unité catholique ; d'où le nom qu'elle porte depuis, *Ecclesia Restituta*[6] ». Voilà qui explique sans doute la sortie de Petilianus : évidemment, le mystique et naïf Evodius n'avait pas manqué d'énergie dans sa lutte contre les schismatiques.

Un autre évêque de Proconsulaire, Fortunatianus de Sicca, qui figure parmi les correspondants d'Augustin[7], fut également-

1) Augustin, *Epist.* 33, 2-3.
2) *Codex canon. Eccles. afric;*, can. 93.
3) Augustin, *Epist.* 80, 1.
4) *Codex canon. Eccles. afric.*, entre les canons 106 et 107.
5) *Collat. Carthag.*, III, 141.
6) *De miraculis sancti Stephani*, I, 7.
7) Augustin, *Epist.* 148. — Cf. *Retract.*, II, 67.

ment un adversaire décidé du Donatisme. Il s'était mis en campagne de bonne heure, et il avait été servi par les circonstances, puisqu'il avait réussi avant son collègue d'Hippone à extirper le schisme de son diocèse. En 411, il déclarait, non sans ironie, qu'il ne restait plus chez lui de dissidents, sauf un évêque invisible : « Je constate, disait-il, que l'unité règne dans l'Eglise de Sicca ; j'ai bien entendu parler d'un évêque donatiste, mais je ne le connais que de nom [1]. » Fortunatianus n'en continuait pas moins la lutte, pour venir en aide à ses collègues, et il avait de l'autorité dans les conciles : en 408, lors des désordres causés par la nouvelle de la mort de Stilichon, il fut envoyé en ambassade auprès de l'empereur par l'assemblée du 16 juin, pour demander confirmation des lois contre les schismatiques [2]. Trois ans plus tard, à la Conférence de Carthage, il fut un des sept avocats mandataires du parti catholique. A la première séance, il intervint souvent dans le règlement de la procédure, puis dans le contrôle des signatures [3]. Quelques jours après, le 6 juin, c'est lui qui délivra, au nom des Catholiques, le certificat constatant la remise des procès-verbaux antérieurs ; nous possédons encore son *Reçu*, signé de lui sur la demande du greffier Martialis [4]. Dans la dernière séance, l'évêque de Sicca prit largement sa part des controverses. Il prononça divers discours ; mais il se plaisait surtout aux interruptions ou aux vives reparties [5]. A l'écouter, on devine qu'il n'était pas patient, et qu'il avait l'horreur des schismatiques, avec la manie de se mettre en scène.

Plus discret en paroles, mais toujours prêt à courir les routes de terre ou de mer pour la cause antidonatiste, Florentius d'Hippo Diarrhytos fut l'un des ambassadeurs ordinaires des conciles. Dans l'automne de 408, avec un de ses collègues, il partit pour l'Italie, chargé de remettre à l'empereur une requête, où l'assemblée du 13 octobre signalait les nouvelles violences des schismatiques et pressait le gouvernement d'intervenir [6]. Dans l'été de 410, il fut encore un des légats envoyés à l'empereur par le Concile du 14 juin, pour demander l'abrogation de l'édit de tolérance et la convocation d'une Conférence entre les deux Églises [7]. En 411, à la Conférence de Carthage, il fut un des

1) *Collat. Carthag.*, I, 139.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, entre les canons 106 et 107.

3) *Collat. Carthag.*, I, 2; 48; 50-51; 66; 68; 97; 127; 139; 141; 143; 168; 170; 172; 188; 191; 194; 197; 200; 207-208; 210; 217.

4) *Collat. Carthag.*, III, 4.

5) *Ibid.*, III, 16; 47; 61; 72; 74; 76; 82; 123-124; 128; 144; 208; 224; 244.

6) *Codex canon. Eccles. afric.*, entre les canons 106 et 107.

7) *Ibid.*, can. 107.

sept conseillers adjoints par les Catholiques à leurs mandataires[1]. Dans la première séance, lors de la vérification des pouvoirs, il eut maille à partir avec son collègue schismatique d'Hippo Diarrhytos, un certain Victor, qui l'accusa hautement de l'avoir persécuté, de l'avoir fait arrêter par la police et retenir en prison trois années entières[2]. Nous ne savons pas au juste ce qui s'était passé entre les deux évêques rivaux ; mais on voit assez que le Donatiste détestait cordialement le Catholique, et qu'il croyait avoir pour cela de bonnes raisons. En tout cas, les protestations de Victor ne devaient rien changer au cours des choses : quelques mois plus tard, à Hippo Diarrhytos, Florentius consacrait une nouvelle basilique, en présence de son ami Augustin, qui, le jour de la dédicace, prononçait un sermon sur la concorde[3]. Ce sermon sur la paix sonnait comme un chant de victoire : il dut sembler ironique aux vaincus, les derniers schismatiques de l'endroit.

En Maurétanie Césarienne, le principal auxiliaire d'Augustin était Deuterius, l'évêque de Cæsarea. Il avait affaire à forte partie, puisqu'il devait tenir tête à Emeritus. Il ne se découragea pas néanmoins. Pendant bien des années, il lutta sans beaucoup de résultats, soutenu par l'exemple et par les exhortations de son collègue d'Hippone, son ami et son correspondant[4], qui de son côté agissait directement et cherchait à gagner Emeritus[5]. Deuterius assistait à la Conférence de 411, où il fut l'un des quatre archivistes élus par les Catholiques[6]. Après la Conférence de Carthage, malgré la résistance opiniâtre et les protestations de son adversaire, il réussit à rétablir l'unité religieuse dans son diocèse[7]. Un jour de l'année 418, le 18 septembre, il eut la joie de voir Augustin entrer dans sa cathédrale, et la surprise d'y voir entrer aussi Emeritus, qui depuis longtemps errait en proscrit autour de la ville[8]. Le surlendemain, dans cette même cathédrale, l'*Ecclesia major* de Cæsarea, Deuterius eut l'honneur de présider la célèbre conférence où Emeritus, par son silence obstiné, s'avoua décidément vaincu[9]. Ce jour-là, pour Deuterius comme pour Augustin, fut un jour de triomphe.

1) *Collat. Carthag.*, I, 55.
2) *Ibid.*, I, 139 et 142.
3) Augustin, *Serm.* 359.
4) *Epist.* 236.
5) *Epist.* 87 ; *Retract.*, II, 72 et 77.
6) *Collat. Carthag.*, I, 55.
7) Augustin, *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1-2 ; *Retract.*, II, 77.
8) *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1.
9) *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 77.

Comme Deuterius en Césarienne, Novatus menait en Sitifienne la campagne antidonatiste. Élu en 403 évêque de Sitifi, il occupa ce siège épiscopal pendant trente-sept ans [1]. Dès 411, au temps de la grande Conférence, il était l'évêque le plus en vue de sa province, qu'il représenta, en qualité de légat, au Concile de Carthage du 25 mai 419. Il entretint toujours des relations amicales avec Augustin, qui était en correspondance avec lui [2], et qui avait pour diacre un de ses frères [3]. Il admirait beaucoup son collègue d'Hippone, dont il prônait les talents, et dont il prêtait les ouvrages aux gens d'esprit, notamment au comte Darius [4]. Il survécut dix ans à Augustin ; et ce fut pour son malheur, puisqu'il vit les horreurs de l'invasion vandale. Lui-même fut persécuté par les barbares ; en 437, sur l'ordre de Genséric, on lui enleva ses basiliques et on le chassa de sa ville épiscopale [5]. Il mourut trois ans plus tard, en 440, toujours proscrit sans doute. On l'ensevelit pourtant à Sétif, où l'on a retrouvé son épitaphe, qui est en vers, au moins d'intention : « Ci-gît le saint évêque Novatus, qui a occupé son siège pendant trente-sept ans. Il nous a précédés dans la paix le 10 des calendes de septembre, en l'année 401 de la province (= 440 de l'ère chrétienne) [6]. »

Adversaire intrépide des schismatiques, Novatus les a partout combattus autour de lui. Il commença par les traquer dans son diocèse. Il s'empressa d'y faire exécuter l'édit d'union de 405, et ne ménagea pas son collègue dissident, Marcianus, qui disait un jour en l'apercevant : « Je reconnais mon persécuteur [7]. » A la Conférence de Carthage, Novatus fut élu conseiller adjoint aux mandataires catholiques [8] : ce qui lui conférait le droit de donner des conseils, mais seulement si on lui en demandait. Comme tel, il ne put prendre part à la controverse proprement dite. Mais il s'était dédommagé d'avance, à la première séance, en intervenant avec beaucoup de vivacité dans les querelles soulevées par la vérification des signatures [9]. Il avait dénoncé avec une indignation rageuse les violences commises par les Donatistes dans la région de Sitifi. A l'un de ses voisins, Cresconius, évêque dissident de Cæsariana, il avait reproché toutes sortes de méfaits : « Il y a ici, criait-il, il y a ici, à Carthage

1) *C. I. L.*, VIII, 8634.
2) Augustin, *Epist.* 84. — Cf. *Epist.* 229, 1-2 ; 230, 1.
3) *Epist.* 84, 1-2.
4) *Epist.* 229, 2.
5) Prosper Tiro, *Epitoma chronicon*, c. 1327, ad ann. 437 (Mommsen, *Chronica minora*, t. I, p. 475).
6) *C. I. L.*, VIII, 8634.
7) *Collat. Carthag.*, I, 143.
8) *Ibid.*, I, 55.
9) *Ibid.*, I, 143 ; 189 ; 204.

même, un prêtre et un diacre que Cresconius a volés, qu'il a torturés, qu'il a pendus. Il a dépouillé l'Église catholique, lui a pris son argent, lui a dérobé ses provisions de blé, lui a enlevé ses chariots[1]. » A un autre moment, Novatus rappelait comment il avait terrassé le schisme dans un diocèse limitrophe du sien. Voyant s'avancer un certain Donatus, qui se présentait comme évêque donatiste de Medianae Zabuniormm, il demanda la parole pour expliquer la situation : « Notez bien au procès-verbal, dit-il, que Medianae Zabuniorum a un prêtre catholique. Ce prêtre, aujourd'hui, gouverne la communauté et dispose de la basilique. L'unité religieuse est rétablie. Il n'y a pas là de Donatistes. C'est moi qui, sur le corps de l'évêque catholique, ai ordonné le prêtre ; et, si Dieu le veut, on ordonnera là un évêque. Mais il n'y a pas d'évêque donatiste dans cette localité[2]. » Évidemment, Novatus avait rendu la vie dure aux dissidents de la région, avant d'être frappé lui-même par les Vandales ariens.

On voit que dans l'épiscopat des diverses provinces africaines, en Sitifienne ou en Césarienne comme en Proconsulaire, Augustin trouva des alliés très fermes contre l'Église schismatique. Mais c'est surtout autour de lui, dans la province de Numidie, tour à tour point d'appui, camp retranché ou réduit du Donatisme, que ses alliés furent nombreux et entreprenants. Quelques-uns, d'ailleurs, comptaient parmi ses amis les plus intimes : tels, Severus de Milev, Fortunatus de Constantine, Alype de Thagaste, Possidius de Calama.

Arrêtons-nous d'abord, en passant, devant un personnage singulier de Numidie, qui ne semble pas avoir fait partie du cercle d'Augustin, mais qui n'en fut pas moins pour lui, à un moment décisif, un utile auxiliaire. Il s'agit d'Aurelius, évêque de Macomades. Comme tant de ses collègues catholiques, cet Aurelius détestait cordialement les schismatiques, et guerroyait contre eux dans son diocèse ou dans les diocèses voisins[3]. Mais ce n'était pas là une originalité dans ces pays numides, où se poursuivait partout, passée à l'état chronique, la guerre entre Églises. L'originalité d'Aurelius était ailleurs, une originalité bien modeste, assurément, et inattendue chez un évêque, et même teintée de ridicule : il était, mais dans la perfection, le type même du badaud et du bavard au courant de tout.

S'il eût vécu dans la vieille Rome, il eût été *nomenclator :*

1) *Collat. Carthag.*, I, 188-189.
2) *Ibid.*, I, 204.
3) *Collat. Carthag.*, I, 116 et 182.

un de ces affranchis ou de ces esclaves, dont la fonction unique était de connaître tout le monde pour appeler chacun par son nom, et pour aider le maître à flatter les électeurs en ayant l'air d'être leur ami à tous. Vivant dans la Numidie du cinquième siècle, et promu évêque par un caprice de la fortune, Aurelius de Macomades exerçait ses dons de nature aux dépens des Donatistes de la contrée. Il connaissait par leur nom tous les schismatiques du pays ; il savait par cœur leur histoire à tous, leur biographie et leurs relations, leurs fonctions et leurs habitudes, leurs prétentions, leurs intrigues, leurs mésaventures galantes ou autres. Par là, certain jour de sa vie, il fut la terreur des Donatistes : le 1er juin 411, à la Conférence de Carthage. Il y joua avec une maîtrise incomparable, avec une voix retentissante et une exactitude impeccable, son rôle de *nomenclator* pour la Numidie. A mesure que défilaient les évêques dissidents pour la vérification des pouvoirs, Aurelius les suivait de l'œil et les reconnaissait, toisant les suspects, donnant alors sur eux et sur leurs Églises des renseignements précis, enlevant au besoin les masques et dénonçant les ruses, opposant aux erreurs volontaires ou aux faux-fuyants les noms et les faits, tirés d'une mémoire étonnante qui fonctionnait avec la sûreté d'un appareil enregistreur [1]. Ce jour-là, par ses révélations de toute sorte qui établirent la situation vraie du Donatisme en Numidie, l'évêque curieux et bavard de Macomades fut pour ses confrères catholiques un très précieux auxiliaire.

Aussi discret qu'Aurelius de Macomades l'était peu, Severus de Milev fut peut-être le plus cher des amis d'Augustin. Né à Thagaste, il n'était pas seulement son compatriote ; il avait été en outre son condisciple, d'abord dans leur ville natale, puis sans doute à Carthage [2]. Chrétien de naissance, ou converti de bonne heure, il accueillit à bras ouverts son ancien camarade, quand celui-ci revint d'Italie, converti lui aussi, dans l'automne de 388. Severus se joignit à ce groupe d'amis, qui, sous la direction d'Augustin, allait inaugurer en Afrique la vie monastique. C'est ainsi qu'il fut ascète à Thagaste pendant trois ans, moine et clerc à Hippone pendant quatre ou cinq ans [3]. En 396, vers le temps où son ancien condisciple devenait évêque d'Hippone, Severus fut élu évêque de Milev [4]. Les deux villes étaient assez éloignées l'une de l'autre; mais l'amitié diminuait la distance. L'évêque de Milev rendait souvent visite à son collègue d'Hip-

1) *Collat. Carthag.*, I, 187-188; 197-198; 201; 206; etc.

2) Augustin, *Epist.* 31, 9; 84, 1.

3) *Enarr. in Psalm.* 95, 1; *Epist.* 31, 9.

4) *Epist.* 31, 9; 32, 1.

pone, qui connaissait tout aussi bien le chemin de Milev [1]. Dans l'intervalle des visites, on échangeait des lettres [2]. Severus professait une très vive admiration pour Augustin, dont il célébrait surtout l'éloquence et le style [3]. Augustin, de son côté, estimait fort le talent oratoire de Severus, qui était aussi un écrivain délicat, avec des raffinements de styliste et une tendance à la préciosité [4]. Quant à l'amitié qui unissait les deux évêques, elle restait une amitié de jeunesse, avec la fleur des souvenirs communs et l'intimité familière des camaraderies d'autrefois. Augustin, ordinairement plus réservé dans ses correspondances, parlait de cette amitié unique avec une émotion touchante, avec des mots presque tendres ; et son ami n'était pas en reste [5].

Le pacifique et délicat Severus eut fort à faire pour contenir les nombreux Donatistes de son diocèse ; d'autant mieux que ceux-ci avaient pour évêque le remuant et bouillant Adeodatus. La lutte fut chaude, et pas seulement en paroles. Après l'édit de 405, on voulut sans doute supprimer le schisme à Milev : les schismatiques répondirent en saccageant et détruisant quatre églises catholiques [6]. Severus prit d'ailleurs sa revanche dans sa propagande : il réussit à convertir un de ses adversaires, le prêtre Sabinus, dont il fit un évêque, et à qui il céda une partie de son diocèse, le territoire de Tucca [7]. Néanmoins, dans la région de Milev, on dut attendre l'édit d'union de 412 et l'action des commissaires impériaux pour triompher définitivement du schisme. Dans les Conciles et ailleurs, Severus appuyait la politique d'Augustin, dont il partageait les préoccupations ; par exemple, en 408, on le voit s'associer aux démarches que faisait son ami auprès du ministre Olympius [8]. Il ne semble pas avoir assisté à la Conférence de 411 : il n'est pas mentionné clairement dans les procès-verbaux des séances, et l'on ne sait si l'on doit le reconnaître dans un Severus, qui était venu à Carthage, mais qui avait dû retourner aussitôt chez lui pour cause de maladie [9]. L'évêque catholique de Milev paraît avoir été de santé délicate ; il n'avait ni la carrure ni les poumons de son confrère schismatique Adeodatus. Il n'en a pas moins joué son rôle dans la campagne antidonatiste. Orateur distingué, on l'entendit prêcher contre le schisme en différentes cités ; et son ami Augustin, qui s'y connaissait, faisait grand cas de ses sermons [10].

1) *Epist.* 62, 1 ; 84, 1 ; 97, 3 ; 109, 3 ; 110, 6.
2) *Epist.* 62-63 ; 109-110.
3) *Epist.* 109.
4) *Enarr. in Psalm.* 95, 1 ; *Epist.* 109.
5) *Epist.* 84, 1 ; 109, 1 ; 110, 2-6.
6) *Collat. Carthag.*, I, 201.
7) *Ibid.*, I, 130.
8) Augustin, *Epist.* 97, 3.
9) *Collat. Carthag.*, I, 215.
10) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 95, 1.

Plus encore que Severus à Milev, Fortunatus dut livrer à Constantine de terribles combats, puisqu'il devait tenir tête à Petilianus, le plus redoutable champion du Donatisme. Lui aussi, il venait d'Hippone, où il avait été moine et clerc. Au commencement de 398, quand il fut élu évêque de Constantine en remplacement de Profuturus, ses amis Augustin et Alype se rendirent dans cette ville pour sa consécration épiscopale [1]. Il resta toujours en relations étroites et en correspondance avec eux [2]. Les trois évêques se rencontraient fréquemment ; nous pouvons lire encore une lettre rédigée en commun et signée par tous les trois [3].

La grande affaire de Fortunatus fut la lutte contre les schismatiques de son diocèse. Petilianus était hardi, tenace et habile, dans sa propagande. Mais Fortunatus ne manquait ni d'énergie ni d'adresse. Dès le début de son épiscopat, il réussit à mettre le Donatiste dans l'embarras et les rieurs de son côté. Parmi les prêtres schismatiques de la cité, figurait un certain Splendonius, qui avait été diacre catholique en Gaule, et qui avait jugé prudent de passer la mer à la suite d'une excommunication. Fortunatus, on ne sait comment, se procura le texte de l'arrêt rendu en Gaule, qui avait déterminé l'ancien diacre à émigrer ; un beau jour, à Constantine, il fit afficher le document. Petilianus s'indigna et protesta ; il protestait encore, quand lui-même se vit en butte aux machinations de Splendonius, et dans la nécessité de le chasser [4]. Une autre fois, c'est encore un des prêtres de Petilianus, qui amusa la galerie à ses dépens. Naïf, ou trop habile homme, ce prêtre cherchait à gagner un notable de la ville, en se disant chargé par un ange de le convertir. Le Catholique, qui n'était pas dupe, écrivit à son évêque, alors absent, pour l'aviser de l'aventure. Fortunatus, à ce moment, se trouvait en compagnie d'Augustin et d'Alype. On juge de l'accueil que les trois évêques firent au message. Non contents de rire, ils saisirent l'occasion de prendre barre sur Petilianus en divulguant ce procédé de propagande : d'où cette lettre rédigée en commun, qui fit la joie de Constantine [5].

Malheureusement, les initiatives de Petilianus ne prêtaient pas à rire, comme parfois celles de ses prêtres. Quand l'évêque

1) *De unico baptismo*, 16, 29 ; *Epist.* 44, 1, 1 ; 6, 13. — Sur les épiscopats successifs de Profuturus et de Fortunatus, cf. *Epist.* 28, 1 ; 32, 1 ; 38 ; 53 ; 71, 1, 2 ; 72, 1 ; 115.

2) *Epist.* 53 et 115 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 99, 228.

3) *Epist.* 53.

4) *Contra litteras Petiliani*, III, 38, 44.

5) *Epist.* 53.

donatiste lança son violent pamphlet en forme de lettre pastorale, Fortunatus s'inquiéta. Il profita d'une visite de son ami d'Hippone, pour l'appeler à son aide. Il lui communiqua d'abord le début du pamphlet, en attendant qu'on pût lui envoyer le texte entier : ce fut le point de départ des grandes et longues controverses entre Augustin et Petilianus [1].

Tandis que se poursuivaient ces controverses, la bataille continuait à Constantine entre les deux partis. Malgré tous les efforts du clergé donatiste, bien des dissidents revenaient à l'Église. Pour mieux défendre les convertis contre leurs anciens amis ou contre eux-mêmes, et pour augmenter l'efficacité de sa propagande en restreignant son champ d'action, Fortunatus eut l'héroïsme de morceler son diocèse, dont il abandonna une partie à Delphinus, un nouveau collègue [2]. En 405, quand fut promulgué l'édit d'union, il crut le moment venu de la réconciliation entre les deux Églises rivales ; il tenta sans doute quelques démarches en ce sens. On lui répondit par l'émeute et le sacrilège : des bandes de schismatiques envahirent les églises catholiques, où l'on brisa tous les autels [3]. Les exploits de ses partisans n'empêchaient pas l'évêque donatiste de se poser en martyr et d'incriminer son collègue catholique. Les deux prélats se reprochaient mutuellement leurs violences, et se traitaient réciproquement de persécuteur [4]. Enfin, Petilianus essaya de déconsidérer son adversaire en lui décochant sa grande injure : il l'accusa d'être un Manichéen honteux [5].

Les deux évêques de Constantine allaient se retrouver face à face, en 411, dans la Conférence de Carthage, où tous deux furent élus avocats mandataires de leurs partis respectifs [6]. Ici, ce ne fut pas le Catholique qui eut l'avantage. Tandis que Petilianus, toujours au premier plan, agissait et parlait en chef de son Église, Fortunatus resta dans l'ombre, sauf au moment où il se prit de querelle avec son rival [7]. Il intervint quatre ou cinq fois dans les débats préliminaires de la première séance ; il prononça seulement quelques mots à la seconde, et un petit discours à la troisième [8]. Évidemment, il n'était pas de taille à soutenir un duel oratoire avec Petilianus.

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1 ; *Retract.*, II, 51.

2) *Collat. Carthag.*, I, 65 ; Augustin, *Epist.* 139, 4.

3) *Collat. Carthag.*, I, 139.

4) *Ibid.*

5) Augustin, *De unico baptismo*, 16, 29. — Comme Fortunatus avait été clerc à Hippone, Petilianus le confondait peut-être avec son homonyme Fortunatus, prêtre manichéen d'Hippone vers 393 (*Retract.*, I, 15 ; Possidius, *Vita Augustini*, 6, 7).

6) *Collat. Carthag.*, I, 55 et 148.

7) *Ibid.*, I, 139.

8) *Ibid.*, I, 65 ; 138-139 ; 141 ; 201 ; II, 26 ; III, 14.

Il prit largement sa revanche après la Conférence. C'est dans sa ville épiscopale que vint siéger, le 14 juin 412, le Concile de Numidie, et c'est de là qu'Augustin lança, au nom du concile, l'Avertissement aux Donatistes [1]. L'évêque d'Hippone profita de l'occasion pour seconder encore son ami dans la lutte contre le schisme local. Par les sermons qu'il prononçait alors à Constantine, il détermina ou prépara une foule de conversions, dont il reçut bientôt la preuve dans une lettre des convertis eux-mêmes [2]. Le schisme disparut vite à Constantine. Fortunatus l'emportait décidément sur Petilianus, qui traînait dès lors une existence de proscrit [3]. Cette victoire, pour une bonne part, il la devait à son ami d'Hippone.

Alype de Thagaste fut toujours un homme heureux. Il était de ces gens pour qui tout vient à point, sans qu'ils aient même besoin de solliciter la fortune. Il avait eu les débuts faciles ; car il était de bonne famille, il avait du bien et des relations, il aimait la vie et n'était pas sot. Il avait eu pour maître Augustin, qui ensuite, et jusqu'au bout, fut pour lui un ami incomparable. Il se convertit au bon moment, au premier tournant de l'âge, quand il fut las du plaisir et de la philosophie. Il fut baptisé par saint Ambroise; il fut ascète et moine avec Augustin, dans de riants monastères, peuplés d'amis et de lettrés, juste assez de temps pour savourer le charme de cette existence nouvelle, et pas assez pour en sentir la monotonie. Ordonné clerc, il devint évêque presque d'emblée : avant son maître et dans sa ville natale. Plus tard, il fut primat de sa province, et, comme tel, le supérieur hiérarchique de son chef de file. Il eut dans sa vie toutes les chances ; et il put jouir en paix de son bonheur, puisqu'il n'eut jamais de Donatistes dans son diocèse.

Cet homme heureux était naturellement un homme aimable. Ce qui le prouve bien, c'est qu'Augustin éprouvait un plaisir évident à parler de lui, comme à converser avec lui ou à lui écrire. Il l'a mis en scène dans plusieurs de ses dialogues; il lui a réservé une large part dans sa correspondance ; surtout, il lui a consacré bien des chapitres, éloquents ou charmants, dans le plus beau et le plus intime de ses livres. Dans ses *Confessions*, avant de raconter sur un ton grave la conversion d'Alype et leurs longs entretiens pendant la période critique de leur vie commune [4], il s'est franchement amusé à *confesser* pour le public

1) Augustin, *Epist.* 141. — Cf. *Retract.*, II, 66.

2) *Epist* 144, 1-3.

3) *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

4) *Confess.*, VI, 12 et 16; VII, 19; VIII, 6-12 ; IX, 4 et 6.

l'Alype de sa jeunesse : l'Alype aux pensées toutes profanes, l'étudiant de Carthage et de Rome ; l'Alype jovial et bon enfant, célèbre alors dans le monde des écoles par ses aventures et ses frasques, par son amour effréné du théâtre et du cirque, même par ses démêlés avec la police [1]. Cet Alype-là, plus tard, l'évêque de Thagaste ne devait pas le renier tout à fait, puisque son grand ami l'évêque d'Hippone en évoquait le souvenir avec un malicieux plaisir.

Grâce à ces confidences amicales, Alype nous est bien connu. Il était compatriote d'Augustin, d'Evodius, de Severus, tous enfants de Thagaste. Il appartenait à l'aristocratie de l'endroit : une famille de magistrats municipaux. Un peu plus jeune qu'Augustin, il fut de bonne heure et très longtemps son élève : à Thagaste d'abord, puis à Carthage, à Rome, à Milan [2]. Il n'eut guère le temps de s'ennuyer pendant ses années de Carthage. Gai compagnon, mais sérieux au fond et d'esprit curieux, il mêlait à doses égales le plaisir et le travail : il suivait les cours et fréquentait les bibliothèques, entre deux spectacles ou deux aventures [3]. Il quitta l'Afrique un peu avant son maître préféré : on l'envoyait à Rome, pour y étudier le droit [4]. Quand Augustin, à son tour, arriva en Italie, il n'eut pas à chercher longtemps son ancien élève, qui désormais ne le lâcha plus, et qui le suivit de Rome à Milan [5]. A ce moment, selon le désir de sa famille, Alype se préparait à la carrière administrative. Il y poussa même quelques pointes : à Rome et à Milan, il fut plusieurs fois assesseur de magistrats, et, dans ces fonctions accidentelles, il étonna ses collègues par son intégrité [6]. Il se serait peut-être engagé définitivement dans cette voie, si l'influence de son maître et compagnon n'avait orienté sa vie dans une direction tout autre.

Comme Augustin, dont toutes les pensées éveillaient en lui un écho, il s'était égaré à Carthage dans le Manichéisme, s'y était attardé plusieurs années, puis s'en était peu à peu détaché [7]. Une même évolution intellectuelle, mêlée d'inquiétudes morales, poussait ensuite les deux amis vers les philosophies classiques, puis vers le Néo-platonisme, enfin, de plus en plus, vers le Christianisme. Tout ce qui ébranlait l'âme d'Augustin, avait son contre-coup dans l'âme d'Alype ; et c'était l'occasion de longs entretiens philosophiques ou moraux, bientôt religieux, même théologiques [8]. L'heure approchait, qui allait décider de leur vie.

1) *Confess.*, VI, 7-10.
2) *Ibid.*, VI, 7 et 10.
3) *Ibid.*, VI, 7-9.
4) *Ibid.*, VI, 8.
5) *Confess.*, VI, 10.
6) *Ibid.*, VI, 10 ; VIII, 6.
7) *Ibid.*, VI, 7.
8) *Ibid.*, VI, 12 et 16 ; VII, 19.

Alype fut le témoin émerveillé de la conversion d'Augustin : il entendit avec lui le récit de leur compatriote Pontitianus sur les vertus surhumaines des moines d'Orient et des ermites de Gaule, il assista à la scène du jardin[1]. Il fut si ému de l'émotion d'Augustin, qu'il se convertit en même temps[2]. Inscrit comme lui à Milan sur la liste des catéchumènes, il l'accompagna dans sa retraite de Cassiciacum, où il lut avec lui les Psaumes et partagea sa vie de méditation, d'étude et de doctes entretiens[3]. C'est à ce titre qu'il figure comme interlocuteur dans les dialogues *Sur les Académiciens* et *Sur l'Ordre*. Puis les deux amis revinrent à Milan, où ils achevèrent leur préparation chrétienne, et où ils reçurent le baptême des mains de saint Ambroise[4].

Dès lors, ils ne rêvèrent plus que de retourner dans leur ville natale de Thagaste, pour y mener la vie d'ascète, sans d'ailleurs renoncer aux lettres ; et le long voyage recommença en sens inverse. Avec Augustin, Alype se dirigea vers Ostie, dut patienter à Rome jusqu'à la fin d'une guerre civile, put enfin s'embarquer pour Carthage. Avec lui, il fut ascète à Thagaste, puis moine à Hippone[5]. Entre temps, il était entré en relations et en correspondance avec Paulin de Nole, qui l'appréciait fort[6], et avec saint Jérôme, dont il fit la connaissance au cours d'un voyage en Terre sainte[7]. Il fut élu évêque de Thagaste en 394[8] ; on peut supposer que son ancien maître le prêtre d'Hippone fut pour quelque chose dans ce choix fait par leurs communs compatriotes. Alype se résigna : seule, la perspective d'aller finir ses jours dans sa ville natale pouvait le consoler de quitter la ville d'Augustin. Il fut d'ailleurs un évêque modèle, très consciencieux et scrupuleux, habile et ferme, dévoué à ses fidèles et fier de son diocèse, dont il défendait avec énergie les intérêts, parfois même contre l'évêque d'Hippone[9]. Plus tard, l'âge aidant, il devint primat de Numidie[10]. En acquérant les vertus épiscopales, il n'avait rien perdu de sa bonne humeur et de son esprit.

Il restait alors ce qu'il avait toujours été : l'un des amis les plus intimes d'Augustin[11]. Il avait vécu jadis avec lui pendant une vingtaine d'années, dans toutes les villes d'Afrique et d'Italie où tour à tour s'était fixé son maître ; devenu évêque, il continua presque de vivre avec lui. Thagaste n'était pas alors plus

1) *Confess.*, VIII, 6 et 8.
2) *Ibid.*, VIII,11-12.
3) *Ibid.*, IX, 4.
4) *Ibid.*, IX, 6.
5) *Epist.* 22, 1.
6) *Epist.* 24 ; 25, 1 ; 27, 5 ; 30, 2 ; 32, 1 ; 45 ; 186.
7) *Epist.* 28, 1 ; 39, 2 ; 202.
8) *Epist.* 24 ; 25, 1 ; 27, 5 ; 28, 1 ; 29 ; 32, 1.
9) *Epist.* 83 et 125.
10) *Epist.* 227.
11) *Confess.*, VI, 7 ; *Epist.* 248, 2.

loin d'Hippone, que Souk Ahras n'est aujourd'hui de Bône. Les gens de Thagaste avaient souvent affaire dans Hippone, qui était la grande ville et le grand port de la région ; et Augustin saisissait toutes les occasions de passer par Thagaste, sa ville natale, où il se sentait encore chez lui. Quand les deux évêques étaient séparés, ils s'envoyaient souvent de leurs nouvelles; leur correspondance s'échelonne sur trente-cinq ans, jusqu'au bout de leur vie[1]. Mais ils préféraient beaucoup se rencontrer, pour le plaisir de causer et d'évoquer les vieux souvenirs, pour régler ensemble bien des affaires, pour se concerter sur la politique à suivre. Nous pouvons lire encore une série de lettres qu'ils ont rédigées en commun et signées tous les deux[2]. Parfois, Alype ajoutait un post-scriptum à une lettre écrite par Augustin[3]. Rien de plus touchant, dans leur amitié, que ce besoin d'être et de se sentir ensemble. Effet d'une vieille affection mutuelle, de l'habitude, d'une estime réciproque, qui chez Alype se compliquait d'admiration : il faisait campagne pour la gloire du maître, dont il envoyait les ouvrages jusqu'en Italie[4]. Il faut l'entendre à la Conférence de Carthage, où à plusieurs reprises il réclame impérieusement le silence, tandis que parle Augustin[5].

Naturellement, dans toutes ses polémiques, l'évêque d'Hippone pouvait compter sur l'appui de son confrère et ami de Thagaste. Il l'eut pour allié contre les Manichéens et contre les Pélagiens[6]. Dans la lutte contre le Donatisme, il trouva en lui le plus actif et le plus dévoué des lieutenants. Alype avait la chance de ne pas avoir de schismatiques dans son diocèse. Il se félicitait hautement de ce privilège, et en était presque fier : « Thagaste, disait-il, offre le joyeux spectacle de l'antique unité religieuse. Plaise à Dieu que toutes les autres localités nous causent bientôt la même joie[7] ! » Il n'en était pas moins ardent à combattre ailleurs le Donatisme. Il s'associait volontiers aux démarches d'Augustin, et même l'accompagnait dans ses tournées de propagande. En 398, il se rendit avec lui à Thubursicum Numidarum pour la conférence avec Fortunius, et à Constantine pour la consécration de Fortunatus[8]. Vingt ans plus tard, en 418, il assistait également aux conférences de Cæsarea[9]. Dans ces circonstances, il ne jouait pas un rôle de com-

1) *Epist.* 29 : 83; 125; 227.
2) *Epist.* 41; 45; 53; 62; 69-70; 170-171; 186.
3) *Epist.* 248, 2.
4) *Epist.* 24, 2; 25, 1; 30, 2.
5) *Collat. Carthag.*, III, 240; 269; 272-273.
6) Augustin, *Epist.* 177 et 183.
7) *Collat. Carthag.*, I, 136.
8) Augustin, *Epist.* 44, 1, 1; 3, 6; 6, 13.
9) *Gesta cum Emerito*, 1 et 5.

parse : il seconda son ami dans les discussions avec Fortunius, comme dans les controverses avec Emeritus[1]. Il lui prêta son concours dans bien d'autres affaires relatives au schisme ; témoin les lettres à Generosus de Constantine, à Naucellio, à Castorius[2].

Il l'assista encore en 411, à la Conférence de Carthage, où lui-même fut l'un des avocats mandataires du parti catholique[3]. Il y paya largement de sa personne et de sa parole. Il intervint souvent, à la première séance, dans les querelles soulevées par la vérification des signatures[4]. Il ne fut pas muet non plus dans les autres séances, où il se mêla fréquemment aux débats, où on le vit tenir tête à Emeritus et à Petilianus, où surtout on l'entendit défendre énergiquement Augustin, dont la cause était pour lui comme une cause personnelle[5]. On y voit quelle était sa manière comme orateur, au moins dans les Conciles : aux longs discours, il préférait les brèves objections, les interruptions, les mots cinglants, les saillies mordantes et spirituelles. Il se souvenait que jadis il avait étudié le droit et siégé dans les tribunaux : il apportait dans les assemblées d'évêques le souci des formes juridiques, la sobriété de parole et de geste, le bon sens narquois d'un habile avocat d'affaires, passé au service de l'Église contre le schisme, mais resté bon avocat et homme d'esprit.

Si Alype de Thagaste fut pour l'évêque d'Hippone le meilleur des lieutenants, Possidius de Calama fut pour lui mieux encore : il fut son aide de camp bénévole, parfois son éclaireur, avant de se constituer son biographe. Deux faits dominent toute la vie de Possidius ; l'amitié d'Augustin et la guerre contre le Donatisme.

On dirait qu'il attendit pour naître le jour de sa rencontre avec Augustin. Jusqu'à ce jour-là, il n'existe pas pour nous : on ne sait absolument rien sur ses origines, sur sa patrie, sur sa famille, sur sa première jeunesse. On peut supposer seulement qu'il ne fut pas toujours clerc ni de très bonne heure, puisque lui-même parle du temps où il était laïque[6]. Vers 390, il fit la connaissance d'Augustin, dont il fut l'ami pendant quarante ans[7]. Il paraît avoir mené d'abord avec lui, à Thagaste, la vie ascétique.

1) *Epist.* 44, 3, 6; *Gesta cum Emerito*, 5.

2) *Epist.* 53; 69-70.

3) *Collat. Carthag.*, I, 2 et 55; II, 2 ; III, 2.

4) *Ibid.*, I, 89; 93; 100; 113; 118; 121-122; 124; 126; 135-136; 174; 177; 181; 183-184 ; 187; 201; 207-208; 212-213; 215; 217 ; 221 ; 223.

5) *Ibid.*, II, 21; 32; 40; 44; 59; 69; 72; III, 12; 18; 22; 26; 28; 33; 35; 68; 88; 102; 119 ; 122; 136; 170; 173; 206; 240; 244 ; 257 ; 269 ; 272-273.

6) Possidius, *Vita Augustini*, Praefat.

7) *Ibid.*, 31, 43.

En tout cas, il le suivit ou le rejoignit à Hippone, où il fut moine et clerc pendant une dizaine d'années[1]. Dès le premier jour, il devint le disciple d'Augustin, qui en eut tant, mais qui n'eut pas d'admirateur plus enthousiaste ni d'auditeur plus attentif. Ces jours d'Hippone, Possidius s'en souvenait et en parlait avec une émotion pénétrante et une sorte de dévotion, comme s'il y eût goûté les joies du Paradis.

Il fallut pourtant s'arracher aux délices d'Hippone. Les monastères fondés par Augustin dans son diocèse étaient alors une pépinière d'évêques : de ce côté-là se tournaient ordinairement les Églises africaines en quête d'un chef. Désigné sans doute par son maître, Possidius fut élu évêque de Calama, vers l'année 400. Il se résigna ; mais il considéra toujours Calama, qui d'ailleurs n'était pas bien loin, comme un faubourg d'Hippone. Il trouva moyen de vivre en même temps dans les deux villes. Avec une modestie tout évangélique, il resta le disciple fervent de son collègue. En toute chose, il l'imitait, le consultait, prenait le mot d'ordre[2]. Il avait assisté jadis à ses controverses avec les Manichéens, et avait enregistré ses victoires[3]. Il le suivait maintenant et le secondait dans toutes ses polémiques, contre les païens, contre les schismatiques, contre les Pélagiens[4]. En revanche, son ami d'Hippone lui venait en aide contre les ennemis communs : par exemple, en 408-409, par ses controverses avec Nectarius de Calama, à la suite des attentats commis par les païens de la ville[5]. Possidius avait été quelque peu meurtri dans ces bagarres[6]. Ce fut pour lui l'occasion d'un voyage en Italie, où, sur le conseil d'Augustin, il allait porter plainte[7].

Arrivé en Italie, il ne manqua pas d'aller jusqu'à Nole, pour rendre visite à Paulin, l'ami de tous les Africains comme de tous les Gaulois[8]. Possidius avait aussi des amis à Carthage, notamment Volusianus[9]. Mais ce n'étaient là que des amitiés d'occasion, comme ces voyages étaient dans sa vie des accidents. Ce qui importait pour lui, sa raison d'être en ce monde, c'était l'amitié d'Augustin : « Pendant près de quarante ans, dit-il, par une faveur de Dieu, j'ai vécu avec lui sans l'ombre d'un malentendu, dans la plus douce familiarité[10] ». Pour l'évêque de Calama,

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14; 15, 17.
2) Augustin, *Epist.* 245.
3) Possidius, *Vita Augustini*, 6, 7.
4) Augustin, *Epist.* 91, 8 ; 177 ; 183 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14.
5) Augustin, *Epist.* 90-91 ; 103-104.
6) *Epist.* 91, 8.
7) *Epist.* 95, 1 ; 104, 1.
8) *Epist.* 95, 1.
9) *Epist.* 137, 5, 20.
10) Possidius, *Vita Augustini*, 31, 43.

l'évêque d'Hippone n'était pas seulement un grand homme et un saint homme; c'était le grand homme, le Saint par excellence, auréolé de toutes les vertus comme de toutes les gloires.

Ces quarante ans d'amitié furent encore trop courts, puisque Possidius allait survivre à son ami. Lors de l'invasion des Vandales, il chercha naturellement un refuge dans Hippone, où il resta pendant les quatorze mois du siège[1]. Dès le troisième mois, il vit sous ses yeux mourir Augustin : des fièvres du pays, mais aussi de l'angoisse que causait à l'évêque l'écroulement de l'Église africaine, au citoyen l'effondrement de la civilisation romaine sous les coups des barbares[2]. Frappé au cœur, Possidius vécut encore plusieurs années, mais comme un corps sans âme sur un navire désemparé. Il essaya de se consoler en racontant l'histoire de son maître et en dressant le catalogue de ses œuvres. Il regagna son diocèse dévasté par les barbares, où il se raidit pour accomplir jusqu'au bout son devoir, en souvenir des enseignements et des exemples d'Hippone. Mais, un jour, on confisqua ses basiliques au profit des Ariens, on le chassa lui-même de Calama, on l'exila on ne sait où : ainsi l'ordonnait Genséric, roi des Vandales[3].

Sous les coups des Ariens, Possidius compatit peut-être aux misères des Donatistes. Jadis, avant le naufrage de tout ce qu'il aimait, il n'avait vu en eux que les ennemis de son Église. Il s'était acharné contre eux, avait frappé souvent et frappé fort. Dès sa jeunesse, à Hippone, il avait appris à les détester, en les voyant à l'œuvre[4]. Plus tard, à Calama, il les avait combattus sans trêve. Il avait trouvé là, en face de lui, un adversaire redoutable, le fameux Crispinus ; mais il n'avait montré que plus d'ardeur dans sa propagande. Il consultait Augustin sur la tactique à suivre[5]. Pour ramener les dissidents, il allait prêcher dans les bourgs et dans les grands domaines de son diocèse[6]. Vers la fin de 403, conformément aux décisions du récent Concile de Carthage, il engagea des négociations avec son collègue schismatique de Calama, et lui fit notifier à deux reprises, par devant les magistrats municipaux, les propositions de conférence générale entre évêques des deux partis : Crispinus se tira d'affaire en jouant au prophète, en cherchant à écraser son rival sous le feu des anathèmes bibliques[7]. Quelques jours après, au cours

1) Possidius, *Vita Augustini*, 28, 39.
2) *Ibid.*, 29, 40 et suiv.
3) Prosper Tiro, *Epitoma chronicon*, c. 1327, ad ann. 437 (Mommsen, *Chronica minora*, t, I, p. 475).
4) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8 et suiv.
5) Augustin, *Epist.* 245, 2.
6) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14; Augustin, *Epist.* 105, 2, 4.
7) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 46, 50.

d'une de ses tournées épiscopales, Possidius faillit être victime des rancunes donatistes ; il échappa par miracle, et non sans meurtrissures, à un guet-apens, aux sauvages agressions d'une bande d'énergumènes. D'où une série d'enquêtes à Calama, et de procès à Carthage[1]. Possidius plaida lui-même sa cause devant le proconsul, et réussit à faire condamner Crispinus comme hérétique. Succès décisif pour le plaideur, cet arrêt fut une arme pour Augustin, qui avait conseillé son ami dans l'affaire, et qui aussitôt invoqua le précédent pour décider le Concile de Carthage à demander l'assimilation légale des Donatistes aux hérétiques[2]. Après l'édit d'union de 405, Possidius s'efforça vainement, semble-t-il, d'en obtenir l'application dans son diocèse. Il ne désarmait pas pour cela. En 410, il fit partie de l'ambassade envoyée en Italie par le Concile de Carthage du 14 juin, pour demander à l'empereur d'abroger le récent édit de tolérance et de convoquer une Conférence entre les deux Églises[3].

Batailleur comme il était, orateur ardent et habile, entraîné depuis dix ans aux luttes contre le schisme, Possidius était désigné d'avance pour un poste de combat dans la grande Conférence de Carthage. Il y fut, à côté d'Augustin et d'autres amis, l'un des avocats mandataires du parti catholique[4]. Là encore, il seconda vaillamment son maître et chef de file. Dans la première séance, il se mêla aux discussions soulevées par la vérification des pouvoirs[5]. Dans les séances suivantes, on l'entendit souvent lancer contre les schismatiques, d'une voix mordante, des mots indignés ou agressifs. Il ne prononça guère de discours proprement dits ; mais il multiplia les interruptions, les vives reparties, toujours prêt à soutenir Augustin comme à batailler contre Emeritus ou Petilianus[6]. Ce Possidius de 411, avocat véhément et caustique, est assez différent du Possidius qu'on se représente d'ordinaire, du biographe si plein d'onction et de bonhomie. C'est que nous le voyons ici beaucoup plus jeune, et dans ses attitudes de combat : il avait eu beaucoup à se plaindre des Donatistes, qui avaient voulu le brûler vif, et il défendait son ami d'Hippone.

Il resta en armes après la Conférence de Carthage. Il dut encore lutter à Calama, où il finit par extirper le schisme. Même

1) Possidius, *Vita Augustini*, 12, 14 ; Augustin, *Epist.* 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin, *Epist.* 185, 7, 25.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.

4) *Collat. Carthag.*, I, 55.

5) *Ibid.*, I, 139 ; 150 ; 157 ; 201.

6) *Ibid.*, II, 29 et 31 ; III, 10 ; 22 ; 68-69 ; 80 ; 105 ; 119 ; 141-142 ; 146 ; 148 ; 152 ; 168 ; 178 ; 180 ; 183 ; 192 ; 195 ; 243 ; 245 ; 256.

en dehors de son diocèse, il pourchassait les Donatistes en déroute. Bien des années après, on le rencontre loin de chez lui, en Maurétanie : le 20 septembre 418, dans la basilique de Caesarea, le jour où la renommée d'Emeritus s'effondra dans le bégaiement et le mutisme, Possidius était aux côtés d'Augustin [1]. Jusque dans les derniers temps de sa vie, même après la mort de l'évêque d'Hippone, il fut hanté par le danger du schisme. Vers 432, en racontant la vie de son ami, il évoquait avec complaisance le souvenir des luttes communes contre le Donatisme [2]. Mais, dans ces récits consacrés tout entiers à la gloire du maître, il s'effaçait et s'oubliait lui-même avec une touchante abnégation. L'évêque de Calama, l'adversaire de Crispinus, l'avocat de Carthage, l'orateur de 411, redevenait l'humble clerc d'autrefois, le moine d'Hippone. Ou plutôt, en écrivant la vie d'Augustin, il restait le disciple qu'il avait été pendant quarante années. En fait, le biographe a obtenu le genre de gloire qu'il eût rêvé : une gloire d'arrière-plan, dans un coin de l'Église d'Hippone, le coin des amis, dans l'ombre d'Augustin.

Tels ont été, dans l'épiscopat d'Afrique, les principaux alliés d'Augustin contre le Donatisme. Quatre d'entre eux, par leur dévouement de tous les jours, par l'efficacité de leur appui, par l'importance des services rendus, méritent d'être placés au premier rang : Aurelius de Carthage, Alype de Thagaste, Evodius d'Uzali, Possidius de Calama. Coïncidence significative, ce sont également ces quatre évêques qui ont le mieux secondé leur collègue d'Hippone dans sa lutte contre le Pélagianisme : témoin la lettre des cinq évêques africains au pape Innocentius [3].

Dans son diocèse, Augustin pouvait compter sur de précieux concours. Il trouvait des auxiliaires très zélés dans les membres de son clergé, presque tous animés de la même ardeur. Sans parler des prêtres missionnaires, qui furent les agents les plus actifs de sa propagande, et dont beaucoup payèrent de leur vie leur dévouement [4], les prêtres et les diacres régulièrement attachés aux paroisses s'efforçaient partout de ramener les dissidents. Ils secondaient par tous les moyens leur évêque, qui de son côté les associait volontiers à ses démarches : en 406, la lettre de protestation, qu'il adressait au primat donatiste de Numidie, fut rédigée et envoyée au nom des « clercs catholiques de la région d'Hippone [5] ». Parmi ces collaborateurs de tous les jours,

1) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 1.
2) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8 et suiv.
3) Augustin, *Epist.* 177. — Cf. *Epist.* 183.
4) Augustin, *Epist.* 105, 1 et suiv.; 209, 2; Possidius, *Vita Augustini*, 10, 11 et suiv.
5) Augustin, *Epist.* 88.

les plus utiles et les plus méritants étaient les prêtres des paroisses rurales, qui se trouvaient plus directement en contact et aux prises avec les schismatiques : tel ce Theodorus qui, vers la fin de 401, consultait son évêque sur la conduite à tenir envers les convertis [1].

Les laïques mêmes, à l'occasion, prêtaient leur concours : par exemple, en 410, ces deux notables d'Hippone, Maximus et Theodorus, qui se chargèrent d'une mission délicate auprès de l'évêque donatiste [2]. En certains cas, c'étaient tous les fidèles qui devenaient plus ou moins, sans peut-être s'en douter, les collaborateurs de leur évêque. Jusque dans ses sermons, Augustin les associait à ses controverses. Il rechercha nettement leur appui au cours de ses polémiques contre Petilianus : à ce propos, il leur adressa successivement deux lettres pastorales, où il les appelait à l'aide autant qu'il les mettait en garde [3]. Ces appels aux laïques étaient d'ailleurs conformes à l'un des principes de sa politique, qui visait à convaincre le public entier, pour transformer ses auditeurs ou ses lecteurs en agents de propagande. Il savait donc, au besoin, tirer parti des laïques ; mais naturellement, dans le cours ordinaire des choses, pour contenir ou ramener les schismatiques de son diocèse, c'est surtout des clercs qu'il attendait et obtenait une aide efficace et durable.

Un clerc de la région se risqua même à écrire, comme son évêque, un ouvrage de controverse antidonatiste : c'est l'auteur anonyme du *Contra Fulgentium*. Cet opuscule, en forme de dialogue, nous est parvenu sous le nom d'Augustin [4]. Il n'est certainement pas de l'évêque d'Hippone, qui n'a jamais écrit ni de ce style ni de ce ton. Mais il est d'origine africaine et du temps d'Augustin, dont on reconnaît partout l'influence : dans les idées, dans l'argumentation, dans la méthode d'exposition. Il a été écrit par un clerc de son entourage, entre les années 412 et 420.

Le *Contra Fulgentium* est une réponse à un traité donatiste sur le baptême, que l'auteur avait reçu du schismatique Fulgentius [5]. C'est une réfutation directe de ce traité, dans le cadre d'un dialogue entre un Donatiste et un Catholique [6]. L'interlocuteur donatiste est Fulgentius lui-même [7] ; et toutes les paroles

1) *Epist.* 61.
2) *Epist.* 107 ; 108, 1.
3) *Contra litteras Petiliani*, I, en-tête ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, en-tête.
4) *Patrol. lat.* de Migne, t. 43, p. 763-774. — Edition Petschenig, Vienne et Leipzig, 1910 (*Corpus scriptor. eccles. lat.* de l'Académie de Vienne, tome LIII, p. 289-310).
5) *Contra Fulgentium*, 1.
6) *Ibid.*, 2 et suiv.
7) *Ibid.*, 21-26.

mises dans sa bouche ont été empruntées à son ouvrage, dont le texte entier est ainsi reproduit par fragments dans l'ordre même du développement. Après chaque tirade de son adversaire, le Catholique discute point par point les arguments ou l'interprétation des citations bibliques. C'est ainsi qu'avait procédé Augustin dans les deux premiers livres *Contra litteras Petiliani* et dans le premier livre *Contra Gaudentium*.

L'imitation d'Augustin est évidente, et s'observe jusque dans le détail. Mais elle est aussi maladroite qu'évidente. D'abord, pour le fond, le *Contra Fulgentium* ne présente rien d'original : dans les développements successifs sur le baptême, sur la source de vie, sur l'onction, sur la prétendue indignité des Catholiques, on ne relève rien qui n'ait été mieux dit antérieurement par Augustin ou par Optat. En outre, l'opuscule n'a d'un dialogue que l'apparence : les deux thèses s'entre-choquent, sans qu'un trait de lumière éclaire la question, sans qu'une étincelle de vie anime les personnages. Enfin, le style est médiocre : style redondant et lourd d'un demi-lettré, à l'expression emphatique, au mauvais goût agressif, comme dans certain parallèle entre les Donatistes et les mouches [1].

A vrai dire, le dialogue du Catholique ne vaut pas mieux que le traité du schismatique. L'intérêt des deux ouvrages, intérêt purement historique, est dans le fait même que deux clercs quelconques des deux Églises opposées, deux clercs de condition médiocre, sans autorité ni talent, aient cru devoir intervenir dans ces grandes controverses. On saisit ici le double contrecoup des polémiques d'Augustin, de ces polémiques retentissantes qui surexcitaient les passions du public, et qui éveillaient chez les clercs jusqu'à des ambitions littéraires. Mais, dans les deux camps, la matière se desséchait, le cadre s'étriquait, le ton s'exaspérait, à mesure que la controverse descendait d'étage en étage jusqu'aux degrés inférieurs de la hiérarchie. Si Augustin crut devoir féliciter son clerc pour son initiative, il ne put lui savoir gré que de l'intention.

Exception faite pour les laïques d'Hippone, tous ces adversaires du Donatisme, que nous venons de passer en revue, étaient des gens d'Église. Augustin trouvait en eux les plus dévoués et les plus sûrs des collaborateurs, puisque sa cause était aussi la leur. Cependant, il eut encore bien d'autres alliés, dans des mondes très différents : alliés accidentels et plus désintéressés, mais non moins utiles, en raison des moyens

1) *Contra Fulgentium*, 14.

d'action dont ils disposaient. A mesure que l'évêque d'Hippone constatait la difficulté de ramener la plupart des schismatiques par la prédication, à mesure qu'il constatait plus clairement encore l'impossibilité de supprimer le schisme par une entente avec ses confrères dissidents [1], il se décidait ou se résignait à accepter ou à solliciter le concours de certains personnages influents, qui, pour la plupart, étaient ses amis, et qui étaient en situation de faciliter sa propagande ou d'aider à la victoire de son Église. A ces alliés-là, dont il avait espéré d'abord pouvoir se passer, il fit de plus en plus appel au cours de sa campagne; et, de plus en plus, ces auxiliaires bénévoles mirent à son service l'influence qu'ils tenaient de leurs fonctions administratives ou de leur fortune territoriale.

Ce furent d'abord les grands propriétaires de Numidie : spécialement de la région d'Hippone, pays de vastes domaines, de *latifundia*. Ils étaient maîtres souverains sur leurs terres, où les fermiers, les colons, les esclaves, rivés au sol par la loi, opprimés par tradition, exploités et terrorisés par des intendants sans scrupules, étaient déjà des serfs de la glèbe. Pour peu qu'il s'en souciât, le propriétaire disposait des consciences comme du reste. Quand Crispinus de Calama acquit le domaine des *Mappalia*, son premier soin fut de rebaptiser ses colons pour les enrôler dans l'Église de Donat [2]. Il prétendait, d'ailleurs, que les Catholiques agissaient de même, quand ils en avaient l'occasion [3].

Sans recourir au procédé par trop sommaire de Crispinus, Augustin tirait bon parti de ses relations amicales avec les grands propriétaires fonciers. Vers l'année 400, au moment même où il achevait la conversion du Donatiste Celer, il le priait de « recommander chaudement l'unité catholique à ses hommes de la région d'Hippone [4] ». Un peu plus tard, il adressait une lettre enthousiaste de félicitations au sénateur romain Pammachius, l'ami de Paulin de Nole et de Jérôme, qui par ses exhortations venait de ramener à l'Église ses colons schismatiques de la Numidie centrale [5]; et il invitait Pammachius à faire discrètement de la propagande auprès des autres sénateurs qui avaient des terres en Afrique [6]. Vers 406, il négociait d'autres acquisitions d'âmes avec Festus, un riche propriétaire de son

1) Augustin, *Epist.* 33-35; 76, 4; 88, 7 et 10; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

2) Augustin, *Epist.* 66, 1; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184.

3) *Epist.* 66, 2.

4) *Epist.* 57, 2. — Cf. *Epist.* 139, 2.

5) *Epist.* 58, 1-2.

6) *Ibid.*, 58, 3.

diocèse, qui avait quelques scrupules sur l'emploi de la contrainte[1], mais qui néanmoins, par circulaire, engageait ses colons à se convertir[2]. Même démarche, en 409 ou 410, auprès de Donatus, un autre propriétaire, qui « devait avec douceur et bienveillance exhorter tous ses gens de Sinitum et d'Hippone à rentrer dans la communion de l'Église catholique[3] ». Dès qu'il se trouvait en relations avec un des grands terriens du pays, Augustin entrevoyait en lui un agent de propagande.

Aux fonctionnaires de tout ordre, il demandait de l'aider à supprimer le schisme, ou à réprimer les violences des schismatiques. Avec le goût de l'autorité et le respect des autorités, il eut toujours une tendance à se servir d'elles. Dès le début de son épiscopat, il cherchait à faire intervenir le légat Eusebius dans sa querelle avec Proculeianus d'Hippone[4]. La plupart de ces propriétaires qu'il enrôlait pour la campagne antidonatiste, Celer, Festus, Donatus, n'étaient pas seulement des propriétaires; c'étaient aussi des personnages officiels, des gens de l'administration[5]. C'est surtout des hauts fonctionnaires, des gouverneurs de provinces, des commissaires impériaux, qu'Augustin attendait un appui efficace contre le Donatisme. Bien des faits prouvent qu'il n'avait pas tort de compter sur eux.

L'un de ces puissants auxiliaires n'était rien de moins que le premier ministre de l'Empire romain. On ne sait comment l'évêque d'Hippone connaissait Olympius; mais il lui avait adressé une lettre de félicitations, en septembre 408, dès qu'il avait appris sa nomination au poste de *magister officiorum* en remplacement de Stilichon[6]. Le nouveau ministre avait répondu avec le même empressement: Catholique zélé, il se déclarait prêt à servir les intérêts de l'Église[7]. Augustin ne fut pas long à saisir l'occasion, comme s'il pressentait que le ministère de son ami ne verrait pas le deuxième automne: il écrivit aussitôt à Olympius, le priant d'agir auprès de l'empereur pour couper court à l'agitation donatiste en obtenant la confirmation des lois de répression[8]. Il invitait le ministre à s'entendre là-dessus avec les députés du Concile de Carthage, qui venaient de partir pour l'Italie[9]. On s'aperçut vite en Afrique que l'évêque d'Hippone avait à la cour un allié puissant. La réponse d'Olympius ne se fit pas attendre: ce fut une loi très sévère contre les

1) *Epist.* 89, 1 et suiv.
2) *Ibid.*, 89, 8.
3) *Epist.* 112, 3.
4) *Epist.* 34-35.
5) *Epist.* 56, 2; 57, 2; 89, 8; 100, 1-2; 112, 1.
6) *Epist.* 96, 1.
7) *Epist.* 97, 1.
8) *Ibid.*, 97, 2-3.
9) *Ibid.*, 97, 4.

Donatistes, adressée le 24 novembre au proconsul Donatus[1].

Africain d'origine, ce proconsul Donatus était, lui aussi, un ami d'Augustin, qui le connaissait depuis sa jeunesse[2]. Nous l'avons vu déjà dans ses attitudes d'apôtre propriétaire, évangélisant ses colons d'Hippone[3]. Il était encore plus redoutable dans ses fonctions de proconsul. Chargé en 408 d'appliquer la nouvelle loi contre les schismatiques, il se laissa emporter par son zèle : il promulgua un édit si sévère, et, dans ses arrêts, il prodigua tellement la peine de mort, que son ami d'Hippone crut devoir lui écrire pour le rappeler à la modération[4].

Trois ans plus tard, un autre proconsul fut encore pour Augustin un auxiliaire empressé, trop empressé, compromettant par l'exagération de son zèle. Il s'agit d'Apringius, frère de Marcellinus, et gouverneur de Carthage en 411-412. C'est devant son tribunal que fut portée l'affaire des Circoncellions et des clercs donatistes d'Hippone, arrêtés à la suite des attentats contre les prêtres Restitutus et Innocentius. Comme son prédécesseur Donatus, Apringius avait la réputation d'abuser de la peine de mort, surtout dans les procès de ce genre. On s'attendait donc à des sentences capitales. C'est justement ce que craignait Augustin, toujours soucieux de l'effet produit sur l'opinion. Au cours de l'instruction, il tenta une démarche auprès du proconsul, l'exhortant à ne pas se montrer trop sévère pour les coupables, dans l'intérêt même de l'Église[5]. D'ailleurs, Apringius ne semble pas avoir suivi le conseil de l'évêque. Il dut le regretter le 13 septembre 413, à l'heure où on le conduisait au supplice. Il avait été brusquement arrêté à Carthage et jugé par surprise, comme complice du rebelle Heraclianus : innocent selon toute apparence, mais poursuivi par la rancune des Donatistes et dénoncé comme suspect[6].

Avec un philosophe et un lettré comme Macedonius, on n'avait pas à redouter les maladresses sanguinaires d'un Apringius ou d'un Donatus. Ancien avocat[7], Macedonius avait fait dans l'administration une rapide et brillante carrière. En 414, il était vicaire d'Afrique[8] : c'est-à-dire gouverneur général, avec autorité sur toute l'Afrique latine, moins la région de Carthage, où

1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 44.
2) Augustin, *Epist.* 112, 1-2.
3) *Ibid.*, 112, 3.
4) *Epist.* 100.
5) *Epist.* 134. — Cf. *Epist.* 133, 3 ; 139, 2.
6) *Epist.* 151, 4 et suiv. — Cf. Jérome, *Dialogus adversus Pelagianos*, III, 6 ; Orose, VII, 42.
7) Augustin, *Epist.* 153, 4, 10.
8) Possidius, *Vita Augustini*, 20, 25. — Cf. Augustin, *Epist.* 153, 1 ; 153, 4, 10-11 ; 154, 1 ; 155, 3, 10-12.

d'ailleurs il résidait. On s'accordait à louer son gouvernement[1]. Fort instruit[2], administrateur intègre et très humain [3], il était grand ami d'Augustin, qu'il admirait infiniment, et qui avait pour lui une haute estime[4]. Leur correspondance, très active à certains moments, avait un tour philosophique et religieux [5]. Un jour, Macedonius parlait avec enthousiasme de la *Cité de Dieu*, dont il venait de recevoir les premiers livres [6], et on lui répondait d'Hippone par un sermon sur la vie heureuse [7].

Un administrateur comme celui-là n'avait pas l'âme d'un persécuteur ni d'un inquisiteur. Pourtant, ses fonctions de vicaire d'Afrique l'obligeaient à appliquer strictement les lois récentes contre le Donatisme. Chrétien depuis longtemps et bon Catholique[8], il s'étonnait de la résistance des schismatiques. Dans le texte même d'un édit qui avait pour objet de régler l'exécution des lois dirigées contre eux, il cherchait à les convaincre qu'on les frappait pour leur bien : « C'est dans votre intérêt, disait-il, que cela se fait. C'est pour vous que travaillent les évêques, interprètes d'une foi incorruptible; c'est pour vous que travaille l'empereur lui-même ; c'est pour vous que nous travaillons, nous aussi, nous, ses gouverneurs et ses juges [9]. » On ne dit pas si ce sermon gouvernemental produisit beaucoup d'effet sur les Donatistes intransigeants. Mais on peut être assuré que Macedonius évita les violences inutiles dans l'application de son édit. Nous voyons Augustin solliciter et obtenir de lui la grâce de coupables [10]. Macedonius aimait à faire grâce ; il était reconnaissant aux évêques qui lui en fournissaient l'occasion ou le prétexte [11]. Lui-même, un jour, était intervenu auprès de l'évêque de Carthage en faveur d'un clerc coupable [12]. Aussi modéré que ferme, aussi humain que résolu à appliquer la loi, il était le type idéal de l'administrateur, tel qu'on le rêvait à Hippone.

Dans la campagne contre le Donatisme, on voit figurer jusqu'à un officier général de l'armée d'Afrique : le comte Bonifatius. Il passait pour être un homme de guerre assez habile, quoiqu'il ait été ordinairement battu. Il avait été heureux au début de sa carrière, et s'était distingué en plusieurs circonstances. En 413, il avait défendu Marseille contre les Goths

1) Augustin, *Epist.* 155, 3, 10.
2) *Epist.* 153, 6, 26.
3) *Epist.* 152,3; 153, 1, 2.
4) *Epist.* 152, 1; 153, 4, 10 et suiv.; 154, 1; 155, 3, 10-11.
5) *Epist.* 152-155.
6) *Epist.* 154, 2.
7) *Epist.* 155.
8) *Epist.* 154, 2; 155, 1.
9) *Epist.* 155, 4, 17.
10) *Epist.* 152-153.
11) *Epist.* 152, 3; 153, 1, 2.
12) *Epist.* 153, 4, 10.

d'Ataulphe. Puis il avait été envoyé en Afrique. Avec le grade de tribun, en 417, il commandait dans la région de Sétif, qu'il protégea contre les incursions des Nomades, et où il réprima des insurrections d'indigènes[1]. En 422, il guerroyait en Espagne contre les Vandales. L'année suivante, il devint un personnage considérable : il fut nommé comte d'Afrique, commandant en chef de toutes les troupes cantonnées dans l'Afrique latine[2]. Les provinces étant alors livrées à elles-mêmes, en raison des guerres civiles qui désolaient l'Italie, le comte d'Afrique fut maître absolu de la contrée pendant trois ans[3].

C'est à ce moment que Bonifatius tourna mal : grisé sans doute par une fortune inespérée. C'était un ambitieux, mais de médiocre envergure, sans suite dans les idées et d'esprit inquiet. Soldat de carrière, il avait parfois des scrupules d'ascète utopiste sur la légitimité du service militaire[4]. Devenu veuf, il parlait de quitter l'armée pour se faire moine ; à quelque temps de là, il se remariait avec une coquette, et ne rêvait plus que plaisirs mondains[5]. Zélé Catholique, il épousait en secondes noces une princesse hérétique, parente du roi des Vandales, et se compromettait avec les Ariens comme avec les Barbares[6]. Enfin, par ambition ou par rancune, ce commandant en chef de l'armée romaine en Afrique préparait la ruine du pays en trahissant ses devoirs de soldat et de citoyen.

Accusé d'aspirer à l'empire, égaré ou poussé à bout par des intrigues de cour, il refusa d'aller à Rome rendre compte de sa conduite. Il prétendit se maintenir en Afrique par la force, repoussa une armée romaine envoyée contre lui, et finit par appeler à son aide les Vandales d'Espagne. Il ne sut même pas tirer parti de sa trahison ; car, là encore, il manqua d'esprit de suite. Quand il vit la moitié de l'Afrique en proie aux Vandales, il s'affola, effrayé lui-même des conséquences de sa sottise. Il laissa ses amis intervenir à Rome, et le réconcilier avec la cour. Rétabli dans ses fonctions de comte d'Afrique, il marcha contre ses alliés de la veille, fut vaincu, et se cacha derrière les murs d'Hippone, sous la protection d'Augustin. Quand les barbares se décidèrent à lever le siège, il les suivit jusqu'à Calama, pour y essuyer une nouvelle défaite. Alors, il abandonna l'Afrique à elle-même, c'est-à-dire aux Vandales, et s'en

1) *Epist.* 185, 2, 6 ; 220, 3 et 7.
2) *Epist.* 220, 7.
3) Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 281 et suiv.
4) Augustin, *Epist.* 189.
5) *Epist.* 220, 3-4 et 12.
6) *Ibid.*, 220, 4.

retourna en Italie, où il mourut bientôt, misérablement, des suites d'une blessure reçue, dit-on, dans une querelle. Avec toutes ses belles vertus et ses prétendus talents d'homme de guerre, il n'avait su que trahir et se faire battre. Il avait livré l'Afrique latine aux Barbares, et les Catholiques africains à la tyrannie du clergé arien, complice et instrument des Vandales [1].

Tel est le triste personnage, qui eut l'honneur de compter parmi les amis et les correspondants d'Augustin [2]. C'était, il est vrai, avant la trahison. Dès 417, au temps de ses premières campagnes en Afrique, Bonifatius était en relations avec l'évêque d'Hippone. Il était alors tribun, et guerroyait contre les tribus indigènes dans le Sud de la Numidie ou de la Sitifienne [3]. C'est à ce moment qu'il fut mêlé à la controverse antidonatiste. Au cours de ses campagnes sur les Hauts-Plateaux, il rencontrait partout des schismatiques de mauvaise mine, exaspérés plus que jamais par la persécution. Sur le territoire de son commandement, il devait faire exécuter l'édit d'union. Administrateur mal renseigné, théologien novice, il ne voyait pas très bien en quoi ces dissidents d'Afrique différaient des Ariens qu'il avait connus en Europe, et qu'il était destiné à mieux connaître encore après son second mariage. En outre, il éprouvait quelques scrupules sur l'emploi de la contrainte [4]. Il pria l'évêque d'Hippone de l'éclairer là-dessus. Il reçut comme réponse un volumineux mémoire en forme de lettre, où on lui expliquait la différence entre un Donatiste et un Arien, en tranquillisant sa conscience d'administrateur sur la légitimité des édits d'union [5].

En ces temps-là, Augustin avait quelques illusions sur le caractère de Bonifatius, auquel il prêtait généreusement beaucoup de vertus [6]. Il lui conserva longtemps son estime. Il allait le voir jusqu'à Thubunae, et recevait ses visites à Hippone [7]. Le jour vint, cependant, où le doute ne fut plus possible. Il y a beaucoup d'amertume, et l'aveu mélancolique d'une grande déception, dans la dernière lettre adressée par l'évêque d'Hippone au comte d'Afrique [8] : lettre écrite à l'approche des Vandales, de ces Vandales qu'avait appelés Bonifatius, et devant qui, bientôt, il allait fuir jusque dans Hippone.

1) Sur le rôle de Bonifatius, cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 281-290; Martroye, *Genséric*, p. 82 et suiv.

2) Augustin, *Epist.* 185; 189; 220.

3) *Epist.* 185, 2, 6; 220, 3 et 7.

4) *Epist.* 185, 1, 1-3; 2, 6 et suiv.; 11, 51.

5) *Epist.* 185. — Cf. *Retract.*, II, 74.

6) *Epist.* 185, 1; 189, 7-8.

7) *Epist.* 220, 2-3 et 12.

8) *Epist.* 220.

Au cours des persécutions qui ont suivi la Conférence de Carthage et l'édit d'union de 412, les plus redoutables des adversaires du Donatisme ont été les commissaires impériaux (*exsecutores*), chargés de seconder partout les magistrats ou de stimuler leur zèle, et envoyés spécialement en Afrique par l'empereur pour mettre fin au schisme. Trois de ces commissaires nous sont connus : tous les trois ont été des amis et des alliés d'Augustin.

Le premier et le plus célèbre de ces commissaires est Marcellinus, le président de la Conférence de Carthage. C'était un très honnête et galant homme, distingué, fort instruit, bon juriste et orateur de talent. Il était très lié avec Augustin, avec qui il entretenait une correspondance régulière : correspondance qui portait tantôt sur les affaires religieuses, tantôt sur des questions philosophiques ou théologiques[1]. L'évêque d'Hippone estimait beaucoup son ami Marcellinus, à qui il a dédié plusieurs de ses ouvrages, notamment la *Cité de Dieu*[2].

Dans les premiers jours de juin 411, comme délégué de l'empereur et président de la grande Conférence, Marcellinus a tenu entre ses mains les destinées du Christianisme africain. Il en a été puni par la vengeance des vaincus, et aussi, de nos jours, par une hypothèse injurieuse, réédition plus ou moins consciente des racontars et des calomnies donatistes. Certains érudits à vue courte, et à psychologie plus courte encore, ont prétendu que la Conférence de Carthage avait été simplement une comédie, dont le scénario aurait été réglé d'avance entre le gouvernement et l'évêque de Carthage, et dont Marcellinus aurait été le metteur en scène. On notera d'abord ce que cette hypothèse a de désobligeant, non seulement pour Marcellinus, mais pour ses prétendus compères. Les trois cents évêques catholiques, qui avant la Conférence s'engagèrent à démissionner s'ils étaient vaincus[3], ces trois cents évêques auraient donc joué aussi la comédie. Or beaucoup d'entre eux nous sont connus, et n'étaient certainement pas de malhonnêtes gens. Par exemple, ni Aurelius de Carthage, ni Augustin, ni Alype, ni Possidius, ne se seraient prêtés à ce jeu.

Mais, dit-on, Marcellinus était catholique. — Sans doute, et il ne le cachait pas ; c'est même pour cela qu'il proposa aux

1) *Epist.* 133 ; 136 ; 138-139 ; 143. — Cf. *Epist.* 128-129 ; 151 ; 165 ; 166, 3, 7 ; 169, 4, 13.

2) *Retract.*, II, 69 ; 63 ; 69.

3) *Epist.* 128, 2 ; *Brevic. Collat.*, I, 5 *Gesta cum Emerito*, 6.

Donatistes de lui donner un assesseur de leur secte[1]. Mais il n'était pas Catholique *africain :* et c'est là qu'est toute la question. Pour un Catholique d'outre-mer, comme pour le gouvernement, comme pour l'Eglise romaine elle-même, peu importait au fond que le Donatisme fût victorieux ou vaincu. Les deux Eglises rivales d'Afrique prétendaient également être l'Eglise catholique ; elles n'étaient séparées par aucune divergence de dogme ou autre ; comme Augustin l'a répété cent fois, elles n'étaient séparées que par le schisme même[2]. L'arbitre avait à trancher une question de fait. Le lendemain de sa sentence, l'Eglise catholique africaine serait celle des deux qu'il aurait proclamée telle ; et le gouvernement, l'Eglise romaine, tous les Catholiques d'outremer, n'avaient qu'à s'incliner devant la sentence, comme cela s'était passé au temps de Constantin. On pourrait même soutenir que l'intérêt supérieur de l'Eglise universelle s'accordait plutôt avec l'intérêt donatiste : en cas de victoire du parti de Donat, les schismatiques de la veille devenaient officiellement les Catholiques, les évêques catholiques de la veille démissionnaient suivant leur promesse, les communautés rivales se réconciliaient dans toutes les cités et se confondaient en une seule communauté catholique, l'unité se trouvait rétablie partout, avec la paix. Evidemment, en 411, Aurelius et ses amis avaient l'avantage de la situation, en ce sens que leur Eglise, depuis un siècle, était reconnue hors d'Afrique comme étant l'Eglise catholique. Mais ce précédent historique ne liait pas l'arbitre ; et l'on avait vu souvent les Conciles ou le gouvernement se déjuger, passer d'un parti à l'autre, notamment dans les querelles de l'Arianisme, où pourtant était engagée une question de dogme.

En réalité, les Donatistes ne pouvaient avoir contre Marcellinus qu'une objection : son amitié personnelle pour Augustin et d'autres Catholiques africains. Mais ce n'était encore là qu'une objection spécieuse. Marcellinus, qui était un juriste, et qui était la droiture même, aurait parfaitement sacrifié l'amitié à la justice, si les Donatistes lui avaient démontré leur bon droit. Ce qui frappe justement, quand on lit sans idée préconçue les procès-verbaux de la Conférence, c'est d'ordinaire la haute impartialité du président. Si parfois, cependant, il laissait pencher la balance d'un des côtés, c'est toujours du côté des Dona-

1) *Collat. Carthag.*, I, 5.

2) Augustin, *Epist.* 43, 1 ; 61, 1-2 ; *Enarr. in Psalm.* 54, 16 ; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, I, 25, 27 : « Nos eis tantummodo schismatis crimen objicimus. »

tistes[1], dont il prenait au sérieux les obstructions évidentes ou les chicanes, et dont il finissait par admettre toutes les prétentions. Si dans sa sentence il leur a donné tort, c'est que les débats avaient éclairé sa justice, et que sa conscience les condamnait. D'ailleurs, qu'a cette sentence de surprenant ou d'inattendu? C'est aussi celle de l'histoire : si l'on a pu critiquer les moyens employés par Augustin et ses amis pour rétablir l'unité, tous les historiens sont d'accord pour reconnaître que le bon droit était du côté des Catholiques. Cette Conférence de Carthage, où l'on a cru entrevoir une odieuse comédie, a été le plus régulier des procès et le plus humain des drames.

La sentence rendue, le rôle de l'arbitre était terminé. Marcellinus n'avait plus, semble-t-il, qu'à regagner l'Italie. Il resta pourtant à Carthage, et pour son malheur, puisqu'il devait partager le sort tragique de son frère le proconsul Apringius : dénoncé comme lui par les Donatistes, impliqué dans les poursuites contre les partisans du comte Heraclianus, il fut exécuté par surprise le 13 septembre 413, malgré toutes les démarches de ses amis et l'appel à l'empereur[2]. Pendant les deux ans qui s'écoulèrent entre la clôture de la Conférence et son arrestation, il remplit à Carthage, probablement pour toute l'Afrique, les fonctions de commissaire impérial. Comme tel, il veillait à l'exécution de l'édit d'union et à la répression des attentats donatistes. C'est à ce titre qu'on le voit intervenir dans l'instruction du procès des Circoncellions d'Hippone[3]. Ce fut l'occasion d'une nouvelle correspondance avec Augustin[4].

Le successeur de Marcellinus, dans ces fonctions de commissaire impérial, fut probablement Cæcilianus : encore un vieil ami d'Augustin[5], mais un ami beaucoup moins sûr, moins droit dans sa conduite. Personnage important de l'Empire, ancien préfet du prétoire, il paraît avoir accompagné en Afrique le comte Marinus, le vainqueur du rebelle Heraclianus. Champion très zélé du Catholicisme, quoique simple catéchumène[6], il promulgua dès son arrivée, vers le début de 413, un édit sur l'application des lois contre les Donatistes. Augustin lui écrivit à ce propos, pour le prier d'agir contre les dissidents de son diocèse : « Nous nous réjouissons d'apprendre, disait-il, que

1) *Collat. Carthag.*, I, 51-52 ; 54 ; 56 ; 144-146 ; II, 3-7 ; 57 ; III, 51 et suiv. ; 250-257 ; etc.

2) Augustin, *Epist.* 151, 4 et suiv. ; Jérome, *Dialogus adversus Pelagianos*, III, 6 ; Orose, VII, 42.

3) Augustin, *Epist.* 133, 1-3 ; 134, 1-2 ; 139, 1-2.

4) *Epist.* 133 et 139.

5) *Epist.* 151, 1.

6) *Ibid.*, 151, 14.

dans d'autres contrées de l'Afrique tu as travaillé pour l'unité catholique avec un merveilleux succès ; mais nous nous affligeons de constater que la région d'Hippo-Regius et les districts voisins de Numidie n'ont pas encore profité de ton vigoureux et présidial édit... Avec l'aide du Seigneur notre Dieu, tu aviseras sans doute à ce que l'orgueil d'une hérésie sacrilège soit guéri par la terreur, plutôt que tranché vif par la vengeance [1]. » Quelques mois plus tard, survint l'arrestation de Marcellinus et d'Apringius. Cæcilianus eut dans cette affaire un rôle équivoque. Sur la prière d'Augustin et d'autres évêques catholiques, il accepta bien de tenter quelques démarches pour sauver les accusés; mais on savait qu'il était leur ennemi personnel, et qu'il avait des entrevues suspectes avec le grand justicier du moment, le comte Marinus [2]. On le soupçonnait à Carthage d'avoir contribué à la condamnation des deux frères; et, à Hippone, on lui tint quelque temps rigueur [3]. Affecté de ce silence, Cæcilianus écrivit à son ami pour s'en plaindre, et pour tenter de se justifier [4]. Augustin répondit par une lettre inquiétante, assez aimable d'apparence, mais où tous les termes étaient mesurés, et où l'on devine bien des sous-entendus sous les protestations d'amitié [5]. On peut croire avec les Carthaginois que Cæcilianus, dans le procès des deux frères, avait servi ses rancunes personnelles, et que malgré son zèle pour l'Eglise catholique, malgré son édit contre les schismatiques, il avait fait le jeu des Donatistes.

Le tribun Dulcitius, le dernier connu des commissaires impériaux chargés de traquer les dissidents africains, était également un ami et un correspondant d'Augustin, qui lui a dédié l'un de ses ouvrages, le *De octo Dulciti quaestionibus* [6]. On se rappelle les démêlés de Dulcitius avec Gaudentius de Thamugadi, vers l'année 420 : les deux édits du commissaire contre les Donatistes, l'accueil qu'y fit l'évêque schismatique, la menace de se brûler vif, la lettre conciliante du tribun cherchant à détourner le fanatique de ses projets macabres, les réponses impertinentes de Gaudentius [7]. Dans son embarras, Dulcitius songea à son ami d'Hippone ; il lui écrivit pour lui demander conseil, et lui communiqua les lettres reçues de Thamugadi, en le priant de les réfuter [8]. Augustin répondit en recommandant

1) *Epist.* 86.
2) *Epist.* 151, 3 et suiv.
3) *Ibid.*, 151, 1 et 3.
4) *Ibid.*, 151, 1.
5) *Epist.* 151.
6) Cf. *Retract.*, II, 91.
7) *Epist.* 204, 3; *Retract.*, II, 85 ; *Contra Gaudentium*, I, 1, 1; 19, 21; 31, 40.
8) *Retract.*, II, 85; *Epist.* 204, 1.

la modération dans l'application des lois [1], et en promettant la réfutation demandée [2]; ce fut l'origine de ses controverses avec Gaudentius [3]. On ne sait comment finit l'affaire. La crainte du scandale et des responsabilités avait refroidi peu à peu le zèle du commissaire. Quand il vit les deux évêques aux prises, Dulcitius saisit sans doute ce prétexte pour se tenir à distance du guêpier de Thamugadi.

Ces commissaires impériaux, qui de 412 à 420 donnaient la chasse aux derniers dissidents, ces gouverneurs de provinces, qui veillaient à l'exécution des édits d'union, ou qui promulguaient eux-mêmes des édits contre les schismatiques, tous ces hauts fonctionnaires, représentants directs du pouvoir impérial, ne ressemblaient guère, assurément, aux modestes missionnaires du diocèse d'Hippone. Ce simple rapprochement montre assez quelle extension avaient prise peu à peu la propagande et l'action d'Augustin. A mesure qu'il s'enhardissait dans sa campagne et se rapprochait du but, il avait trouvé des alliés de plus en plus nombreux et de plus en plus puissants, dans des mondes de plus en plus divers.

Tous ces auxiliaires, venus de tous les points de l'Afrique latine, différaient les uns des autres par la condition sociale, par le rang, par le pays et le milieu où ils vivaient, par les moyens d'action, par le point de vue même auquel ils se plaçaient, sans parler des différences de mérite et de talent. Aussi, rien de plus divers que la nature de l'appui prêté à Augustin par ces collaborateurs accidentels ou de toujours. Ses clercs et ses missionnaires d'Hippone ont travaillé trente ans avec lui, sans se décourager, sans fuir ni chercher le martyre, à la conversion des dissidents de son diocèse. Les grands propriétaires de la région lui ont ouvert leurs domaines et l'âme de leurs colons. Ses collègues de Numidie, dont plusieurs étaient ses amis intimes, surtout Alype de Thagaste, Possidius de Calama, Severus de Milev, Fortunatus de Constantine, ont mené avec lui sans trêve, et de toutes les façons, le combat contre le Donatisme. Les évêques des autres provinces, convaincus par sa parole et décidés par son exemple, ont entrepris comme lui d'extirper le schisme dans leurs diocèses respectifs, ou, groupés à Carthage autour d'Aurelius, l'ont secondé de leurs votes dans les conciles. Le chef de l'Église africaine, son ami Aurelius, s'est associé à lui dès le premier jour et l'a suivi jusqu'au

1) *Epist.* 204, 2-3.
2) *Ibid.*, 204, 9
3) *Contra Gaudentium*, I, 1; *Retract.*, II, 85.

bout, l'appuyant de toute son autorité, en toute circonstance, pour faire adopter et pour réaliser ses plans. Enfin, dans les dernières années, après les édits d'union, on voit entrer en scène des alliés inattendus, les hauts fonctionnaires, un ministre, des gouverneurs de province, des commissaires impériaux, empressés pour l'exécution des édits ou la répression des attentats.

C'est toute une armée de volontaires, qui s'est recrutée et mise en mouvement à la voix d'Augustin. Les uns l'ont aidé de leur parole ou de leur martyre, les autres de leurs démarches; ceux-ci de leurs votes, ceux-là de leurs édits ou de leurs arrêts. Tous ont eu part à la victoire du Catholicisme africain, puisque tous avaient participé à la campagne. Mais tous ont suivi Augustin; et, s'ils l'ont suivi, c'est que tous avaient subi son prestige. Avec Aurelius de Carthage, dont le nom est inséparable du sien, il a marqué le but, ouvert la voie, posé les jalons, écarté les obstacles. S'il a triomphé, c'est qu'il a su ce qu'il voulait, et qu'il en a voulu les moyens; c'est qu'il a su recruter les alliés nécessaires, divers selon les temps ou les circonstances, et qu'il les a tous entraînés à sa suite, dans cette campagne victorieuse dont il était l'âme.

III

Traités d'Augustin contre les Donatistes. — Chronologie. — Œuvres du temps de la prêtrise (392-395). — *Psalmus contra partem Donati.* — Livre perdu *Contra Epistulam Donati haeretici.* — Œuvres des premières années de l'épiscopat (396-400). — Le *De agone christiano.* — Livres perdus *Contra partem Donati.* — Troisième période (400-405). — Les trois livres *Contra Epistulam Parmeniani.* — Les sept livres *De baptismo contra Donatistas.* — Livre perdu *Contra quod adtulit Centurius a Donatistis.* — Les trois livres *Contra litteras Petiliani.* — L'*Epistula ad Catholicos contra Donatistas.* — Quatrième période (405-411). — Les quatre livres *Contra Cresconium.* — Trois ouvrages perdus. — Le *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber.* — Le *Contra Donatistam nescio quem liber.* — L'*Admonitio Donatistarum de Maximianistis.* — Le *De unico baptismo contra Petilianum.* — Livre perdu *De Maximianistis contra Donatistas.* — Cinquième période (411-430). — Le *Breviculus Collationis.* — Le livre *Ad Donatistas post Collationem.* — Livre perdu *Ad Emeritum episcopum Donatistarum post Collationem.* — Le *De correctione Donatistarum.* — Le *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem* et les *Gesta cum Emerito.* — Les deux livres *Contra Gaudentium.* — Ouvrages des dernières années d'Augustin, où il parle incidemment des schismatiques africains. — Caractères communs à tous ses traités contre le Donatisme.

Pendant cette campagne de trente ans, où il eut tant d'alliés, mais où il joua toujours le rôle prédominant, Augustin n'a guère

cessé d'écrire ou de parler contre le Donatisme. Tout ne s'est pas conservé de ses ouvrages ou de ses discours contre les schismatiques ; mais tout l'essentiel nous est parvenu. Ce qui reste constitue, dans l'ensemble de son œuvre immense, un groupe de première importance, d'un vif intérêt, surtout pour l'histoire religieuse et littéraire de l'Afrique chrétienne.

Dans cette littérature antidonatiste d'Augustin, on distingue trois catégories d'ouvrages, qui sont étroitement apparentées pour le fond, mais qui diffèrent beaucoup par le cadre comme par la forme, et qui pour cette raison doivent être considérées à part : traités, lettres, sermons. Naturellement, il ne s'agit pas ici d'étudier l'écrivain, l'épistolier, le sermonnaire, comme on le ferait dans une étude d'ensemble sur Augustin. Nous nous proposons seulement de passer brièvement en revue ceux de ses traités, de ses lettres, de ses sermons ou autres discours, qui se rapportent au Donatisme ; d'indiquer le contenu, le caractère et la portée de ces ouvrages, le lien qui les rattache l'un à l'autre, et aux incidents de la campagne contre le schisme.

Traités, correspondances ou discours, la base de cette triple étude doit être la chronologie [1]. Les ouvrages en question sont tous, plus ou moins, des ouvrages de polémique : des documents historiques, autant que des œuvres littéraires. Ils ne se comprennent bien qu'à la lumière des faits et des circonstances d'où ils sont nés. Replacés dans leur milieu, à leur date, ils reprennent toute leur valeur et tout leur sens. Non seulement ils s'expliquent par l'histoire, mais encore ils s'expliquent et s'éclairent l'un par l'autre. Quand on sait d'où ils viennent, et à quel moment, on voit clairement où ils tendent et ce qu'ils veulent. Alors cette littérature polémique, qu'on pourrait croire bien lointaine, semble se rapprocher de nous, parce qu'elle s'anime et se colore, au feu des passions d'autrefois qui ressemblaient beaucoup à celles d'aujourd'hui.

On peut reconstituer avec précision la succession chronologique des traités antidonatistes d'Augustin ; et, pour la plupart d'entre eux, on peut déterminer soit la date exacte, soit, au moins, la date approximative. Nous avons, pour cela, deux moyens principaux d'information : d'abord, les données chronologiques contenues dans les traités eux-mêmes ; ensuite la liste dressée par Possidius dans son catalogue des œuvres du maître, et surtout les indications fournies par Augustin lui-même dans ses *Rétractations*.

1) Voyez, dans l'*Appendice* du présent volume, les tableaux chronologiques des ouvrages antidonatistes d'Augustin.

Les points de repère ne sont pas rares dans le texte des traités. Allusions formelles ou implicites aux principaux faits de la vie d'Augustin ou de l'histoire du Donatisme, aux Conciles des deux partis, à la mort de Gildon et de son complice Optatus de Thamugadi, aux lois impériales, aux édits d'union, à la Conférence de 411, même à des événements ou à des personnages d'autres pays, comme la mention d'un évêque de Rome ou de Milan, comme la prise de Rome par Alaric en 410 : ce sont autant de données chronologiques, qui permettent de dater directement bien des ouvrages, ou, tout au moins, d'en marquer l'époque [1].

Un autre élément chronologique, très important, le seul dans certains cas, est l'ordre de succession des traités. Cet ordre de succession peut être déterminé, soit d'après les renvois assez fréquents de l'auteur à ses ouvrages antérieurs, soit d'après les listes chronologiques dressées par Augustin dans ses *Rétractations* et par Possidius dans son catalogue.

Le catalogue de Possidius comprend une section spécialement consacrée aux traités antidonatistes [2]. Cette liste est évidemment à consulter ; mais on doit l'utiliser avec prudence. Ce n'est pas qu'on puisse incriminer Possidius ni contester son exactitude : c'était le plus scrupuleux des bibliographes, comme le plus consciencieux des biographes. En outre, il avait puisé à la meilleure des sources, puisqu'il avait à sa disposition la bibliothèque épiscopale d'Hippone: son catalogue, où il suivait certainement l'ordre chronologique, était probablement la reproduction de celui qu'avait dressé Augustin lui-même, et qui est plusieurs fois mentionné dans les *Rétractations* [3]. Malheureusement, la liste de Possidius nous est parvenue en piteux état. Des générations de copistes ont passé par là, qui sans doute ont remanié cette liste pour la faire coïncider avec le contenu de leurs manuscrits : d'où le désordre, les lacunes, les erreurs, les transpositions évidentes, les altérations de titres. Dans l'état où il est aujourd'hui, le document est surtout propre à égarer le critique. D'ailleurs, ce qu'il y a encore de bon dans le catalogue de Possidius se trouve également dans les *Rétractations*, que le biographe avait toujours sous les yeux.

1) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 9, 15; II, 1, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, II, 51, 118; III, 17, 20; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.; etc.

2) Possidius, *Indiculus operum Augustini*, 3.

3) « *In opusculorum meorum indiculo* nec inter libros nec inter epistulas est notatum » (Augustin, *Retract.*, II, 67). — Cf. *Prolog.*, 3; I, 5; 15; 17; 22; 25-26 ; II, 27; 34 ; 36; 46; 51 ; 66; 77 ; 93.

Mieux vaut donc s'en tenir aux *Rétractations*, qui sont un merveilleux répertoire de dates comme de faits, et dont le texte n'a guère subi d'altérations. On sait comment Augustin, vers la fin de sa vie, eut l'idée originale de passer en revue tous ses ouvrages, pour en faire lui-même la critique. Il en entreprit une revision générale, et consigna ses observations dans ce livre infiniment curieux, sorte de *Confessions* littéraires, qu'il appela ses *Rétractations*. Dans cette revue de ses traités, il a suivi d'un bout à l'autre l'ordre chronologique : c'est lui-même qui le déclare dans sa *Préface*, très catégoriquement[1].

On pouvait en croire, semble-t-il, un homme aussi scrupuleux, qui savait la valeur des mots, et qui n'avait pas l'habitude d'oublier ses engagements. Pourtant, la critique moderne, dans les efforts tentés pour reconstituer la chronologie de ses œuvres, n'a guère tenu compte de sa déclaration si formelle. On a cru le prendre en flagrant délit de distraction ou d'erreur. Il y a, en effet, des difficultés apparentes : pour les vingt-cinq ouvrages composés dans les huit ou neuf premières années de son épiscopat (396-404)[2], la série chronologique des *Rétractations* semble parfois en désaccord avec les données contenues dans le texte même des traités. On est parti de là pour incriminer ou suspecter la succession chronologique indiquée par Augustin. On l'a remaniée ou modifiée sans façon. Le résultat le plus clair, c'est que l'on a tout brouillé : on a proposé successivement et arbitrairement des dates très diverses, toutes inexactes à notre avis, pour les *Confessions*[3] et une vingtaine d'autres ouvrages.

Le témoignage d'Augustin, dans sa *Préface*, n'en est pas moins formel ; et c'est lui qui a raison contre ses commentateurs. On n'est pas fondé à supposer ici, dans l'ordre de succession des traités ou des chapitres, une distraction de l'auteur ou une transposition maladroite par des copistes : il suffit de lire d'un bout à l'autre les *Rétractations* pour s'assurer que tout s'y tient parfaitement et que les chapitres n'y ont pas été transposés. D'où vient donc, pour la série des traités écrits entre 396 et 404, le désaccord apparent que l'on constate entre les *Rétractations* et les données fournies par les traités ? Tout simplement, d'une très légère altération d'un texte, une permutation entre deux chiffres. Quand on examine de près cette partie des *Rétractations*[4], on s'aperçoit que toutes les difficultés viennent

1) Augustin, *Retract.*, Prolog., 3.
2) *Ibid.*, II, 27-51.
3) Augustin, *Retract.*, II, 32.
4) *Retract.*, II, 27-51.

de la date attribuée aujourd'hui par le texte traditionnel aux *Acta contra Felicem Manichaeum* : procès-verbal qui daterait du VIe Consulat d'Honorius (= 404 de l'ère chrétienne [1]). Or cette date est suspecte à première vue, puisqu'elle place cette controverse longtemps après les autres polémiques contre les Manichéens. Elle est sûrement erronée, du fait des copistes servilement suivis par les éditeurs, et la correction est facile : au lieu du VIe Consulat d'Honorius (= 404), le document original indiquait le IVe Consulat du même empereur (=398) [2]. Par cette correction très simple, la controverse avec Felix se trouve reportée dans la période des polémiques contre les Manichéens. Du même coup, toutes les difficultés disparaissent; les objections et les hypothèses d'autrefois tombent d'elles-mêmes, puisque tout désaccord est supprimé. On est amené à reconnaître, une fois de plus, l'exactitude d'Augustin; et l'on peut dater vingt-cinq de ses ouvrages, restés jusqu'ici en l'air. En ce qui concerne la succession des traités antidonatistes, on peut et l'on doit se fier aux *Rétractations*, qui nous fournissent la trame de toute cette chronologie.

On trouvera, dans l'*Appendice* du présent volume [3], le tableau chronologique des traités, avec la justification des dates adoptées. Nous résumerons seulement ici, dans une vue d'ensemble, très brièvement et sans commentaire, les résultats de nos recherches.

Encore prêtre, après le Concile d'Hippone; Augustin écrivit ses deux premiers ouvrages contre les schismatiques : à la fin de 393, son *Psaume contre le parti de Donat*, et, vers le même temps, son livre perdu *Contre la Lettre de Donat l'hérétique*. Des deux premières années de son épiscopat datent deux traités : en 396 ou 397, son *De agone christiano ;* en 397, ses livres perdus *Contre le parti de Donat*. Avec la troisième période de ses polémiques (400-405), s'ouvre la série de ses grands ouvrages antidonatistes : vers 400, les trois livres contre Parmenianus, les sept livres *Sur le baptême*, l'opuscule perdu contre Centurius, le premier livre contre Petilianus; en 401, le second livre contre le même Petilianus, et la Lettre pastorale relative à cette controverse; en 402, le troisième livre contre Petilianus. Pendant la quatrième période (405-410), la série continue, mais moins riche et moins épargnée par le temps : à la fin

1) *Acta contra Felicem*, I, 1; *Retract.*, II, 34.

2) Sur cette correction et ses conséquences pour la chronologie des œuvres d'Augustin, voyez notre communication à l'Institut : *C. R. de l'Acad. des Inscript.*, 1908, p. 51 (séance du 31 janvier).

3) Voyez plus loin, *Appendice* I.

de 405, les quatre livres contre Cresconius ; vers 406, trois opuscules perdus ; vers 410, la réponse à Petilianus *Sur le baptême unique*, et le traité perdu sur les Maximianistes. La cinquième et dernière période (411-430) comprend les ouvrages relatifs à la Conférence de Carthage ou aux suprêmes résistances des schismatiques : à la fin de 411, le *Breviculus Collationis ;* vers le début de 412, l'adresse « Aux Donatistes » ; vers 416, le livre perdu *A Emeritus après la Conférence ;* au début de 417, le mémoire sur la conversion des Donatistes ; le 18 et le 20 septembre 418, le *Sermo* de Cæsarea et les *Gesta cum Emerito ;* vers 420, les deux livres contre Gaudentius ; de 420 à 430, les derniers ouvrages où Augustin parle incidemment du Donatisme.

On peut trouver singulier que la série des traités s'ouvre par un poème. Si bizarre qu'elle soit, cette fantaisie de classification n'est pas imputable aux éditeurs ; elle remonte à l'auteur lui-même, qui, dans ses *Rétractations*, range parmi ses traités le *Psalmus contra partem Donati*[1]. Composé à la fin de 393, ce curieux poème est probablement un écho du grand Concile qui s'était tenu à Hippone le 8 octobre de cette année-là. L'assemblée des évêques africains avait dénoncé le danger du schisme, et, par deux de ses canons, préparé les voies à la propagande. Augustin, aussitôt, était parti en guerre contre les schismatiques : il les attaquait déjà dans l'ouvrage qui précède immédiatement le *Psalmus*, un commentaire du « Sermon sur la montagne[2] ». Mais le *Psalmus*, entièrement dirigé contre le Donatisme, a une tout autre portée. Le Concile d'Hippone avait recommandé sans doute de combattre les dissidents avec leurs propres armes. Or, les évêques schismatiques, depuis longtemps, avaient imaginé de faire chanter dans leurs églises certains psaumes de leur façon, destinés à tenir en haleine la foi ou le fanatisme de leurs fidèles : tels étaient les Psaumes de Parmenianus, devenus populaires dans la secte, et entonnés à grand fracas dans les basiliques du parti. Augustin connaissait bien ces chants donatistes ; même il s'en moquait, et les comparait à des chansons d'ivrognes[3]. Mais il était trop clairvoyant pour négliger aucun moyen d'action sur les foules. C'est ainsi qu'il s'improvisa poète : aux Psaumes donatistes, psaumes de guerre contre l'Église catholique, il opposa son *Psaume contre le parti de Donat*.

1) Augustin, *Retract.*, I, 19. — Cf. *Retract.*, I, 18.
2) *De Sermone Domini in monte*, I, 5, 13. 3) *Epist.* 55, 18, 34.

Lui-même explique, très nettement, ce qu'il a voulu faire : « J'ai voulu, dit-il, porter le procès des Donatistes à la connaissance de tous, même des plus humbles, des gens tout à fait ignorants et sans instruction ; j'ai voulu, autant que je le pourrais, les forcer à s'en souvenir [1] ». Le *Psalmus* est donc, avant tout, une histoire du Donatisme ; mais, naturellement, l'auteur ne s'est interdit ni les commentaires ni les exhortations. On distingue dans le poème quatre parties : un préambule, un résumé historique, une controverse, un épilogue.

Dans son préambule, Augustin s'attaque à la thèse fondamentale du Donatisme : la conception de l'Église. On ne doit pas s'inquiéter, dit-il, de voir autour de soi des coupables : il développe cette idée, en paraphrasant la parabole évangélique, par la comparaison entre l'Église et le pêcheur [2]. Puis, à grands traits, en une centaine de vers, il esquisse l'histoire des origines du schisme : accusations contre les prétendus traditeurs, rôle des évêques numides et de leurs complices à Carthage, irrégularité du procès de Cæcilianus et mauvaise foi de ses adversaires, ambition de Donat, requête à Constantin, Concile de Rome, appel des dissidents à l'empereur, rupture avec l'Église universelle [3]. La polémique, qui dans tout ce récit se mêlait à l'exposé des faits, remplit tout le développement qui suit : exhortation à la concorde, vanité des accusations réciproques, attentats des Circoncellions, nécessité de tolérer les pécheurs sans rompre à cause d'eux avec l'Église, caractère du baptême, qui ne peut être conféré deux fois [4]. L'épilogue, en forme de prosopopée, montre l'Église rappelant à elle tous ses enfants [5].

D'après cette rapide analyse, comme d'après la déclaration même de l'auteur, on voit quel public visait Augustin : la foule de ceux qui s'obstinaient dans le Donatisme par ignorance de la vérité historique. Autant et plus qu'aux Catholiques, il s'adressait aux schismatiques, dont beaucoup alors assistaient à ses sermons. Il cherchait à les ramener en leur montrant qu'on les avait trompés : aux affirmations et aux prétentions donatistes, il opposait les faits, l'histoire. Dans toutes les strophes du poème, c'est le motif dominant, qui éclate dans le refrain : *Vous tous qui aimez la paix, jugez seulement où est la vérité* [6].

L'essentiel était donc, ici, le résumé historique. D'ailleurs, ce résumé n'avait rien de bien nouveau. L'auteur s'était contenté de mettre en vers un sommaire de l'ouvrage d'Optat, sa source

1) *Retract.*, I, 19.
2) *Psalmus contra partem Donati*, 2-13.
3) *Ibid.*, 15-129.
4) *Psalmus contra partem Donati*, 131-257.
5) *Ibid.*, 259-288.
6) *Ibid.*, 1 ; 14 ; 27 ; etc.

unique. Peu familier encore avec les choses du Donatisme, il avait tout emprunté à son prédécesseur : la substance de son récit sur les origines du schisme, et jusqu'aux détails, jusqu'aux citations bibliques, jusqu'aux arguments contre la doctrine des dissidents. Il lui restait fidèle jusque dans ses lacunes : par exemple, à propos du Concile d'Arles. Augustin a donc écrit tout son Psaume avec ses souvenirs d'Optat[1] ; peut-être même l'avait-il lu un peu vite, si l'on en juge par quelques méprises. A tout ce qu'il empruntait, il a ajouté seulement quelques exhortations, des appels à la concorde et à la paix. Aussi, comme œuvre de controverse, le *Psalmus* n'a rien d'original. Il ne peut se comparer aux traités qui suivront. C'est bien l'œuvre d'un débutant, déjà passé maître en d'autres domaines, mais encore novice en matière de Donatisme.

Comme œuvre littéraire, le *Psalmus* est d'une valeur fort inégale. Ce poème a certainement un défaut grave pour un poème : c'est d'être prosaïque. Ainsi que d'autres grands écrivains, Augustin n'était poète qu'en prose[2]. On doit convenir, d'ailleurs, que le sujet traité, surtout dans ces limites étroites, ne se prêtait guère à la poésie : dans ce résumé d'histoire, où tant de faits et de noms devaient trouver place, il était difficile d'éviter la sécheresse. On n'en doit que plus remarquer les qualités de l'écrivain : la netteté, l'énergie, les antithèses heureuses, les sentences bien frappées. Sans doute, les répétitions abondent ; mais cette insistance à répéter les mêmes choses contribue encore à produire un effet de vigueur. On voit que l'auteur s'était promis de faire entrer son idée dans les têtes les plus dures : c'est, sinon une poésie, du moins une éloquence rythmée à coups de marteau. Enfin, le style a du mouvement, et parfois de l'ampleur, comme dans la belle prosopopée de l'Église : « Que répondriez-vous, si l'Église elle-même vous interpellait pacifiquement, en vous disant : « O mes fils, pourquoi vous plaindre de votre « mère ? Pourquoi m'avoir abandonnée ? Je vous le demande. Vous « accusez vos frères, et j'en suis déchirée... Vous dites que vous « êtes avec moi, mais vous voyez que c'est faux : moi, je m'appelle « l'Église catholique, et vous le parti de Donat... Pourquoi m'a- « voir quittée, en me laissant le tourment de votre mort ? Si vous « détestez les méchants, regardez-les parmi vous. Si, vous aussi, « vous supportez les méchants, pourquoi ne pas le faire dans l'unité « de l'Église, de cette Église où personne ne rebaptise et n'élève

1) C'est toujours Optat qu'il a suivi, pour cette histoire des origines du Donatisme, jusque vers l'année 400. Cf. *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 3, 5.

2) Surtout dans les *Confessions*.

« autel contre autel ? Vous supportez bien des méchants, mais « sans en être récompensés : c'est qu'au lieu de les supporter pour « le Christ, vous les voulez supporter pour Donat. » — Nous vous avons chanté la paix, mes frères, si vous voulez écouter. Un jour, viendra notre juge. Nous donnons, nous; lui, il exige le payement[1]. » La prosopopée de l'Église cherchant à rassembler tous ses enfants, c'est là un thème aimé d'Augustin, un thème qu'il a souvent repris plus tard, et toujours avec bonheur.

Ce qu'il y a de plus original dans le *Psalmus*, c'est la versification, qui est très neuve et très curieuse. Voici ce qu'en dit Augustin : « J'ai composé un Psaume, destiné à être chanté, avec des strophes commençant par les lettres successives de l'alphabet latin, mais seulement jusqu'à la lettre V : ce qu'on appelle des *abécédaires*. J'ai omis les trois dernières lettres ; mais je les ai remplacées par une sorte d'épilogue, où notre mère l'Église interpelle les schismatiques. Le refrain (*hypopsalma*), qui sert de répons, et le prélude (*proœmium*), destinés à être chantés, ne comptent pas dans la série des lettres, série qui commence après le prélude. J'ai tenu à n'employer aucune espèce de mètre, dans la crainte que la nécessité métrique ne me contraignît à user d'expressions étrangères à l'usage populaire[2]. » Si précieuses qu'elles soient, ces explications d'Augustin restent incomplètes et un peu décevantes, du moins en ce qui concerne le rythme ; car, s'il déclare nettement qu'il n'a employé aucune espèce de mètre, il ne dit pas par quoi il a remplacé le mètre.

Heureusement, le poème nous est parvenu en assez bon état, sauf de petites lacunes. Il comprend aujourd'hui 288 vers, et devait en comprendre 291. Comme l'annonce l'auteur, on y trouve des strophes abécédaires, un refrain d'un vers, un prélude identique au refrain, et un épilogue de trente vers sans refrain. Abstraction faite de ces trois derniers éléments, qui ne comptent pas dans la série abécédaire, il reste vingt strophes, composées chacune de douze vers[3]. Ces vingt strophes, toutes suivies du même refrain, sont abécédaires : la première commençant par A, la seconde par B, et ainsi de suite jusqu'à V. Ce qu'Augustin ne disait pas, et ce qui est fort curieux, c'est que tous les vers sont assonancés : par un véritable tour de force, la même assonance en *e*, parfois en *ae*, retentit d'un bout à l'autre du poème, près de trois cents fois. Non moins curieuse est la structure du

1) *Psalmus contra partem Donati*, 261-264 ; 268-269 ; 281-288.

2) *Retract.*, I, 19.

3) La troisième strophe n'a aujourd'hui que onze vers, et la seizième n'en a que dix, mais par suite de lacunes évidentes, et faciles à combler, dans les manuscrits. Cf. *Psalmus*, 28-38 ; 196-205.

vers lui-même. Conformément aux indications de l'auteur, il ne présente pas trace de mètre ni de prosodie[1]. S'il a quelquefois l'apparence d'un tétramètre trochaïque, il n'en a que l'apparence. C'est un vers de seize syllabes, où les syllabes sont simplement comptées, comme dans notre versification. Il est coupé par une césure en deux hémistiches égaux de huit syllabes. Dans chaque hémistiche, l'avant-dernière syllabe porte toujours l'accent tonique.

On ne connaît pas, dans l'antiquité classique, d'autre exemple de ce système de versification. Sans doute, la plupart des éléments dont il se compose se retrouvent ailleurs : la strophe et le refrain chez les classiques et dans les Hymnes de Victorin, la disposition abécédaire dans la Bible et chez Commodien, la césure régulière et l'assonance ou la rime chez le même Commodien et dans des inscriptions métriques, la pénultième accentuée dans des hymnes rythmiques de Grégoire de Nazianze, l'isosyllabie prosodique dans le lyrisme des classiques, des essais d'isosyllabie non prosodique sur des mosaïques de Tipasa. Ce qui est neuf dans le *Psalmus*, c'est la réunion et la combinaison de ces divers éléments, surtout la structure originale du vers. Dans ces strophes abécédaires avec refrain, comme dans l'épilogue, apparaît un vers tout nouveau, qui a pour principes la fixité du nombre des syllabes, l'assonance ou la rime, la césure immuable, les deux hémistiches égaux avec deux accents fixes. On remarquera la frappante analogie de ce vers latin avec le vers roman, qui de même a pour éléments fondamentaux l'isosyllabie, la césure régulière, la rime ou l'assonance, l'accent fixe à l'hémistiche et à la fin. Cette versification nouvelle est-elle une création du génie d'Augustin ? On ne peut l'affirmer. Mais elle apparaît pour la première fois dans le *Psalmus contra partem Donati*, elle ne se trouve que là dans l'antiquité, et elle marque la plus importante des étapes dans l'évolution rythmique qui aboutit à notre versification moderne.

Presque en même temps que le *Psalmus*, vers la fin de 393, ou au début de 394, Augustin composa son premier traité de controverse antidonatiste : le livre *Contra Epistulam Donati hæretici*. Ce livre est perdu ; mais on peut s'en faire une idée d'après les fragments et l'analyse partielle qu'en donne l'auteur dans ses *Rétractations*. « A la même époque, dit-il, au temps de ma prêtrise, j'ai encore écrit un livre contre la *Lettre* de

1) C'est bien à tort que plusieurs métriciens, oubliant ou ignorant les déclarations formelles de l'auteur, se sont efforcés de ramener le vers d'Augustin au tétramètre trochaïque.

Donat, qui fut à Carthage, après Majorinus, le second évêque du parti de Donat. Dans cette *Lettre,* Donat prétend démontrer que le baptême du Christ se trouve seulement dans son Eglise. Je le réfute dans le livre en question [1]. » La « Lettre » visée ici, c'est la « Lettre sur le baptême », l'un des plus célèbres ouvrages de Donat le Grand. Le prêtre d'Hippone en avait entrepris une réfutation méthodique, ne laissant de côté ni un argument ni une citation des Livres saints. Il discutait point par point la thèse donatiste, développée et popularisée par le chef de la secte, qui prétendait réserver à son Eglise le privilège et le monopole des sacrements chrétiens.

Au cours de sa réfutation, Augustin traitait durement Donat. Par exemple, il s'indignait contre l'innovation sacrilège du primat schismatique, imaginant de rebaptiser quiconque avait reçu le baptême en dehors de son Eglise. Il taxait aussi Donat de mauvaise foi, l'accusant d'altérer ou de tronquer sciemment des versets bibliques. Plus tard, quand il fut mieux renseigné, il s'aperçut qu'il avait eu doublement tort de s'emporter, puisque lui-même s'était trompé : pour le baptême, les schismatiques avaient simplement conservé la tradition de Cyprien, et Donat, dans ses citations bibliques, avait scrupuleusement suivi les vieux textes africains. Toujours loyal envers ses adversaires, Augustin n'hésita pas à reconnaître publiquement ses erreurs : « Non, dit-il, je n'aurais pas dû écrire ceci : « Donat de Carthage a imaginé de rebaptiser des chrétiens. » Je croyais que cet usage avait été établi par lui, au moment où je répondais à sa *Lettre.* — Il n'est pas exact non plus que « Donat, dans le livre de la *Sagesse*, ait supprimé lui-même, au milieu d'une phrase, des mots nécessaires au sens... » Nous avons appris plus tard que telle était, même avant l'apparition du Donatisme, la leçon de très nombreux manuscrits, mais de manuscrits africains, où manquaient au milieu de la phrase les mots en question. Si je l'avais su alors, je n'aurais pas ainsi malmené Donat, en l'appelant « un voleur, un profanateur des paroles divines [2]. » Assurément, cette amende honorable, ces rétractations spontanées, au bout de trente-quatre ans, font honneur au polémiste, dont elles attestent la loyauté. Mais elles prouvent aussi que le prêtre d'Hippone, au moment où il réfutait la *Lettre* de Donat, n'était pas encore très familier avec l'histoire du Donatisme, ni complètement armé pour la controverse antidonatiste.

1) *Retract.*, I,20. 2) *Retract.*, I, 20.

Le *De agone christiano*, écrit par Augustin dans les premiers temps de son épiscopat, en 396 ou 397, contient seulement quelques attaques et quelques railleries contre les prétentions des schismatiques, qui se croyaient les vrais Catholiques, les seuls représentants de l'Eglise du Christ[1]. Un peu plus tard, en 397, Augustin publia un nouveau traité antidonatiste, malheureusement perdu, qui devait être important : le *Contra partem Donati*, en deux livres. L'auteur y répudiait franchement tout appel au pouvoir temporel. Plus tard, quand ses idées eurent changé là-dessus, il était bien près de regretter cette déclaration-là : « Il y a de moi, écrivait-il, deux livres intitulés *Contra partem Donati*. Dans le premier de ces livres, j'ai dit : « Il me déplairait qu'aucun pouvoir séculier intervînt pour contraindre les schismatiques à rentrer dans notre communion. » Et, vraiment, cela m'aurait déplu alors : c'est que je n'avais encore éprouvé ni tout le mal dont était capable leur audace restée impunie, ni tout le bien qui, pour leur progrès moral, pouvait résulter d'une active discipline[2]. » Inutile d'insister sur l'intérêt que présente, pour l'histoire des idées d'Augustin, cette déclaration faite au début de son épiscopat. D'ailleurs, c'est tout ce que nous savons de certain sur le contenu du *Contra partem Donati*. Cependant, à lui seul, le titre est assez suggestif. Ce traité *Contre le parti de Donat* devait être un ouvrage d'ensemble contre le Donatisme : le premier de ce genre, depuis Optat. En ce cas, il annonçait, et peut-être ouvrait déjà, la série des grands traités augustiniens contre les schismatiques.

Durant les trois années suivantes, l'activité littéraire de l'évêque d'Hippone s'orienta vers d'autres horizons. C'est le temps des *Confessions*, des dernières polémiques contre les Manichéens, des études sur l'Evangile, des premiers livres sur la Trinité[3]. Brusquement, vers l'année 400, Augustin interrompit ou relégua au second plan tous ses autres travaux, pour se tourner de nouveau contre les schismatiques. Coup sur coup, il lança plusieurs ouvrages de controverse antidonatiste, gros traités, répliques cinglantes, Lettres pastorales, qui assurèrent bientôt sa réputation de polémiste en attestant sa maîtrise dans ce domaine : surtout les livres contre Parmenianus et contre Petilianus[4].

1) *De agone christiano*, 29, 31. — Cf. *Retract.*, II, 29.
2) *Retract.*, II, 31.
3) *Retract.*, II, 32-42.
4) *Ibid.*, II, 43-45 ; 51.

Un jour, des Catholiques apportèrent à l'évêque d'Hippone un ouvrage donatiste, que d'ailleurs il devait connaître déjà : c'était l'un des ouvrages les plus célèbres de Parmenianus, la *Lettre à Tyconius*[1]. Parmenianus était mort depuis longtemps ; mais sa réputation lui survivait, son autorité restait grande dans l'Eglise schismatique, et l'habileté avec laquelle il avait soutenu ses idées, surtout les textes bibliques qu'il avait invoqués à l'appui de sa thèse, n'étaient pas sans inquiéter un peu la conscience de certains Catholiques. On pressait Augustin de réfuter la *Lettre à Tyconius*. Il s'y décida pour deux raisons. D'abord, il trouvait là l'occasion de discuter à fond la doctrine fondamentale du Donatisme. Ensuite, il jugeait prudent de rassurer les fidèles, en leur donnant la véritable explication des nombreux textes allégués par le primat schismatique et mal interprétés par lui[2]. D'où ses trois livres *Contra Epistulam Parmeniani*, qu'il écrivit vers l'année 400, et où il fut souvent amené à défendre contre Parmenianus les idées de Tyconius.

Etranges avaient été le rôle et le destin de Tyconius. Dans une secte qui tirait toute sa force de la discipline et d'une fidélité aveugle à la tradition, il avait été un penseur original et indépendant. Homme d'étude avant tout, il avait vécu dans la recherche de la vérité ; quand il avait cru l'avoir trouvée, il s'était refusé à la cacher dans l'intérêt de son Eglise. Il s'aperçut alors, à ses dépens, que toute vérité n'est pas bonne à dire. Comme exégète et théoricien de l'exégèse, il était admiré, imité, copié, par tous les chrétiens d'Afrique. Mais, comme polémiste, il avait vite inquiété ses amis ; car c'est presque toujours sur eux qu'il frappait. En toute liberté, avec une critique pénétrante, il avait passé en revue les principes qui étaient la base du Donatisme et sa raison d'être : sur presque tous les points, sans se soucier des conséquences pratiques, il en était arrivé à condamner ses amis les schismatiques, en donnant raison à ses adversaires les Catholiques. Et cependant, aussi peu logique dans sa conduite qu'il était hardi dans ses déductions, il s'obstinait à rester Donatiste, se disant et se croyant tel : toujours fidèle à cette Eglise dont il avait sapé tous les fondements. Inconséquence très singulière, et, malgré tout, très humaine[3].

On conçoit que le chef de l'Eglise dissidente n'ait pas vu les

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1.
2) *Ibid.*, I, 1. — Cf. *Retract.*, II, 43.
3) Sur le rôle et l'œuvre de Tyconius, voyez plus haut, tome V, chapitre V.

choses du même œil. Les hardiesses et les témérités de Tyconius avaient causé grand émoi dans le camp des schismatiques. Parmenianus, en sa qualité de primat, crut devoir intervenir. Il résolut de rappeler à l'ordre ou de mettre à la raison l'aventureux et compromettant polémiste. Il essaya d'abord de la persuasion, opposa les arguments aux arguments, les textes aux textes, les exhortations ou les menaces aux conclusions d'une critique toute rationnelle : ce fut l'objet de sa *Lettre à Tyconius*, composée vers 378 [1]. Par malheur, cette *Lettre* ne parut pas aussi convaincante au destinataire qu'à l'auteur. Tyconius refusa de céder, fut condamné vers 380 par un concile, se consola par des travaux d'exégèse, et mourut seul vers 390 : renié par ses amis, excommunié par son Eglise, accusé d'inconséquence par les Catholiques, mais convaincu qu'il était toujours Donatiste [2].

La querelle avait fait grand bruit, et pas seulement dans le monde des dissidents. L'écho en était arrivé à Hippone, avec les pièces du procès. C'est ce qui explique la démarche faite par des Catholiques auprès d'Augustin, et son intervention, surprenante au premier abord, dans ces polémiques déjà anciennes entre schismatiques disparus. En tout cas, le *Contra Epistulam Parmeniani* tient une place importante dans son œuvre antidonatiste : c'est le premier de ses grands traités contre les dissidents, le premier où il ait discuté avec ampleur et précision le principe même du schisme africain.

C'est ce qu'il marquait bien lui-même, dans le jugement qu'il portait vingt-sept ans plus tard sur sa réfutation de Parmenianus : « Dans les livres contre la *Lettre* de Parmenianus, évêque donatiste de Carthage et successeur de Donat, est examinée et résolue une question nouvelle, que voici : est-ce que dans l'unité de l'Eglise, par la communion des mêmes sacrements, les méchants contaminent les bons ? Qu'il n'y a pas contamination, c'est ce qui est établi par l'argument de l'Eglise universelle, répandue dans le monde entier, cette Eglise dont se sont séparés les schismatiques en l'accusant à tort [3]. » Nouvelle, cette question ne pouvait l'être absolument, puisqu'elle était à la base même du Donatisme, et, par suite, de toute controverse antidonatiste ; à ce titre, elle avait attiré précédemment l'attention d'Optat, et d'Augustin lui-même dans ses ouvrages anté-

1) Pour cet ouvrage de Parmenianus, voyez tome V, chapitre VI.

2) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 ; *Epist.* 93, 10, 43-44 ; 249.

3) *Retract.*, II, 43.

rieurs, notamment dans le *Psalmus* [1]. Elle était pourtant nouvelle en ce sens qu'ici, pour la première fois, elle était nettement posée, étudiée en elle-même et discutée à fond, considérée sous tous ses aspects, dans ses origines comme dans ses conséquences. Elle était neuve ou le semblait, parce qu'ici elle était mise en pleine lumière, et, comme il convenait, au centre même de la controverse. Elle se ramenait, au fond, à cette autre question d'apparence plus complexe : la conception de l'Eglise.

D'ailleurs, c'est Parmenianus qui, presque forcément, entraînait Augustin sur ce terrain ; et Parmenianus lui-même y avait été entraîné par Tyconius. De l'étude approfondie des Livres saints, Tyconius avait tiré cette conclusion, que l'Eglise du Christ devait être universelle; de ce caractère universel de l'Eglise, il avait conclu que partout les justes y coudoyaient les pécheurs, et, par suite, ne pouvaient être contaminés par eux. Parmenianus avait naturellement contesté et vivemen critiqué ces conclusions. Discutant à son tour la question, Augustin ne pouvait que reprendre la thèse de Tyconius, en se plaçant au point de vue des Catholiques.

Aussi n'eut-il pas à se mettre en quête d'un plan. Il adopta celui de Parmenianus, qui avait dû suivre celui de Tyconius. Mais il s'attacha à ne rien laisser dans l'ombre, à réfuter tous les arguments du primat donatiste, comme à rétablir le vrai sens de tous les textes allégués par lui. De là deux parties très distinctes : discussion de la thèse, interprétation des textes.

La discussion de la thèse fait l'objet du premier livre. Après un préambule où il explique comment il a été amené à examiner la *Lettre à Tyconius* [2], Augustin pose aussitôt la question capitale : la prétendue contamination des justes par les pécheurs. L'Église universelle, dit-il, n'a pu être compromise par la conduite de tel ou tel Africain au temps de la persécution [3]. Ni hors d'Afrique, ni en Afrique, les fautes de quelques chrétiens n'autorisaient un schisme [4]. D'ailleurs, les dissidents n'ont jamais pu prouver la prétendue *traditio* de Cæcilianus ou de ses partisans. C'est ce que montre bien l'histoire des origines du schisme, ce que confirme l'étude impartiale des documents et des faits : l'attitude des chrétiens d'outre-mer, spécialement d'Hosius de Cordoue, le rôle du pape Melchiade, les sentences rendues par les Conciles de Rome et d'Arles [5]. Quant

1) *Psalmus contra partem Donati,* 2-13.
2) *Contra Epistulam Parmeniani,* I, 1.
3) *Ibid.*, I, 2, 2-3.
4) *Contra Epistulam Parmeniani,* I, 3, 4-5.
5) *Ibid.*, I, 4,6-9 ; 5, 10 ; 6, 11.

aux Églises d'Orient, elles ne pouvaient qu'enregistrer les décisions des Conciles d'Occident [1]. Dans le reste du livre, l'auteur répond aux protestations de Parmenianus contre l'intervention du pouvoir temporel. Il justifie les mesures prises par Constantin contre les dissidents [2]. Les Donatistes, ajoute-t-il, malgré les coups qui les ont atteints, ne sont pas fondés à se considérer comme des martyrs [3]. Les empereurs ont le droit et le devoir de frapper les hérétiques [4]. Si rigoureuse qu'elle puisse être, la répression n'égalera jamais les crimes des Circoncellions [5]. Presque tous les princes, depuis un siècle, ont promulgué des lois contre les dissidents d'Afrique ; un seul leur a été favorable, Julien l'Apostat [6]. Quant aux Catholiques, ils ont fait preuve de modération, puisqu'ils n'ont jamais réclamé l'application intégrale des lois [7].

L'Écriture condamne formellement le schisme, et ordonne de tolérer les coupables dans l'Eglise : Augustin se fait fort de le démontrer par l'examen des textes mêmes qu'avait cités Parmenianus [8]. Tel est l'objet des deux livres suivants, où il passe méthodiquement en revue tous les versets bibliques allégués et mal interprétés par le primat des schismatiques. C'est comme un traité d'exégèse antidonatiste. Pour les profanes, cette exégèse est beaucoup moins aride qu'ils ne seraient tentés de le supposer. Augustin, dans ces controverses, ne quitte jamais le terrain des faits. Au commentaire des textes, il mêle l'histoire et l'invective, les choses et les personnes, les réquisitoires contre les erreurs de doctrine, les allusions aux événements contemporains, aux attentats des Circoncellions, au rôle d'Optatus à Thamugadi, au Concile de Bagaï, aux persécutions des Primianistes contre les Maximianistes [9]. Ainsi comprise, l'exégèse se précise et s'anime, au contact de la réalité, au souffle des passions humaines. Elle se fait éloquente et spirituelle, pour frapper plus fort. Et c'était de bonne guerre, puisque les schismatiques abritaient derrière ces textes leurs préjugés et leurs rancunes.

Plus encore que dans le sujet, la nouveauté de cette controverse était dans la méthode : dans cette critique inexorable

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 7, 12.
2) *Ibid.*, I, 8, 13-14.
3) *Ibid.*, I, 9, 15.
4) *Ibid.*, I, 10, 16.
5) *Ibid.*, I, 11, 17-18.
6) *Ibid.*, I, 12, 19.
7) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 13, 20.
8) *Ibid.*, I, 14, 21, — Cf. II, 1.
9) *Ibid.*, II, 2, 4 ; 3, 6-7 ; 9, 19 ; 10, 20 ; 13, 31 ; 15, 34 ; 22, 42 ; III, 2, 4 ; 3, 18 ; 4, 21-22 ; 6, 29.

qui, se plaçant sur le terrain de son adversaire, adoptant même son plan, résumant toute son argumentation, citant au besoin ses phrases, le suivait pas à pas, observait sa démarche et ses points faibles, ne laissait échapper ni un argument aventureux, ni une erreur d'interprétation, ni une affirmation téméraire, ni une imprudence de langage. Mélange original d'exégèse et d'histoire, de dialectique et de raillerie, où tout concourait à la même fin : les versets bibliques et les documents d'archives, les raisonnements en forme et les bons mots, les traditions sur l'origine du schisme et les anecdotes sur les contemporains, les reproches amers ou les plaisanteries indignées sur les exploits des Circoncellions, sur les fantaisies du tyran mitré de Thamugadi, sur les mésaventures des Maximianistes, sur le collier macabre du pauvre Salvius à Membressa. A ces nouveautés dans la méthode, s'ajoute une nouveauté plus importante encore dans les idées, une nouveauté grosse de conséquences pour l'histoire de l'Église et de ses rapports avec le monde : ici pour la première fois, nettement, publiquement, l'évêque d'Hippone admettait l'intervention du pouvoir séculier dans les querelles religieuses [1].

Le gros traité *De baptismo contra Donatistas*, composé de même vers l'année 400, est comme une suite au *Contra Epistulam Parmeniani*, qui l'annonce formellement, et qu'il complète sur un point très important [2]. C'est un ouvrage considérable, à tous égards. Par les dimensions, d'abord : il ne comprend pas moins de sept livres. Ensuite, et surtout, par le sujet : il pose et approfondit la question qui peut-être, sous son triple aspect, liturgique, doctrinal, historique, contribuait le plus à entretenir le malentendu et à aigrir les rapports entre les Églises rivales.

L'objet de l'ouvrage, en apparence, était double : en même temps qu'il se proposait de répondre à un récent traité donatiste sur le baptême, Augustin voulait démontrer à tous, pièces en mains, que les schismatiques n'étaient pas fondés à invoquer l'autorité de Cyprien pour justifier leur doctrine sur les sacrements [3]. Mais, en réalité, la réfutation de circonstance se confondait avec la démonstration essentielle, parce que l'auteur donatiste, en exposant sa théorie du baptême, avait insisté principalement sur la tradition et l'exemple de Cyprien. Augus-

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16.

2) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 14, 32. — Cf. *De baptismo contra Donatistas*, I, 1.

3) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1.

tin, dans ses *Rétractations*, indique nettement quelle a été ici son intention : « Contre les Donatistes, qui cherchent à se défendre en invoquant l'autorité du bienheureux évêque et martyr Cyprien, j'ai écrit sept livres sur le baptême. J'y ai montré que, pour réfuter les Donatistes et leur fermer la bouche, pour les empêcher de défendre leur schisme contre l'Église catholique, rien ne vaut les lettres et la conduite de Cyprien [1]. » Pour Augustin, la réfutation de ce traité anonyme sur le baptême, dont il cite bien des fragments, était surtout une occasion de discuter une thèse commune à tous les Donatistes : la prétention qu'avait la secte de placer sa doctrine sous le patronage du plus célèbre et du plus vénéré des anciens évêques de Carthage.

Cette thèse donatiste, on ne pouvait nier qu'elle fût parfaitement d'accord avec les faits historiques. La vieille tradition africaine, attestée par Tertullien et confirmée par le Concile d'Agrippinus, un siècle avant le schisme de Donat, n'admettait pas que les sacrements pussent être conférés hors de l'Église catholique ; par suite, on tenait pour nul le baptême administré par des hérétiques ou des schismatiques, et l'on baptisait indifféremment tous les convertis. Tout autre était la tradition romaine. De cette divergence était sortie au temps de Cyprien, entre l'Église d'Afrique et l'Eglise de Rome, la fameuse querelle sur le baptême des hérétiques [2], dont nous possédons encore presque tout le dossier : lettre de Cyprien à Magnus [3] ; lettre adressée aux évêques numides par le Concile carthaginois de 255 [4] ; lettre de Cyprien à Quintus, évêque de Maurétanie [5] ; synodale du premier Concile carthaginois de 256 au pape Stephanus [6], et réponse menaçante du pape ; lettres de Cyprien à Jubaianus, évêque de Maurétanie, et à Pompeius, évêque de Tripolitaine [7] ; approbation donnée aux Africains par beaucoup d'Orientaux, et attestée par la lettre de Firmilien, évêque de Césarée en Cappadoce [8] ; votes unanimes de tous les évêques présents au concile de Carthage du 1er septembre 256 (*Sententiæ episcoporum* [9]). Ces démêlés avaient abouti à une rupture plus ou moins complète entre l'Église d'Afrique et l'Eglise de Rome, entre le pape Stephanus et Cyprien. Bientôt, il est vrai,

1) *Retract.*, II, 44.
2) Sur cette querelle, voyez plus haut, tome II, p. 226 et suiv.
3) Cyprien, *Epist.* 69.
4) *Epist.* 70.
5) *Epist.* 71.
6) *Epist.* 72.
7) *Epist.* 73 et 74.
8) *Epist.* 75.
9) *Sententiae episcoporum* (ann. 256) *de haereticis baptizandis*, 1-87.

les relations normales avaient été rétablies entre Cyprien et le successeur de Stephanus. Mais, pendant un demi-siècle encore, les Catholiques africains avaient conservé leur tradition sur le baptême. Ils n'y avaient renoncé qu'en 314, au Concile d'Arles; surtout, peut-être, pour s'assurer contre le schisme menaçant l'appui sans réserve de l'Église romaine.

Tels étaient les faits, bien établis, attestés par un dossier authentique : ils justifiaient complètement la thèse des schismatiques africains, restés fidèles à la tradition locale. Naturellement, les Donatistes, dans leurs controverses, tiraient bon parti de ces faits historiques; et, bien souvent, les Catholiques du pays ne savaient que répondre. Augustin lui-même nous dit que, s'il a résolu de traiter à fond la question, c'est à la demande de fidèles (*flagitantibus fratribus*), peut-être même d'évêques, un peu troublés par l'argument des schismatiques invoquant « l'autorité de Cyprien [1] ». Là-dessus, d'ailleurs, il se faisait fort de « fermer la bouche » aux Donatistes [2].

Les sept livres *Sur le baptême*, qui forment un tout harmonieux et complet, ont été certainement conçus et publiés ensemble. Ils sont fortement rattachés les uns aux autres. A la fin de chaque livre est ordinairement indiqué l'objet du livre suivant; et fréquemment l'auteur résume ce qui précède, ou annonce ce qu'il fera [3]. Considéré d'ensemble, l'ouvrage comprend deux parties très distinctes, de proportions très inégales : un exposé doctrinal, qui occupe le premier livre, et une discussion de textes, qui remplit les six autres livres.

A la théorie donatiste des sacrements, Augustin oppose d'abord la théorie catholique. Le baptême, s'il est administré dans les formes, peut être conféré par des hérétiques ou des schismatiques; mais il ne devient efficace qu'après le retour à l'Église. Ainsi, le baptême donatiste est valable, mais ne produit d'effet qu'après la conversion du baptisé [4]. Cette doctrine catholique a, d'ailleurs, été implicitement acceptée par les Primianistes eux-mêmes, dans leurs démêlés avec les Maximianistes [5]. Elle est pleinement justifiée par les textes de l'Écriture [6]. C'est en vain que les Donatistes multiplient les objections [7], ou qu'ils invoquent l'autorité de Cyprien [8].

1) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, I, 1.
2) *Ibid.*, I, 19, 29; VII, 54, 103. — Cf. *Retract.*, II, 44.
3) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 1; 19, 29; II, 1, 1; III, 1, 1; 13, 18; 19, 28; IV, 26, 33; V, 1, 1; 28, 39; VI, 1, 1; 3, 5; 7, 10; 44, 87; VII, 1, 1; 54, 103.
4) *Ibid.*, I, 1-4, 1-5.
5) *Ibid.*, I, 5-6, 6-8.
6) *Ibid.*, I, 7-9, 9-12.
7) *Ibid.*, I, 10-17, 13-26.
8) *Ibid.*, I, 18-19, 27-29

Malgré tout l'intérêt qu'il présente, cet exposé doctrinal n'était ici, dans la pensée de l'auteur, qu'une sorte de préface. Au début du livre II, Augustin explique très clairement l'objet principal de l'ouvrage : il prétend prouver que l'autorité de Cyprien, toujours invoquée par les Donatistes, se retourne contre eux. Il veut, dit-il, traiter la question complètement et dans son ensemble. Pour cela, il ne craindra pas de répéter ce qu'il a pu dire déjà dans d'autres ouvrages ; car il se préoccupe seulement de l'efficacité de la démonstration et de la commodité du lecteur [1].

D'abord, la doctrine de Cyprien sur le baptême ne justifie nullement le schisme donatiste : telle est l'idée fondamentale, largement développée dans le second livre. Cyprien a pu se tromper, tout comme l'apôtre Pierre ; mais il n'a pas rompu pour cela avec ceux qui pensaient autrement [2]. Il le déclare lui-même, au plus fort de la crise, dans le discours qu'il a prononcé le 1er septembre 256, à l'ouverture du Concile de Carthage [3]. Puisque les Donatistes prétendent imiter Cyprien, qu'ils imitent donc aussi son humilité [4]. Ce grand évêque aurait certainement changé d'opinion, s'il avait connu la vraie doctrine, telle qu'elle a été plus tard proclamée par l'Eglise ; en tout cas, il est resté en communion avec ceux qui étaient d'un autre avis [5]. Qu'il ait eu tort ou raison sur la question du baptême, son exemple, de toute façon, condamne les schismatiques [6]. S'il s'est trompé, c'est qu'il a été égaré par la tradition africaine de son temps ; mais il cherchait sincèrement la vérité [7]. Les Donatistes, au contraire, suivent leurs préjugés ou l'intérêt de leur secte : ils se sont condamnés eux-mêmes par leur conduite envers les Maximianistes [8]. L'Église catholique n'en est pas moins disposée au pardon : fidèle aux leçons de Cyprien, elle est prête à accueillir les schismatiques, même rebaptisés [9].

Tout le reste de l'ouvrage est consacré à l'étude minutieuse du dossier de la controverse sur le baptême des hérétiques. Pour plus de précision, Augustin reproduit en entier ou par fragments le texte même des documents. Dans les livres III et IV, il explique et commente les principaux passages de la lettre à Jubaianus [10] ; dans le livre V, la fin de cette lettre à Jubaianus [11], puis

1) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1.
2) *Ibid.*, II, 1, 1-2.
3) *Ibid.*, II, 2, 3.
4) *Ibid.*, II, 3, 4.
5) *Ibid.*, II, 4-5, 5-6.
6) *Ibid.*, II, 6-7, 7-12.
7) *Ibid.*, II, 8-9, 13-14.
8) *De baptismo contra Donatistas*, II, 10-12, 15-17.
9) *Ibid.*, II, 13-15, 18-20.
10) Cyprien, *Epist.* 73.
11) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, V, 1 et suiv.

la lettre à Quintus [1], la synodale aux évêques numides [2], la lettre à Pompeius [3] ; dans les livres VI et VII, les *Sententiæ episcoporum*, c'est-à-dire la série des petits discours prononcés à Carthage le 1er septembre 256 par tous les membres du Concile, pour motiver leurs votes. De cette longue enquête, Augustin conclut que la conception de l'Église, chez Cyprien et ses collègues, était conforme à la doctrine catholique, et contraire aux prétentions donatistes [4].

D'après tout ce qu'il contient, on voit que le *De baptismo contra Donatistas* est important à plus d'un titre. D'abord, la valeur documentaire en est grande pour la critique des œuvres de Cyprien. On trouve ici reproduites, tantôt en entier, tantôt partiellement, les pièces du dossier relatif à l'affaire du baptême des hérétiques : ce qui prouve indirectement l'authenticité du dossier original et permet de le contrôler sur bien des points. A ce propos, on remarquera la précision rigoureuse de la méthode inaugurée ici dans la controverse antidonatiste : pour la première fois, Augustin reproduit d'un bout à l'autre le texte de documents qu'il veut discuter. La valeur polémique du *De baptismo* est également considérable : l'auteur y traite à fond l'une des questions essentielles qui séparaient les deux Églises, et il touche souvent dans son commentaire à bien d'autres questions, notamment à l'affaire du Maximianisme. Enfin, l'on retrouve ici, dans le détail de la controverse, les mêmes éléments que dans les livres contre Parmenianus : la richesse des aperçus, la variété dans les moyens et dans les aspects, l'allure vive de la polémique et du style.

Mais que vaut, en elle-même, la thèse soutenue ici par Augustin ? Là-dessus, on doit faire quelques réserves. Cette thèse, il l'a reprise dans divers ouvrages, notamment dans sa lettre à Vincentius le Rogatiste [5]. Mais, malgré toute son habileté dialectique, il n'a jamais réussi à la rendre pleinement satisfaisante pour un lecteur impartial. C'est qu'il ne pouvait changer l'histoire, et que, sur la question de fait, ses adversaires les schismatiques avaient raison. D'où une tendance chez lui, non pas certes à nier les faits, mais à les interpréter en polémiste, dans le sens de la doctrine catholique de son

1) *De baptismo contra Donatistas*, V, 18, 24 et suiv. — Cf. Cyprien, *Epist.* 71.

2) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, V, 20, 28 et suiv. — Cf. Cyprien, *Epist.* 70.

3) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, V, 23, 31 et suiv. — Cf. Cyprien, *Epist.* 74.

4) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, VII, 50-54, 98-103.

5) *Epist.* 93, 10, 35-45. — Cf. *Contra Cresconium*, II, 31, 39 et suiv.; III, 1 et suiv.

temps. Une tendance, aussi, à déplacer la question. « Insensés Donatistes, s'écriait-il, vous que nous désirons et souhaitons ramener à la paix et à l'unité de la sainte Église, vous que nous voulons guérir, que répondez-vous à ceci ? Sans doute, vous avez coutume de nous objecter les lettres de Cyprien, la doctrine de Cyprien, le Concile de Cyprien : pourquoi donc invoquer l'autorité de Cyprien pour justifier votre schisme, et ne pas suivre son exemple en restaurant la paix de l'Église [1] ? » Évidemment ; mais tout cela n'empêchait pas que la théorie donatiste du baptême fût celle de Cyprien.

Ne pouvant contester le fait, Augustin se plaçait à un autre point de vue. Avec les ressources infinies d'une dialectique ingénieuse, parfois ingénieuse à l'excès et presque paradoxale, il écartait tout doucement la question du baptême, pour y substituer la question du schisme : il triomphait alors, en reprochant aux Donatistes de ne pas suivre l'exemple de Cyprien, qui, malgré les divergences de doctrine, n'avait pas rompu avec ses contradicteurs. Encore eût-il fallu faire ici une petite réserve : si l'évêque de Carthage n'avait pas rompu avec l'évêque de Rome, on disait que l'évêque de Rome avait excommunié l'évêque de Carthage. Quoi qu'il en soit, ce n'est pas pour justifier leur schisme, c'est pour justifier leur doctrine du baptême, que les Donatistes se réclamaient de Cyprien. Mais Augustin manœuvrait si bien, qu'il reléguait à l'arrière-plan la question historique des rapports du Donatisme avec Cyprien dans la théorie du baptême. Il subordonnait cette question de fait, vraiment embarrassante, à une question doctrinale, où il se sentait à l'aise : la conception même de l'Église. Cette conception de l'Église, qu'il venait de développer dans l'ouvrage contre Parmenianus, lui fournissait encore ici sa conclusion [2] : conclusion un peu inattendue, à la fin d'une étude historique et documentaire sur la tradition africaine du baptême.

Au milieu de ces grandes controverses, l'évêque d'Hippone trouvait le temps de répondre aux élucubrations des dissidents de son diocèse, même de se moquer d'eux, en rédigeant à leur intention un opuscule spirituellement affublé de ce titre bizarre : *Contra quod adtulit Centurius a Donatistis*. Ce Centurius était un schismatique quelconque, un laïque, qui un jour était entré dans la cathédrale catholique d'Hippone, avec un cadeau pour l'évêque. Ce que Centurius « avait apporté de la part des

1) *De baptismo contra Donatistas*, II, 3,4. 2) *De baptismo contra Donatistas*, VII, 54, 103.

Donatistes », c'était un petit livre anonyme, dont il paraissait très fier : peut-être en était-il l'auteur. C'était un recueil naïf de quelques *testimonia* ou textes bibliques avec quelques mots de commentaire, qui lui semblaient propres à confondre les Catholiques et à démontrer victorieusement le bon droit de son Église. Augustin accepta le cadeau, et remercia le donateur, ou le porteur, en prenant la peine de lui répondre. Il le fit, dit-il, « très brièvement » ; ce qui se conçoit de reste. Son opuscule est perdu, sauf le début, qui en indique le contenu et le caractère : c'était une série de courtes répliques, sans lien entre elles, destinées seulement à fixer le sens des textes allégués par Centurius ou ses mystérieux amis [1].

Après cet intermède, Augustin revint aux choses sérieuses. Croyant, selon son expression pittoresque, avoir « fermé la bouche aux Donatistes », il se tourna vers d'autres travaux, répondant à des questions diverses sur la liturgie et les usages des différentes Églises [2], écrivant de petits traités sur l'ascétisme et la vie monastique [3], s'apprêtant à terminer ses gros ouvrages dès longtemps commencés sur la Trinité et sur la Genèse [4]. Soudain, il fut entraîné de nouveau dans de grandes controverses antidonatistes. Non plus, cette fois, contre un revenant comme Parmenianus, ou contre des anonymes comme dans le *De baptismo*, mais contre le plus vivant et le plus hardi des schismatiques du temps : contre Petilianus de Constantine.

C'est que son ami Fortunatus, l'évêque catholique de cette ville, avait sonné la cloche d'alarme. Comme Augustin se trouvait à Constantine, on lui parla de l'événement du jour : le pamphlet contre les Catholiques que venait de lancer Petilianus, sous la forme d'une Lettre pastorale aux clercs de son diocèse [5]. Mais, toujours prudents, jusque dans leurs provocations, les Donatistes faisaient bonne garde : ils n'aimaient pas montrer leur prose aux profanes, et ils se défiaient spécialement de leur adversaire d'Hippone. Fortunatus et ses fidèles cherchèrent en vain un exemplaire de l'ouvrage ; ils ne purent se procurer qu'une copie incomplète, contenant le début du pamphlet [6]. Augustin n'était pas homme à se décourager pour si peu. A peine rentré chez lui, il se mit à réfuter ce qu'il avait lu de Petilianus : il en fit l'objet d'une instruction pastorale, qui est devenue le livre I *Contra*

1) *Retract.*, II, 45.
2) *Ibid.*, II, 46.
3) *Ibid.*, II, 47-49.
4) *Ibid.*, II, 51. — Cf. *ibid.*, 41 et 50.
5) *Contra litteras Petiliani*, I, 1.
6) *Ibid.*, I, 25, 27 ; II, 1. — Cf. *Retract.*, II, 51.

litteras Petiliani. A quelque temps de là, il reçut de Constantine un exemplaire intégral du pamphlet. Il se remit aussitôt à la besogne; et méthodiquement, phrase par phrase, dans le cadre d'un dialogue entre lui et Petilianus, il discuta l'ouvrage d'un bout à l'autre : c'est le livre II *Contra litteras Petiliani.* Pendant qu'il composait à loisir ce second livre, qui est très long, on lisait le premier, l'instruction pastorale, dansles cercles schismatiques de Constantine. Petilianus n'était pas patient. Il répliqua de verve dans une *Lettre à Augustin :* pamphlet d'une violence inouïe, où il traitait son adversaire de sophiste, de sacrilège, de débauché, de sorcier, d'assassin, de Manichéen. Augustin, qui avait pour principe de ne rien laisser passer, se justifia et riposta par une longue lettre à Petilianus, qui constitue le livre III de son grand traité [1].

Les circonstances de la controverse expliquent la physionomie actuelle du *Contra litteras Petiliani.* Les trois livres, composés et publiés à part, avec des intervalles d'environ un an, étaient primitivement trois ouvrages distincts, qui différaient beaucoup par le cadre comme par la destination, les proportions et le caractère. Le premier était une instruction pastorale, qui date probablement de l'année 400 ; le second, écrit en 401, avait la forme d'un dialogue ; le troisième, composé en 402, était une lettre d'apologie personnelle. De cette pastorale, de ce dialogue, de cette lettre, qui visaient le même adversaire dans une même controverse, l'auteur a fait plus tard les trois livres d'un même ouvrage[2].

Cadre à part, les deux premiers livres sont très étroitement apparentés, puisque tous deux ont pour objet de discuter le même pamphlet de Petilianus. En réalité, le premier n'est qu'une esquisse du second, et une esquisse très incomplète. Au moment où Augustin écrivait ce premier livre, il n'avait entre les mains que le début de l'opuscule donatiste: un cinquième de l'ensemble. Sans doute, il n'espérait guère alors se procurer le reste, puisqu'il se résignait à une réfutation partielle. D'ailleurs, il était pressé de répondre. C'est que le coup de Petilianus avait porté, et pas seulement à Constantine ou dans la région voisine : même à Hippone, où l'on parlait beaucoup de l'affaire, certains Catholiques savaient déjà par cœur bien des phrases du Donatiste, et les répétaient à leurs amis, ne sachant que penser de ses arguments. Augustin essaya de les rassurer par cette lettre

1) *Contra litteras Petiliani,* I, 1 ; II, 1; III, 1; *Retract.,* II, 51.

2) *Retract.,* II, 51.

pastorale, qu'il intitula ensuite premier livre *Contra litteras Petiliani.*

Simple changement d'étiquette, sans aucune modification dans le texte, ni même dans l'en-tête. Cette instruction pastorale, adressée par l'évêque « à ses très chers frères confiés au soin de son administration [1] », c'est-à-dire à tous les fidèles du diocèse d'Hippone, tenait réellement de l'homélie par le ton, par la fréquence des exhortations mêlées au commentaire, par le tour familier des conseils pratiques ; elle se terminait en sermon [2]. Dans son préambule, l'auteur rappelait brièvement ses ouvrages antérieurs contre les schismatiques, ses lettres à plusieurs évêques dissidents, ses propositions de conférences et de discussions pacifiques, le refus brutal ou le mutisme boudeur des Donatistes ; il expliquait ensuite comment il avait eu connaissance du pamphlet de Petilianus, comment il s'en était procuré la première partie, et pourquoi il croyait devoir aussitôt mettre les fidèles en garde [3]. Puis, il entrait vivement en matière, citant et réfutant les passages les plus caractéristiques de l'opuscule donatiste ; tout au moins, de ce qu'il en connaissait alors. Le commentaire était sobre : d'abord parce que l'évêque tenait à répondre « le plus promptement possible [4] » ; ensuite, parce que cette sobriété était de mise dans une instruction pastorale, destinée à tous les fidèles. Augustin s'arrêtait surtout à la théorie du baptême [5]. Au cours de la polémique, il alléguait souvent l'histoire récente du Donatisme : les exploits d'Optatus de Thamugadi, mort en prison deux ans plus tôt [6], et les querelles entre schismatiques [7]. Il indiquait plaisamment aux fidèles un moyen infaillible de confondre les Primianistes : c'était de leur parler du Maximianisme, de leur conduite incohérente envers leurs propres dissidents [8]. En terminant sa réfutation partielle, il invitait les Donatistes à lui faire parvenir le reste de l'ouvrage, les engageant aussi à lui répondre, directement ou non, et à ne pas lui cacher cette réponse [9].

Quand il connut le texte entier du pamphlet, il le jugea encore plus important qu'il ne l'avait cru d'abord ; et il résolut de le réfuter de nouveau dans son ensemble, mais d'après une autre méthode. Sur cette méthode nouvelle, il s'est expliqué très net-

1) *Contra litteras Petiliani*, I, en-tête. — Cf. *Retract.*, II, 51.

2) *Contra litteras Petiliani*, I, 29, 31.

3) *Ibid.*, I, 1.

4) *Retract.*, II, 51.

5) *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv.

6) *Contra litteras Petiliani*, I, 9, 10; 10, 11; 13, 14; 18, 20; 24, 26.

7) *Ibid.*, I, 10, 11 et suiv.

8) *Ibid.*, I, 27, 29. — Cf. I, 14, 15 et suiv.

9) *Ibid.*, I, 25, 27. — Cf. I, 19, 21.

tement dans l'intéressant préambule du livre II. Les frères, dit-il, qui lui ont envoyé de Constantine une copie complète du pamphlet, l'ont pressé de répondre à Petilianus sur tous les points. Il s'y est décidé, pensant être utile aux lecteurs, surtout « aux frères d'esprit lent qui ne savent pas adapter à tous les cas semblables les explications données ailleurs[1] ». Donc, il reproduira le texte entier de l'ouvrage donatiste, par fragments, mais d'un bout à l'autre, en faisant suivre chaque citation de sa réponse : ainsi, personne ne pourra l'accuser d'avoir rien omis, de s'être nulle part dérobé[2]. Cette manière de procéder était une nouveauté, au moins dans les controverses antidonatistes. Jusqu'alors, on s'était contenté de citer des fragments du schismatique que l'on combattait : c'est ce qu'avait fait Optat dans ses polémiques contre Parmenianus, ce qu'avait fait Augustin lui-même dans ses traités antérieurs, ce qu'il venait de faire encore dans son instruction pastorale. Sans doute, dans le *De baptismo*, il avait reproduit intégralement certaines pièces relatives à l'affaire du baptême des hérétiques, notamment les *Sententiæ episcoporum* de 256[3]; mais c'étaient des documents catholiques, presque classiques, vieux d'un siècle et demi. Ici, au contraire, il s'agissait d'un texte tout à fait contemporain, et du texte d'un schismatique. Traiter Petilianus en classique, c'était lui faire honneur ; mais c'était aussi prendre barre sur lui, en lui montrant qu'il trouvait à qui parler. En ce sens, la méthode était nouvelle, et marquait une date dans l'histoire des controverses antidonatistes.

Une autre nouveauté, non moins significative, était le cadre de la réfutation. Ce second livre *Contra litteras Petiliani*, où est reproduit d'un bout à l'autre, par fragments, mais sans lacunes ni interversions, tout le pamphlet de Petilianus, se présente au lecteur sous la forme d'un dialogue entre les deux adversaires. Là-dessus, encore, Augustin s'est expliqué à plusieurs reprises : « Je donnerai satisfaction, dit-il, à ceux qui me pressent de répondre absolument sur tous les points, en présentant la controverse comme un débat où nous sérions réellement en présence. Je placerai sous le nom de Petilianus les paroles tirées de sa *Lettre*, et j'y joindrai sous mon nom ma réponse, comme s'il s'agissait d'une véritable discussion notée par des sténographes. Ainsi, personne ne prétendra que j'aie rien omis, et ne se plaindra de ne pouvoir comprendre à cause de la confusion entre les

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1.
2) *Ibid.* — Cf. *Retract.*, II, 51.
3) *De baptismo contra Donatistas*, VI, 6, 9 et suiv. ; VII, 2 et suiv.

personnes. Autre avantage : les Donatistes eux-mêmes, qui refusent de s'aboucher avec nous pour discuter, seront représentés ici par une lettre adressée à leurs fidèles. De cette façon, ils ne pourront échapper à la vérité, qui leur répondra sur tous les points, comme s'ils discutaient avec nous face à face[1]. » On doit avouer, pourtant, que ce dialogue fictif ne fut pas du goût de tout le monde : Petilianus se fâcha, traitant Augustin de « menteur », déclarant bien haut « qu'il n'avait jamais discuté avec lui de vive voix[2] ». Si Petilianus eût été moins irascible, il se serait contenté d'objecter qu'il n'était pas sourd. Tel est, en effet, le point faible du dialogue imaginé par Augustin : ce n'est un dialogue, que si l'on admet la surdité du Donatiste. En face d'un interlocuteur qui répétait si consciencieusement toutes les phrases de son pamphlet, mais qui ne répondait jamais aux critiques et même ne les entendait pas, l'évêque d'Hippone avait la partie belle pour écraser son adversaire sous le feu de ses répliques.

Malgré cette petite réserve d'ordre littéraire, le second livre contre Petilianus est un des meilleurs spécimens de la polémique d'Augustin. Inutile d'insister sur la précision de la méthode : on n'en saurait imaginer de plus rigoureuse et de plus loyale, puisque le polémiste met sous les yeux du lecteur les phrases mêmes de son adversaire, et qu'il le suit pas à pas, sans laisser échapper un mot. Quant au commentaire, il est d'une richesse merveilleuse et d'une étonnante variété de moyens. L'auteur touche ici à toutes les questions qui intéressaient la doctrine ou l'histoire du Donatisme : baptême, schisme, persécution, origines, faits contemporains, anecdotes sur les grands hommes ou sur les forbans de la secte[3]. Il passe des textes bibliques à l'histoire, de la dialectique aux personnalités, de la théologie à la raillerie. Ce commentaire du pamphlet de Petilianus est un vaste répertoire de faits et d'idées, d'exégèse antidonatiste et de renseignements sur l'Afrique chrétienne de ce temps-là.

Au moment où l'évêque d'Hippone terminait ce dialogue et mettait Petilianus en scène pour le mieux viser, il reçut un nouvel ouvrage du Donatiste. C'était encore un pamphlet, mais dont le point de mire était Augustin lui-même. A l'instruction pastorale où l'on avait osé le critiquer, c'est-à-dire au livre I

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1. — Cf. *Contra Gaudentium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 51.

2) *Contra Gaudentium*, I, 1.

3) *Contra litteras Petiliani*, II, 6, 13 ; 7, 16 ; 8, 20 ; 14, 32 ; 15, 35 ; 20, 45-46 ; 23, 53-55 ; 28, 65 ; 32, 73 ; 33, 78 ; 36, 88 ; 39, 93-94 ; 43, 102 ; etc.

Contra litteras Petiliani, le schismatique furibond répliquait par une foudroyante « Lettre à Augustin ». Petilianus, qui n'avait pas la main légère, n'avait jamais frappé si fort, ni tant accumulé d'injures. Tout autre en eût été étourdi. Augustin, qui connaissait le Donatiste, et qui voyait à l'œuvre les Circoncellions, n'en fut que surpris. Tranquillement, il prépara sa réponse, qui parut en 402 : c'est la longue « Lettre à Petilianus » ou livre III *Contra litteras Petiliani*.

C'était bien une lettre; mais c'était plus encore une apologie personnelle, et c'était surtout une réfutation nouvelle, un supplément aux controverses antérieures. Ce caractère complexe de l'ouvrage apparaît dès les premiers mots : « J'ai lu ta lettre, Petilianus, dès que j'ai pu la lire. Tu y montres clairement que tu n'as rien trouvé à dire de sérieux contre l'Eglise catholique pour le parti de Donat, et que cependant tu n'as pas su te taire[1]. » Tout en se justifiant, Augustin voulait éviter ici de donner à la polémique un tour trop personnel. Sans doute, il s'adressait à Petilianus ; mais, souvent aussi, il interpellait les Donatistes[2], ou le public en général[3], parfois même les fidèles d'Hippone[4]. Il se défendait contre les attaques de son adversaire, il repoussait les calomnies, il rendait coup pour coup; et cependant, l'objet principal de sa réponse restait la controverse contre le Donatisme. D'où un changement significatif dans sa méthode de réfutation. Il ne reproduisait pas ici phrase par phrase, comme précédemment, l'ouvrage à discuter : évidemment, à cause du caractère trop personnel de cet ouvrage. Il ne voulait pas suivre trop longtemps Petilianus sur ce terrain. Il tenait surtout à prouver que le Donatiste n'avait pas répondu aux objections, ou qu'il y avait fait des réponses insuffisantes.

Dès le début du livre se marque cette préoccupation dominante. Augustin y raille les déclamations furibondes et le ton forcené du schismatique, qui, ne trouvant rien à dire, a remplacé les arguments par des injures : assurément, il ne le suivra pas dans cette voie[5]. Il se justifie brièvement. Il n'a commis, dit-il, aucun des crimes dont on l'accuse, ni, depuis son baptême, aucune des fautes qu'on lui impute : il a pour lui le témoignage de sa conscience[6]. Il ne perdra donc pas son temps à plaider sa cause personnelle, il préfère défendre l'Eglise catho-

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 1.
2) *Ibid.*, III, 10, 11 ; 11, 12; 14, 15; 15, 17.
3) *Ibid.*, III, 2, 3.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 10, 11.
5) *Ibid.*, III, 1, 1-2.
6) *Ibid.*, III, 2-10, 3-11.

lique : le public impartial sera juge entre lui et son calomniateur[1]. D'abord, Petilianus n'a pas répondu aux objections sur le baptême ; il a opposé des chicanes ou des injures aux arguments et aux textes[2]. Sur la conduite des Primianistes envers les Maximianistes, il a vainement essayé de s'expliquer[3]. Presque toujours, il a parlé à côté, évitant même d'indiquer les raisons de son contradicteur : c'est qu'il sentait lui-même la faiblesse de sa cause, et qu'il craignait de fournir des armes contre son Eglise[4]. Pour édifier son lecteur là-dessus, Augustin reprend alors les principaux points de son argumentation du livre I : il montre comment son adversaire a toujours esquivé la question[5], passant même sous silence plusieurs des objections essentielles[6]. Bref, aux arguments, aux textes, aux faits, aux documents, le Donatiste a répondu par des déclamations, des arguties, des calomnies, ou le silence : au lecteur de conclure[7].

Presque partout, dans ce livre, on voit se succéder ou se combiner trois éléments très divers. C'est, d'abord, une apologie personnelle d'Augustin. Puis, c'est une réfutation en règle, visant à établir l'insuffisance des réponses faites par Petilianus sur certains points, comme le Maximianisme. Enfin, c'est un nouvel exposé des objections fondamentales qu'Augustin avait antérieurement présentées, et auxquelles le Donatiste n'avait rien répondu : notamment sur le baptême et sur les origines du schisme. Il n'était pas facile de concilier des éléments si distincts et des préoccupations si divergentes. De là, sans doute, un peu d'incertitude dans l'allure du développement ; mais de là, aussi, beaucoup de vie. Evidemment, ce qui nous intéresse le plus aujourd'hui, c'est l'apologie personnelle. A cet égard, le troisième livre *Contra litteras Petiliani* est un précieux document historique : il nous renseigne abondamment sur ce que l'on disait d'Augustin dans le camp ennemi. L'intérêt littéraire et psychologique n'est pas moindre : il est surtout dans le spectacle de ce duel mémorable entre les deux protagonistes des deux Églises africaines. Spectacle d'autant plus caractéristique, que seul, parmi les Donatistes de ce temps-là, l'évêque schismatique de Contantine était de taille à se mesurer avec le grand évêque catholique d'Hippone.

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 11-14, 12-15.
2) *Ibid.*, III, 15-35, 16-41.
3) *Ibid.*, III, 36-40, 43-48.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 41, 49-50.
5) *Ibid.*, III, 42-49, 51-59.
6) *Ibid.*, III, 50-58, 60-70.
7) *Ibid.*, III, 59, 71.

A ces polémiques contre Petilianus se rapporte indirectement un autre ouvrage, une seconde lettre pastorale aux fidèles d'Hippone : l'*Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, désignée parfois sous le nom arbitraire et impropre de traité *De unitate Ecclesiæ*. Chronologiquement, cet ouvrage se place vers la fin de 401, entre le second et le troisième livre contre Petilianus : en effet, d'après le préambule, il a été écrit au moment où l'évêque d'Hippone venait de terminer le livre II *Contra litteras Petiliani*, et où il n'avait pas encore connaissance de la réponse du Donatiste au livre I [1].

Mais, d'abord, se pose ici une question préjudicielle : la question d'authenticité. Jadis, quelques doutes sur l'attribution à Augustin avaient été émis par les Bénédictins qui éditaient ses œuvres ; des critiques modernes sont partis de là pour déclarer que l'opuscule n'était pas de lui. Pourtant, aucune des raisons alléguées ne paraît décisive, ni même bien sérieuse. L'ouvrage, dit-on, ne figure pas dans les *Rétractations* : mais c'est qu'Augustin considérait cette lettre pastorale comme une lettre. La preuve, c'est que son ami Possidius la mentionne expressément, en tête de son catalogue des lettres relatives au Donatisme, sous ce titre : *Epistula contra Donatistas ad Catholicos fratres, liber unus*[2]. On a cru aussi découvrir, entre cette instruction pastorale et des œuvres sûrement authentiques d'Augustin, quelques différences dans le texte et dans l'interprétation de certains passages de l'Écriture : mais on constate fréquemment des divergences analogues entre bien d'autres livres d'Augustin, et lui-même en signale beaucoup dans ses *Rétractations*. De tout cela, on ne saurait donc rien conclure.

Par contre, on relève dans l'*Epistula ad Catholicos* bien des indices d'authenticité. D'après le texte même, elle a été écrite à Hippone[3] ; d'après le contenu, d'après la place qu'elle tient dans les polémiques contre Petilianus, elle date de la fin de 401 [4]. Dès lors, comment admettre qu'un clerc catholique, à Hippone, au plus fort de la controverse, en face d'Augustin, ait composé et publié sous le nom de son évêque une œuvre apocryphe ? Enfin, tout trahit ici la main du maître : l'argumentation, la manière, le style.

On s'explique aisément la raison d'être et l'utilité de cette nouvelle instruction pastorale. Augustin avait eu beau réfuter

1) *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 1.
2) Possidius, *Indic. oper. Augustini*, 3.
3) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 5, 9 : « Hic apud Hipponem ».
4) *Ibid.*, 1.

à deux reprises le pamphlet de Petilianus contre l'Église catholique ; ce pamphlet n'en avait pas moins beaucoup de retentissement, un gros succès de scandale. Les fidèles d'Hippone s'en occupaient plus que de raison, et leur évêque n'avait pas été le dernier à s'en apercevoir : « Nous avons appris, déclarait-il, que cette Lettre de Petilianus est dans les mains de bien des gens. Même, ils en citent de mémoire bien des passages, croyant que le Donatiste a dit contre nous quelque chose de vrai [1]. » Sur ces entrefaites, un évêque schismatique était venu prêcher à Hippone [2] ; et, dans un de ses sermons, il avait commenté le pamphlet de Petilianus [3]. Pour éclairer et rassurer les esprits, Augustin crut devoir reprendre sa démonstration dans un ouvrage plus accessible à tous, sous la forme d'une instruction pastorale.

Comme le livre I *Contra litteras Petiliani,* auquel il est fait allusion dès les premières lignes [4], l'*Epistula ad Catholicos* est adressée par l'évêque aux fidèles du diocèse d'Hippone, « à ses très chers frères confiés au soin de son administration ». Dans sa démonstration, dans ses exhortations, dans sa longue péroraison [5], c'est toujours aux fidèles qu'il songeait, c'est à eux et pour eux qu'il parlait ; ce qui ne l'empêchait pas d'interpeller souvent les Donatistes, même de les inviter à lui répondre, suivant un procédé qui lui était familier [6].

Le fond est le même que dans les livres contre Petilianus ; mais la matière est disposée tout autrement. Augustin n'a plus à discuter ici, phrase par phrase, le texte d'un adversaire. Tout en réfutant Petilianus et aussi le sermonnaire de la secte qui était venu le défendre à Hippone, il développe dans son ensemble la thèse catholique, qu'il oppose à la thèse donatiste.

Un préambule, une longue théorie de l'Église, des explications relativement courtes sur la persécution et sur le baptême, un résumé de la démonstration avec exhortations finales : tel est, en quelques mots, le contenu de l'*Epistula ad Catholicos.* Dans son préambule, l'évêque rappelle sa double réfutation du pamphlet de Petilianus ; il engage le Donatiste à lui répondre, si c'est possible [7]. Aussitôt commence la théorie de l'Église. Entre Catholiques et Donatistes, tout le débat se ramène à cette

1) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas,* 1.
2) *Ibid.,* 5, 9.
3) *Ibid.*, 8, 20 ; 9, 23 ; 13, 33 ; etc.
4) *Ibid.*, 1.
5) *Ibid.*, 25, 72-75.
6) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 1, 1 ; 6, 11 et suiv. ; 12, 31 ; 18, 47-48 ; 19, 49 et suiv. ; 20, 53 et suiv.
7) *Ibid.*, 1

question : où est la véritable Eglise, qui est une? Que les deux partis laissent de côté leurs accusations réciproques, et interrogent les Livres saints[1]. Mais, pour trancher la question, on doit écarter d'abord les textes obscurs, et s'en tenir à ceux dont le sens est clair pour tous[2]. De ces textes, il résulte que la véritable Eglise est l'Eglise universelle[3]. Il est vrai que les Donatistes allèguent en leur faveur d'autres passages de l'Écriture; mais ces passages sont obscurs, peuvent être interprétés autrement, et n'autorisent en rien les prétentions des schismatiques[4]. De même, ni les textes ni les faits ne justifient les accusations portées contre les Catholiques. Ce sont les fondateurs de l'Eglise dissidente, qui étaient coupables de *traditio ;* et, d'ailleurs, les fautes de quelques Catholiques n'auraient pas excusé le schisme. Seul, le témoignage de l'Écriture peut montrer de quel côté est la vérité; et ce témoignage est nettement contraire aux Donatistes[5]. Puisqu'ils sont hors de l'Église, ils ne sont pas fondés à se plaindre d'être persécutés : l'Écriture, quoi qu'ils en disent, permet de châtier les hérétiques, et eux-mêmes ont traqué leurs propres schismatiques[6]. Leur doctrine sur le baptême est également en contradiction avec les Livres saints[7]. Suit un résumé de la discussion, avec une dernière exhortation aux fidèles[8].

L'élément qui domine dans toute cette démonstration, ce sont les textes bibliques et le commentaire de ces textes. Augustin s'attache surtout à montrer que les passages allégués par les schismatiques sont obscurs ou mal interprétés par eux. Sans cesse il somme ses adversaires, notamment celui qui songe à lui répondre, de produire enfin un témoignage clair et décisif en faveur du Donatisme[9].

Au reste, il ne néglige pas les faits et les arguments historiques : origines du schisme, violences des Circoncellions, morcellement de l'Eglise dissidente, Maximianisme[10]. Il donne même ici des indications précises sur l'extension et l'importance relative des différentes sectes donatistes : Primianistes en Numidie, et un peu partout; Maximianistes en Proconsulaire, en Byzacène et en Tripolitaine; Rogatistes en Césarienne; colo-

1) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 2-3, 2-6.
2) *Ibid.*, 4-5, 7-10.
3) *Ibid.*, 6-12, 11-32.
4) *Ibid.*, 13-17, 33-45.
5) *Ibid.*, 18-19, 46-51.
6) *Ibid.*, 19-20, 52-56.
7) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 21-24, 57-71.
8) *Ibid.*, 25, 72-75.
9) *Ibid.*, 1, 1; 8, 22; 13, 34; 15, 39; 18, 48; 24, 71.
10) *Ibid.*, 1, 3; 3, 5-6; 18, 46; 19, 50; 20, 54; 25, 73.

nies donatistes à Rome et en Espagne[1]. Il fournit aussi des renseignements curieux sur le rôle du surnaturel dans la polémique du temps. Il raille les prétendus miracles de Donat et de Pontius, de Marculus et autres martyrs de la secte[2]. Il ne nie pas la réalité des visions de schismatiques ; mais il y voit une intervention du diable[3]. Aux miracles suspects et aux visions des Donatistes, il oppose les miracles authentiques, comme ceux qui se produisaient alors à Milan sur le tombeau des saints Gervais et Protais, ou les visions de fidèles qui favorisaient la propagande catholique[4]. On doit noter enfin la façon dont est justifié ici l'appel au pouvoir séculier. C'est seulement pour se défendre contre les violences, pour assurer aux populations le libre choix entre les deux Eglises, que les Catholiques demandaient alors l'application des lois contre les Donatistes ; et ces lois étaient très douces, suivant Augustin, la peine encourue se réduisant à une amende[5].

En résumé, l'*Epistula ad Catholicos* est une œuvre intéressante à plus d'un titre. Pour le fond, elle offre bien des rapports avec les grands ouvrages contre Parmenianus et contre Petilianus. Mais elle les complète sur plusieurs points. Elle présente même parfois les éléments communs sous un aspect nouveau, parce qu'elle leur donne toute leur valeur en subordonnant la polémique à la synthèse doctrinale. Elle est en même temps plus systématique et plus libre dans son allure, parce que l'auteur ne s'était pas astreint, cette fois, à suivre et à discuter point par point le texte d'un adversaire.

Augustin revint à sa méthode favorite dans le *Contra Cresconium*, qui est comme un dernier écho de ses longues et retentissantes polémiques contre Petilianus[6]. Un homme d'école qui se piquait d'être bon Donatiste, le grammairien Cresconius, avait eu l'idée malencontreuse d'intervenir dans une querelle qui ne le regardait pas, en parlant de choses qu'il connaissait mal. Il avait pour Petilianus une admiration béate : il considérait comme paroles d'Evangile tous les mots du pamphlet contre l'Eglise catholique. Au milieu de ces accès d'enthousiasme, il apprit un jour avec stupeur qu'un téméraire, un sacrilège, avait osé discuter l'oracle du parti. En lisant la première instruction pastorale aux fidèles d'Hippone, il ne put

1) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 3, 6 ; 14, 36 ; 19, 51.
2) *Ibid.*, 19, 49.
3) *Ibid.*
4) Augustin, *Epistula ad Catholicos contra Donatistas*, 19, 50.
5) *Ibid.*, 20, 55.
6) *Contra Cresconium*, I, 1 ; *Retract.*, II, 52.

contenir son indignation. Il se jeta bientôt dans la mêlée, en brandissant une massive « Lettre à Augustin » (*Epistula ad Augustinum*), où il malmenait l'évêque d'Hippone et défendait sur tous les points l'Evangile de Constantine. On doit noter que le grammairien, à ce moment, connaissait seulement le premier livre *Contra litteras Petiliani*, c'est-à-dire la réfutation partielle : sa *Lettre à Augustin*, écrite vers la fin de 401, est contemporaine et indépendante du livre II *Contra litteras Petiliani*, comme du second pamphlet de Petilianus.

Chose singulière, cette lettre d'un homme si pressé ne parvint à destination qu'au bout de trois ans [1]. Augustin en fit la remarque ; mais, par système autant que par politesse, il crut devoir répondre aux rodomontades impertinentes de ce correspondant inconnu. Il lui fit même l'honneur d'une réponse très copieuse, en quatre livres. Commencé un peu après l'édit d'union du 12 février 405, le *Contra Cresconium* était probablement terminé à la fin de cette année-là [2]. Mais on peut craindre que la réponse, elle aussi, se soit attardée longtemps en route : Augustin ignorait l'adresse et la résidence du destinataire, dont il connaissait seulement le nom, la profession et la prose [3].

Cette réponse, malgré ses proportions considérables, avait la forme d'une lettre à Cresconius [4]. Les quatre livres, fortement liés les uns aux autres, ont été composés sans interruption et publiés ensemble. Très fréquemment, l'auteur annonce des développements qui suivront, ou renvoie à ce qui précède [5]. Si parfois il semble parler du quatrième livre comme d'un ouvrage distinct, c'est simplement parce que ce dernier livre, complément naturel des trois premiers, reprenait toute la question à un autre point de vue [6]. En effet, le *Contra Cresconium* renferme deux réfutations successives, toutes deux méthodiques et complètes, de la lettre du grammairien. Par un curieux raffinement de polémiste, qui atteste la maîtrise du dialecticien et trahit sa virtuosité, Augustin s'est amusé à démolir deux fois, par des moyens différents, tout l'échafaudage du pauvre Cresconius [7]. Et, dans chacune de ces réfutations, il a suivi d'un

1) *Contra Cresconium*, I, 1.

2) *Ibid.*, III, 43, 47 ; 44, 48 ; 47, 51 (Cf. *Retract*,, II, 52).

3) *Contra Cresconium*, I, 1.

4) *Contra Cresconium*, I, 1 ; II, 1, 1-2 ; III, 1 ; IV, 1.

5) *Ibid.*, I, 33, 39 ; 34, 40 ; II, 1, 1 ; 38, 49 ; III, 1, 1 ; 14, 17 ; 24, 27 ; 25, 28 ; 82, 94 ; IV, 1, 1 ; 43, 50 ; 46, 55 ; 55, 65.

6) *Ibid.*, IV, 1, 1 ; 43, 50 ; 46, 55 ; 55, 65. — Cf. *Retract.*, II, 52.

7) *Retract.*, II, 52 ; *Contra Cresconium*, IV, 1.

bout à l'autre le plan de son adversaire, pour bien montrer qu'il ne laissait rien subsister de ses assertions [1].

La première réfutation occupe les trois premiers livres. Elle est conduite suivant la méthode ordinaire d'Augustin, avec toutes les ressources dont il disposait pour la controverse antidonatiste : textes bibliques, exégèse, exposés de doctrine, faits historiques, documents d'archives.

Dans le livre Ier, l'auteur répond aux critiques que lui avait adressées Cresconius sur ses procédés de discussion. Il déclare d'abord, dans son préambule, qu'il a le droit et le devoir, comme évêque, de réfuter la lettre du grammairien; d'autant mieux que le grammairien, simple laïque, s'est étourdiment lancé dans la controverse[2]. Puis, Augustin défend l'éloquence, attaquée ou raillée par Cresconius[3]. Il revendique les droits de la polémique : on n'est pas un homme arrogant et querelleur, parce que l'on cherche la vérité en combattant l'erreur[4]. Dans la lutte contre le schisme, ces discussions ont déjà donné de grands résultats[5]. L'Ecriture ordonne de défendre la vérité, et les Donatistes ne sont pas fondés à refuser la controverse[6]. Cresconius n'est pas plus heureux, quand il se moque de la dialectique[7]. L'utilité de la dialectique est prouvée justement par les malentendus sur la doctrine du baptême : les schismatiques se trompent, parce qu'ils sont mauvais dialecticiens. C'est ce que montre bien la mésaventure de Cresconius lui-même, dans son argumentation : de ce que les Catholiques reconnaissent comme valable le baptême conféré par les Donatistes, il ne s'ensuit pas que les Donatistes aient raison de rebaptiser, et d'ailleurs leur baptême n'a d'effet qu'après la réconciliation avec l'Eglise[8].

Réponse aux objections sur le baptême : tel est l'objet du livre II. Après un résumé du livre précédent[9], Augustin donne satisfaction à Cresconius sur une de ses chicanes : il lui permet d'appeler *Donatiani*, et non *Donatistæ*, les partisans de Donat[10]. Mais il ajoute plaisamment que, de toute façon, les Donatistes doivent être assimilés aux hérétiques[11]. Il explique ensuite pourquoi on ne doit pas rebaptiser les convertis[12], pourquoi

1) *Contra Cresconium*, IV, 66, 83. — Cf. I, 1, 2; 3, 4; 21, 26; II, 1, 2; 3, 4; 8, 10; etc.; III, 1, 1; 4, 4; 12, 15; etc.; IV, 2, 2 et suiv.; 6, 7; 10, 12; etc.

2) *Ibid.*, I, 1.

3) *Ibid.*, I, 1-2, 2-3.

4) *Ibid.*, I, 3-4, 4-6.

5) *Ibid.*, I, 5, 7.

6) *Contra Cresconium*, I, 6-12, 8-15.

7) *Ibid.*, I, 13-20, 16-25.

8) *Ibid.*, I, 21-33, 26-39.

9) *Ibid.*, II, 1. — Cf. I, 34, 40.

10) *Ibid.*, II, 1-2, 2-3.

11) *Ibid.*, II, 3-7, 4-9.

12) *Ibid.*, II, 8-9, 10-11.

l'on peut même, dans l'intérêt de l'Eglise, conserver leur dignité aux évêques et aux clercs ralliés [1]. Il montre comment se fait la réconciliation avec l'Eglise [2]. Quant à la doctrine, l'efficacité du baptême ne dépend pas de la personne qui le confère ; sur ce point, le grammairien n'a nullement réussi à justifier les affirmations de Petilianus [3], et les schismatiques essayent en vain de placer leur théorie des sacrements sous le patronage de Cyprien [4].

Restaient les objections de Cresconius sur la légitimité du schisme et sur les lois de répression : Augustin y répond dans le livre III. Rien, dit-il, n'autorise à se séparer de l'Eglise, malgré toutes les divergences d'opinion ; c'est ce qu'a bien compris Cyprien [5]. On ne doit pas rompre avec la communauté à cause des pécheurs qui s'y mêlent aux justes [6]. Les Primianistes eux-mêmes se sont inspirés de ce principe dans leur conduite envers Optatus de Thamugadi et envers les Maximianistes, dont Cresconius connaît fort mal l'histoire [7]. Ce sont les ancêtres des Donatistes, et non les Catholiques, qui jadis se sont rendus coupables de *traditio* ; d'ailleurs, les fautes de quelques-uns ne sauraient compromettre l'Eglise universelle [8]. Quant aux lois de répression, elles ont été rendues nécessaires par les violences des dissidents, surtout des Circoncellions [9]. Les Primianistes n'ont pas le droit de se plaindre, puisqu'eux-mêmes ont persécuté les Maximianistes [10]. Ce sont les Donatistes qui, les premiers, ont sollicité l'intervention des empereurs : ils ont été condamnés par Constantin, comme l'attestent les documents relatifs aux origines du schisme [11]. En terminant, Augustin répond sur un ton plaisant à quelques chicanes du grammairien [12], et, sur un ton dédaigneux, à ses attaques personnelles : peu importe, dit-il, que l'évêque d'Hippone ait été jadis manichéen, puisqu'il ne l'est plus, et que d'ailleurs sa cause n'est pas celle de l'Eglise [13].

On ne saurait imaginer, semble-t-il, une réfutation plus complète. Cependant, Augustin prétend faire mieux encore : dans son livre IV, il va recommencer toute la démonstration, pour réfuter de nouveau l'ouvrage entier de Cresconius, mais avec

1) *Contra Cresconium*, II, 10-12, 12-15.
2) *Ibid.*, II, 13-16, 16-20.
3) *Ibid.*, II, 17-30, 21-38.
4) *Ibid.*, II, 31-38, 39-48.
5) *Ibid.*, III, 1-3.
6) *Ibid.*, III, 4-11, 4-14.
7) *Ibid.*, III, 12-25, 15-28.
8) *Contra Cresconium*, III, 26-40, 29-44.
9) *Ibid.*, III, 41-51, 45-57.
10) *Ibid.*, III, 52-60, 58-66.
11) *Ibid.*, III, 61-71, 67-83.
12) *Ibid.*, III, 72-78, 84-89.
13) *Ibid.*, III, 79-81, 90-93.

l'histoire seule du schisme maximianiste. De ce point de vue, il va reprendre un à un, pour les pulvériser, tous les arguments du pauvre grammairien[1]. L'éloquence ? Les Donatistes y visent de toutes leurs forces, jusque dans leurs conciles, témoin leurs déclamations de Bagaï[2]. La dialectique et les débats publics ? Ils en ont démontré l'utilité par le scandale des procès qu'ils ont intentés aux Maximianistes[3]. Le nom de *Donatistæ* donné par les Catholiques aux partisans de Donat ? Il a pour pendant le nom de *Maximianistæ* donné par les Primianistes aux partisans de Maximianus[4]. L'assimilation des Donatistes aux hérétiques ? Les Primianistes ont traité en hérétiques leurs propres schismatiques[5]. On ne doit pas rebaptiser les convertis : tel est désormais l'avis des Primianistes, qui n'ont pas rebaptisé les Maximianistes ralliés[6]. L'efficacité du baptême ne dépend pas de la personne qui le confère : la preuve, c'est que les Primianistes ont admis le baptême conféré par les Maximianistes excommuniés[7]. La doctrine de Cyprien sur les sacrements ? Les Primianistes n'en ont pas tenu compte[8]. On doit supporter les pécheurs : c'est bien ainsi que l'entendent les Primianistes dans leurs rapports avec les Maximianistes[9]. Les fautes de quelques-uns ne compromettent pas l'Eglise : d'où l'indulgence des Primianistes[10]. Les lois de répression sont légitimes, et l'on a le droit de faire appel au pouvoir séculier contre les hérétiques : aussi les Primianistes ont poursuivi les Maximianistes devant la justice civile et leur ont enlevé de force leurs basiliques[11]. Toute l'histoire des origines du schisme donatiste est éclairée par l'histoire du schisme maximianiste[12]. Cresconius s'est cru fort habile en rappelant que l'évêque d'Hippone avait été manichéen : sans doute, Augustin l'a été dans sa jeunesse, mais il est revenu à la vérité, à l'Eglise. Que les Donatistes suivent son exemple[13]. L'histoire du Maximianisme suffit à détruire toutes leurs accusations, comme à réfuter tout l'ouvrage de Cresconius[14].

Visiblement, Augustin s'est amusé aux dépens du grammairien dans cette seconde réfutation, qui sans doute avait une base historique, mais où cependant l'ingéniosité de la dialec-

1) *Contra Cresconium*, IV, 1. — Cf. III, 82, 94.
2) *Ibid.*, IV, 2.
3) *Ibid.*, IV, 3-5, 3-6.
4) *Ibid.*, IV, 6-9, 7-11.
5) *Ibid.*, IV, 10, 12.
6) *Ibid.*, IV, 11, 13.
7) *Ibid.*, IV, 12-16, 14-19.
8) *Contra Cresconium*, IV, 17, 20.
9) *Ibid.*, IV, 18-42, 21-49.
10) *Ibid.*, IV, 43-45, 50-54.
11) *Ibid.*, IV, 46-53, 55-63.
12) *Ibid.*, IV, 54-63, 64-77.
13) *Ibid.*, IV, 64, 78-79.
14) *Ibid.*, IV, 65-66, 80-83.

tique était poussée parfois jusqu'au jeu d'esprit. Ce n'est pas l'un des aspects les moins inattendus de ce gros traité *Contra Cresconium*, qui réserve au lecteur tant de surprises. Il est d'une richesse, d'une variété, d'un mouvement extraordinaire. On y trouve en même temps la substance, la synthèse et la fleur de toute la controverse antidonatiste.

La valeur documentaire en est de premier ordre. Au cours de ses réfutations, l'auteur a analysé et souvent inséré dans son texte, en entier ou par fragments, une foule de documents originaux, dont beaucoup ne se sont conservés que là : des pièces d'archives, des procès-verbaux, des lettres, des discours, des récits de tout genre sur l'histoire ancienne ou récente du Donatisme. Pour les origines du schisme, c'est, par exemple, le procès-verbal des saisies dans l'église de Cirta le 19 mai 303 [1], le Protocole de Cirta du 5 mars 305 [2], le dossier de l'enquête faite en 313-314 sur Felix d'Abthugni [3], le dossier de l'enquête de Thamugadi sur Silvanus de Constantine [4], les lettres de l'empereur Constantin au proconsul Probianus et au vicaire d'Afrique Eumelius [5]. Pour l'histoire contemporaine du Donatisme, c'est la sentence rendue le 24 avril 394 contre les Maximianistes par le Concile de Bagaï [6] ; les plaidoyers des avocats primianistes dans les procès pour les basiliques [7], le compte-rendu des négociations de Calama entre Possidius et Crispinus sur le projet de conférence [8], le dossier des procès de Crispinus [9]. Citons encore les curieuses relations sur les attentats commis par des Donatistes contre Maximianus de Bagaï, contre Possidius, contre le prêtre Restitutus [10]. L'ouvrage entier, surtout dans les deux derniers livres, est une mine de documents et de renseignements précis sur le Donatisme ou sur la querelle toujours renaissante des Églises rivales.

Comme œuvre de controverse, le *Contra Cresconium* a une physionomie originale. Abstraction faite du fond, plus riche encore que dans les autres grands ouvrages antidonatistes, cette originalité est dans la méthode de discussion, dans la proportion entre les éléments de la polémique, dans l'intention de l'auteur, dans le ton, dans le tour du style. La réfutation est ici plus serrée et plus concrète, plus historique et plus person-

1) *Contra Cresconium*, III, 29, 33.
2) *Ibid.*, III, 27, 30.
3) *Ibid.*, III, 70, 80.
4) *Ibid.*, III, 29, 33.
5) *Ibid.*, III, 70, 81 ; 71, 82.
6) *Ibid.*, III, 19, 22 et suiv. ; 53, 59 et suiv. ; IV, 2, 2, ; 4, 5 ; etc.
7) *Ibid.*, III, 56, 62 ; IV, 4, 5 ; 40, 47 ; 48, 58.
8) *Ibid.*, III, 46, 50.
9) *Ibid.*, III, 47, 51.
10) *Ibid.*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 48, 53.

nelle, partant plus vivante. Moins encombrée de citations bibliques et de théologie, elle fait une part beaucoup plus large aux réalités humaines, aux faits, aux choses et aux hommes, aux preuves tirées des archives ou des témoignages, comme à la dialectique. C'est qu'Augustin, cette fois, s'adressait à un profane, un lettré de profession, un homme d'école. Il mettait une sorte de coquetterie à déployer, à étaler, toute la force de son argumentation : d'où le jeu de ses deux réfutations successives, la seconde tirée tout entière de l'histoire contemporaine, du spectacle de l'Église schismatique déchirée à son tour par le schisme[1]. Il donnait aussi à la discussion une allure plus personnelle. Il parlait volontiers de lui-même, de sa vie passée comme de sa méthode polémique[2]. Il parlait également de son adversaire, que pourtant il ne connaissait pas. Mais il savait, pour l'avoir lu, que Cresconius était un grammairien, content de lui, naïf et pédant : cela suffisait pour amener le sourire, la raillerie, les bons mots, sur les lèvres de l'ancien rhéteur, du brillant rhéteur de Carthage et de Milan, resté quelque peu rhéteur jusque dans sa chaire épiscopale. Évidemment, Augustin prenait plaisir, ici, à discuter comme autrefois avec un homme d'école, presque un confrère, et à se moquer un peu de lui[3]. Il tenait à montrer au grammairien provocateur que l'évêque d'Hippone n'avait rien perdu de la virtuosité du rhéteur. Il y a réussi : d'où l'allure brillante et vive de la controverse. Il y a presque trop réussi : d'où un abus de la dialectique, une tendance au paradoxe et aux jeux d'esprit.

Dans cette réponse si méthodique et si complète à Cresconius, Augustin avait comme épuisé la matière de la controverse antidonatiste. Six ans plus tard, des circonstances nouvelles devaient lui permettre de renouveler sa polémique contre les dissidents. Mais en attendant, jusqu'à la Conférence de 411, il n'a pu que redire en détail ou en abrégé ce qu'il avait dit précédemment dans ses gros traités. D'ailleurs, il n'hésitait pas à le faire, quand c'était utile : il avait pour principe de se répéter, pour enfoncer la vérité dans les têtes les plus dures, autant de fois qu'il le jugeait nécessaire dans l'intérêt de l'Église. Il l'avait fait, semble-t-il, dans quatre opuscules qui sont perdus, et qui sont connus seulement par les *Rétractations*[4].

1) *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv.; *Retract.*, II, 52.

2) *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv.; 3, 4 et suiv.; 13, 16 et suiv.; III, 78, 90 et suiv.; IV, 64, 78 et suiv.

3) *Ibid.*, III, 72, 84 et suiv.; 78, 89; IV, 2 et suiv.; 65, 81.

4) *Retract.*, II, 53-55; 61.

Peu de temps après le *Contra Cresconium*, vers l'année 406, il composa le recueil intitulé *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber*. On a cru naguère reconnaître cet ouvrage dans un petit traité, inédit jusque-là, que contenait un manuscrit de Namur : le *Liber testimoniorum fidei* [1]. Malheureusement, l'éditeur avait oublié de lire ou avait lu trop vite le nouveau traité qu'il publiait : ce *Liber testimoniorum* n'est nullement dans la manière d'Augustin, il paraît avoir été rédigé en Gaule, il ne renferme pas un mot sur le Donatisme, il est dirigé contre les Ariens qu'il nomme expressément. L'ouvrage perdu d'Augustin était un petit manuel de controverse antidonatiste. Il comprenait deux parties distinctes : un recueil de preuves (*probationes*), d'arguments contre les schismatiques, et une sorte d'appendice contenant les pièces justificatives, textes bibliques (*testimonia*), et documents tirés des archives publiques ou des archives d'Église (*documenta*). On pourrait croire que ce manuel était destiné aux clercs catholiques. Cependant, il commençait par ces mots : « Vous qui craignez de vous réconcilier avec l'Église catholique... » Il s'adressait donc aux dissidents de bonne volonté : c'est pour cela qu'Augustin eut l'idée originale de le faire transcrire et afficher, à Hippone, sur les murs de l'ancienne basilique donatiste, confisquée en 405 après l'édit d'union [2].

Avant de publier définitivement ce manuel, Augustin en avait mis une partie à la disposition des Donatistes de son diocèse. L'un d'eux profita de l'occasion pour faire la leçon, mais sans danger, sous le voile de l'anonymat, à l'évêque catholique d'Hippone : il lui adressa presque aussitôt une réfutation en règle. Augustin répliqua sans tarder par le *Contra Donatistam nescio quem*. D'après les circonstances, et d'après les trois fragments connus, cet opuscule était étroitement apparenté au manuel. Logiquement, il en était comme un second appendice. Pourtant, il a été publié à part et avant, puisque dès les premiers mots il en annonçait la prochaine publication [3].

Les deux autres opuscules perdus de cette période étaient probablement des abrégés du quatrième livre *Contra Cresconium*. Le plus ancien, composé vers 406, était intitulé *Admonitio Donatistarum de Maximianistis*. Par le titre comme par la destination, il se rattachait à la série des *Avertissements aux Donatistes*, dont nous possédons trois spécimens [4]. Il s'adres-

1) Pitra, *Analecta sacra* (Paris, 1888), p. 147 et suiv.
2) Augustin, *Retract.*, II, 53.
3) Augustin, *Retract.*, II, 53-54.
4) *Epist.* 76; 105; 141.

sait surtout aux schismatiques paresseux ou peureux, qui ne songeaient pas à se convertir ou qui n'osaient pas. En voici le début : « Vous tous qui vous laissez émouvoir par les calomnies et les accusations des hommes... » Augustin nous dit dans quelle intention il avait écrit cet *Avertissement :* « Je voyais que la paresse de lire empêchait bien des gens d'apprendre combien peu de raison et de vérité il y avait dans le parti de Donat. J'ai donc fait un livre très court, où je les instruis par l'histoire des seuls Maximianistes. J'ai pensé que ce petit livre, facile à copier, pourrait arriver en beaucoup de mains, et, par sa brièveté même, se fixer plus aisément dans la mémoire [1]. » C'était donc un livre de propagande, où l'auteur sapait les bases du Donatisme par des arguments tirés du Maximianisme. L'opuscule eut probablement du succès ; car Augustin en reprit l'idée et le plan, quelques années plus tard, vers 410, dans un ouvrage analogue, mais beaucoup plus important. Celui-ci était intitulé *De Maximianistis contra Donatistas*. Il commençait ainsi : « Nous avons déjà beaucoup parlé, nous avons beaucoup écrit là-dessus [2]... » En effet, depuis six ans, c'était le troisième ouvrage qu'Augustin consacrait spécialement au Maximianisme; et les deux derniers ne pouvaient être que la menue monnaie du quatrième livre contre Cresconius.

Avec le *De unico baptismo contra Petilianum*, publié vers 410, reparaît la question du baptême et recommence la lutte contre Petilianus. Un jour, Augustin était à la campagne avec un de ses amis, nommé Constantinus. Celui-ci lui communiqua un opuscule donatiste, qu'il avait reçu d'un prêtre de la secte, et qu'il le pressait de réfuter. C'était un nouvel ouvrage de Petilianus, intitulé *De unico baptismo*. L'évêque d'Hippone finit par céder aux prières de son ami, à qui il dédia sa réfutation [3].

Suivant sa méthode favorite, il discuta point par point le texte qu'il avait sous les yeux, citant beaucoup de phrases, adoptant dans sa réponse jusqu'au titre du Donatiste [4]. Sur cette éternelle question du baptême, il ne pouvait que répéter, une fois de plus, ce qu'il avait déjà dit vingt fois ; il pouvait s'y résigner ici d'autant mieux, que Petilianus s'était répété, lui aussi. Dans son préambule, Augustin s'excuse d'être souvent forcé de revenir sur des choses dont il a tant parlé déjà ; il explique comment il

1) *Retract.*, II, 55.
2) *Ibid.*, II, 61.
3) *De unico baptismo contra Petilianum*, 1; *Retract.*, II, 60.
4) Cf. *Retract.*, II, 60.

a été amené à réfuter ce nouveau traité sur le baptême[1]. A Petilianus, qui avait accusé les Catholiques de « jeter les mystères au vent de la publicité », il répond que justement l'on doit porter devant le public les questions de ce genre[2]. Il arrive ensuite à la théorie du baptême. On ne doit rebaptiser sous aucun prétexte, même les hérétiques ; c'est ce que prouvent bien des textes de l'Écriture, et ce que confirme indirectement l'inconsistance des objections présentées par les schismatiques[3]. C'est en vain que les Donatistes, pour justifier leur pratique, invoquent la vieille tradition africaine et l'exemple de Cyprien[4]. Personne n'est souillé dans l'Église par les péchés d'autrui ; et rien n'autorise le schisme[5]. Il n'est pas vrai que les Catholiques soient les héritiers des *traditores*, ni que les deux derniers évêques de Constantine aient été manichéens ; d'ailleurs, l'Église ne saurait être compromise par les fautes de quelques-uns[6]. La thèse des Donatistes se retourne contre eux ; car ce sont leurs ancêtres qui ont été reconnus coupables de *traditio*[7]. Conclusion : le baptême conféré selon les rites est toujours valable, même chez les hérétiques ou les schismatiques[8].

Dans ce petit traité *De unico baptismo*, comme dans les autres opuscules antidonatistes publiés de 406 à 410[9], on ne relève rien de nouveau : rien qui n'eût été dit, et avec beaucoup plus d'ampleur, dans le *Contra Cresconium* ou dans les grands ouvrages antérieurs. La polémique d'Augustin contre les schismatiques marque alors un temps d'arrêt. Mais elle va se renouveler complètement dans la période suivante, depuis la fin de 411, au lendemain de la Conférence de Carthage. Dès lors, Augustin se place sur un autre terrain. Il relègue au second plan ce qui jusque-là était pour lui l'objet principal : la controverse proprement dite, sur la légitimité du schisme ou sur la doctrine de l'Église dissidente. Il considère maintenant que la question est tranchée : elle l'a été par la Conférence de Carthage, par le débat contradictoire où le Donatisme a été vaincu, par la sentence et par l'édit d'union qui ont suivi. Donc, il y a chose jugée : les Catholiques n'ont plus qu'à faire appliquer l'édit, et les schismatiques à s'incliner devant la loi. Désormais, c'est sur

1) *De unico baptismo contra Petilianum*, 1.
2) *Ibid.*, 1, 2.
3) *Ibid.*, 2-12, 3-20.
4) *Ibid.*, 13-14, 21-24.
5) *Ibid.*, 15, 25-26.
6) *Ibid.*, 16, 27-30.
7) *De unico baptismo contra Petilianum*, 17, 31.
8) *Ibid.*, 18, 32.
9) Joignons-y pour mémoire le *De fide et operibus*, qui date de 411, et qui contient quelques attaques contre les schismatiques. Cf. *De fide et operibus*, 4, 6.

ce point-là que portera l'effort d'Augustin. Il consentira bien encore à discuter sur le schisme ou sur la doctrine : par condescendance pour les égarés, pour les attardés, pour les gens d'esprit lent qui n'ont pas encore compris la situation. Mais, toujours, sa préoccupation dominante sera d'expliquer au public cette situation nouvelle. Il discutera surtout pour démontrer qu'il n'y a plus à discuter. Par une conséquence naturelle, ses derniers traités antidonatistes seront tous, plus ou moins, un commentaire des débats de la Conférence.

La série s'ouvre par l'ouvrage le plus caractéristique en ce genre : un *Abrégé* des *Gesta* ou procès-verbaux de 411, le *Breviculus Collationis*, en trois livres[1]. Cet *Abrégé*, qui parut à la fin de 411, avait un double objet : renseigner les lecteurs paresseux qui ne liraient pas les *Gesta* à cause de leur longueur, et faciliter les recherches dans les *Gesta*. Il était en rapport avec l'édition du procès-verbal officiel, qu'Augustin lui-même venait de publier à Hippone, et où il avait introduit la division en chapitres. Le *Breviculus* rendait aisé l'accès de l'énorme dossier, grâce à la concordance des numéros. L'auteur insiste là-dessus dans sa *Préface :* « En se reportant aux numéros, qui se correspondent et dans cet *Abrégé* et dans les *Gesta* eux-mêmes, chacun pourra trouver sans difficulté ce qu'il voudra[2]. » Pour nous, le *Breviculus* présente encore un autre intérêt, plus grand encore : c'est de nous renseigner sur la partie du dossier qui est perdue.

A chacune des trois séances était consacré un livre ; et chaque livre comprenait plusieurs chapitres, dont les numéros et le contenu correspondaient aux phases principales de la controverse. Le premier livre, après une courte préface, était divisé en quinze chapitres ; le second, en trois ; le troisième, en cinq ou six[3]. Nous n'avons pas à entrer ici dans le détail de cet *Abrégé :* ce

1) L'ouvrage est appelé quelquefois par Augustin *Breviarium* ou *Breviatio Gestorum Collationis*. Cf. *Epist.* 139, 3 ; 185, 2, 6 ; *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.* Mais le véritable titre était *Breviculus Collationis*, comme le spécifie l'auteur lui-même : « Hujus autem operis titulus est : *Breviculus Collationis* » (*Retract.*, II, 65).

2) *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.* — Cf. *Retract.*, II, 65.

(3) Ce troisième livre, dans nos éditions modernes, est divisé en vingt-cinq chapitres ou quarante-trois paragraphes. Ce sont là des divisions arbitraires, que rien ne justifie, mais qu'explique le désir de morceler les très longs chapitres de l'édition primitive. En réalité, le texte même du livre III indique seulement cinq chapitres. Cf. *Brevic. Collat.*, III, 1 (*primo* loco) ; 2 (*secundo* loco) ; 7, 8 (*tertio* loco) ; 8, 10 (*quarto* loco) ; 12, 24 (*quinto* loco). Mais on peut supposer un sixième chapitre pour la *Sententia* de Marcellinus (*ibid.*, III, 25, 43). Quant aux deux premiers livres, la division actuelle en chapitres est conforme aux indications d'Augustin.

serait recommencer toute l'histoire de la Conférence et du dossier.

Un ouvrage de ce genre semble impersonnel par définition. Le *Breviculus* n'en a pas moins une grande valeur littéraire. Il porte la marque de l'auteur, qui a résumé les débats avec une méthode et une netteté remarquables. On ne se reconnaît pas aisément dans les *Gesta*, même à l'aide des *Capitula Gestorum*, la table dressée par Marcellus pour son édition. Au contraire, tout devient clair avec le *Breviculus :* obstructions des Donatistes qui s'ingénient à faire dévier le débat, efforts des Catholiques pour ramener la discussion sur l'objet de la Conférence, embarras du président tiraillé entre les deux partis. Dans ces fourrés de procédures et de chicanes, Augustin a su tracer des routes et marquer les étapes. Il les a même numérotées, comme les bornes des milliaires le long des voies romaines : *ad signa numerorum*, suivant son expression[1]. A chaque moment des débats, il note où l'on en est, si l'on traite la question, si l'on s'en écarte, si l'on y revient par des chemins détournés. Du fatras des obstructions, des interruptions ou des détails oiseux, il dégage les problèmes essentiels, les grandes lignes, les points acquis. Il ne nomme même pas les orateurs des deux partis : il ne veut voir que les deux Églises en présence, et les progrès de la vérité catholique.

De lui-même, il ne parle jamais ; et cependant, on sent qu'il dirige tout. Sans jamais se mettre en scène dans son livre, il y est toujours au premier plan : comme en ces jours de la Conférence, qui avaient été pour lui des jours de triomphe, mais de triomphe discret. Malgré le soin qu'il prenait d'effacer ici sa personne, cet ouvrage où il résumait les débats, au lendemain de la Conférence, avait la netteté, la plénitude, l'éloquence impérieuse et brève, d'un bulletin de victoire.

L'*Abrégé* des *Gesta* fut bientôt suivi d'une Exhortation aux Donatistes, qui en est souvent le commentaire : c'est l'ouvrage intitulé *Ad Donatistas post Collationem*[2], écrit vers le début

1) Augustin, *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.* — Cf. *Retract.*, II, 65.

2) Le dernier éditeur, sur la foi de manuscrits plus ou moins autorisés, a cru devoir modifier le titre de l'ouvrage, qu'il a baptisé *Contra partem Donati post Gesta*. Cf. *Corpus scriptor. eccles. lat.*, t. 53, p. VII et 95. On notera d'abord que la leçon *post Gesta* n'est guère vraisemblable : on comprend qu'un livre ait été écrit « après la Conférence », mais non qu'il ait été écrit « après les procès-verbaux », ce qui n'est ni français ni latin. En outre, le titre traditionnel est justifié par le témoignage d'Augustin lui-même, apparemment mieux renseigné que son éditeur. On lit dans les *Rétractations :* « Librum etiam scripsi... *Ad* ipsos *Donatistas post Collationem* » (*Retract.*, II, 66). — Cf. *Epist.* 139, 3.

de 412. A ce moment, beaucoup d'évêques schismatiques, refusant de se rallier, protestant contre la persécution, menaient une très vive campagne de sermons et de pamphlets, où ils se plaignaient amèrement de n'avoir pu plaider librement leur cause dans la Conférence, en raison de la partialité du président Marcellinus, vendu, disaient-ils, aux Catholiques. Augustin crut devoir remettre les choses au point. Dans ce livre *Ad Donatistas*, il s'adressait surtout aux laïques de la secte[1]. Il se proposait d'éclairer les gens de bonne foi, de leur montrer que leurs évêques les trompaient, de répondre aux accusations et aux calomnies des pamphlétaires ou des sermonnaires du parti, enfin, d'exposer au public ce qui s'était passé à la Conférence.

Il débutait par une vigoureuse apostrophe aux Donatistes, qu'il mettait en garde contre les séductions et les mensonges de leurs évêques[2]. Puis il passait en revue les récriminations et les accusations des sectaires aux abois. En vain, disait-il, ces entêtés cherchent encore à justifier leur schisme : les textes de l'Écriture prouvent que la véritable Église est l'Église universelle[3]. On ne doit pas rompre avec la communauté à cause des fautes de quelques-uns : les évêques donatistes l'ont reconnu eux-mêmes au cours des débats, et ils ne peuvent le nier, puisqu'ils ont signé leurs déclarations[4]. Augustin répondait ensuite à diverses objections qui avaient cours alors parmi les défenseurs du parti en déroute : sur la procédure de la Conférence[5], sur le rôle du pape Miltiade[6], sur le Protocole de Cirta[7], sur la prétendue condamnation de Cæcilianus par Constantin[8], sur les persécutions[9]. Il insistait sur ce point capital, que les Donatistes à la Conférence avaient condamné eux-mêmes, sans le vouloir, le principe de leur schisme[10]. Il arrivait enfin à l'accusation de corruption. Si les schismatiques avaient été battus, c'est qu'ils avaient défendu maladroitement une mauvaise cause. Vainement ils avaient multiplié les obstructions de tous genres[11]. Dans la discussion de la *Causa Ecclesiæ*, ils n'avaient pu répondre au *mandatum* de leurs adversaires[12]. Dans la controverse sur la *Causa Cæciliani*, ils avaient eux-mêmes produit des documents qui prouvaient l'innocence de Cæcilianus et de son consécra-

1) Augustin, *Ad Donatistas post Collat.*, 1. — Cf. *Epist.* 139, 3.
2) *Ad Donatistas post Collat.*, 1.
3) *Ibid.*, 2.
4) *Ibid.*, 3-11, 3-15.
5) *Ibid.*, 12, 16.
6) *Ibid.*, 13, 17.
7) *Ad Donatistas post Collat.*, 14-15, 18-19.
8) *Ibid.*, 16, 20.
9) *Ibid.*, 17, 21-23.
10) *Ibid.*, 18-22, 24-38.
11) *Ibid.*, 23-27, 39-47.
12) *Ibid.*, 28-30, 48-52.

teur Felix d'Abthugni[1]. Alors, pourquoi parler maintenant de corruption ? Les Donatistes auraient été condamnés par n'importe quel juge, même par un juge qu'ils auraient corrompu[2]. L'opuscule se termine naturellement par une exhortation à rentrer dans l'Église[3].

Comme on le voit, Augustin s'attachait surtout ici aux questions de fait. Il les traitait avec une précision rigoureuse, une exactitude impeccable, une critique aussi pénétrante que bien renseignée. Par là, ce livre *Ad Donatistas* a une grande valeur historique. On y trouve d'abord un exposé très net des débats de la Conférence. Mais ce qui mérite surtout l'attention, c'est l'étude sur les origines du schisme africain. A l'aide des documents authentiques et des tables consulaires (*libelli consulares*), l'auteur détermine très clairement la chronologie du Donatisme naissant : réunion et Protocole de Cirta, synode des dissidents à Carthage, Concile de Rome, procès de Felix d'Abthugni, sentence de Constantin, édit de tolérance et lettre de l'empereur à Verinus[4]. Toutes ces discussions de faits et de dates, d'une allure très moderne, sont un modèle d'érudition exacte et sûre. A un autre point de vue, pour l'histoire des idées d'Augustin, l'ouvrage est encore un précieux document : il atteste une modération relative après la victoire sur le schisme. Sans doute, l'évêque d'Hippone maintient ici le principe de la contrainte et réclame l'application des lois ; mais il ne veut pas de peines trop sévères, et il réprouve les violences de tout genre. Ce n'étaient pas là des théories de circonstance, destinées à amadouer les Donatistes ; car, dans ses lettres du temps, il prêchait aussi la modération, et il intervenait en ce sens auprès des autorités[5].

Considéré comme œuvre littéraire, le livre *Aux Donatistes* est un des plus intéressants, des plus vivants, de la série dirigée contre les schismatiques. Sans parler de la vigueur des démonstrations ou des réfutations, il est très vif d'allure, écrit de verve. Vraiment, ce jour-là, l'évêque d'Hippone s'est mis en frais pour les « laïques » du parti de Donat : en frais d'esprit, d'ironie, de comparaisons ingénieuses. Par exemple, les évêques schismatiques se plaignaient qu'on les eût retenus à la Conférence jusqu'à la nuit, et parlaient du local comme d'une prison : on leur répond par une description flatteuse de

1) *Ad Donatistas post Collat.*, 31-33, 53-56.
2) *Ibid.*, 34, 57.
3) *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58.
4) *Ibid.*, 33, 56.
5) *Epist.* 133-134 ; 139.

la salle des séances, une salle luxueuse des *Thermæ Gargilianæ*[1]. Ailleurs, Augustin montre ses adversaires « s'embourbant » de plus en plus pendant les débats[2]. Il se moque spirituellement de ces évêques qui sont venus à Carthage pour plaider leur cause, et qui maintenant cherchent à éviter la discussion, qui se plaignent naïvement d'être ramenés malgré eux à la question[3]. Parfois, cette ironie prend un tour oratoire, avec d'amusantes répétitions, qui annoncent un procédé cher à Beaumarchais dans ses célèbres *Mémoires*. Aux Donatistes, qui accusaient le juge de s'être vendu, Augustin répond que leurs avocats se sont perdus par leurs maladresses : achetés eux-mêmes par les Catholiques, ils n'auraient pas fait mieux. Alors, il passe en revue toutes ces maladresses, en répétant au début de chaque phrase cette interrogation ironique : « Combien aurions-nous dû les acheter, pour que ?... — *Quanti emere debuimus ut*[4] ?... » Ou encore, les Donatistes se plaignant que Marcellinus eût rendu sa sentence de nuit, Augustin leur rappelle que la lumière non plus ne leur a pas porté bonheur. Et, revenant sur leurs maladresses, il leur répète à chaque fois : « Il faisait jour, quand vous[5]... » Puis, soudain, à l'ironie succède l'éloquence, une éloquence grave et pénétrante, comme dans l'exhortation finale, une invitation à la paix[6]. Par la variété des tons et la magie du style, par la verve et l'esprit, comme par la netteté de la composition et la valeur historique du contenu, cette adresse aux Donatistes compte parmi les chefs-d'œuvre polémiques d'Augustin.

A partir de l'année 412, l'ardeur du polémiste d'Hippone se ralentit visiblement ; ou plutôt, elle se tourne de plus en plus contre de nouveaux adversaires, jugés plus dangereux, contre les Pélagiens. C'est que le schisme africain était décidément vaincu, et que la résistance désespérée des intransigeants ne pouvait plus compromettre la victoire de l'Eglise catholique. Désormais, la controverse d'Augustin contre les Donatistes prend un caractère épisodique. Il ne s'agit plus de combattre un grand parti, mais simplement d'en finir avec quelques obstinés, qui essaient encore d'une petite guerre de partisans.

Même le traité *De correctione Donatistarum*, qui date du début de 417, n'est une exception qu'en apparence ; car il avait seulement pour objet d'éclairer et de rassurer un administra-

1) *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58.
2) *Ibid.*, 19, 25.
3) *Ibid.*, 25, 43.
4) *Ad Donatistas post Collat.*, 23-25, 39-43.
5) *Ibid.*, 12-14, 16-18.
6) *Ibid.*, 35, 58.

teur sur l'application des lois contre les dissidents soumis à son autorité. D'ailleurs, cet opuscule « Sur la conversion des Donatistes » était une lettre autant qu'un traité : c'était une réponse, d'un intérêt presque rétrospectif, à un officier peu au courant des choses d'Eglise, et désireux de savoir pourquoi il traquait les schismatiques sur son territoire de commandement[1].

Cet officier était le célèbre et lamentable Bonifatius, le futur comte d'Afrique et complice des Vandales. A ce moment, il n'était encore que tribun ; il guerroyait contre les indigènes du Sud, et administrait tant bien que mal son territoire militaire. Il rencontrait autour de lui des schismatiques, qu'il prenait pour des Ariens ; il savait bien qu'il devait les persécuter au nom de l'empereur, mais il ne savait pas pourquoi. Dans son embarras, il écrivit à son ami l'évêque d'Hippone, pour lui demander quelques renseignements sur ce schisme africain, et pour lui soumettre ses doutes sur la légitimité des mesures de contrainte. Augustin répondit par ce traité *De correctione Donatistarum*, qui était une lettre à Bonifatius, ou qui en avait la forme.

L'objet de l'ouvrage était double, comme la requête : renseigner le militaire sur le Donatisme, justifier les lois de répression. Au début, l'évêque d'Hippone expliquait à son ami en quoi un Donatiste différait d'un Arien[2]. Puis, il essayait de lui faire comprendre pourquoi ces dissidents, même s'ils étaient d'honnêtes gens inoffensifs, devaient être châtiés. Rien ne justifiait ce schisme africain[3]. Les Donatistes, qui jadis avaient les premiers sollicité l'intervention du gouvernement, n'étaient pas fondés à se plaindre d'être persécutés[4]. Si maintenant ils croyaient devoir se tuer eux-mêmes, ce n'était pas pour échapper à la rigueur des lois ; car ce genre de folie, dans leur monde, était bien antérieur à l'édit d'union[5]. C'étaient leurs violences qui avaient forcé les Catholiques à demander protection aux empereurs[6]. Sans doute, la contrainte avait déterminé une foule de conversions[7], mais l'Eglise avait profité de ces mesures sans en être responsable : seuls, les attentats des schismatiques avaient décidé l'empereur à ordonner la suppression des communautés dissidentes[8]. Au reste, on ne voulait que le bien des Donatistes[9]; même en revendiquant les basi-

1) *Epist.* 185; *Retract.*, II, 74.
2) *De correctione Donatistarum*, 1.
3) *Ibid.*, 1, 2-5.
4) *Ibid.*, 2, 6-11.
5) *Ibid.*, 3, 12-14.
6) *De correctione Donatistarum*, 4, 15-20.
7) *Ibid.*, 6, 21-24.
8) *Ibid.*, 7, 25-31.
9) *Ibid.*, 8, 32-34.

liques et autres immeubles de la secte, les évêques catholiques n'avaient fait qu'user de leur droit [1]. Maintenant, l'Eglise exigeait la conversion de tous les égarés ; mais elle conservait à tous les ralliés leur rang et leur dignité [2]. Pour expier leur grand péché contre l'Esprit-Saint, les rebelles n'avaient qu'à faire leur paix [3]. En attendant, ces explications permettraient à Bonifatius de répondre aux objections contre l'emploi de la contrainte, et sans doute stimuleraient son zèle pour la conversion des Donatistes qui l'entouraient [4].

Venant d'Augustin, tout cela n'était pas nouveau. Le *De correctione Donatistarum* n'en présente pas moins un réel intérêt. On trouve ici comme la synthèse des idées qu'il professait alors, depuis 405, surtout depuis 411, sur la légitimité des mesures de répression. Avec plus de netteté que jamais, dans ce manuel de persécution pour militaires, il admettait l'intervention du pouvoir séculier et approuvait la suppression des communautés schismatiques, tout en répudiant les violences contre les personnes.

Les autres ouvrages antidonatistes de cette dernière période étaient d'un tour presque entièrement personnel. Ils visaient deux évêques célèbres de la secte, tous deux mandataires du parti à la Conférence de 411, tous deux restés intraitables après la défaite : Emeritus de Cæsarea, Gaudentius de Thamugadi. Au premier était adressé d'abord un livre aujourd'hui perdu, publié vers 416, et intitulé *Ad Emeritum post Collationem ;* comme l'indique le titre, c'était encore une sorte d'*Abrégé* des *Gesta* de la Conférence, mais un abrégé mis au point pour l'un des avocats qui y avaient été vaincus [5]. Aux mésaventures d'Emeritus se rapportent encore deux opuscules, infiniment curieux, qui figurent parmi les traités d'Augustin, et qui pourtant sont tout autre chose. L'un d'eux, le *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, est le discours prononcé par l'évêque d'Hippone, le 18 septembre 418, dans la cathédrale de Cæsarea [6]. L'autre opuscule, intitulé *Gesta cum Emerito*, est le procès-verbal sténographié de la conférence qui eut lieu, dans la même église, le surlendemain 20 septembre : cette fameuse conférence où Emeritus joua si bien son rôle de sourd-muet, et où Augustin, réduit au monologue, se moqua si joli-

1) *De correctione Donatistarum*, 9, 35-42.
2) *Ibid.*, 10, 43-47.
3) *Ibid.*, 11, 48-50.
4) *Ibid.*, 11, 51.
5) *Retract.*, II, 72.
6) *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 et suiv. — Cf. *Gesta cum Emerito*, 1.

ment de lui[1]. Gaudentius de Thamugadi, l'homme au suicide intermittent, est le héros et le point de mire de deux ouvrages publiés coup sur coup, vers 420, et réunis plus tard en un seul : les deux livres *Contra Gaudentium*, où Augustin réfuta tour à tour les lettres de Gaudentius au tribun Dulcitius et la réplique du Donatiste à sa première réfutation[2]. Nous ne reviendrons pas ici sur ces deux groupes d'opuscules, dont nous avons parlé déjà, en raison de leur allure toute personnelle, dans nos études sur Emeritus et Gaudentius[3]. D'ailleurs, si intéressants, si curieux qu'ils soient par l'imprévu des circonstances et le pittoresque des situations, ces divers ouvrages n'apportaient pas d'éléments nouveaux dans la controverse antidonatiste. Pour le fond, c'était toujours la menue monnaie des *Gesta* de Carthage.

Les deux livres *Contra Gaudentium*, publiés vers 420, marquent la fin de cette longue campagne littéraire, à coups de traités, que menait Augustin depuis vingt-huit ans. Estimant désormais que la bataille était gagnée contre le schisme, il laissa tranquilles les derniers schismatiques, qui d'ailleurs s'effaçaient de plus en plus dans les coins discrets où ils gardaient pieusement le culte de Donat. Cependant, par habitude, l'évêque d'Hippone continua de leur décocher quelques traits dans des ouvrages où il parlait de tout autre chose. Par exemple, vers 420, dans le *De anima et ejus origine*, il se moquait de Vincentius Victor, ce Rogatiste mal converti, qui collaborait en songe avec l'ombre de son ancien primat Vincentius[4]. Vers 421, dans le *Contra Iulianum*, il rappelait la Conférence de Carthage, la requête des Maximianistes, la condamnation de Donat par le Concile de Rome[5]. Dans l'*Enchiridion*, il racontait comment les schismatiques lui avaient tendu des embuscades au début de son épiscopat[6]. En 427, dans les *Rétractations*, il passait méthodiquement en revue tous ses traités contre les dissidents[7]. L'année suivante, dans le *De hæresibus*, il insérait une longue et importante notice sur le Donatisme[8]. Enfin, à la veille de sa mort, pendant le siège d'Hippone par les Vandales, il songeait encore aux schis-

1) *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 77.

2) *Contra Gaudentium*, I, 1; II, 1. — Cf. *Retract.*, II, 85.

3) Voyez plus haut, tome VI, p. 173 et 201.

4) *De anima et ejus origine*, III, 2. — Dans le *De patientia*, composé entre 412 et 420, on relève des allusions aux Donatistes qui se tuaient pour échapper à la persécution (*De patientia*, 13, 10).

5) *Contra Iulianum*, I, 3, 7; III, 1, 5; 17, 31.

6) *Enchiridion*, 5, 17.

7) *Retract.*, I, 19-20; II, 31; etc.

8) *De hæres.*, 69.

matiques en préparant l'ouvrage antipélagien qu'il laissa inachevé, et qui est connu sous le nom d'*Opus imperfectum contra Julianum :* il y évoquait une dernière fois le souvenir de la grande Conférence de Carthage [1].

Si on laisse de côté ces dernières œuvres où la polémique antidonatiste se réduit à quelques souvenirs ou à quelques pointes, si l'on s'en tient aux ouvrages entièrement dirigés contre les schismatiques, on arrive encore à un total imposant, témoin irrécusable de l'activité d'Augustin comme de l'inquiétude que lui avait causée le schisme : plus de vingt traités antidonatistes, la plupart conservés, dont beaucoup en plusieurs livres. En étudiant dans l'ordre chronologique ces divers traités, nous avons indiqué la physionomie particulière et l'importance relative de chacun d'entre eux. Mais ils ont aussi des caractères communs, qu'il est intéressant de dégager.

Le trait qui frappe d'abord, c'est le tour pratique, presque utilitaire, de tous ces livres. Tous sont des œuvres de circonstance, et de bataille; tous ont été imposés à l'auteur par ce qu'il croyait être son devoir de prêtre ou d'évêque; tous ont pour objet de combattre une erreur, de réfuter quelqu'un, pour indiquer aux fidèles la bonne voie, pour préparer ou hâter le retour à l'unité religieuse [2]. Augustin ne dissertait pas ici pour le plaisir de disserter ou d'élaborer de beaux systèmes. Il luttait pour son Église contre des adversaires tenaces et redoutables, avec la passion, la fougue, et parfois l'emportement, d'un polémiste qui veut vaincre à tout prix. C'est ce qu'ont oublié trop souvent ses commentateurs, ou certains théologiens, qui confondaient la doctrine avec la polémique, et qui parcouraient surtout ces œuvres de controverse pour y chercher des arguments à l'appui de leurs thèses.

Un autre caractère, également très accusé, de tous ces livres, c'est la précision concrète et la rigueur de la démonstration. Augustin ne se payait pas de mots, et ne se contentait pas d'à peu près. Avant de discuter, il résumait toute l'argumentation de ses adversaires; il citait leurs paroles, il mettait leurs phrases sous les yeux du lecteur. Parfois, il reproduisait d'un bout à l'autre, par fragments successifs et sans rien omettre, le texte entier du schismatique : si bien qu'avec certains de ses livres, avec ses citations méthodiques et complètes, on peut

1) *Opus imperfectum contra Iulianum*, I, 10.

2) *Retract.*, II, 43-45; 51-55; 65-66; 72; 77; 85; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1; *De baptismo contra Donatistas*, I, 1; *Contra litteras Petiliani*, I, 1; II, 1; III, 1; *Contra Cresconium*, I, 1; etc.

reconstituer intégralement des ouvrages donatistes, comme le long pamphlet pastoral de Petilianus, deux lettres de Gaudentius, divers documents historiques[1]. Au cours de ses réfutations, tout en argumentant et en invoquant des textes bibliques, Augustin alléguait l'histoire, exposait ou rétablissait les faits, fixait la chronologie, produisait des pièces d'archives et des dossiers. On pouvait hésiter à suivre le théologien, ou le dialecticien, ou l'exégète; mais l'historien devait emporter la conviction des gens de bonne foi.

Dans tous les traités antidonatistes, les éléments constitutifs semblent toujours les mêmes : citations et commentaire des Livres saints, dialectique, récits historiques, documents d'archives. Mais, pour chacun de ces éléments, le polémiste n'a guère cessé, au moins jusqu'en 411, de compléter et d'enrichir son arsenal de preuves. A certains moments, on suit le progrès d'année en année[2]. Par contre, on pourrait croire que les ouvrages d'un même temps, construits avec les mêmes matériaux, présentaient le même aspect. Il n'en est rien, cependant; car, suivant les circonstances, suivant la personne ou le public qu'il visait, l'auteur combinait ces éléments identiques dans des proportions très diverses, qui donnaient aux mêmes choses une physionomie très différente. Il suffit, pour s'en convaincre, de comparer entre eux certains ouvrages qui ont été composés à quelques mois d'intervalle : par exemple, le *Contra litteras Petiliani* avec le *De baptismo* et avec l'*Epistula ad Catholicos*[3], ou encore, le livre *Ad Donatistas post Collationem* avec le *Breviculus Collationis*[4].

A mesure qu'il complétait son matériel de controverse, Augustin perfectionnait sa méthode de démonstration par les arguments et par les faits. La logique et la continuité dans l'évolution : voilà encore un trait à noter dans cette longue série de ses livres antidonatistes. Assurément, il a beaucoup évolué. Au début, il trahissait quelques tâtonnements, il connaissait mal l'histoire du Donatisme, il laissait échapper des erreurs dont il s'est plus tard accusé lui-même; il ne rêvait que libre propagande et libre discussion[5]. Puis il a complété son information et son dossier; il a même changé de tactique, acceptant de plus en

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 1, 2 et suiv.; *Contra Gaudentium*, I, 1, 2 et suiv. — Voyez l'*Appendice* du tome V.

2) Surtout depuis l'année 400, après 405, après 411.

3) *Contra litteras Petiliani*, II, 6, 13 et suiv.; *De baptismo*, I, 1, 2 et suiv.; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 2 et suiv.

4) *Brevic. Collat.*, III, 3 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 2 et suiv.

5) *Retract.*, I, 20, 5; II, 31.

plus l'intervention du pouvoir séculier[1]. Depuis 411, il a pris pour base de ses controverses la Conférence de Carthage et l'édit d'union[2]. Mais, dans cette évolution complexe, il a toujours suivi les mêmes idées directrices, qu'il adaptait seulement aux situations nouvelles. D'ailleurs, il ne laissait rien perdre de ses acquisitions successives. Tous les éléments des controverses antérieures étaient définitivement acquis et régulièrement utilisés. On est sûr de les voir reparaître dans les traités qui suivent : au premier plan ou à l'arrière-plan, mais toujours là.

C'est qu'Augustin ne craignait pas de se répéter, pour augmenter ses chances de gagner des âmes, ou, tout au moins, pour forcer l'attention. Dans ses ouvrages contre les schismatiques, il employait constamment, et de parti pris[3], une sorte de dialectique à répétition : un procédé un peu brutal, auquel cependant il tenait beaucoup, et qu'on pourrait appeler le « martelage polémique ». Avant tout, il voulait convaincre pour aboutir. Or il savait que les têtes sont dures, surtout les têtes d'hérétiques. Alors, pour se faire entendre, pour frapper les esprits, pour maîtriser la mémoire des plus insouciants ou des plus rebelles, il répétait systématiquement les choses, aussi longtemps et autant de fois qu'il le jugeait nécessaire. Par exemple, d'un traité à l'autre, ou dans un même traité, il ne se lassait pas de développer sa théorie de l'Église, sa doctrine du baptême, ses arguments tirés de l'histoire du Maximianisme, son apologie des lois de répression[4]. Au point de vue littéraire, c'était peut-être un défaut : telle était sans doute l'impression d'Augustin lui-même, puisqu'il s'en excusait fréquemment[5]. Mais c'était probablement une nécessité pour un évêque africain qui voulait se faire entendre des Donatistes. En tout cas, autant que ses armes plus légères ou ses instruments plus délicats, le marteau du polémiste contribue à produire cette impression de force et d'unité, que laisse encore au lecteur la série chronologique des traités antidonatistes d'Augustin.

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv.; IV, 46, 55 et suiv.; *Retract.*, II, 31.

2) *Brevic. Collat.*, I, 1 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.; *Contra Gaudentium*, I, 3, 4 et suiv.

3) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1; *Contra litteras Petiliani*, II, 1; *Contra Cresconium*, III, 1; IV, 1; *De unico baptismo*, 1; *Contra Gaudentium*, II, 1.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 2 et suiv; 8, 13 et suiv.; *De baptismo contra Donatistas*, I, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 et suiv.; II 6, 13 et suiv.; *Contra Cresconium*, II, 8, 10 et suiv.; III, 4 et suiv.; IV, 1 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 3 et suiv.

5) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1; *De unico baptismo*, 1.

IV

Lettres d'Augustin relatives au Donatisme. — Chronologie. — Les correspondants d'Augustin dans ses polémiques contre le Donatisme. — Les évêques schismatiques d'Hippone. — Autres évêques dissidents. — Donatistes divers. — Donatistes convertis. — Correspondants catholiques, évêques, clercs ou laïques. — Grands propriétaires de Numidie. — Proconsuls. — Autres fonctionnaires romains. — Commissaires impériaux. — Classement systématique des lettres d'Augustin relatives au Donatisme. — Lettres rédigées au nom des conciles. — Avertissements aux Donatistes. — Traités en forme de lettre. — Lettres relatives aux conférences d'Augustin avec des Donatistes. — Lettres sur la propagande catholique et la conversion des schismatiques. — Lettres sur la propagande donatiste et le second baptême. — Lettres relatives au schisme donatiste ou au Maximianisme. — Lettres sur les violences et les procès des Circoncellions. — Lettres relatives à l'intervention du pouvoir temporel. — Intérêt et valeur documentaire de ces correspondances.

En même temps qu'il lançait traités sur traités, Augustin poursuivait la controverse antidonatiste dans une série presque ininterrompue de correspondances. Il aimait cette méthode d'action, conforme à son tempérament, à cette large sympathie, à cette universelle curiosité, qui le poussait à sonder les âmes comme à scruter les mystères de la religion ou de la philosophie. De cette méthode, il attendait beaucoup ici, parce qu'elle lui permettait d'atteindre directement les personnes. Or, dans l'Église dissidente, qui était née d'une querelle, et dans les polémiques contre cette Église, les personnes avaient toujours tenu plus de place que les principes. Augustin le savait : aussi saisissait-il toutes les occasions d'entrer en relations personnelles ou épistolaires avec les schismatiques, surtout avec les évêques de la secte[1], comme avec les Catholiques de tout pays et de toute condition qui pouvaient l'aider à combattre le schisme[2].

Il fut donc le grand épistolier de la grande et de la petite guerre entre les deux Églises africaines. Il écrivait à des Donatistes pour protester contre les usurpations ou les violences, pour proposer des conférences publiques ou pour en fixer le souvenir, pour prêcher la paix et la réconciliation, pour discuter par lettres en attendant d'autres débats[3]. Il écrivait aux con-

1) *Epist.* 23; 33; 49; 51; 66; 87-88; 93; 106; 108.

2) *Epist.* 53; 58; 89; 97; 100; 112; 133-134; 139; 185; 204.

3) *Epist.* 23; 33; 51; 66; 87-88; 106; 108.

vertis pour les féliciter[1], aux dissidents de bonne volonté, qu'il savait inquiets ou hésitants, pour achever ou hâter leur conversion[2]. Il écrivait à des Catholiques de toute condition pour leur parler encore du schisme ou des schismatiques : à ses collègues pour se concerter avec eux[3], aux clercs pour les guider ou stimuler leur zèle[4], aux laïques pour éclairer leur foi et l'armer contre les dangers de la propagande ennemie[5]. Enfin, il écrivait aux magistrats, aux fonctionnaires impériaux, pour leur notifier des plaintes, pour les inviter à appliquer la loi, pour louer ou critiquer discrètement leurs édits, pour les entretenir des procès en cours, des démarches à faire auprès du gouvernement, de l'appui à donner aux requêtes et aux légats des conciles[6].

D'où la place considérable que tient le Donatisme dans la correspondance d'Augustin : un cinquième environ de la correspondance totale. Soit une cinquantaine de lettres, généralement assez longues, quelquefois très longues[7], et presque toutes entièrement consacrées à la question du schisme ou aux questions qui s'y rattachaient. Étroitement apparentées pour le fond, ces lettres n'en sont pas moins très diverses : non seulement par les dimensions, mais par la proportion entre les éléments, par l'objet, la portée, l'allure et le ton, qui toujours varient suivant les circonstances, suivant le caractère et la situation des correspondants.

Toutes ces lettres, riches de faits et d'idées, parfois de couleur, où défilent tant d'amis et d'adversaires d'Augustin, sont de précieux documents pour l'histoire ou la littérature du Donatisme. C'est pourquoi toutes ou presque toutes nous sont déjà connues. A des titres divers, elles se sont imposées précédemment à notre attention : elles ont été signalées plus haut, étudiées, analysées. Nous ne reviendrons donc pas ici sur le détail de ces multiples correspondances relatives au schisme africain. Mais nous devons en marquer la place dans la controverse antidonatiste, et, pour cela, les considérer d'ensemble : succession chronologique des lettres, divers groupes de correspondants, classement systématique des pièces, intérêt littéraire et valeur historique.

La chronologie ne peut être fixée avec autant de précision que pour les traités. C'est qu'ici se dérobent les *Rétractations :*

1) *Epist.* 69; 142; 144; 208.
2) *Epist.* 43-44; 49; 52; 56-57; 70; 76; 105; 141.
3) *Epist.* 41; 83; 85; 209; 245.
4) *Epist.* 61; 111.
5) *Epist.* 78.
6) *Epist.* 34-35; 86; 97; 100; 133-134; 139; 151; 155; 185; 204.
7) Surtout les lettres 93 et 185, qui sont de véritables traités.

Augustin n'a pas eu le temps de revoir ses lettres et de les classer lui-même. Pour la correspondance relative au Donatisme, nous possédons bien un petit catalogue dressé par Possidius; mais, dans l'état où elle nous est parvenue, cette liste est si sommaire, si incomplète, qu'elle ne nous apprend rien ou presque rien[1]. Le seul intérêt qu'elle présente, c'est de mentionner plusieurs lettres perdues d'Augustin. Ainsi, le biographe connaissait une lettre à Primianus; quatre, dont une seule est conservée[2], à Proculeianus; deux, dont une conservée[3], à Emeritus; quatre, dont deux conservées[4], à Crispinus; deux lettres *Thiavensibus*, c'est-à-dire aux Donatistes convertis de Thiava[5]. En revanche, la liste de Possidius omet la plupart des lettres qui nous sont parvenues. De plus, nous pouvons constater sur plusieurs points qu'elle ne suit pas l'ordre chronologique : elle n'est donc ici d'aucune utilité. En conséquence, pour fixer les dates, nous n'avons que les points de repère fournis par les lettres elles-mêmes. Heureusement, ces points de repère sont assez nombreux. Ils nous permettent de déterminer l'ordre de succession des différentes pièces, et la date ou l'époque de la plupart d'entre elles. Comme pour les traités, on trouvera dans l'*Appendice* le Tableau chronologique des Lettres, avec les justifications[6]. Nous nous contenterons ici d'indiquer brièvement nos conclusions.

Du temps de la prêtrise (392-395) datent seulement deux lettres : l'une adressée vers 392 à Maximinus, évêque schismatique de Sinitum[7]; l'autre, en 395, à Alype de Thagaste[8].

Une douzaine de pièces appartiennent aux cinq premières années de l'épiscopat (396-400). Début de 396, lettre à Proculeianus d'Hippone[9]; fin de 396, à Eusebius[10]. En 396 ou 397, à Aurelius de Carthage[11]. Fin de 397 et début de 398, aux Donatistes de Thubursicum Numidarum[12]. Vers 398, à l'évêque dissident Honoratus[13]. Vers 399, première lettre à Crispinus de Calama[14]. Vers 400, lettres à Severinus, à Generosus de Constan-

1) Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3.
2) Augustin, *Epist.* 33.
3) *Epist.* 87.
4) *Epist.* 51 et 66.
5) Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3. — Possidius mentionne encore une lettre au grammairien Cresconius et une lettre à Gaudentius; mais il s'agit probablement de deux ouvrages en forme de lettre, le *Contra Cresconium* et le livre II *Contra Gaudentium*.
6) Voyez plus loin, *Appendice* II.
7) Augustin, *Epist.* 23.
8) *Epist.* 29.
9) *Epist.* 33.
10) *Epist.* 34-35.
11) *Epist.* 41.
12) *Epist.* 43-44.
13) *Epist.* 49.
14) *Epist.* 51.

tine, à Ianuarius, à Celer, et seconde lettre à Crispinus[1].

A la troisième période de la controverse (401-405) se rapportent neuf pièces. Fin de 401, lettres au sénateur Pammachius et au prêtre Theodorus[2]. Vers 401, à Possidius de Calama[3]. Fin de 402, à Castorius l'avocat[4]. Vers 402, à Naucellio[5]. Fin de 403, première proclamation aux Donatistes laïques[6]. Vers 404, pastorale aux clercs et aux fidèles d'Hippone[7]. Vers 405, lettres à Alype de Thagaste et à l'évêque Paulus[8].

La quatrième période (405-410) est représentée par une douzaine de pièces. Entre 405 et 411, lettre à Emeritus de Cæsarea[9]. En 406, à Ianuarianus, primat donatiste de Numidie[10]. Vers 406, à Festus[11]. En novembre 408, la lettre au ministre Olympius[12]; et, peu après, la lettre au proconsul Donatus[13]. Vers 408, le long mémoire à Vincentius de Cartenna[14]. Au début de 409, la seconde proclamation aux Donatistes[15]; à la fin de la même année, la consolation au prêtre Victorianus[16]. Vers le même temps, la lettre à l'ancien proconsul Donatus[17]. Au milieu de 410, les deux lettres à Macrobius d'Hippone[18].

Seize pièces se répartissent sur la cinquième et dernière période (411-430). En mai 411, synodales au président de la Conférence de Carthage[19]. Fin de 411, lettres à Marcellinus et au proconsul Apringius[20]. Début de 412, nouvelle lettre à Marcellinus[21]; 14 juin 412, troisième proclamation aux Donatistes[22]. Fin de 412, réponse aux convertis de Constantine[23]. Vers 412, exhortation analogue à un autre groupe de convertis, et réponse au prêtre Donatus de Mutugenna[24]. Début et fin de 413, les deux lettres à Cæcilianus[25]. En 414, lettre à Macedonius, vicaire d'Afrique[26]. Début de 417, à Bonifatius[27]. Vers 420, au tribun Dulcitius[28]. Début de 423, au pape Cælestinus[29]. Vers 423, à la religieuse Felicia[30].

Cette simple revue chronologique des lettres conservées d'Au-

1) *Epist.* 52-53; 55-57; 66.
2) *Epist.* 58 et 61.
3) *Epist.* 245.
4) *Epist.* 69.
5) *Epist.* 70.
6) *Epist.* 76.
7) *Epist.* 78.
8) *Epist.* 83 et 85.
9) *Epist.* 87.
10) *Epist.* 88.
11) *Epist.* 89.
12) *Epist.* 97.
13) *Epist.* 100.
14) *Epist.* 93.
15) *Epist.* 105.
16) *Epist.* 111.
17) *Epist.* 112.
18) *Epist.* 106 et 108.
19) *Epist.* 128-129.
20) *Epist.* 133-134.
21) *Epist.* 139.
22) *Epist.* 141.
23) *Epist.* 144.
24) *Epist.* 142 et 173.
25) *Epist.* 86 et 151.
26) *Epist.* 155.
27) *Epist.* 185.
28) *Epist.* 204.
29) *Epist.* 209.
30) *Epist.* 208.

gustin, qui se rapportent au Donatisme, montre assez l'importance et le rôle de ces correspondances dans sa campagne contre le schisme. Ce qu'on doit noter d'abord, c'est l'étonnante variété des destinataires. Parmi ces correspondants figurent des gens de toute catégorie, de toute condition, de tout rang : des Catholiques, des Donatistes, des convertis; des évêques, des clercs, des laïques ; des fonctionnaires, des propriétaires fonciers, des sénateurs, un ministre.

D'abord, deux évêques schismatiques d'Hippone, qui, l'un après l'autre, ont été pour Augustin de redoutables adversaires : Proculeianus et Macrobius [1]. Puis, beaucoup d'autres évêques dissidents, de Numidie ou de Maurétanie : Maximinus de Sinitum, Honoratus, Crispinus de Calama, le primat Ianuarianus des Cases-Noires, Emeritus de Cæsarea, Vincentius de Cartenna [2]. Un prêtre de la secte : Donatus de Mutugenna [3]. Divers laïques : Severinus, Celer, Naucellio, Glorius et autres schismatiques de Thubursicum Numidarum [4].

A côté de ces Donatistes intransigeants ou hésitants, voici des convertis. Castorius l'avocat, dont on voulait faire un évêque catholique, et qui se dérobait à l'honneur ou au fardeau [5]. Les ralliés de Constantine, ramenés à l'Église par l'éloquence d'Augustin [6]. Un autre groupe de ralliés : les prêtres Saturninus et Eufrates, avec leurs compagnons [7]. La religieuse Felicia : naguère convertie de force et troublée encore par le spectacle des scandales de la communauté locale [8].

En face des dissidents, les correspondants catholiques. A leur tête, le chef de l'Église africaine, Aurelius de Carthage, et le pape Cælestinus [9]. Puis d'autres évêques, notamment deux des amis les plus chers d'Augustin, ses deux fidèles lieutenants : Alype de Thagaste, Possidius de Calama [10]. Deux prêtres de la région d'Hippone, Theodorus et Victorianus [11]. Des laïques : un bourgeois de Constantine, Generosus; plusieurs grands propriétaires de Numidie, Festus, Donatus, le sénateur Pammachius [12].

Voici maintenant des personnages officiels, des magistrats, des fonctionnaires, des gouverneurs de province. Deux procon-

1) *Epist.* 33; 106; 108.
2) *Epist.* 23; 49; 51; 66; 87-88; 93.
3) *Epist.* 173.
4) *Epist.* 43-44; 52; 56-57; 70; 76; 105; 141.
5) *Epist.* 69.
6) *Epist.* 144.
7) *Epist.* 142.
8) *Epist.* 208.
9) *Epist.* 41 et 209.
10) *Epist.* 29; 83; 245.
11) *Epist.* 61 et 111.
12) *Epist.* 53; 58; 89; 112.

suls de Carthage : Donatus et Apringius [1]. Un légat du proconsul : Eusebius [2]. Un vicaire d'Afrique : Macedonius [3]. Un tribun militaire : Bonifatius, le futur comte [4]. Des commissaires impériaux : Marcellinus, Cæcilianus, Dulcitius [5]. Un premier ministre de l'Empire romain : Olympius [6].

Ainsi se groupent étrangement autour d'Augustin, dans ces correspondances relatives au schisme local, des hommes de toute origine, de toute condition, de toute tendance, de toute figure. Donatistes et Catholiques, intransigeants et convertis, évêques et laïques, Carthaginois et Numides, Romains et Maures, indigènes et fonctionnaires, bourgeois et grands seigneurs, militaires et civils, avocats et propriétaires, rebelles et magistrats, persécutés et persécuteurs : presque toutes les classes et toutes les directions de la société africaine du temps sont représentées ici, dans cette riche et curieuse galerie des correspondants du grand évêque d'Hippone.

A ces correspondants si nombreux, qui appartenaient à des mondes si divers, Augustin parlait également du Donatisme, mais pas de la même façon. Il leur disait là-dessus des choses très différentes, selon les circonstances, suivant leur condition sociale et leurs dispositions d'esprit. Toutes ces correspondances, où pourtant l'on retrouve toujours à peu près le même fonds d'idées, ne se ressemblent pas plus que ne se ressemblaient entre eux les destinataires. Elles ne traitent pas des mêmes questions, ni au même point de vue, ni pour le même objet, ni sur le même ton. Bien plus, les mêmes choses n'y ont pas le même aspect, ni les paroles le même son, suivant qu'elles s'adressent à un ami ou à un adversaire, à un laïque ou à un évêque, à un chrétien du pays ou à un magistrat romain. Ajoutons que, si la plupart des pièces en question sont bien de véritables lettres, quelques-unes n'en sont pas, au sens ordinaire du mot.

Telles sont les trois synodales qui figurent aujourd'hui dans la correspondance d'Augustin, et qui ont été rédigées ou inspirées par lui. Deux de ces pièces, adressées à Marcellinus, émanent du concile catholique qui siégeait à Carthage en 411, au moment de la Conférence. La première de ces lettres, écrite vers le 25 mai, était une réponse au second édit du commissaire impérial : les évêques informaient le magistrat qu'ils acceptaient

1) *Epist.* 100 et 134.
2) *Epist.* 34-35.
3) *Epist.* 155.
4) *Epist.* 185.
5) *Epist.* 86; 133; 139; 151; 204.
6) *Epist.* 97.

sans réserve tous les articles du règlement relatif au prochain débat, et ils s'engageaient tous à démissionner, si la sentence de l'arbitre était favorable aux Donatistes [1]. La deuxième lettre du concile, rédigée quelques jours après, vers le 30 mai, visait spécialement la *Notaria Donatistarum* du 25 mai, qui venait d'être affichée : les Catholiques y protestaient contre les déclarations de leurs adversaires et contre leur prétention d'assister tous au débat [2]. On ne peut affirmer que ces deux pièces soient entièrement de la main d'Augustin ; mais on y reconnaît ses idées, sa méthode, sa manière, et l'on ne saurait douter qu'il ait fourni les matériaux et surveillé de près la rédaction. Quant à la troisième synodale, lui-même nous apprend qu'elle est son œuvre d'un bout à l'autre [3]. C'est une proclamation aux Donatistes, lancée le 14 juin 412, au nom du concile de Numidie, pour éclairer les dissidents sincères sur les résultats de la Conférence, pour les mettre en garde contre les récits inexacts et les récriminations de leurs évêques [4].

En même temps qu'au groupe des synodales, cette dernière pièce se rattache donc à la série des « Avertissements aux Donatistes ». Deux autres pièces de ce genre, toutes deux plus anciennes, ont été insérées de même dans la correspondance d'Augustin, qui en est également l'auteur. L'une date de la fin de 403 : elle avait pour objet de dénoncer aux laïques du parti de Donat l'attitude intransigeante de leurs évêques, qui partout venaient de repousser les avances des Catholiques, c'est-à-dire le colloque proposé en vue de la paix par le concile carthaginois du 25 août [5]. L'autre « Avertissement » est du début de 409. C'était une réponse éloquente à une sommation brutale de prêtres schismatiques, qui avaient menacé de mort l'évêque d'Hippone, s'il continuait à leur enlever leurs fidèles [6]. Si intéressantes en elles-mêmes que soient ces proclamations, si précieuses qu'elles soient pour l'histoire du temps, elles semblent un peu égarées au milieu des correspondances ; car elles n'ont de lettres que le cadre.

On peut en dire presque autant de deux autres pièces, qui sans doute étaient des réponses à de véritables lettres, mais qui par les dimensions, par l'allure même de la controverse, se rattachent plutôt à la catégorie des traités. C'était d'ailleurs l'opinion de Possidius, si l'on en juge par la place assignée à

1) *Epist.* 128.
2) *Epist.* 129.
3) *Retract.*, II, 66.
4) *Epist.* 141.
5) *Epist.* 76.
6) *Epist.* 105.

ces ouvrages dans son catalogue [1]; et Augustin lui-même mentionne parmi ses traités le second de ces opuscules [2]. Il s'agit de deux mémoires très importants, qui se complètent l'un l'autre, où l'auteur développait sa théorie de la contrainte en matière religieuse, et où il confessait franchement ses variations sur ce point : la réponse à Vincentius le Rogatiste, vers 408, sur la légitimité du recours au pouvoir séculier [3], et la réponse au tribun Bonifatius, vers le début de 417, sur la conversion des Donatistes [4]. La question était si grave, et si grosse de conséquences, que dans les deux cas l'auteur n'a pu s'astreindre à parler seulement pour ses correspondants d'occasion : la lettre a pris peu à peu les apparences et les proportions d'un ouvrage doctrinal.

Restent les correspondances proprement dites. Elles sont aussi variées que nombreuses, puisque l'objet et le ton de chaque lettre dépendaient des circonstances et de la personnalité du destinataire. Cependant, on y distingue plusieurs groupes, d'après le thème dominant et le point de vue : comptes rendus ou propositions de conférences, conversions, doctrine et propagande des Donatistes, question du schisme et Maximianisme, attentats des Circoncellions, procès divers, justification des lois de répression.

Un premier groupe de pièces se rapporte aux conférences ou projets de conférences avec des Donatistes. Préparer par de loyales et libres discussions le retour à l'unité religieuse, c'était là une idée chère à Augustin, surtout dans les premières années de sa campagne, quand il prêchait la tolérance et conservait des illusions sur la mentalité de ses adversaires. D'où une série de lettres où il cherchait à traduire son idée par des actes. Propositions de conférences, dès 392, à Maximinus de Sinitum, puis, vers le début de 396, à Proculeianus d'Hippone [5]. En 397-398, dans les lettres à Glorius et autres schismatiques de Thubursicum Numidarum, comptes-rendus détaillés des trois controverses qu'Augustin avait soutenues dans cette ville, d'abord contre des dissidents laïques, ensuite contre leur évêque Fortunius [6]. Plus tard, nouvelles propositions de conférences dans les lettres à Crispinus de Calama et à Januarianus des Cases-Noires, primat de Numidie [7].

Les conversions, les procédés et les résultats de la propa-

1) Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3.
2) Augustin, *Retract.*, II, 74.
3) *Epist.* 93.
4) *Epist.* 185.
5) *Epist.* 23 et 33.
6) *Epist.* 43-44.
7) *Epist.* 51; 66; 88.

gande catholique, tiennent naturellement beaucoup de place dans la correspondance, puisque c'était l'objet essentiel de la campagne. Dans la riche série des lettres qui sont nées de ces préoccupations, on distingue plusieurs classes, où le thème et le ton varient suivant l'occasion et le point de vue.

Tantôt, Augustin cherche à agir personnellement sur tel ou tel schismatique : il écrit à son cousin Severinus, à son voisin Celer, pour les détacher tout doucement du Donatisme [1]. Tantôt, il invite des amis ou des personnages influents à l'aider dans sa propagande. En félicitant le sénateur Pammachius d'avoir ramené à l'Eglise ses colons de Numidie, il le prie de pousser dans la même voie ceux de ses collègues du Sénat qui possèdent des domaines en Afrique [2]. Il excite le zèle et dirige l'effort de Festus, un autre propriétaire de la région d'Hippone, qui songeait à convertir ses fermiers [3]. Il engage Donatus à évangéliser, lui aussi, ses colons schismatiques des environs d'Hippone et de Sinitum [4]. Dans cette chasse au Donatisme rural, il essaie d'entraîner jusqu'à un Donatiste : à Celer, qui n'était même pas encore converti tout à fait, il demande de travailler pour l'unité catholique, d'exhorter ses gens, d'assurer sa protection à un ami qui n'osait pas se rallier par crainte des représailles sectaires [5].

Ailleurs, il indique les moyens à employer pour la conversion des dissidents, ou les ménagements à observer envers les populations converties. Sur une question du prêtre Theodorus, il s'engage formellement à maintenir dans leur dignité tous les clercs revenus à l'Eglise [6]. Possidius de Calama demandant s'il pouvait ordonner clerc un homme baptisé par les Donatistes, Augustin lui répond prudemment qu'on doit laisser à chaque évêque l'initiative et la responsabilité de la décision à prendre suivant les cas [7]. A son ami Alype, il recommande de ménager les convertis du bourg de Thiava, qui revendiquaient pour leur Eglise l'héritage d'un de leurs prêtres, ancien moine de Thagaste [8]. A l'évêque Paulus, qu'il avait autrefois baptisé, il reproche de scandaliser par ses désordres et de troubler ainsi dans leur foi les anciens schismatiques du diocèse [9].

En plusieurs circonstances, il s'adresse aux convertis eux-mêmes, pour les complimenter, pour les encourager ou les

1) *Epist.* 52; 56-57.
2) *Epist.* 58.
3) *Epist.* 89.
4) *Epist.* 112.
5) *Epist.* 57.
6) *Epist.* 61.
7) *Epist.* 245.
8) *Epist.* 83.
9) *Epist.* 85.

guider. De concert avec Alype, il presse Castorius, un avocat récemment rallié au Catholicisme, d'accepter la succession épiscopale de son frère Maximianus, évêque de Vaga, ancien Donatiste, qui, ne pouvant s'entendre avec ses fidèles, avait donné sa démission [1]. Il félicite un groupe de clercs, notamment les prêtres Saturninus et Eufrates, qui avaient abandonné l'Eglise dissidente [2]. Il remercie et complimente les anciens schismatiques de Constantine, clercs et laïques, que par ses sermons il avait beaucoup contribué à ramener, et qui, avec un enthousiasme reconnaissant, lui annonçaient leur conversion définitive [3]. Il essaie de tranquilliser Felicia, cette religieuse ralliée de force et tremblante encore, qui s'inquiétait des scandales causés autour d'elle par un évêque indigne [4].

Parallèlement à cette série de correspondances sur les conversions, se déroule une série de lettres polémiques, ordinairement adressées à des Donatistes, et visant les procédés de leur propagande. Plusieurs de ces pièces se rapportent à la question du second baptême. Dès le temps de sa prêtrise, Augustin envoie une protestation à Maximinus de Sinitum, qui avait rebaptisé un diacre catholique de Mutugenna [5]. Vers le début de son épiscopat, il écrit au légat Eusebius pour réclamer une enquête sur le rôle joué par son collègue et rival Proculeianus dans une affaire analogue [6]. Quatre ans plus tard, il reproche à Crispinus de Calama d'avoir rebaptisé de force les colons d'un domaine acheté par lui [7]. Longtemps après, au printemps de 410, il adresse successivement deux lettres de protestation à son nouvel adversaire Macrobius d'Hippone, qui se préparait à rebaptiser un sous-diacre catholique [8]. La lettre à Generosus de Constantine, écrite par Augustin en commun avec ses deux amis Fortunatus et Alype, vise un procédé curieux et naïf de la propagande donatiste : c'est une réfutation ironique d'un message remis à Generosus, par un prêtre schismatique, de la part d'un ange [9].

La question du schisme, des origines et des causes de la rupture, des analogies avec l'histoire contemporaine du Maximianisme : voilà encore un thème commun à bien des lettres. Honoratus, un évêque dissident de la région, avait fait proposer à son collègue catholique d'Hippone une discussion par écrit sur

1) *Epist.* 69.
2) *Epist.* 142.
3) *Epist.* 144.
4) *Epist.* 208.
5) *Epist.* 23.
6) *Epist.* 34-35.
7) *Epist.* 66.
8) *Epist.* 106-108.
9) *Epist.* 53.

le schisme : Augustin accepte, engage aussitôt la controverse, et pose des questions embarrassantes, qui eurent sans doute pour effet principal de calmer le beau zèle de son correspondant bénévole[1]. Même tactique dans la première lettre à Crispinus, où est mise en relief l'incohérence des Primianistes dans leur conduite envers les Catholiques et envers les Maximianistes[2]. A Naucellio, un schismatique clairvoyant et inquiet du diocèse de Thabraca, Augustin conseille ironiquement d'interroger son évêque Clarentius sur le cas du Maximianiste Felicianus de Musti, tour à tour excommunié et réintégré sans conditions par les Primianistes[3]. Dans la correspondance avec Emeritus de Cæsarea, questions analogues sur le schisme, et prière de répondre avec précision[4].

Les pièces relatives aux violences et aux procès des Circoncellions constituent aussi un groupe important. Parfois, Augustin se contente de noter les faits. Par exemple, dans sa consolation au prêtre Victorianus, qui gémissait sur les malheurs du temps, notamment sur les invasions de barbares en Italie ou en Gaule, il déclare que les Circoncellions sont les plus terribles de tous les malfaiteurs : « Dans notre région d'Hippone, qui pourtant n'a pas été atteinte par les Barbares, les brigandages des clercs donatistes et des Circoncellions dévastent si bien les églises, que les attentats des barbares sont peut-être moins sauvages[5]. » En d'autres circonstances, les crimes des sectaires sont rappelés pour motiver des plaintes en règle : telle est la protestation solennelle adressée au primat Ianuarianus par les « clercs catholiques de la région d'Hippone », contre les forfaits des Circoncellions et des clercs qui les commandaient[6]. Quelquefois, les plaintes aboutissent à des procès. En 395, Augustin encore prêtre annonce à son ami Alype, déjà évêque de Thagaste, qu'une action judiciaire est ouverte contre les Circoncellions accusés d'avoir mis à sac la basilique du bourg d'Hasna[7]. Seize ans plus tard, en 411-412, deux lettres à Marcellinus et une lettre au proconsul Apringius concernent le procès intenté aux Circoncellions et aux clercs donatistes, des environs d'Hippone, qui avaient tué ou mutilé deux prêtres catholiques[8].

De ces documents épistolaires, qui nous renseignent sur des procès de schismatiques, on peut rapprocher deux autres pièces, qui se rapportent à des affaires très différentes, mais qui éclai-

1) *Epist.* 49.
2) *Epist.* 51.
3) *Epist.* 70.
4) *Epist.* 87.
5) *Epist.* 111, 1.
6) *Epist.* 88.
7) *Epist.* 29, 12.
8) *Epist.* 133-134; 139.

rent encore, indirectement, les menées des Donatistes vaincus ou les impatiences des Donatistes ralliés. C'est d'abord, vers la fin de 413, la lettre à Cæcilianus sur le procès et l'exécution de Marcellinus et de son frère Apringius, tous deux victimes des rancunes sectaires[1]. C'est ensuite, en 423, la lettre au pape Cælestinus sur l'affaire d'Antonius de Fussala : cet évêque invraisemblable, qui, par sa conduite scandaleuse, par sa tyrannie et ses brigandages, avait soulevé contre lui tous ses fidèles, d'anciens Donatistes peu enclins à la patience, et qui, justement condamné par le concile de Numidie, avait eu le cynisme d'en appeler au pape[2].

Parmi toutes les correspondances relatives au schisme africain, les plus importantes à tous égards et les plus significatives sont assurément celles qui concernent l'intervention du pouvoir séculier dans la lutte entre Églises. Augustin a traité plus ou moins complètement cette question dans une douzaine de lettres, qui se répartissent sur une quinzaine d'années, et qui sont de précieux documents pour l'histoire de ses idées comme pour l'histoire des rapports de l'Eglise avec l'Etat[3]. Il s'en est préoccupé tout spécialement après l'édit d'union de 405, qui rencontrait bien des résistances, et surtout après l'édit d'union de 412, qui, rigoureusement appliqué, consacra la victoire du Catholicisme allié au gouvernement. Pour bien comprendre la politique de l'évêque d'Hippone sur ce point délicat, pour noter exactement les variations de sa pensée, pour assister à la formation progressive de sa doctrine, pour en saisir le sens et la portée, on doit avoir soin d'étudier dans l'ordre chronologique les lettres où il s'est expliqué sur la légitimité de la contrainte en matière religieuse.

Jusqu'en l'année 404, il était resté, du moins en principe, partisan de la tolérance : il espérait encore arriver à l'extinction du schisme par une propagande pacifique, par de libres controverses et des négociations entre gens d'Église. Il admettait bien l'appel au pouvoir séculier, mais seulement dans la mesure où il le jugeait nécessaire pour protéger les Catholiques contre les violences et les provocations des dissidents ; c'est uniquement pour cela qu'il réclamait l'assimilation légale du schisme africain aux hérésies[4]. Bref, jusqu'alors, il se tenait encore ou croyait se tenir dans les limites du droit commun, tel qu'on l'entendait

1) *Epist.* 151.
2) *Epist.* 209.
3) *Epist.* 86; 88-89; 93; 97; 100; 105; 155; 173; 185; 204.
4) *Epist.* 185, 7, 25.

en ces temps-là. Mais en 405, au lendemain de l'édit d'union, dont les clauses dépassaient de beaucoup les demandes du concile de Carthage, il changea d'attitude et de doctrine. Réaliste et respectueux de l'autorité comme il l'était, il admit aussitôt le principe et l'emploi de la contrainte pour la suppression du schisme. Désormais, il prit pour base de ses controverses cet édit impérial d'union des Eglises ; il ne laissa pas échapper une occasion de justifier les lois de 405, à grand renfort de textes et d'arguments.

On voit se dessiner et se développer cette doctrine nouvelle dans une série de lettres qu'il écrivit de 406 à 409. En 406, dans sa protestation adressée au primat Ianuarianus, il entreprend de justifier les lois de l'année précédente [1]. Vers le même temps, dans sa lettre à Festus, il insiste sur la légitimité des mesures de répression [2]. A la fin de 408, il sollicite du ministre Olympius la confirmation des lois contre les schismatiques, et il engage le proconsul Donatus à promulguer un édit dans le même sens [3]. Alors aussi, dans le gros mémoire composé en réponse aux protestations de Vincentius le Rogatiste, il expose largement toute sa doctrine sur les devoirs et les droits du pouvoir temporel, en expliquant avec une entière franchise comment et pourquoi il avait changé d'idée sur ce point [4]. Dans l'Avertissement aux Donatistes, lancé vers le début de 409, nouvelle justification des lois répressives [5].

Après l'édit de 412, édit de mort pour l'Eglise schismatique, la doctrine s'affirme avec plus de rigueur encore dans une autre série de lettres, adressées aux magistrats persécuteurs, parfois aux persécutés eux-mêmes. Vers 412, Augustin prétend démontrer à un prêtre dissident, Donatus de Mutugenna, qu'on a eu raison de l'arrêter pour le traîner de force à l'église catholique [6]. Au début de 413, il prie le commissaire impérial Cæcilianus, auteur d'un édit contre les Donatistes, de veiller à l'exécution de cet édit dans la région d'Hippone [7]. En 414, il félicite le vicaire d'Afrique Macedonius de traquer les dissidents, et cela dans leur propre intérêt [8]. Vers le début de 417, dans sa réponse au tribun Bonifatius « Sur la conversion des Donatistes », il développe de nouveau toute sa théorie sur le droit de coercition [9]. Vers 420, il guide le commissaire Dulcitius dans l'application des lois aux schismatiques récalcitrants [10].

1) *Epist.* 88.
2) *Epist.* 89.
3) *Epist.* 97 et 100.
4) *Epist.* 93.
5) *Epist.* 105.
6) *Epist.* 173.
7) *Epist.* 86.
8) *Epist.* 155, 4, 17.
9) *Epist.* 185.
10) *Epist.* 204.

L'insistance d'Augustin, dans cette double série de lettres qui s'échelonnent sur quinze ans, montre assez combien il tenait alors, et de plus en plus, au principe de la contrainte. Elle montre également que ce principe ne s'imposait pas autour de lui sans résistance, même dans les milieux catholiques. Suivant sa coutume, il ne craignait pas de se répéter, donnant chaque fois à sa démonstration plus de rigueur et de précision [1]. C'est qu'à tout prix il voulait convaincre les autres. Du même coup, il achevait de se convaincre lui-même : ou plutôt, il se justifiait à ses propres yeux, il se consolait aussi d'avoir dû renoncer à ses rêves d'autrefois, à ses généreuses déclarations sur la tolérance et sur la libre propagande, qui prétendaient réserver aux gens d'Eglise les choses d'Eglise [2].

Tels sont les aspects très divers de ces multiples correspondances relatives au Donatisme. Si maintenant l'on considère l'ensemble, ce qui frappe tout d'abord, c'est justement la variété des thèmes et des objectifs : variété comparable à celle des destinataires, et presque inattendue dans ces interminables controverses d'apparence monotone. On voit se succéder et se mêler, dans ce recueil épistolaire, des pièces de tout genre : des synodales et des pastorales [3], des protestations et des requêtes [4], des mémoires justificatifs [5], des manifestes et des proclamations [6], des procès-verbaux [7], des sermons [8], des lettres de toute dimension et sur tous les tons. Quant au fond, on voit surgir ici, tour à tour, presque toutes les questions soulevées par la querelle séculaire entre les deux Eglises africaines. Principes et prétentions du Donatisme, second baptême, origines du schisme, Maximianisme, attentats des Circoncellions, plaintes des sectaires contre la persécution, propagande des deux partis, accusations réciproques et procès, légitimité de l'appel au pouvoir séculier, des lois répressives, des édits d'union : c'est toute la matière des traités antidonatistes, qu'on retrouve dans ces correspondances.

Et pourtant ces lettres, aussi bien comme documents historiques que comme œuvres littéraires, diffèrent beaucoup des traités. Sans doute, ce sont les ressemblances qui d'abord atti-

1) A cet égard, il est intéressant de comparer entre elles les lettres 93 et 185.
2) *Epist.* 93, 5, 17; 185, 7, 25. — Cf. *Retract.*, II, 31.
3) *Epist.* 78; 128-129; 141.
4) *Epist.* 34-35; 66; 86; 88; 97; 100; 106; 108; 133-134; 209.
5) *Epist.* 93; 185.
6) *Epist.* 76; 105; 141.
7) *Epist.* 43-44; 107.
8) *Epist.* 52; 78; 85; 111; 142; 144 208.

rent l'attention. De part et d'autre, les traits dominants sont les mêmes. Augustin menait dans ses correspondances, par d'autres moyens et en visant des personnes, la même campagne que dans ses livres de controverse, où il visait le public. De là vient que la matière est identique : mêmes faits, mêmes idées, mêmes arguments. Par le fond et par l'objet, ces deux catégories d'ouvrages se rapprochent tellement l'une de l'autre, que parfois elles en arrivent à se confondre : si beaucoup de traités ont la forme de lettres, certaines lettres sont en même temps des traités, même aux yeux de l'auteur ou de son biographe, comme les lettres à Vincentius le Rogatiste ou au tribun Bonifatius [1]. Ce sont là, il est vrai, des exceptions ; mais le fait seul que ces deux opuscules aient pu passer d'une série à l'autre, montre assez le rapport étroit qui unit les deux séries.

Comparées aux traités proprement dits, les correspondances n'en présentent pas moins un aspect tout autre. Les différences sont multiples, et caractéristiques. Différence dans les proportions : les lettres sont généralement beaucoup plus courtes. Différence dans la mise en œuvre, dans le cadre, qui n'est nullement ici un cadre de convention : suivant les circonstances, selon la personnalité de son correspondant, qu'il ne perd jamais de vue, Augustin développe tel ou tel thème, insiste sur tel ou tel point. Différence dans la méthode : moins de démonstrations en règle, moins d'arguments en forme, et, en revanche, des allusions rapides aux faits, des exhortations, un plus grand souci des applications. Différence dans le ton, qui est moins doctrinal, plus familier ou plus insinuant. A la controverse proprement dite se mêle ordinairement, dans les correspondances, une intention ou une arrière-pensée de propagande, directe ou indirecte : l'espoir d'une conversion. Il s'agit bien encore de réfuter ou de convaincre ; mais il s'agit surtout de gagner des âmes, et non plus des âmes en général, mais telle ou telle âme. Bref, si la matière est la même que dans les ouvrages destinés au public, elle est ici distribuée, triée, mise au point, pour des individus. C'est-à-dire que ces lettres sont de vraies lettres.

C'est par là qu'elles présentent un grand intérêt psychologique et littéraire. On n'y trouve pas seulement les qualités ordinaires du polémiste : la précision et la vigueur, l'ingéniosité, l'esprit, la verve, avec quelque chose de plus vif encore et

1) Augustin, *Epist.* 93 et 185. — *operum Augustini*, 3. Cf. *Retract.*, II, 74; Possidius, *Indic.*

de plus mordant. On y trouve aussi le genre d'intérêt qu'offrent les correspondances. Sans doute, il n'y a rien ici de vraiment intime, sauf quelques traits dans certaines lettres à des amis [1]. Mais, par le fait seul que la controverse est mise au point pour les divers correspondants, elle varie d'une pièce à l'autre et prend un tour plus ou moins personnel. Or ces correspondants différaient entre eux autant qu'il est possible : des amis, des collègues, des adversaires, des inconnus; des gens d'humble condition, des bourgeois, de riches propriétaires, des grands seigneurs, des magistrats, de hauts fonctionnaires de l'Empire; des Catholiques, des Donatistes, des convertis; et, dans chacune des deux Eglises, des évêques, des clercs, des laïques. Mêmes différences dans le caractère de tous ces correspondants: des schismatiques farouches ou aimables, conciliants ou intransigeants; des auxiliaires dont il fallait exciter l'ardeur, et d'autres dont on devait retenir ou diriger le zèle intempérant; des fonctionnaires convaincus d'avance, et d'autres qu'on devait commencer par convaincre, pour les guider ensuite d'une main délicate.

A toutes ces différences de condition et de caractère correspondent de multiples différences, des nuances très fines, dans l'allure et le ton des lettres. Ce qui le prouve bien, c'est que souvent se dessine nettement, dans ces pièces, la personnalité du destinataire. Pour ne parler que des Donatistes ou des convertis, Augustin les peint sur le vif, par la façon dont il les combat ou les exhorte. La plupart d'entre eux nous sont connus seulement ou surtout par les lettres qu'il leur adresse; et cependant, on croit les voir et les entendre, on devine leur figure et leur langage, leurs attitudes et leurs gestes. D'après ce que leur dit Augustin, on voit à l'œuvre ou en garde ses adversaires d'Hippone : le solennel et sentencieux Proculeianus, l'arrogant et enragé Macrobius, honnêtes gens tous deux et pleins de bonnes intentions, mais sectaires d'éducation et d'habitude, esclaves des principes du parti, et volontairement sourds aux paroles de paix [2]. Ailleurs, c'est le bouillant et madré Crispinus de Calama [3], le capricieux et prétentieux Emeritus de Cæsarea, tour à tour muet et bavard [4]; l'irascible et intraitable Donatus de Mutugenna, ce fanatique et cet apôtre du suicide [5]; ou Castorius, l'avocat philosophe, plus soucieux de

1) Augustin, *Epist.* 29; 41; 52; 56-57; 83; 133; 139; 155; 245.
2) *Epist.* 33-35; 106-108.
3) *Epist.* 51 et 66.
4) *Epist.* 87.
5) *Epist.* 173.

son repos que des honneurs[1] ; ou Felicia, la religieuse à l'humeur inquiète, convertie d'office et tourmentée par le doute[2]. Puis, ce sont les Catholiques, amis ou alliés d'Augustin, les évêques ou les prêtres, les propriétaires fonciers, les magistrats, les gouverneurs, les commissaires impériaux, et bien d'autres. Avec ces lettres de propagande ou de controverse antidonatiste, on pourrait reconstituer toute une galerie de portraits, où se feraient vis-à-vis des adversaires bien surpris de se rencontrer, et où le portrait d'Augustin lui-même, tiré des mêmes lettres, occuperait la place d'honneur. C'est dire combien sont variées et vivantes ces correspondances où le fond semble parfois identique, et quelle en est la richesse psychologique ou la valeur littéraire.

Quant à la valeur historique et documentaire, elle éclate aux yeux. Ces lettres, comme les traités, sont une mine de renseignements sur les faits : origines du schisme, histoire contemporaine, Maximianisme. On y trouve même, en entier ou par fragments, des documents authentiques, des pièces d'archives. On ne trouve que là des données précises sur les conférences d'Augustin avec les schismatiques[3], sur divers épisodes de sa propagande, sur le procès de Marcellinus et d'Apringius[4], sur les querelles de Fussala entre les convertis de l'endroit et leur évêque Antonius[5]. Pour la reconstitution du dossier du Donatisme, les lettres fournissent donc un appoint très important. Certaines pièces de la correspondance sont elles-mêmes des documents historiques de premier ordre : notamment les synodales[6], les proclamations aux laïques de l'Eglise dissidente[7], ou la protestation solennelle de 406, adressée par le clergé d'Hippone au primat donatiste de Numidie[8]. Nulle part, les idées d'Augustin sur le rôle du pouvoir temporel ne sont exposées avec autant d'ampleur et de précision, que dans les lettres à Vincentius et à Bonifatius[9]. Enfin, considérées d'ensemble dans l'ordre chronologique, les correspondances permettent de suivre d'année en année les péripéties de la campagne contre le schisme ; elles permettent de saisir et de mesurer, dans le pays et sur les personnes, le contre-coup des grandes controverses, comme des résolutions prises par les conciles, ou des lois répressives et des édits d'union. Parallèlement aux

1) *Epist.* 69.
2) *Epist.* 208.
3) *Epist.* 23; 33-35; 43-44; 49; 51; 66; 88.
4) *Epist.* 151.
5) *Epist.* 209.
6) *Epist.* 128-129; 141.
7) *Epist.* 76; 105; 141.
8) *Epist.* 88.
9) *Epist.* 93 et 185.

traités, elles marquent les étapes, tout en notant au jour le jour, pendant trente ans, les incidents multiples de la lutte engagée contre l'Eglise schismatique. Par là, elles sont le vivant commentaire, et l'une des sources, de l'histoire religieuse du temps.

V

Sermons et autres discours d'Augustin relatifs au Donatisme. — Chronologie des sermons. — Villes où Augustin a prêché contre le Donatisme. — Sermons perdus. — Classification des sermons conservés. — Sermons où l'orateur traite incidemment du Donatisme. — Principaux thèmes. — Le schisme. — Rôle de Donat. — Théorie de l'Eglise. — Baptême. — Prétention des Donatistes à la sainteté. — Violences des Circoncellions. — Martyrs donatistes. — Querelles des Primianistes avec les Maximianistes. — Justification des lois de répression. — Conversions de Donatistes. — Sermons dirigés tout entiers contre les schismatiques ou d'un intérêt particulier pour l'histoire de la campagne d'Augustin. — Sermons d'Hippone au temps de la prêtrise. — Sermons d'Hippone au début de l'épiscopat. — Sermons prononcés à Carthage de 400 à 403. — Sermons prononcés à Hippone après l'édit d'union de 405. — Autres sermons d'Hippone en 410. — Sermons sur la paix, prononcés à Carthage en mai 411, à la veille de la Conférence. — Sermons relatifs à la Conférence de Carthage, prononcés en 411-412. — Sermon d'Hippo Diarrhytos, au début de 412. — Série de sermons prononcés à Hippone vers 416. — Valeur documentaire des sermons. — En quoi ils complètent les indications des traités et des lettres. — Discours d'Augustin dans les conciles relatifs au Donatisme. — Ses nombreux discours à la Conférence de 411.

Par ses correspondances ou ses traités, Augustin ne pouvait atteindre qu'un nombre restreint de personnes ou un public restreint de lettrés. C'est seulement par ses sermons qu'il pouvait agir sur les foules : d'où la place très importante qu'occupe le Donatisme dans l'ensemble de sa prédication [1].

Grand orateur, habile à prendre tous les tons, convaincu des vertus souveraines de l'éloquence au service de la religion, il se rendait compte que, seule, la parole des ministres de Dieu pouvait exercer une action sur les milieux populaires, mettre les fidèles en garde contre les séductions de la propagande ennemie, et ramener peu à peu les populations égarées dans le schisme. Comme évêque, l'une de ses préoccupations principales était de former à la prédication, dans ses monastères d'Hippone, les

1) Et cela, dès le temps de sa prêtrise. Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8; Augustin, *Serm.* 252; *Enarr. in Psalm.* 35 et 54.

jeunes clercs et les moines qui allaient ensuite gouverner les paroisses rurales de son immense diocèse, ou qui même, élus évêques à leur tour, allaient gouverner d'autres Eglises[1]. En dehors des prêtres et des diacres à poste fixe, il organisait des missions de propagande, qu'il envoyait porter la bonne parole dans les districts et les bourgs encore inféodés au Donatisme[2]. Lui-même donnait l'exemple. Au cours de ses tournées pastorales, dans ses voyages à travers la Numidie ou la Proconsulaire, durant ses longs séjours à Carthage, partout il prêchait, ordinairement contre le schisme[3]. Naturellement, il prêchait surtout à Hippone, dans sa cathédrale, où l'on se pressait pour l'entendre, où bien souvent aux fidèles se mêlaient des schismatiques, attirés par sa réputation, anxieux peut-être de voir clair dans leur âme[4].

Cette longue et incessante prédication contre le Donatisme a duré autant que sa campagne : environ trente ans. Elle a laissé, dans son œuvre, d'innombrables témoins. Une centaine de ses sermons, entièrement ou incidemment, visent le schisme africain : soit, à peu près, un sur cinq de ses discours conservés. C'est la même proportion que pour ses correspondances.

Ici encore, le thème et le ton sont beaucoup plus variés qu'on ne pourrait s'y attendre. Ils changent avec les circonstances et le public, selon la situation du moment, selon la ville, suivant l'état d'esprit de l'orateur et des auditeurs[5]. A la controverse traditionnelle, à la démonstration, aux textes bibliques et à l'exégèse, aux exhortations, se mêlent fréquemment les allusions à l'histoire contemporaine, les incidents du jour, même les polémiques d'un tour personnel[6]. Les mêmes éléments de vie et de variété, que dans les traités ou les lettres, se retrouvent dans cette prédication antidonatiste. Mais les mêmes choses y prennent un aspect très différent, parce qu'elles se présentent dans un autre cadre, sous forme oratoire, dans d'autres proportions, et qu'elles sont mises au point pour un autre public.

C'est pourquoi l'on doit étudier à part ces sermons relatifs au Donatisme. Comme ils sont tous, plus ou moins, en rapport avec l'histoire du temps, on doit commencer par en établir la

1) Possidius, *Vita Augustini*, 11 et suiv.; 22 et suiv.

2) *Ibid.*, 10, 11 et suiv.; Augustin, *Epist.* 105, 1 et suiv.; 209, 2.

3) Augustin, *Serm.* 10; 62; 90; 112; 138; 357-359; *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36. — Cf. *Epist.* 144, 1-3.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 7, 8.

5) Rien de plus caractéristique, à cet égard, que les sermons prononcés à Carthage quelques jours avant la Conférence de 411 : *Serm.* 357-358.

6) Augustin, *Serm.* 46-47; 252; 357-358; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36.

succession chronologique. Nous en donnerons ensuite une classification méthodique, en insistant sur ceux qui offrent un intérêt particulier. Puis, nous essaierons de dégager les traits caractéristiques de l'ensemble.

Le classement chronologique ne va pas sans difficultés. On peut tenir pour négligeable le petit catalogue, dressé par Possidius, des « sermons contre les Donatistes [1] » : relevé très incomplet, plus que sommaire, où la plupart des pièces mentionnées ne peuvent être sûrement identifiées, et où l'auteur suit un ordre arbitraire, sans rapport apparent avec la succession dans l'ordre des temps. On en est donc réduit aux données fournies par les discours eux-mêmes : données relativement rares dans des homélies, même polémiques. Cependant on relève, dans la plupart des pièces, quelques points de repère : mentions de faits historiques ou de personnes, allusions aux événements du jour ou de la veille, aux procès des Maximianistes, aux aventures d'Optatus de Thamugadi, à la prise de Rome par les Goths, aux conciles, aux lois impériales, aux édits d'union, à la Conférence de 411 [2]. Là même où manquent ces points de repère, on trouve encore quelques indices dans l'allure de la controverse, qui varie selon le point de vue où se place l'auteur, c'est-à-dire selon les temps, avec les progrès de la campagne, d'après la situation légale de l'Eglise schismatique. Tantôt, donc, on peut dater exactement les sermons : c'est le cas des plus batailleurs, qui sont pour nous les plus intéressants. Tantôt, on doit se contenter de marquer approximativement l'époque ou de fixer un *terminus ante quem*. Les principaux discours, dont nous pouvons déterminer la date et la succession, permettent de reconstituer le cadre chronologique; les autres s'y intercalent aisément à tel ou tel endroit de la série.

Pour le détail et la justification de cette chronologie, nous renvoyons au Tableau reproduit dans l'Appendice [3]. Voici, en quelques mots, le résultat de notre enquête.

Trois au moins de ces sermons antidonatistes appartiennent au temps de la prêtrise d'Augustin (391-395) [4]; six, aux premières années de l'épiscopat (396-400) [5]. Parmi ces derniers figure une homélie de Carthage [6]. De la troisième période (401-

1) Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3.

2) Augustin, *Serm.* 10; 62; 88; 99; 138; 285; 296; 325; *Enarr. in Psalm.* 10; 21; 32; 36; 54; 57; 101; 112; 145; 164; 182-183; 357-359.

3) Voyez plus loin, *Appendice* III.

4) Augustin, *Enarr. in Psalm.* 35 et 54; *Serm.* 252.

5) *Enarr. in Psalm.* 10; 21; 57; 124; *Serm.* 62 et 88.

6) *Serm.* 62.

405) datent trois discours également prononcés à Carthage, dans l'automne de 403 [1]. Il y faut joindre sans doute une douzaine de pièces, dont on peut dire seulement qu'elles sont antérieures à l'année 405 [2]. La quatrième période (405-410) est représentée par neuf sermons [3], dont plusieurs prononcés sûrement à Hippone, deux d'entre eux au milieu de 410 [4]. A la cinquième et dernière période (411-420) se rapportent une trentaine de sermons [5], dont beaucoup peuvent être datés assez exactement : en mai 411, deux de Carthage [6]; à la fin de 411, un d'Hippone [7]; au début de 412, un d'Hippo Diarrhytos [8]; vers 412, plusieurs de Carthage, de Sinitum ou d'Hippone [9]; en 415, un d'Hippone [10]; vers 416, toute une série d'homélies sur l'Evangile ou la première Epître de saint Jean [11]. Enfin, une vingtaine de sermons, dont la date reste incertaine, doivent être antérieurs à l'année 420, qui marque à peu près le terme de la campagne [12].

Dans cette esquisse chronologique de la prédication antidonatiste d'Augustin, relevons d'abord un trait qui est à retenir pour l'histoire de cette prédication : c'est que nous en suivons les étapes, non seulement d'année en année, mais parfois de ville en ville. En effet, d'après les données fournies soit par le texte même des discours, soit par d'autres témoignages, on peut souvent préciser en quel endroit ont été prononcés les sermons. La plupart, naturellement, l'ont été à Hippone. Nous en avons la preuve pour une série de pièces qui se répartissent sur une vingtaine d'années, de 395 à 416 [13]; et l'on est en droit de le supposer pour beaucoup d'autres. Mais, en bien des circonstances, on voit l'évêque d'Hippone poursuivre hors de son diocèse sa campagne de sermons contre l'Eglise dissidente. Fait significatif, on voit d'une période à l'autre s'étendre son champ d'action, à mesure que grandit son autorité personnelle et que se

1) *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II et III in Psalm.* 36.

2) *Serm.* 129; 238; 249; 265-266; 268-269; 271; 292; 295; *Enarr. in Psalm.* 95; 132; 139.

3) *Serm.* 46-47; 202; 285; 296; 325; *Enarr. in Psalm.* 101; 145; 149.

4) *Serm.* 46-47.

5) *Serm.* 10; 99; 112; 138; 164; 182-183; 357-359; *Enarr. in Psalm.* 67 et 147; *In Evangelium Iohannis tractatus* 4-13 et 47; *In Epistulam Iohannis tractatus* 1-3; 6; 10.

6) *Serm.* 357-358.

7) *Serm.* 164.

8) *Serm.* 359.

9) *Serm.* 10; 99; 112; 138; *Enarr. in Psalm.* 147.

10) *Enarr. in Psalm.* 67.

11) *In Evangelium Iohannis tractatus* 4-13 et 47; *In Epistulam Iohannis tractatus* 1-3; 6; 10.

12) *Serm.* 3-5; 37; 45; 71; 90; 107; 137; 197; *Enarr. in Psalm.* 18; 25; 30; 33; 39; 49; 69; 75; 85; 88; 119; 138.

13) *Serm.* 46-47; 137; 164; 252; 325; *Enarr. in Psalm.* 149; *In Evangelium Iohannis tractatus* 4-13 et 47; *In Epistulam Iohannis tractatus* 1-3; 6; 10.

dessine sa victoire. Au temps de sa prêtrise et pendant les quatre ou cinq premières années de son épiscopat, il ne prêche contre le schisme qu'à Hippone. Vers 400, il prend pied à Carthage, où il commence à combattre les dissidents[1]; il y prononce, dans l'automne de 403, plusieurs sermons polémiques qui eurent beaucoup de retentissement[2]. Pendant la dernière période, au temps des luttes suprêmes et du triomphe, il devient le prédicateur errant de la cause antidonatiste. De nouveau, il prêche à Carthage en mai 411, au moment de la Conférence[3]; puis, à plusieurs reprises, dans les années suivantes[4]. Ce n'est pas tout. Au cours de ses voyages, il prête à ses collègues le concours de son éloquence, pour rallier en d'autres villes les schismatiques récalcitrants : vers le début de 412, à Hippo Diarrhytos[5] ; vers le même temps, à Sinitum[6] ; plus tard, jusqu'en Maurétanie, à Cæsarea[7].

Nul doute qu'il ait prêché contre le Donatisme en bien d'autres cités, où l'entraînait son ardeur de propagande, où du reste on réclamait sa présence en raison de sa réputation d'orateur. Quoique nous possédions de lui une masse énorme de sermons, tous n'ont pas été recueillis, ou ne nous sont pas parvenus : ni ceux d'Hippone, ni ceux d'ailleurs. Lui-même en est témoin. Vers 400, dans le premier livre contre Parmenianus, il fait allusion à de nombreux discours contre le schisme qu'il avait prononcés antérieurement, et dont la plupart sont perdus[8]. Douze ans plus tard, en juin 412, il profita de son séjour à Constantine, au moment où siégeait dans cette ville le concile de Numidie, pour y entreprendre la conversion des Donatistes de l'endroit : l'efficacité de ses sermons, également perdus, est attestée par les convertis eux-mêmes[9].

Malgré ces lacunes, les œuvres conservées sont assez nombreuses et assez significatives, pour que l'on puisse se faire une idée nette de la prédication antidonatiste d'Augustin. Parmi les cent discours de ce groupe, beaucoup ne traitent du schisme qu'incidemment ou en termes généraux; mais la plupart sont entièrement dirigés contre l'Eglise dissidente, et visent des faits précis. Plusieurs, qui se rapportent à divers épisodes de la cam-

1) *Serm.* 62.
2) *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II et III in Psalm.* 36.
3) *Serm.* 357-358.
4) *Serm.* 90; 112; 138.
5) *Serm.* 359.
6) *Serm.* 10. — Cf. Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3.
7) Augustin, *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem.* — Cf. *Gesta cum Emerito*, 1; *Retract.*, II, 77.
8) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1.
9) *Epist.* 144, 1-3.

pagne, ont la valeur de documents historiques et présentent un vif intérêt littéraire.

Les sermons de la première catégorie, ceux qui traitent du Donatisme incidemment ou en termes généraux, sont ordinairement ceux dont la date reste incertaine. Ils ne nous apprennent donc pas grand'chose sur la campagne d'Augustin ; et c'est une raison de plus pour ne pas nous y arrêter longtemps. L'orateur y reprenait d'après sa méthode familière, mise au point pour le commun des fidèles, les principaux thèmes de sa controverse écrite contre l'Eglise dissidente. D'abord, il y parlait sans cesse du schisme : c'était le fait brutal, celui qui évidemment frappait le plus le vulgaire. A tout propos, Augustin revenait là-dessus dans sa prédication, et dans ses discours de tout genre : sermons de morale ou de discipline, homélies pour les jours de fête, panégyriques de Saints, commentaires sur les Psaumes [1].

Pour se faire mieux comprendre de la foule, qui volontiers juge des doctrines d'après les personnes, il aimait à personnifier la secte en son fondateur, son grand homme : le fameux Donat de Carthage. Tout en rendant justice à l'éloquence de Donat comme à ses mérites de chef, il le poursuivait de ses sarcasmes, raillant surtout son orgueil et la crédulité naïve de ses partisans [2]. Plaisamment, il le mettait en scène dans tout l'appareil de sa puissance, au milieu du cortège béat de ses dévots : « A pleine gorge, ses adorateurs chantaient devant Donat : « Bravo ! bravo ! Chef excellent ! Chef illustre ! » Et lui, il ne s'écriait pas : « Qu'ils s'éloignent aussitôt, et qu'ils rougissent, ceux qui me disent : Bravo ! bravo ! ». Non, il ne les rappelait pas à l'ordre, il ne les invitait pas à réserver pour le Christ leurs « Chef excellent ! chef illustre [3] ! ». Comme les disciples immédiats du maître, les schismatiques des générations suivantes semblaient oublier Dieu pour leur Saint, auquel ils rendaient un culte idolâtrique : « Donat, pour les Donatistes, est comme le Christ. S'ils entendaient un païen dénigrer le Christ, peut-être se fâcheraient-ils moins, que s'ils l'entendaient dénigrer Donat [4] ». L'évêque d'Hippone savait bien que, pour enlever ses dévots à l'Eglise dissidente, on devait commencer par renverser leur idole.

1) *Serm.* 3 ; 4, 30, 33 et suiv. ; 5, 3 ; 37, 2-3 ; 45, 7 ; 71, 19, 32 et suiv. ; 90, 2 et suiv. ; 107, 2, 3 ; 129, 3, 4 et suiv. ; 137, 10, 12 ; 183, 6, 10 et suiv. ; 238, 3 ; 249, 2 ; 265, 5, 6 ; 266, 1-7 ; 268, 2-4 ; 269, 1 ; 271 ; 285, 6 ; 295, 5 ; *Enarr. II in Psalm.* 18, 5-6 ; *Enarr. II in Psalm.* 25, 5-6 ; *Enarr. in Psalm.* 39, 1 ; 49, 3 ; 67, 39-40, etc.

2) *Serm.* 37, 3 ; 197, 4 ; *Enarr. in Psalm.* 69, 5 ; 75, 7 ; 85, 14.

3) *Enarr. in Psalm.* 69, 5.

4) *Serm.* 197, 4.

Il touchait aussi, dans ses sermons, aux questions de doctrine; mais discrètement, d'une main légère, en réduisant au minimum l'appareil des démonstrations. Par exemple, il exposait brièvement sa théorie sur l'Eglise du Christ, qui, d'après les témoignages de l'Ecriture, devait être universelle, et qui par suite ne pouvait être représentée par une Eglise exclusivement africaine [1]. Fréquemment, il réfutait la doctrine donatiste sur le baptême [2]. Ou encore, il reprochait à certains schismatiques de son temps leurs compromissions suspectes avec les Ariens [3].

De la doctrine, le sermonnaire revenait vite aux faits, historiques ou autres, qu'il savait plus familiers à ses auditeurs ou plus accessibles, plus propres à frapper leur esprit et à retenir leur attention. Tantôt, il reprochait aux schismatiques de ne pas célébrer certaines fêtes chrétiennes, comme l'Epiphanie [4]. Tantôt, il tournait en ridicule leur prétention d'être les Justes de l'Ecriture, les Purs, les Saints [5]. A cette orgueilleuse prétention, il opposait la réalité contemporaine, les scandales du monde donatiste, surtout les attentats quotidiens des Circoncellions [6]. « Plût à Dieu, s'écriait-il un jour, plût à Dieu que les Circoncellions fussent réellement les soldats du Christ, et non les soldats du Diable! On redoute plus leur *Deo laudes* que le rugissement du lion. Et pourtant, ils osent nous insulter, parce que nos frères, pour saluer quelqu'un, disent *Deo gratias*... Vous riez de notre *Deo gratias;* mais votre *Deo laudes* fait gémir les hommes [7]. » Comme les défenseurs du Donatisme, tout en désavouant plus ou moins les Circoncellions, alléguaient que les violences de leurs partisans étaient la réplique aux persécutions, l'évêque d'Hippone touchait souvent à ce point délicat. Il expliquait à ses auditeurs pourquoi les schismatiques, même frappés par les magistrats et sévèrement châtiés, n'avaient pas le droit de se dire persécutés : c'est que leur cause n'était pas la cause de Dieu, leurs prétendus martyrs n'étaient pas de vrais martyrs, l'Ecriture justifiait le recours au pouvoir temporel, les Primianistes eux-mêmes en avaient donné l'exemple en poursuivant devant les tribunaux civils leurs transfuges les Maximianistes, et l'utilité d'une contrainte salutaire

1) *Serm.* 238, 3; 265, 5, 6; 269, 1; *Enarr. II in Psalm.* 18, 5-6; *Enarr. II in Psalm.* 25, 5-6; *Enarr. II in Psalm.* 33, 7; *Enarr. in Psalm.* 49, 3; 67, 39-40; 138, 26-31; 147, 16 et suiv.

2) *Serm.* 129, 6, 7 et suiv.; 268, 2; 269, 2-4; 292, 2 et suiv.; 296, 5; *Enarr. in Psalm.* 39, 1.

3) *Serm.* 183, 5, 9.

4) *Serm.* 202, 2.

5) *Enarr. in Psalm.* 138, 26.

6) *Enarr. in Psalm.* 95, 11; 132, 3 et 6.

7) *Enarr. in Psalm.* 132, 6.

était prouvée par la conversion sincère de nombreux dissidents[1].

Questions de fait ou questions de doctrine, tels étaient les thèmes ordinaires de la prédication antidonatiste d'Augustin. Ces thèmes se retrouvent naturellement, mais plus développés ou mieux définis, non plus indiqués en passant ou rappelés en termes généraux, mais traités pour eux-mêmes, spécialement adaptés aux circonstances de temps et de lieu, dans les discours de la seconde catégorie : les sermons qui d'un bout à l'autre, ou dans leurs parties essentielles, visent le Donatisme. Ces discours-là peuvent être datés avec plus ou moins de précision. Ils nous permettent de suivre les étapes de la prédication d'Augustin : non seulement d'une période à l'autre, mais aussi d'une ville à l'autre, en Numidie et en Proconsulaire, surtout à Hippone et à Carthage.

C'est naturellement à Hippone que nous conduisent les plus anciens de ces sermons : les trois qui nous montrent à l'œuvre Augustin encore prêtre[2]. Dans le premier de tous, qui date probablement de 393, retentit comme un écho du coup de foudre qui avait brisé en deux l'Eglise de Donat. L'orateur y parlait des « grands prédicateurs » d'hérésie (*magni prædicatores, principes hæresum*) ; il en mentionnait trois seulement, Arius, Donat et Maximianus, dont le schisme, disait-il, était alors tout récent[3]. Placer Donat sur le même rang qu'Arius, et Maximianus sur le même rang que Donat, voilà une idée qui pouvait venir seulement à un Africain de ces années-là : elle atteste à la fois la force du Donatisme, encore maître d'Hippone comme de toute la Numidie, et l'effet de surprise produit dans la contrée par la subite éclosion du Maximianisme. Dans une autre homélie, prononcée vers 395 aux fêtes de Pâques, le prêtre d'Hippone raillait les schismatiques du pays : surtout les indifférents ou les cyniques, habiles à prendre le vent, qui alternativement, selon leur intérêt, passaient sans vergogne d'une Eglise à l'autre[4].

Un bon spécimen de la manière d'Augustin dans sa prédication antidonatiste, vers la fin de sa prêtrise, nous est fourni par le troisième sermon de cette période[5]. L'orateur y expliquait un Psaume. Mais il y parlait surtout du Donatisme, en se plaçant aux points de vue les plus divers : schisme, second baptême,

1) *Serm.* 3 ; 71, 2, 4 ; 107, 7, 8 ; 271 ; 285, 2-7 ; *Enarr. in Psalm.* 139, 2, etc.

2) *Enarr. in Psalm.* 35 et 54 ; *Serm.* 252.

3) *Enarr. in Psalm.* 35, 9.

4) *Serm.* 252, 4-5.

5) *Enarr. in Psalm.* 54.

caractère universel de l'Eglise, propagande catholique, violences des Circoncellions, rupture entre Primianistes et Maximianistes, anathèmes du concile de Bagaï[1].

Certains traits, ici, méritent d'être notés. D'abord, le ton conciliant du polémiste, qui se refusait à considérer les schismatiques africains comme des hérétiques : « Nous sommes frères, leur disait-il. Nous invoquons le même Dieu, nous croyons au même Christ, nous entendons le même Evangile, nous chantons les mêmes Psaumes, nous répondons par le même *Amen*, nous entonnons le même *Alleluia*, nous célébrons la même Pâques. Pourquoi es-tu hors de l'Eglise, et moi dans l'Eglise[2] ? » Avec cette déclaration d'un ton si modéré, contraste étrangement une violente sortie contre les fanatiques de la secte : « Les Circoncellions sont des hommes de sang. Voyez comme ils sont armés : est-ce le fait d'hommes de paix, ou d'hommes de sang ? Si encore ils portaient seulement des bâtons, comme autrefois ! Mais ils portent des frondes, des haches, des pierres, des lances. Avec ces armes, ils courent partout où ils peuvent, pour répandre le sang dont ils ont soif, le sang des innocents[3]. » Toute la politique antidonatiste d'Augustin est dans ce contraste. Partisan de la liberté religieuse, en principe, il visait à la réconciliation par une entente pacifique ; mais, en voyant se multiplier autour de lui les provocations et les attentats, il en arrivait peu à peu à admettre le recours au pouvoir séculier.

On voit apparaître aussi, dans ce même sermon, bien des arguments dont l'évêque d'Hippone tirera plus tard bon parti : sur la théorie de l'Eglise et du baptême, sur la signification du Maximianisme et des anathèmes de Bagaï[4]. On y voit se dessiner également, pour la mise en œuvre, certains procédés littéraires qui seront toujours familiers au polémiste : notamment le cadre du dialogue. Bien souvent, ici, la controverse prenait la forme d'une conversation entre l'orateur et un contradicteur schismatique. Dialogue sur la question du baptême : « Au moins, tu devrais t'en tenir au schisme : pourquoi y ajouter le crime de rebaptiser ? Reconnais en moi le sacrement que tu possèdes ; et, si tu me hais, épargne le Christ en ma personne... — C'est vrai, nous avons tort. Nous voudrions bien agir autrement ; mais comment faire, en face des décisions de nos ancêtres ?... — Ainsi, tu le sais, c'est mal ce que tu fais, et pour-

1) *Enarr. in Psalm.* 54, 15-17 ; 20-22 ; 26.
2) *Ibid.*, 54, 16.
3) *Enarr. in Psalm.* 54, 26.
4) *Ibid.*, 54, 16 ; 20-21 ; 26.

tant tu le fais : n'est-ce pas descendre vivant aux enfers [1] ? » Dialogue sur les caractères de l'Eglise : « Lis le Testament de Dieu... Contre ces paroles du testateur, qu'as-tu à dire ? — L'Afrique seule a mérité cet héritage, par la grâce du saint Donat; c'est en lui que s'est perpétuée l'Eglise du Christ. — Dis au moins « l'Eglise de Donat ». Pourquoi ajouter « du Christ » ?... Tu veux marcher derrière Donat ? Eh bien ! tourne le dos au Christ [2]. » Dialogue sur les difficultés de la propagande, où un schismatique confessait naïvement la raison profonde de son endurcissement, une force d'inertie née de l'habitude : « C'est à la mort que tu vas, dans l'hérésie, dans le schisme. Dieu t'en punira nécessairement : tu seras damné... — Je n'y suis pour rien. Comme j'ai vécu hier, ainsi je vis aujourd'hui. Ce qu'étaient mes parents, je le suis moi-même [3]. » Mieux que les arguments en forme d'une savante dialectique, ces petites scènes prises sur le vif parlaient à l'âme des auditeurs, dont elles évoquaient les souvenirs familiers.

Cinq sermons d'Hippone, prononcés par Augustin durant les cinq premières années de son épiscopat (396-400), nous le montrent redoublant d'ardeur dans sa propagande au jour le jour, et enrichissant de nouveaux thèmes ou d'arguments nouveaux la matière de sa prédication contre le Donatisme [4]. Mettant à profit son expérience de sermonnaire, il inaugurait alors une méthode plus réaliste, passant plus vite sur la doctrine, insistant davantage sur les faits, notamment sur les faits d'histoire contemporaine, qu'il savait mieux connus de ses auditeurs ou plus propres à fixer leur attention en piquant leur curiosité.

La question capitale, pour l'évêque prédicateur comme pour le prêtre, restait naturellement la question du schisme. Là-dessus, il ne pouvait se dérober complètement aux exposés doctrinaux ; mais il s'attachait à les abréger, à les simplifier, pour les mettre à la portée d'un public où dominaient les illettrés. A ses démonstrations ou à ses réfutations, il donnait volontiers un tour ironique. Il raillait la prétention qu'avaient les Donatistes d'être les seuls Justes, et la raison présomptueuse qu'ils alléguaient pour justifier leur rupture : le prétendu devoir, pour les innocents, de rompre avec les pécheurs. A cette thèse des sectaires, il opposait sa théorie sur les caractères de l'Eglise, qui, étant universelle, comprenait toujours un mélange de bons et de méchants, où personne n'était contaminé par les péchés

1) *Enarr. in Psalm.* 54, 16.
2) *Ibid.*, 54, 21.
3) *Ibid.*, 54, 20.
4) *Enarr. in Psalm.* 10; 57; 124; *Enarr. II in Psalm.* 21; *Serm.* 88.

du voisin [1]. A l'appui de cette doctrine catholique, le prédicateur invoquait le témoignage des Livres Saints, notamment tel Psaume qui tout entier lui semblait mériter d'être « chanté contre les hérétiques [2] ». Malheureusement, les Donatistes devaient être aveugles et sourds : tant se déformaient, devant leurs yeux ou leurs oreilles, les textes les plus clairs de l'Ecriture [3].

A cette démonstration par les textes se mêlait partout la démonstration par les faits, qui tenait beaucoup plus de place dans ces sermons d'Hippone. L'Église de Donat ne pouvait être l'Église du Christ, l'Église catholique ou universelle, puisqu'elle était purement africaine [4]. En vain, les schismatiques alléguaient l'importance de leurs communautés numides et s'écriaient fièrement : « Notre Église aussi est grande. Que vous semble de Bagaï et de Thamugadi [5] ? » La prédominance des Donatistes dans telle ou telle ville de Numidie n'empêchait pas que leur Eglise fût exclusivement africaine. Les raisons historiques qu'ils donnaient de leur schisme ne valaient pas mieux que leurs raisons théoriques : ils n'avaient jamais pu démontrer le bien-fondé de leurs accusations contre les prétendus traditeurs du temps de Dioclétien [6]. Leur Donat n'était qu'un ambitieux, un orgueilleux, comme ce Maximianus qui venait de faire schisme dans le schisme [7]. Dans l'histoire du Maximianisme, dans les circonstances imprévues de la rupture, et des anathèmes, et des procès, et de la réconciliation entre deux groupes de Donatistes, le prédicateur d'Hippone montrait le doigt de Dieu, qui avait puni les transfuges en suscitant contre eux d'autres transfuges, et qui avait confondu les rebelles en les aveuglant : tout ce que les Donatistes reprochaient aux Catholiques, les Primianistes l'avaient fait eux-mêmes dans leurs querelles avec les Maximianistes, comme s'ils avaient juré de détruire par leurs actes tout le système de Donat [8].

Souvent aussi, prenant à témoin ses auditeurs, l'évêque d'Hippone leur rappelait ce qui se passait autour d'eux. Il leur montrait à l'œuvre, dans le pays même, dans son diocèse, dans sa ville épiscopale, ces parfaits chrétiens aux prétentions évangé-

1) *Enarr. in Psalm.* 10, 1-6 ; 57, 6 et 9; *Serm.* 88, 19, 21 et suiv.

2) *Enarr. in Psalm.* 10, 1.

3) *Enarr. II in Psalm.* 21, 2 et 28-29; *Enarr. in Psalm.* 57, 6 et 15.

4) *Enarr. II in Psalm.* 21, 1-2 et 24-28.

5) *Enarr. II in Psalm.*, 21, 26.

6) *Enarr. in Psalm.* 10, 4 ; 57, 6 ; *Enarr. II in Psalm.* 21, 30.

7) *Enarr. II in Psalm.* 21, 24; *Enarr. in Psalm.* 124, 5.

8) *Enarr. in Psalm.* 57, 15; *Enarr. II in Psalm.* 21, 31; *Serm.* 88, 22, 25.

liques. Il disait « les merveilleux exploits, les violences quotidiennes des Circoncellions, volant partout sous la conduite d'évêques et de prêtres, avec leurs terribles bâtons qu'ils appelaient des *Israëls* [1] ». Ou encore, il dénonçait l'hypocrisie de ces clercs schismatiques, qui parlaient de charité chrétienne en recommandant à leurs fidèles d'éviter ou de rompre toutes relations avec les Catholiques, et qui prêchaient la haine en répétant : « La paix soit avec vous [2] ! » Sur tous ces faits de la vie courante ou de l'histoire contemporaine, le prédicateur pouvait insister sans crainte : il était sûr d'être religieusement écouté et d'être compris, en commentant ce qui se racontait alors dans les cercles catholiques, ce qui se voyait ou s'entendait jusque dans les rues d'Hippone.

Vers 400, pour la première fois à notre connaissance, Augustin alla prêcher à Carthage contre le schisme [3]. C'est là un fait nouveau, fort important, dans l'histoire de sa prédication antidonatiste. Périodiquement, presque chaque année, il se rendait dans la grande ville pour y assister aux conciles, pour y conférer avec son chef Aurelius, qui était aussi son grand ami ; il s'y attardait d'autant plus volontiers qu'il s'y plaisait. Sur la demande d'Aurelius, il consentit à y prêcher. Il saisit l'occasion d'y poursuivre, devant cet auditoire nouveau, dans cette chaire d'où la voix portait plus loin, la campagne qui alors lui tenait le plus à cœur.

Un jour, aux Mappales, à propos d'un texte de l'Évangile, il s'expliqua sur l'événement qui surexcitait alors à Carthage tous les esprits : une persécution, dont on rendait responsables les Catholiques. On venait d'y appliquer rigoureusement les lois de 399 contre l'idolâtrie ; on avait fermé les temples, brisé des idoles, converti en église le fameux sanctuaire de Cælestis ; et, du même coup, on avait remis en vigueur les lois portées antérieurement contre les autres dissidents [4]. Les persécutés s'agitaient. Païens, Juifs, schismatiques, presque réconciliés dans une haine commune, unissaient leurs rancunes dans un concert de plaintes et de protestations contre l'Eglise officielle, qu'ils accusaient de pousser à la persécution. « Les murmures des païens, nous dit-on, se joignaient à ceux des hérétiques et des Juifs. Hérétiques, Juifs, païens faisaient l'unité contre l'unité catholique [5]. » Tout en essayant de calmer les esprits, tout en recommandant aux fidèles de se tenir tranquilles et de respecter

1) *Enarr. in Psalm.* 10, 5.
2) *Enarr. in Psalm.* 57, 9 ; 124, 10.
3) *Serm.* 62.
4) *Serm.* 62, 6, 10 ; 11, 17 ; 12, 18.
5) *Ibid.*, 62, 12, 18.

jusqu'aux idoles, Augustin n'hésita pas à justifier les mesures de répression : aux trois groupes d'adversaires, il distribuait impartialement les coups. Les schismatiques en eurent leur part. Un trait, surtout, est à noter. L'orateur faisait remarquer, non sans malice, que les plus terribles destructeurs d'idoles étaient justement les plus farouches partisans de Donat : ces fanatiques pour qui le grand bonheur était de tout détruire, avant de se détruire eux-mêmes. « C'est bon pour des coquins, disait-il, pour des fous furieux comme les Circoncellions, de frapper sans en avoir le droit, avant de courir à la mort sans motif[1]. » Voilà qui dut embarrasser les Donatistes de Carthage. Au reste, leur alliance avec les païens dut cesser avec cette persécution, qui ne dura guère. Ce n'en est pas moins un épisode curieux de leur histoire : épisode connu seulement par ce sermon carthaginois, où pour la première fois, semble-t-il, le célèbre prédicateur d'Hippone parla du schisme au public de la grande métropole africaine.

Dès lors, les Donatistes de Carthage eurent souvent l'occasion de maudire leur redoutable adversaire d'Hippone, qui périodiquement venait les combattre dans leur ville, et qui même ne se gênait pas pour se moquer devant eux de leur primat. Témoin les trois sermons qu'il leur consacra dans l'automne de 403, et qui les mit en fureur : sermons de circonstance, en rapport avec l'histoire religieuse du moment[2].

Après le concile du 25 août, qui avait lancé le projet d'une conférence générale entre les deux partis, Augustin prolongea son séjour à Carthage pendant plusieurs mois, pour assister son ami Aurelius dans les négociations relatives à ce projet, et aussi, nous dit-il, à cause de la persistance des pluies[3]. Suivant sa coutume, il prêchait. Une première fois, vers la fin de septembre, aux Mappales, près du tombeau de saint Cyprien, comme il expliquait un psaume, il prit à partie les schismatiques. Il leur reprochait notamment de manquer au devoir de charité, en se refusant à toutes les démarches qui pouvaient amener ou préparer la réconciliation. Il n'en recommandait pas moins aux fidèles de prier Dieu pour la conversion de ces frères égarés. Puis, faisant allusion au concile du mois précédent, il ajoutait que les évêques travaillaient de leur côté pour la paix : « Au concile, disait-il, nous avons fait quelque chose pour leur salut. Je ne puis vous expliquer cela maintenant, je n'ai pas le

1) *Serm.* 62, 11, 17.
2) *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36.
3) *Serm. II in Psalm.* 36, 1.

temps. Mais je vous engage à revenir demain, pleins d'allégresse et plus nombreux : parlez-en à nos frères qui sont absents aujourd'hui. Rendez-vous demain à la basilique *Tricliarum*[1]. » La curiosité aidant, on peut être sûr que les fidèles furent exacts au rendez-vous. Malheureusement, nous n'avons pas ce sermon du lendemain.

A quelque temps de là, Augustin prêchait sur un autre psaume[2]. Dans l'intervalle s'était produit un fait nouveau, gros de déceptions pour les Catholiques : convoqué devant les magistrats de Carthage sur la requête d'Aurelius, le primat des dissidents avait repoussé brutalement les propositions de conférence. D'où le contenu et le ton de ce sermon d'Augustin, où le commentaire du psaume était dirigé contre le Donatisme et avait souvent l'allure d'un réquisitoire. L'orateur dénonçait la sotte intransigeance des schismatiques, facile à constater encore chez certains convertis : à ce propos, il racontait l'histoire d'un ancien Donatiste, qui, excommunié par les siens, s'était tourné vers les Catholiques, mais qui n'avait pu se soumettre aux règles de la pénitence et avait dû être exclu de l'Eglise[3]. Puis, Augustin partait en guerre contre le primat des dissidents. Il citait et raillait sa réponse toute récente à Aurelius devant les magistrats de la cité[4]. Aux assertions, aux protestations, aux accusations du primat, il opposait les faits, tirés de l'histoire contemporaine, qui en étaient une éclatante réfutation ; surtout la conduite de Primianus lui-même, dans sa querelle avec les Maximianistes, dont toutes les péripéties rappelaient trait pour trait celles du Donatisme naissant[5]. Pour mieux confondre le chef de l'Eglise ennemie, l'orateur révélait au public un document décisif dont il avait eu récemment connaissance, et dont il citait par fragments le texte entier, en le commentant à mesure : la longue lettre synodale du concile maximianiste de Cabarsussa, qui notifiait la déposition de Primianus[6]. C'était l'occasion de pressantes objections, de railleries mordantes à l'adresse de ce primat, qui par sa politique incohérente, dans cette affaire du Maximianisme, semblait s'être donné pour tâche d'ébranler tous les fondements de son Eglise, et qui d'avance, par ses actes, avait réfuté lui-même sa réponse à Aurelius[7].

Ce fut dans Carthage un beau scandale. Furieux, Primianus riposta aussitôt par une homélie de sa façon. Aux arguments et

1) *Enarr. III in Psalm.* 32, 29.
2) *Serm. II in Psalm.* 36.
3) *Ibid*, cap. 11.
4) *Ibid.*, cap. 18.
5) *Serm. II in Psalm.*, 36, cap 19.
6) *Ibid.*, cap. 20.
7) *Ibid.*, cap. 21-23.

aux textes, suivant sa coutume, il opposa surtout des injures. Il cherchait bien à justifier sa politique et sa réponse aux propositions de conférence; mais il abandonnait vite ce terrain pour celui de l'invective, où il se sentait plus à l'aise. Il décochait contre l'évêque d'Hippone tous les traits empoisonnés que recélait l'arsenal de la secte. Il lui reprochait d'abord les procédés insolites et indiscrets de sa controverse. Puis, invoquant le témoignage des *Confessions*, prenant au sérieux tous les racontars, il dénonçait en son adversaire un débauché, un scélérat hypocrite, un sacrilège, un hérétique, un idolâtre. Il lui rappelait les désordres et les erreurs de sa jeunesse, au temps où le futur évêque d'Hippone s'égarait à Carthage dans les lieux de plaisir et dans les conciliabules du Manichéisme. Bien plus, il l'accusait d'être encore manichéen, et même païen : il prétendait qu'Augustin n'avait jamais reçu aucun baptême[1]. Jamais l'on n'avait entendu, même en Afrique, une homélie moins évangélique.

L'effet produit par cette diatribe ne fut pas tout à fait ce qu'on pourrait croire. Si les Donatistes exultaient, si la plupart des Catholiques s'indignaient, bien des gens hésitaient, ne sachant que penser. Augustin comprit qu'il devait répondre : il le fit à la première occasion, au cours d'un autre sermon sur la fin du même psaume[2]. Au nom de la charité chrétienne, il s'efforçait de calmer ses défenseurs trop ardents, les fidèles qu'avaient exaspérés les invectives et les calomnies de Primianus. En même temps, il s'expliquait. En ce qui concernait sa jeunesse, il s'humiliait, avouant ses erreurs et ses désordres, ajoutant toutefois que Dieu lui avait pardonné. Pour le reste de sa vie, depuis sa conversion, il se justifiait hautement, non sans dédain pour ces sottes accusations. Il rassurait les naïfs, en rappelant qu'il avait été baptisé hors d'Afrique, à Milan, et en invoquant là-dessus le témoignage de témoins oculaires, ses compagnons d'alors, des compatriotes. Tout en se justifiant, il observait son auditoire; et sans doute il s'apercevait, avec quelque amertume, qu'il ne triomphait pas de toutes les défiances, que rien ne prévaudrait contre la calomnie. Alors, il ajoutait qu'il n'espérait pas convaincre tout le monde : peu lui importait d'ailleurs, puisque sa cause personnelle n'était pas celle de l'Eglise[3].

Par la richesse du contenu, comme par l'imprévu et le pitto-

1) *Serm. III in Psalm.* 36, 18-20.
2) *Serm. III in Psalm.* 36.
3) *Ibid.*, cap. 18-20.

resque des circonstances, ces sermons de Carthage méritent une des places d'honneur dans l'histoire de sa prédication antidonatiste. Ils nous ont conservé, avec bien des fragments d'autres pièces, un document de premier ordre : le texte intégral de la synodale de Cabarsussa. Ils nous fournissent des renseignements précis sur le projet de conférence entre les deux partis, sur les négociations de Carthage, sur la réponse de Primianus à Aurelius, sur un discours du même Primianus. Enfin, ils nous font assister aux péripéties dramatiques d'un curieux duel oratoire entre évêques, à coups d'homélies, qui eut pour épilogue une éloquente apologie personnelle d'Augustin, vibrante comme un chapitre des *Confessions*.

Presque tous les sermons datés de la période suivante (405-410) nous ramènent à Hippone[1]. La prédication antidonatiste d'Augustin s'y présente sous un aspect nouveau, reflet d'une situation nouvelle. L'édit impérial d'union des Eglises, promulgué en février 405, venait de modifier complètement les conditions de la lutte contre le schisme : les schismatiques étant désormais hors la loi, les Catholiques n'avaient plus qu'à requérir ou invoquer contre eux l'application de la loi. D'où un changement très marqué, sinon dans la matière de la controverse, du moins dans le point de vue et dans la proportion entre les divers éléments.

Le sermonnaire prenait désormais pour base la législation nouvelle. Sans doute, il ne renonçait pas aux anciens thèmes, les thèmes traditionnels, de sa polémique : il continuait à argumenter contre le principe du schisme, à réfuter la théorie donatiste du baptême[2]. Mais il s'attachait surtout à justifier les lois récentes et les persécutions qui en étaient la conséquence[3]. Il expliquait aux fidèles pourquoi les schismatiques étaient châtiés, et justement. Il prétendait démontrer aux Donatistes eux-mêmes qu'on avait raison de les traquer : « D'où vient votre affliction? leur disait-il. De ce que les empereurs promulguent des lois contre les hérétiques. » Mais ce châtiment, ajoutait-il, vous l'avez mérité par « vos actes, votre orgueil, votre vanité. Vous êtes égarés, vous êtes hors de l'Eglise... Voilà pourquoi vous êtes foulés aux pieds par les hommes[4] ». Pas plus qu'ils n'étaient fondés à se plaindre, les persécutés ne pouvaient revendiquer le titre de martyrs : « Les hérétiques, disait encore le

1) *Serm.* 325; *Serm. II in Psalm.* 101; *Enarr. in Psalm.* 145 et 149.
2) *Serm. II in Psalm.* 101, 8-12; *Enarr. in Psalm.* 145, 9; 149, 2-4.
3) *Serm.* 325, 2; *Serm. II in Psalm.* 101, 9; *Enarr. in Psalm.* 145, 15-16.
4) *Serm. II in Psalm.* 101, 9.

sermonnaire d'Hippone, les hérétiques n'ont pas le droit de s'enorgueillir, quand ils sont frappés sur l'ordre des princes de ce monde. Ils n'ont pas le droit de se compter parmi les martyrs victimes de l'iniquité... Je les somme de prouver que leur châtiment est inique. Si l'on agit selon la justice, alors le châtiment est injuste. Mais agit-on selon la justice, en repoussant le Christ? En se révoltant par orgueil, pour élever autel contre autel? En déchirant l'Eglise du Christ? Du moment que tout cela est contraire à la justice, alors tout châtiment est juste [1]. » Prêchant un jour pour l'anniversaire des « Vingt martyrs », l'évêque d'Hippone lançait un véritable réquisitoire contre les prétendus martyrs donatistes. Il disait aux fidèles : « Ne vous laissez pas émouvoir par les supplices et les peines des coupables, ces sacrilèges, ces ennemis de la paix, ces adversaires de la vérité. Ce n'est pas pour la vérité qu'ils meurent, ces gens-là : ils meurent pour empêcher qu'on n'annonce, qu'on ne prêche, qu'on ne garde la vérité, pour empêcher qu'on n'aime l'unité, qu'on ne chérisse la charité, qu'on ne gagne l'éternité. Oh! comme elle est détestable, la cause de ces gens-là! C'est pourquoi leur souffrance est stérile [2]. » Dans la persécution qui frappait alors les schismatiques, le sermonnaire affectait de voir simplement une opération de police; dans les victimes, dans les martyrs de la secte, il dénonçait de vulgaires malfaiteurs.

Il poussait parfois cette idée-là jusqu'au paradoxe. A l'en croire, au milieu de ces violences officielles dont elle bénéficiait, c'était encore l'Eglise catholique, et elle seule, qui pouvait se plaindre d'être persécutée : cela, parce que les Donatistes, au lieu de se soumettre, osaient poursuivre en secret leur propagande : « Mes très chers frères, disait l'orateur, quelle est donc l'Eglise qui souffre la persécution, si ce n'est l'Eglise catholique, éprouvée par tant de maux? Elle gémit au milieu de tant de scandales des hérétiques. Elle voit que par de perfides exhortations et des mensonges on enlève de son sein les faibles, les enfants, pour les traîner dans je ne sais quelles cavernes aux horribles mystères, pour les rebaptiser, pour exorciser en eux le Christ [3]. » Par une étrange interversion des rôles, les véritables persécuteurs n'étaient pas les bourreaux ou leurs complices : c'étaient les victimes.

A Hippone encore, vers le milieu de l'année 410, à quelques jours d'intervalle, Augustin prononça deux longs sermons, où

1) *Enarr. in Psalm.* 145, 16.
2) *Serm.* 325, 2.
3) *Enarr. in Psalm.* 145, 16.

il tournait presque entièrement contre les Donatistes le commentaire d'un chapitre d'Ezéchiel[1]. Ces deux discours sont en rapport avec un épisode de l'histoire locale du schisme : épisode très significatif, connu surtout par la correspondance. Macrobius, l'évêque schismatique de la ville, se disposait à rebaptiser un sous-diacre catholique, qui, pour se venger d'une excommunication, était passé à l'ennemi. Dès qu'il en avait été informé, Augustin avait envoyé à son confrère deux notables, chargés de lui remettre une lettre de protestation. Ainsi qu'on pouvait s'y attendre, les ambassadeurs avaient été mal accueillis ; ils avaient même failli être maltraités par les sacristains qui veillaient à l'entrée du sanctuaire donatiste[2]. Le lendemain, comme il prêchait, l'évêque catholique ne manqua pas de raconter l'affaire aux fidèles : « Certains de nos frères, dit-il, sont allés hier à la basilique des Donatistes... Voyez comment on les a accueillis. — « Qui êtes-vous ? » leur a-t-on demandé. — « Nous sommes des chrétiens ». — « Non, mais des espions ». — « Nous sommes des catholiques », ont répliqué les nôtres. Alors, on a voulu les maltraiter[3]. » L'aventure avait fait du bruit dans Hippone. Elle révélait trop clairement les dispositions des Donatistes de la ville : raideur intransigeante chez leur évêque, méfiance et brutalité fanatique chez les clercs inférieurs.

L'occasion était belle pour une reprise de controverses. Résolument, dans ses sermons des jours suivants comme dans ses correspondances, Augustin prit à partie les schismatiques. Commentant des versets d'Ezéchiel, il y trouvait les éléments d'une réfutation presque complète du système donatiste. Il discutait le principe du schisme, et développait une fois de plus sa théorie de l'Eglise[4]. Il rappelait les circonstances de la rupture, les vaines accusations contre les traditeurs, les violences quotidiennes des Circoncellions[5]. Il dénonçait l'orgueil des principaux chefs de l'Eglise dissidente : « On a vu s'exalter l'orgueil de Donat : il s'est fait un parti à lui. Parmenianus, qui l'a suivi, a fortifié son erreur[6]. » Tout en constatant la force du Donatisme, l'orateur signalait le point faible de cette Eglise toute locale, isolée, sans liens avec le reste du monde, sans fidèles hors de l'Afrique latine, même dans la province voisine

1) *Serm.* 46 et 47.
2) *Epist.* 106-108.
3) *Serm.* 46, 13, 31.
4) *Serm.* 46, 7, 14-15; 46, 14, 32 et suiv.; 47, 5, 6 et suiv.
5) *Serm.* 46, 12, 29; 46, 15, 39; 47, 10, 17; 47, 13, 22.
6) *Serm.* 46, 8, 17.

de Cyrénaïque[1]. Il n'en mettait pas moins les fidèles en garde contre la propagande des schismatiques, propagande infatigable et sans scrupules, prompte à saisir les occasions, jusque dans les relations de famille. Par exemple, il montrait un Donatiste, sur le point de marier sa fille, exploitant la faiblesse de son futur gendre : « Après tout, pensait tout haut le jeune Catholique, dans une Eglise comme dans l'autre, on trouve Dieu. Qu'importe donc? Ce sont les hommes qui par leurs querelles ont causé cette rupture ; mais partout l'on peut honorer Dieu. — Eh bien! déclarait le Donatiste au prétendant : je ne te donnerai pas ma fille, si tu n'es pas de mon parti[2]. » De tout cela, le prédicateur tirait la même conclusion : c'est que les mesures de répression étaient parfaitement justifiées[3]. Un des discours se terminait par ce mot tranchant, à l'adresse des Donatistes : « Ah! les empereurs catholiques ont bien raison de vous contraindre à l'unité[4] ! »

Telle était aussi la conclusion, un peu inattendue cette fois, d'un sermon très différent, presque contemporain des précédents[5]. C'était dans l'automne de la même année 410. Les circonstances étaient presque tragiques : on venait d'apprendre la chute de Rome, prise le 24 août par les Goths d'Alaric et saccagée par les barbares. Cette nouvelle avait produit en Afrique une très profonde impression : les païens allaient répétant que Rome était punie pour avoir abandonné ses dieux, et bien des fidèles s'étonnaient que la ville de saint Pierre n'eût pas été sauvée par les tombeaux des martyrs. Naturellement, l'orateur parla surtout de la récente catastrophe. Il s'efforçait de calmer les esprits, en réfutant les païens, en rassurant les chrétiens sur les desseins de la Providence, en leur ouvrant les perspectives infinies de la Cité de Dieu[6]. Puis brusquement, par une singulière association d'idées, il revenait à son idée fixe, au schisme africain : comme si, involontairement, il rendait les Donatistes responsables des méfaits d'Alaric.

C'est que, depuis quelques mois, les dissidents s'agitaient beaucoup en Afrique. Ils avaient triomphé bruyamment au début de 410, lors de la promulgation imprévue d'un édit impérial de tolérance ; ils protestaient maintenant contre l'arbitraire du gouvernement, qui, par la loi du 25 août, avait abrogé cet édit[7].

1) *Serm.* 45, 8, 18; 46, 17, 41.
2) *Serm.* 46, 7, 15.
3) *Serm.* 46, 17, 41; 47, 13, 22.
4) *Serm.* 46, 17, 41.
5) *Serm.* 296.
6) *Serm.* 296, 5, 6 et suiv.
7) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51. — Cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107; Augustin, *Epist.* 108, 6, 18.

La persécution avait recommencé, non sans quelques résultats pour la propagande catholique. Fort de la nouvelle loi, qu'il approuvait pleinement, Augustin applaudissait aux conversions. Mais il s'affligeait de l'accueil fait aux convertis par les fidèles.

Il en donnait un exemple : « J'ai été attristé, disait-il, par un fait dont j'ai entendu parler sans en être témoin. Un Donatiste venait à l'Eglise, avouant qu'il avait péché en se laissant rebaptiser. Comme l'évêque l'exhortait à la pénitence, certains frères ont protesté, et ont repoussé le malheureux. Je vous le dis, mes chers frères, cette nouvelle a été pour moi une torture, une torture pour mon cœur. Je vous l'avoue, je n'aime pas cet excès de zèle. » Il recommandait aux fidèles d'accueillir à bras ouverts tous les convertis, même les renégats, les anciens catholiques, traîtres à leur foi première et rebaptisés, qui bon gré mal gré revenaient alors à l'Eglise : « Craignez-vous, à cause de leur perfidie constatée naguère, craignez-vous qu'ils ne profanent les choses saintes ? Eh bien ! on tient compte de votre crainte, on les admet seulement à la pénitence. Ils feront pénitence, quand ils voudront être réconciliés. Alors ils n'y seront forcés ni contraints par personne. En effet, le pénitent catholique n'a plus à redouter les menaces des lois. Au moment où il demande sa réconciliation, il n'a plus peur de personne ; alors, du moins, on doit croire à sa bonne volonté. Supposez même qu'il ait été ramené de force à l'Eglise catholique : désormais, il sera pénitent. Qui donc l'oblige ensuite à solliciter sa réconciliation, si ce n'est sa volonté propre ? Donc, soyons indulgents aujourd'hui pour sa faiblesse, afin de pouvoir plus tard louer sa bonne volonté[1]. » On saisit ici sur le vif, dans ces communautés d'Afrique, les multiples contre-coups des lois de répression. Les conséquences logiques de l'édit d'union, conversions plus ou moins sincères de schismatiques, attitude suspecte de certains ralliés, situation équivoque des renégats ramenés par la force, mauvais accueil fait par les Catholiques à ces traîtres et aux ennemis de la veille : tout cela n'était pas sans causer quelques difficultés aux évêques, obligés sans doute de ménager l'opinion défiante des fidèles, mais naturellement portés à une indulgence systématique envers les convertis, par le fait seul qu'ils approuvaient l'emploi de la contrainte.

La dernière période de la campagne d'Augustin contre le Donatisme (411-420) est assez largement représentée par toute une série de sermons, prononcés en différentes villes, que l'on

1) Augustin, *Serm.* 296, 11, 12.

peut dater plus ou moins exactement. Tous ont pour trait commun d'être en rapport avec la grande Conférence de 411.

Deux d'entre eux, qui sont de précieux documents d'histoire, nous conduisent à Carthage en mai 411 : dans des circonstances très solennelles, pendant les préparatifs de la Conférence, dont ces discours étaient comme le prélude[1]. Depuis le milieu de mai, Augustin était à Carthage, attendant l'ouverture des débats, réglant avec Aurelius et le concile les derniers détails de la future controverse. Connaissant bien les Donatistes, il redoutait de leur part, au dernier moment, quelque surprise ; il craignait qu'un incident imprévu ne leur fournît un prétexte pour se dérober[2]. Il avisait donc aux moyens de prévenir ce genre d'incidents, comme d'assurer au colloque des évêques une atmosphère de calme et de paix. D'accord avec son ami l'évêque de Carthage, il cherchait à faire comprendre aux fidèles qu'ils avaient aussi leur rôle à jouer dans l'affaire, et que ce rôle consistait surtout à se tenir tranquilles. Hanté par la crainte du désordre et des querelles, il prêchait sur la paix et sur la charité.

D'où, vers le 20 mai, le beau sermon « Sur la paix ». L'orateur commençait par un éloquent panégyrique du mot et de la chose, du sentiment et du fait : de cette « paix catholique », qui, avec la charité de l'Evangile, impliquait alors en Afrique l'unité religieuse[3]. De la doctrine, il tirait les conséquences pratiques. Le vrai moyen d'assurer la paix, disait-il aux fidèles, c'est d'en donner l'exemple : « Ayez donc en vous la paix, mes frères. Si vous voulez y amener les autres, commencez par l'avoir en vous, par vous y attacher... L'hérétique déteste la paix, comme les yeux malades détestent la lumière. La lumière en est-elle moins bonne, parce que les yeux malades ne peuvent la supporter[4] ? » Puis l'évêque d'Hippone annonçait au peuple le rétablissement prochain de l'unité. Il raillait l'inquiétude causée aux dissidents par cette perspective de réconciliation : « On annonce aux Donatistes qu'on va rétablir la paix entre les chrétiens. A cette nouvelle, ils disent entre eux : « Malheur à nous ! » — « Pourquoi cela ? » — « C'est que l'unité vient ». — « Eh bien ! pourquoi ces mots : « Malheur à nous ! L'unité vient » ? Vous auriez mieux fait de dire jadis : « Malheur à nous ! La dissension vient ». A Dieu ne plaise ! La dissension est pour les chrétiens comme les ténèbres pour les yeux. Non, c'est l'unité qui vient : réjouissez-

1) *Serm.* 357 et 358.
2) *Brevic. Collat.*, I, 10.
3) *Serm.* 357, 1-2.
4) *Ibid.*, 357, 3.

vous, mes frères. Pourquoi tremblez-vous? C'est l'unité, vous dit-on. On ne vous dit pas : « C'est une bête féroce, c'est le feu ». Non, c'est l'unité, c'est la lumière[1]. » Aux provocations et aux injures des Donatistes, les Catholiques devaient répondre par la douceur et la patience : « En face des schismatiques, mes très chers frères, montrez une douceur vraiment chrétienne, vraiment catholique... Evitez toute querelle, évitez même maintenant de discuter pour défendre votre foi : craignez que de la dispute ne sorte une étincelle, craignez de fournir une occasion à ceux qui la cherchent. On vous lance une injure? Supportez-la, feignez de ne pas entendre, oubliez... — Mais, dites-vous, je ne puis souffrir qu'on blasphème l'Eglise. — Eh bien! l'Eglise elle-même vous prie de souffrir qu'on la blasphème. — Mais on attaque mon évêque, on accuse mon évêque. Puis-je me taire? — Oui, laissez accuser, et taisez-vous ; ce n'est pas approuver, mais supporter. Faites cela pour votre évêque... Ne répondez pas aux injures par des injures : priez pour celui qui injurie[2]. » Plus que jamais, dans ces circonstances graves, les fidèles devaient tout sacrifier à la fraternité chrétienne. Eux aussi, ils pouvaient contribuer au succès de la Conférence. Ils devaient aux évêques le concours de leurs prières, de leurs jeûnes, de leurs aumônes. Enfin, on leur recommandait de remplir avec empressement tous les devoirs d'hospitalité, d'ouvrir largement leurs maisons aux évêques et aux clercs venus de toutes les provinces pour le grand débat[3].

« La paix et la charité », tel est le titre et tel est le thème du second sermon, prononcé quelques jours plus tard, probablement le 31 mai. Le lendemain, 1er juin, s'ouvrait la Conférence : nous avons donc, ici, les dernières recommandations d'Augustin aux fidèles de Carthage. On s'en aperçoit dès ses premiers mots, au ton solennel de l'exorde. Il parlait avec émotion du rôle décisif qu'allaient jouer les évêques pour le rétablissement de la paix et de l'unité : « Nous travaillons pour vous, pour nos ennemis qui sont les vôtres, pour le salut de tous, pour la tranquillité, pour la paix commune, pour l'unité que le Seigneur a prescrite et qu'il chérit. Aidez-nous de vos prières, pour que nous puissions vous en parler souvent et nous réjouir avec vous. Parler de la paix et de la charité, nous y prenons toujours plaisir, et nous devons toujours le faire : surtout au temps où nous sommes... Nous aimons l'Eglise catholique ; à ses

1) *Serm.* 357, 3.
2) *Ibid.*, 357, 4.
3) *Serm*, 357, 5.

ennemis, nous offrons la paix, la concorde, la réconciliation... La victoire appartient toujours à la vérité ; et la victoire de la vérité, c'est la charité[1]. » Donc les Catholiques étaient sûrs de l'emporter à la Conférence, parce que leur cause était la bonne : leur Eglise était l'Eglise universelle annoncée par l'Evangile, l'Eglise du Christ[2].

Après un bel éloge de la charité chrétienne, l'orateur rappelait l'engagement pris par lui et ses confrères, dans la réponse du concile au second édit de Marcellinus : la promesse de démissionner, si leur parti était vaincu, et, en cas de victoire, la promesse de conserver aux évêques donatistes leur rang et leur dignité. Il disait à ses adversaires : « Vous voulez être évêques? Soyez-le avec nous. — Mais le peuple ne veut pas avoir deux évêques. — Eh bien ! partagez avec nous l'héritage, en bons frères. Que nos honneurs ne soient pas un obstacle à la paix du Christ... Reconnais en moi un frère : moi, je reconnais en toi un frère, mais abstraction faite du schisme, de l'erreur, de la dissension[3]. » Loin de redouter la discussion, les évêques catholiques l'appelaient de tous leurs vœux, comme le prouvait leur lettre collective à Marcellinus : « Si nous parlons de paix, ajoutait l'orateur, c'est par amour de la paix, non par défiance de la vérité. Nous l'avons déclaré dans notre réponse qui a été affichée, que vous avez lue : nous ne fuyons pas la controverse, nous insistons au contraire pour l'obtenir[4]. » Puis c'étaient des recommandations d'ordre tout pratique, dictées par le souci d'assurer le calme aux travaux de la Conférence : « Qu'aucun de vous, mes frères, ne se précipite vers le local de la Conférence. Evitez même, s'il est possible, de passer par le quartier, dans la crainte des disputes et des querelles qui pourraient surgir, dans la crainte de fournir une occasion à ceux qui cherchent une occasion... Vous avez lu, sur les affiches, l'édit de l'honorable président. Si cet édit a été affiché, ce n'est pas à cause de vous, qui craignez Dieu et qui ne méprisez pas l'avertissement de vos évêques. C'est à cause de ceux qui seraient tentés de n'en pas tenir compte, de le mépriser. Avis aux intéressés... Evitons donc toutes les séditions, toutes les causes de sédition... Tandis que nous discuterons pour vous, priez pour nous[5]. » Le discours se terminait, comme le précédent, par une invitation à prier, à jeûner, à faire l'aumône, pour attirer les bénédictions divines sur la controverse épiscopale[6].

1) *Serm.* 358, 1.
2) *Ibid.*, 358, 2-3.
3) *Ibid.*, 358, 4.
4) *Serm.* 358, 5.
5) *Ibid.*, 358, 6.
6) *Ibid.*

La Conférence de Carthage avait consacré le triomphe éclatant et définitif du Catholicisme africain. Augustin n'en poursuivit pas moins sa prédication antidonatiste : avec la même ardeur, mais avec des méthodes nouvelles et dans un esprit nouveau. Maintenant que la victoire était acquise, il se préoccupait de l'organiser, de la rendre durable, en stimulant le zèle de ses collègues et en ralliant les schismatiques désemparés. On le rencontre alors en différentes villes, partout prêchant, moins pour argumenter encore contre le schisme que pour faire connaître au public les résultats de la grande controverse, pour répondre aux accusations ou aux allégations tendancieuses des évêques dissidents, pour déterminer ou hâter les conversions en éclairant les laïques sur la réalité des faits. Telles étaient sans doute ses homélies de Constantine, dans l'été de 412 : homélies perdues, dont le succès est attesté par sa correspondance avec les ralliés de cette ville[1]. En tout cas, une série de sermons conservés nous permet encore aujourd'hui de le suivre en plusieurs cités dans cette nouvelle campagne : non seulement à Hippone, mais à Carthage, à Sinitum, à Hippo Diarrhytos[2].

Tous les sermons de cette dernière période, ceux de Carthage ou de Proconsulaire comme ceux d'Hippone ou de Numidie, présentent à peu près les mêmes éléments et les mêmes traits. On y retrouve bien encore les controverses traditionnelles sur le schisme, sur le baptême, sur la conception de l'Eglise, sur le Maximianisme[3]. Mais ce n'est plus là qu'un élément accessoire. L'essentiel de cette prédication, c'est désormais le récit ou le rappel des faits nouveaux : les débats de la grande Conférence, la victoire complète des Catholiques, la sentence de Marcellinus et l'édit impérial d'union, la publication des *Gesta*, ces procès-verbaux sténographiés des séances, qui attestaient la déroute des évêques donatistes et répondaient d'avance à leurs récriminations[4].

Parlant à Hippone vers la fin de 411, Augustin annonçait au peuple qu'il allait faire afficher les *Gesta*, où tous verraient comment les mandataires donatistes s'étaient condamnés eux-mêmes par leurs propres déclarations : « Vous le verrez par les *Gesta*, qui seront bientôt affichés, et que vous pourrez lire... O hérétique à l'âme incurable et haineuse, tu as prononcé ta propre condamnation. Alors, pourquoi accuser le juge ? Si j'ai corrompu

1) *Epist.* 144, 1-3.
2) *Serm.* 10; 99; 112; 138; 164; 359.
3) *Serm.* 10, 6 et suiv.; 99, 8 et suiv.; 138, 7-10; 164, 7, 10 et suiv.
4) *Serm.* 10, 8; 99, 8; 112, 7, 8; 138, 3; 164, 8, 12 et suiv.

le juge pour obtenir une sentence favorable, qui donc t'a corrompu, toi, pour te décider à te condamner toi-même[1]? » Prêchant vers 412 dans un diocèse voisin, il faisait allusion à la démarche qui avait attesté le désintéressement des évêques catholiques et leur sincérité dans la controverse : l'engagement de démissionner tous, s'ils étaient vaincus[2]. Dans un autre discours, à propos de l'orgueil des Donatistes et de leurs prétentions au monopole de la sainteté, il racontait l'incident burlesque de leurs mandataires refusant de s'asseoir à la Conférence : « Voyez ce qui s'est passé récemment dans notre Conférence : vous pouvez le lire vous-mêmes dans les *Gesta*. Le président invitait nos adversaires à s'asseoir comme nous. Les Donatistes ont cru devoir répondre : « L'Ecriture nous défend « de siéger avec des gens comme ceux-là. » Ils craignaient apparemment, si les sièges se touchaient, d'être contaminés par nous[3]. » Le thème dominant de cette prédication, c'étaient toujours les allusions ou les renvois aux procès-verbaux de 411.

La grande victoire des Catholiques à Carthage en entraînait partout d'autres, qu'on annonçait de jour en jour. Le prédicateur prenait plaisir à enregistrer les conversions, à les signaler, à les commenter[4]. Mais il déplorait l'erreur persistante des trop nombreux schismatiques qu'égarait encore l'entêtement, ou l'habitude, ou un respect superstitieux des traditions de famille. Il raillait la faiblesse ou la sotte intransigeance de ces attardés ; il dénonçait la folie des forcenés qui alors se brûlaient vifs dans la vaine illusion du martyre[5]. Dans cette fidélité à une Eglise morte ou moribonde, il ne voyait qu'aveuglement ou orgueil : « On ne trouve pas trace de charité, disait-il, chez ces gens qui, même convaincus d'erreur, n'aiment pas l'unité[6]. » Il développait à l'occasion sa théorie de la contrainte[7]. Pourtant, il recommandait aux fidèles de ménager les schismatiques intransigeants : « Pour nous, mes frères, soyons patients, même envers ces obstinés... Ne les insultons pas, ne les provoquons pas, pour ne pas redoubler leur amertume. Expliquons-nous avec douceur. Ne triomphons pas orgueilleusement de notre victoire[8]. » Tout en combattant avec énergie les derniers tenants de la secte, il se gardait de les pousser à bout, espérant bien les ramener un jour.

Le spécimen le plus intéressant de la prédication antidonatiste

1) *Serm.* 164, 9, 13.
2) *Serm.* 10, 8. — Cf. Possidius, *Indic. operum Augustini*, 3 : Siniti habitus.
3) Augustin, *Serm.* 99, 8.
4) *Serm.* 359, 4 et 7.
5) *Serm.* 112, 7, 8; 138, 2-3; 164, 10, 14-15; 359, 8.
6) *Serm.* 138, 3.
7) *Serm.* 112, 7, 8.
8) *Serm.* 164, 10, 15.

d'Augustin dans cette dernière période, après la Conférence de Carthage, est le beau sermon qu'il prononça vers le début de 412 dans la ville d'Hippo Diarrhytos, notre Bizerte, pour la dédicace de la basilique Florentia[1]. Il profita sans doute d'un de ses voyages à Carthage pour assister à cette cérémonie, où le conviait son ami Florentius, l'évêque catholique de l'endroit. Quand il fut là, on voulut l'entendre, on le pria de prêcher, pour que la fête fût complète : il prêcha surtout contre les schismatiques.

C'est que la question du schisme, à Hippo Diarrhytos comme en bien d'autres cités, était toujours actuelle. Pendant de longues années, Florentius avait eu à batailler contre les Donatistes de son diocèse, surtout contre leur évêque Victor, qui se plaignait amèrement de lui et qui l'accusait de l'avoir fait jeter en prison[2]. Instruit par son expérience personnelle, il était devenu l'un des auxiliaires les plus zélés d'Augustin dans la campagne pour le rétablissement de l'unité. A deux reprises, en 408 et en 410, il avait été l'un des ambassadeurs envoyés en Italie pour y porter à l'empereur les vœux et les requêtes du concile de Carthage[3]. A la Conférence de 411, il avait été l'un des conseillers adjoints aux mandataires du parti catholique[4]. Rentré dans son diocèse, il s'empressa d'y faire exécuter l'édit d'union. Il fut récompensé de son zèle par de nombreuses conversions[5]. Mais il ne les jugeait pas encore assez nombreuses pour remplir sa nouvelle basilique. Venu là pour la dédicace, invité à prononcer le discours d'apparat, l'évêque d'Hippone saisit l'occasion pour donner à son collègue et ami, contre les derniers dissidents, l'appui de son éloquence et de son autorité.

L'orateur prit pour texte un mot de l'*Ecclésiastique :* la « concorde des frères — *concordia fratrum*[6] ». Il commença par un magnifique éloge de la concorde, cette union des cœurs entre chrétiens[7]. Puis il précisa peu à peu sa pensée, en dénonçant autour de lui les ennemis obstinés de la paix, irréconciliables encore après leur confusion et leur déroute de Carthage. Il en appelait à la fraternité chrétienne, affirmant que les Catholiques voulaient seulement le bien des Donatistes : « Que tous les chrétiens soient frères, s'écriait-il; que tous les baptisés soient frères... Nous avons l'air d'être en procès avec les Donatistes; mais cela n'est pas. Etre en procès, c'est vouloir du mal à son adversaire,

1) *Serm.* 359.
2) *Collat. Carthag.*, I, 139 et 142.
3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 106-107.
4) *Collat. Carthag.*, I, 55.
5) Augustin, *Serm.* 359, 4 et 7.
6) *Ecclesiastic.*, 25, 2.
7) Augustin, *Serm.* 359, 1-3.

c'est vouloir lui enlever quelque chose et l'acquérir pour soi-même... Tel n'est pas notre cas. Vous le savez bien, vous qui plaidez hors de l'unité ; vous le savez aussi, vous que nous avons conquis sur le schisme... Nous voulions simplement, à Carthage, sauver avec nous ceux avec qui nous avions l'air, avec qui nous avons l'air encore, d'être en procès[1]. » Il expliquait aux fidèles ce qu'on s'était proposé à la Conférence. Il les renvoyait aux procès-verbaux des séances, aux *Gesta*, à la synodale par laquelle les membres du concile catholique s'étaient engagés à conserver leur dignité aux évêques donatistes : « Voilà ce que nous voulons : les *Gesta* publics l'attestent. Voilà ce que nous avons voulu à Carthage : c'est ce que prouvent non seulement des sermons, mais nos lettres officielles. Vous aimez l'épiscopat ? Eh bien ! gardez-le avec nous. En vous, nous n'avons rien à haïr, à détester, à maudire, à anathématiser, si ce n'est une erreur humaine[2]. » Il résumait ensuite les débats de Carthage sur la *Causa Ecclesiæ*, sur la *Causa Cæciliani*[3]. Il constatait que la victoire des Catholiques n'était pas stérile : témoin les conversions qui, depuis la Conférence, se multipliaient partout[4]. Malheureusement, bien des chrétiens s'obstinaient encore à rester hors de l'Église : effet du fanatisme, de l'indifférence, de l'habitude, des traditions de famille. Malgré tout, on ramènerait ces égarés par la charité ou par la force : même ces farouches Circoncellions, endurcis dans le crime, qui venaient encore de couper la langue à un prêtre[5].

Mais la basilique ? La dédicace ? L'orateur y arrivait enfin. Dans cette église neuve, construite aux frais des fidèles et baptisée du nom de leur évêque, il voyait le symbole de la concorde, de la charité, des réconciliations présentes ou futures : « Je vous parle ici pour mon frère votre évêque, dont vous devez être la joie en obéissant au Seigneur votre Dieu. C'est au nom de Dieu qu'a été construite pour vous cette église, par les soins de votre évêque, grâce aux souscriptions généreuses des fidèles... Vous avez honoré votre évêque Florentius en appelant *Florentia* cette basilique : mais vous aussi, vous êtes sa *florentia*, sa couronne de fleurs. » Et plus loin, à propos de la résurrection : « Ce sera notre couronne de fleurs, notre *florentia*, notre vraie *florentia*[6]. » Innocent jeu de mots, trop fleuri peut-être pour la circonstance, mais qui dut ravir les auditeurs avec l'orateur. C'était le bouquet de cet original sermon de dédicace :

1) Augustin, *Serm.* 359, 4.
2) *Ibid.*, 359, 5.
3) *Ibid.*, 359, 6.
4) Augustin, *Serm.* 359, 7.
5) *Ibid.*, 359, 8.
6) *Ibid.*, 359, 9.

sermon de guerre autant que de fête et de paix. S'il y était surtout question du Donatisme, c'est que la nouvelle basilique consacrait à Hippo Diarrhytos la récente victoire de Florentius sur le Donatisme local.

Un dernier groupe d'homélies, aussi complexe en ses éléments qu'imposant par le nombre des discours, marque pour nous vers 416, la dernière étape de la prédication antidonatiste d'Augustin. Cette année-là, avant Pâques[1], il prit pour thème ordinaire de ses sermons à Hippone l'Evangile de saint Jean, qu'il résolut d'expliquer entièrement aux fidèles, chapitre par chapitre, verset par verset. D'où une première série de douze homélies[2]. Vinrent les fêtes de Pâques. A ce moment, après son douzième discours, l'évêque interrompit l'explication de l'Evangile, pour commenter dans sa chaire, en dix sermons, la première Epître de saint Jean[3]. Après les fètes de Pâques, il revint à l'Evangile, dont il acheva l'explication en cent douze séances[4]. Nous possédons en entier cet ensemble majestueux de cent trente-quatre sermons, cent vingt-quatre sur l'Evangile de saint Jean, dix sur la première Epître de cet apôtre : tous prononcés en quelques mois, sans interruptions notables, presque jour par jour, à Hippone[5].

Dans cet énorme recueil d'homélies consacrées à saint Jean, la polémique contre le Donatisme occupe une place importante. Souvent, à propos de tel ou tel verset, le prédicateur revenait sur la question du schisme, qui toujours le hantait. Ordinairement, il s'en tenait aux généralités de la controverse traditionnelle : prétextes et circonstances de la rupture, théorie du baptême, conception de l'Eglise[6]. Parfois il évoquait, non sans ironie, la figure presque légendaire du prophète de la secte, le fameux Donat de Carthage : « Va donc, Donat, et crie : Je suis éloquent. Va donc, et crie : Je suis savant[7]. » Il raillait les miracles de l'apôtre donatiste et de ses disciples : « Qu'on ne vous chante plus des histoires comme celle-ci : « Pontius a fait un mi-« racle. — Donat s'est mis en prière, et, du haut du ciel, Dieu « lui a répondu[8]. » Ou encore, l'orateur montrait le schisme

1) *In Evangelium Iohannis tractatus* 6, 1; 10, 10; 11, 1. — Cf. 13, 1.

2) *In Evangelium Iohannis tractatus* 1-12.

3) *In Epistulam Iohannis tractatus* 1-10, et *Prolog.* de ce recueil. — Cf. *In Evangelium Iohannis tractatus* 13, 1.

4) *In Evangelium Iohannis tractatus* 13-124. — Cf. 13, 1.

5) *Ibid.*, 6, 25; 13, 1; *Prolog.* du recueil *In Epistulam Iohannis.*

6) *In Evangelium Iohannis tractatus* 4, 9-11 et 16; 5, 11-18; 6, 7-21; 7, 3-4 et 11; 9, 13; 10, 5-9; 11, 12; 12, 2 et 9; 13,3 et 10-11, etc.; *In Epistulam Iohannis tractatus* 1, 8-13; 2, 1-4; 3, 4-9; 10, 8.

7) *In Evangelium Iohannis tractatus* 6, 20. — Cf. 47, 4.

8) *Ibid.*, 13, 17.

puni par le schisme, dans l'émiettement providentiel du Donatisme en une infinité de sectes minuscules [1].

Ce qui est plus caractéristique et plus important ici, ce sont les allusions aux faits du jour : les traits qui visaient le Donatisme contemporain, partout proscrit, mais redoutable encore en Numidie. Le sermonnaire s'expliquait souvent sur ces persécutions dont se plaignaient si amèrement les schismatiques irréconciliables ; il cherchait à justifier les lois impériales, l'édit d'union, l'intervention du pouvoir séculier [2]. Il s'expliquait aussi sur un point encore plus délicat, les confiscations faites à Hippone au profit de son Eglise : « Quel argument nous opposent les Donatistes, ne sachant plus que dire ? Ils vont répétant : « On « nous a pris nos fermes (*villæ*), on nous a pris nos domaines « (*fundi*). » — Ils produisent des testaments : « Voici, disent-ils, l'acte par lequel Gaius Seius a donné un domaine à l'Eglise qui avait pour chef Faustinus. » — Mais quelle est cette Eglise dont Faustinus était évêque ? Qu'est-ce que cette Eglise ? — « C'est, dit-on, l'Eglise dont Faustinus était le chef. » — Mais Faustinus n'était pas le chef de l'Eglise, il était le chef d'un parti... Vous savez, mes frères, que maintenant ces fermes n'appartiennent pas personnellement à Augustin. Si vous ne le savez pas, si vous croyez que je prends plaisir à la possession de ces fermes, eh bien ! Dieu me connaît : il sait, lui, ce que je pense de ces fermes et ce que j'y souffre [3]. » Ces tracas que causait à leur vainqueur l'administration des biens confisqués, c'était une petite revanche pour les schismatiques dépossédés.

Depuis que les dissidents d'Hippone avaient vu leurs basiliques et tous les revenus de leur communauté passer aux mains de l'adversaire, la plupart avaient été touchés de la grâce. L'évêque catholique facilitait par tous les moyens ce retour des enfants prodigues; et le prédicateur, enregistrant ces conversions, ne manquait pas d'en triompher [4]. Il avouait pourtant qu'on se heurtait encore à bien des résistances. A ses auditeurs, dont beaucoup avaient pu s'en apercevoir à leurs dépens, il rappelait que les fanatiques tenaient toujours la campagne, que les Circoncellions poursuivaient le cours de leurs exploits diaboliques, en compagnie de leurs vierges saintes, mégères dévotes et galantes, vraies filles de Satan [5]. Il dénonçait la folie chronique des prétendus martyrs de la secte : ceux d'autrefois,

1) *In Evangelium Iohannis tractatus*, 10, 6.

2) *Ibid.*, 6, 22-26; 11, 13-14; *In Epistulam Iohannis tractatus* 10, 10; etc.

3) *In Evangelium Iohannis tractatus* 6,25.

4) *Ibid.*, 6, 24.

5) *Ibid.*, 13, 13-14.

comme Marculus ou Donat de Bagaï, et ceux du moment, ceux qui se brûlaient vifs pour échapper aux persécuteurs en gagnant le Paradis [1]. Enfin, l'orateur constatait avec indignation que le parti des proscrits recrutait encore des prosélytes : « Tu entends dire : « Mettez-le hors de l'Eglise. » — Aussitôt tu réponds : « Je m'en vais vers le parti de Donat [2]. » Quand il notait ces retours offensifs du Donatisme aux abois, Augustin ne pouvait se dissimuler que sa victoire n'était pas complète : çà et là, même dans son diocèse d'Hippone, le fanatisme résistait à tout, aux proscriptions et aux confiscations comme à la charité, comme aux sermons. C'est pour cela sans doute que le prédicateur songeait si souvent au Donatisme, cinq ans après la Conférence de Carthage, en commentant l'Evangile et l'Epître de saint Jean.

Dès ce temps-là, cependant, et dans le diocèse d'Hippone comme ailleurs, le parti de Donat était définitivement vaincu, ses communautés dissoutes, ses clercs en déroute. Traqué simultanément par les évêques et par les commissaires impériaux, il perdait chaque jour des fidèles. La résistance désespérée des chefs ou de quelques fanatiques n'était plus un danger sérieux pour l'Eglise catholique, dont les défenseurs se tournaient de plus en plus contre d'autres adversaires, surtout contre les Pélagiens. C'est ce dont témoigne nettement l'histoire de la prédication d'Augustin, comme celle de ses correspondances ou de ses traités polémiques. Dans ses homélies postérieures à 416, il ne parlait plus guère du Donatisme; ou il n'en parlait qu'incidemment, par exemple dans deux sermons théologiques qui datent probablement de 417 [3]. Une seule fois, dans sa prédication des années suivantes, il prit franchement à partie les schismatiques, ou plutôt un schismatique : le 18 septembre 418, en Maurétanie, dans ce célèbre sermon de Caesarea, où il rendit muet le bavard Emeritus [4]. Mais ce n'est là qu'un épisode d'histoire locale, d'un intérêt presque rétrospectif pour la controverse générale. Et c'est la dernière trace certaine de la prédication antidonatiste d'Augustin.

Cette prédication, qui avait duré près de trente ans, avait été pour l'évêque d'Hippone l'un des principaux moyens d'action dans sa campagne victorieuse contre le schisme. Comme on l'a vu, elle a laissé de nombreux témoins en plusieurs groupes de

1) *In Evangelium Iohannis tractatus*, 11 15; *In Epistulam Iohannis tractatus*, 6, 2.

2) *In Evangelium Iohannis tractatus*, 10,5.

3) *Serm.* 182 et 183.

4) *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 et suiv. — Cf. *Gesta cum Emerito*, 1; *Retract.*, II, 77.

sermons : sermons d'autant plus significatifs pour le critique et pour l'historien, que très souvent nous en pouvons préciser les circonstances de temps et de lieu. Autant que de belles œuvres d'éloquence, beaucoup de ces discours sont de précieux documents d'histoire.

D'abord, par toutes les pièces qu'ils nous ont conservées, et qui y sont reproduites en entier ou par fragments. Telle, la réponse du primat donatiste à Aurelius, en 403, devant les magistrats de Carthage[1] ; ou la diatribe de Primianus contre Augustin[2]; ou la profession de foi d'un schismatique converti[3]; surtout la synodale de Cabarsussa, une pièce de premier ordre, dont le texte peut être reconstitué intégralement avec les citations méthodiqués du sermonnaire[4]. Ajoutons que plusieurs homélies d'Augustin sont en elles-mêmes, dans toute la force du terme, de vrais documents historiques : notamment, les sermons sur la paix, inséparables du dossier de la grande Conférence[5]. Et nous ne parlons pas de tous les faits, incidents des querelles locales, détails de mœurs, épisodes des conversions, qui sont connus seulement par ces discours, et qui éclairent sur tant de points l'histoire du schisme à Hippone ou à Carthage.

Sur le rôle personnel d'Augustin dans la longue bataille contre l'Eglise dissidente, l'ensemble de ces sermons constitue un dossier très important. On y voit l'évêque d'Hippone poursuivant au jour le jour par la parole, en chaire, la propagande infatigable qu'il menait en même temps par d'autres moyens, dans des circonstances plus solennelles ou plus rares, dans les assemblées d'évêques, dans les controverses écrites, dans les correspondances. Et cette petite guerre par le sermon n'avait rien d'abstrait ni de convenu. On suit le prédicateur d'étape en étape, d'année en année, souvent de ville en ville, d'Hippone à Sinitum ou à Constantine, d'Hippo Diarrhytos à Carthage[6]. On le voit s'adapter toujours aux circonstances, changer de thème et de méthode suivant le public, suivant la condition légale et la situation de fait du Donatisme. C'est dire que ces sermons, si riches de matière, ont aussi une grande valeur littéraire : ils ont la variété de la vie et le mouvement de la bataille, avec l'attrait d'une force originale et d'une puissante personnalité d'orateur.

Pour l'historien du Donatisme, ils complètent heureusement

1) *Serm. II in Psalm.* 36, 18.
2) *Serm. III in Psalm.* 36, 18-20.
3) *Serm.* 360.
4) *Serm. II in Psalm.* 36, 20.
5) *Serm.* 357 et 358.
6) *Serm.* 10; 62; 90; 112; 138; 357-359; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36; *Epist.* 144, 1-3.

le témoignage des traités et des correspondances. De part et d'autre, sans doute, c'est à peu près le même fonds d'idées, d'arguments, de textes bibliques ; ce sont les mêmes matériaux, comme c'est le même esprit. Considérée dans ses éléments, la controverse des sermons est tantôt celle des traités, avec plus de souplesse, tantôt celle des lettres, avec un tour plus objectif[1]. Pourtant, la différence est grande : cette différence est tout entière dans la façon de présenter les choses. Orateur incomparable, habile à saisir et à pénétrer l'âme d'un public, Augustin savait parler leur langue aux gens du peuple ; il savait mettre à leur portée les faits et les textes, jusqu'aux questions de théologie ou d'exégèse. Dans sa chaire épiscopale, il évitait avec soin les longues dissertations, les argumentations ou réfutations en règle. Il procédait par allusions rapides aux preuves traditionnelles, qu'il excellait à condenser en formules saisissantes dans un raccourci pittoresque. Il s'attachait de préférence aux faits de l'histoire contemporaine ou de la vie courante. Il piquait la curiosité de ses auditeurs, en commentant avec une bonhomie malicieuse les événements du jour. Il tenait en haleine cette curiosité par les anecdotes ou les souvenirs personnels dont il animait son discours. Il multipliait les questions, les réponses, les dialogues, les portraits, les croquis, les scènes de mœurs[2]. Il prenait à témoin les assistants ; il les mêlait à ses polémiques, les entraînait à sa suite, en leur prouvant que la cause de l'Eglise était la leur. Et, d'une phrase à l'autre, il changeait de ton, passant de la gravité à la plaisanterie, de l'Ecriture à la raillerie, puis revenant de l'invective à l'exhortation, de l'ironie à l'onction. Tout cela, d'un air naturel, sans éclats ni violents contrastes, sans appuyer ou insister outre mesure, comme dans une conversation entre amis. Bref, avec un art consommé, la controverse était ici mise au point pour le public africain d'un sermon : public d'illettrés ou de demi-lettrés, peu familier avec la théologie ou l'exégèse, curieux du présent plus que du passé, des faits plus que des idées, des choses ou des personnes plus que des théories[3].

On aperçoit maintenant l'intérêt particulier de ces homélies sur le Donatisme. Dans les traités, la polémique se présente

1) Voyez plus haut l'analyse des thèmes développés dans les sermons antidonatistes.

2) *Serm.* 197, 4; 252, 4-5; 357-359; *Enarr. in Psalm.* 10, 5; 21, 26; 54, 16 et suiv.; 57, 9; 62, 11, 17 et suiv.; 69, 5; 124, 10; 132, 6; 138, 26.

3) Il en était ainsi même à Carthage. Cf. *Serm.* 62; 90; 112; 138; 357-358; *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36.

généralement sous des formes plus ou moins didactiques et doctrinales. Dans les correspondances, elle revêt des formes multiples, très diverses suivant l'occasion et la personnalité des correspondants, mais ordinairement plus souples et ondoyantes : plus littéraires aussi, les destinataires étant presque toujours des lettrés. Dans les sermons, comme il est naturel, la controverse prend l'allure oratoire, mais sans rien de solennel. C'est une éloquence simple et familière, faite de précision et de clarté, de citations brèves et d'allusions, de conseils et de railleries, d'invectives discrètes et d'exhortations, de récits et d'anecdotes, de dialogues et de portraits, d'onction et d'ironie : vivante image de la propagande populaire d'Augustin, dans son diocèse et ailleurs, surtout à Hippone et à Carthage.

Si l'évêque d'Hippone a prêché si souvent à Carthage contre les schismatiques, c'est que régulièrement il se rendait dans cette ville pour les grands conciles de l'Afrique chrétienne, périodiquement convoqués et présidés par son ami Aurelius. On aimerait à suivre Augustin dans ces assemblées d'évêques, où son talent d'orateur, comme sa réputation et son autorité personnelle, lui assuraient à côté du président la première place. Nul doute qu'il y ait joué le rôle prépondérant, puisque toujours il y faisait prévaloir ses idées. Par exemple, en 403, sur le projet de conférence générale entre les deux partis[1] ; en 404, lors des débats sur les démarches à faire auprès de l'empereur, pour réclamer l'assimilation des Donatistes aux hérétiques[2]; en 410, lors de l'envoi d'une ambassade en Italie, pour obtenir la convocation de la grande Conférence[3] ; en 411, lors de la rédaction du *mandatum*, au moment de l'élection des mandataires[4]. De même, dans les conciles de Numidie : notamment dans le synode de Constantine, qui, le 14 juin 412, lança l'*Avertissement* aux Donatistes[5]. Si toutes ces assemblées ont adopté les plans d'Augustin, si même elles l'ont chargé de rédiger certaines pièces que nous possédons, si elles confiaient à ses amis les ambassades et les négociations délicates, c'est qu'elles reconnaissaient en lui un chef et subissaient l'ascendant de sa parole. A coup sûr, il a été le grand orateur de ces conciles, comme il en était, toujours d'accord avec son ami Aurelius, l'inspirateur et le guide.

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92; Augustin, *Epist.* 88, 7; *Serm. III in Psalm.* 32, 29; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93; Augustin, *Epist.* 88, 7; 185, 7, 25.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107.

4) *Collat. Carthag.*, I, 16-18 et 55; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 5-7 et 10; *Epist.* 128 et 129; *Gesta cum Emerito*, 6.

5) Augustin, *Epist.* 141; *Retract.*, II, 66.

Malheureusement, cette partie de son œuvre oratoire est perdue. Les Actes de ces conciles, où il prononça tant de discours et remporta tant de succès, nous sont parvenus plus ou moins incomplets, abrégés, mutilés, dans des compilations postérieures, qui nous ont conservé surtout les canons, avec les préambules et quelques allocutions du président[1]. Si précieux qu'ils soient pour l'historien, ces documents ne nous renseignent guère sur les incidents et la physionomie des séances, sur le rôle joué dans la discussion par tel ou tel membre de l'assemblée. Nous ne saurions ce qu'a été l'évêque d'Hippone comme orateur de concile, si nous ne possédions, presque en entier, le volumineux procès-verbal de la Conférence de 411. Ici, au contraire, nous trouvons fidèlement enregistrés, sténographiés, certifiés authentiques par les signatures des intéressés, tous les discours et les moindres mots prononcés au cours des débats. C'est dire qu'y retentit souvent la voix d'Augustin, initiateur, inspirateur et triomphateur de la grande Conférence[2].

Pendant les trois audiences, il prit la parole plus de soixante fois. D'ailleurs, ses multiples discours se répartissent très inégalement entre les trois séances. Presque muet à la première, il intervint davantage à la seconde, il entra résolument en scène dès le début de la troisième[3], et il resta dès lors au premier plan : de plus en plus, à mesure que la controverse s'acheminait vers le dénouement, il était le chef de chœur et le porte-parole des mandataires catholiques. C'est qu'il n'abandonnait rien au hasard, dans ses discours comme dans sa politique. Il mettait son éloquence, toute son éloquence, au service de l'Eglise : il n'était pas homme à compromettre l'autorité de sa parole par des manifestations intempestives, pas plus qu'à se dérober au moment d'agir. Par suite d'une convention formelle ou tacite avec son chef Aurelius et avec ses collègues [4], c'est lui surtout qui devait porter le poids de la controverse proprement dite. Il se tint donc sur la réserve, tant que l'assemblée perdit son temps en procédures, en obstructions ou en querelles. Mais, l'heure venue, il prit l'offensive, écarta les obstacles, attaqua et força l'adversaire dans ses retranchements, le mit en déroute et le poursuivit jusqu'à la victoire définitive[5] : cette victoire qu'il

1) Voyez plus haut, t. IV, p. 368 et suiv.

2) *Collat. Carthag.*, II, 14; 50; 56; 66; III, 7; 20; 41; 55; etc.

3) *Ibid.*, III, 7.

4) Sur les relations d'Augustin avec Aurelius de Carthage, et sur leur rôle respectif dans la campagne antidonatiste, voyez plus haut, § 2.

5) *Collat. Carthag.*, III, 55 et suiv.; 98 et suiv.; 155 et suiv.; 197 et suiv.; 261 et suiv.; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2 et suiv.

avait préparée depuis vingt ans par sa politique, et qu'il assura enfin par son éloquence.

La première journée, celle du 1er juin, se passa tout entière en interminables procédures, d'abord nécessaires, puis moins utiles, puis complètement superflues et pleines d'arrière-pensées : entre les obstructions systématiques des dissidents et les protestations des Catholiques, sous le regard résigné du président. Ce n'était pas encore l'affaire d'Augustin : il laissa donc passer le flot. Il n'intervint réellement qu'une seule fois, pour venir au secours de son chef Aurelius, dans une procédure qui lui semblait d'importance. Sur la requête impérieuse des schismatiques, le président venait de décider que l'on vérifierait en séance toutes les signatures du double *mandatum*, c'est-à-dire les pouvoirs des mandataires. Conformément à l'édit du commissaire impérial, le concile catholique n'avait envoyé à la Conférence que ses représentants élus, en tout dix-huit personnes. Au contraire, les évêques donatistes, qui tenaient à montrer leur nombre et la puissance de leur parti, étaient tous entrés dans la salle ; ils étaient près de trois cents. Maintenant, pour le contrôle des signatures, les avocats des dissidents exigeaient la présence de tous les signataires catholiques[1]. Pour prévenir toute occasion de tumulte, Aurelius de Carthage proposait de ne faire entrer les évêques mandants que dans les cas de contestation[2]. Mais les Donatistes, qui cherchaient à gagner du temps, autrement dit à en perdre, s'obstinaient à réclamer la présence de tous les mandants[3].

Voyant l'embarras du président, Augustin voulut appuyer la motion d'Aurelius : « Il fallait prévenir tout tumulte, dit il à Marcellinus ; tu as pris pour cela des mesures salutaires et prudentes. Maintenant encore, la même chose est à craindre. S'il se produisait quelque désordre, on pourrait nous l'attribuer à nous, ou l'on pourrait se demander de quel côté viendrait le bruit. Donc, le mieux que puisse faire Ta Noblesse pour assurer la tranquillité, c'est d'ordonner la lecture de tous les noms, et de faire entrer seulement les évêques dont le nom inspirerait quelque doute[4]. » Cette allusion à la turbulence donatiste mit en fureur Emeritus de Cæsarea, qui protesta aussitôt sur un ton emphatique, accusant ses adversaires de se dérober, louant avec une admiration attendrie la noble attitude des gens de son parti : « Le char du Soleil est presque au bout de sa carrière, le jour

1) *Collat. Carthag.*, I, 59 et suiv.
2) *Ibid.*, I, 74.
3) *Collat. Carthag.*, I, 77.
4) *Ibid.*, I, 78.

est presque terminé, et jusqu'ici pas trace de tumulte, malgré la présence d'une si grande multitude des évêques de Dieu... Silencieux, la langue muette, ils attendent la sentence intègre et sévère d'un arbitre équitable ; le cou tendu, les yeux fixés sur toi, ils se demandent anxieusement ce que décidera le juge dans la cause de Dieu. Aucun bruit, aucune conversation; rien que des prières à Dieu, des voix intérieures s'élevant vers le ciel[1]. » L'évangélique Emeritus continua longtemps sur ce ton. Alors Augustin, adressant sa réplique au président selon les règles du protocole: « Au long discours de mon frère, Ta Noblesse va voir comment je réponds d'un mot. Si nos adversaires veulent discuter avec nous, toute l'affaire sera vite terminée sans doute. Mais, si l'on n'entend pas de tumulte dans la foule ici présente, c'est peut-être qu'elle n'est pas en face d'une autre multitude qu'on en puisse rendre responsable[2]. » — « Donc, s'écria le Donatiste, tu avoues que tes collègues viendraient ici faire du bruit. Car, du bruit, il n'y en a pas, et il n'y en aura pas, de notre côté[3]. » — « Non, reprit tranquillement Augustin, je n'avoue nullement qu'ils viendraient ici faire du bruit. Voici ce que je pense : si jusqu'ici la multitude présente se tient tranquille, c'est qu'elle ne trouve pas en face d'elle à qui imputer son propre désordre. Il en serait autrement, s'il y avait ici une multitude de chaque parti. Nous demandons qu'on s'en tienne à la solution proposée par nous : faire comparaître ceux-là seulement dont on suspecterait la signature[4]. » Les schismatiques refusant de céder, on finit par adopter un moyen terme : à l'appel de chaque nom, on introduirait simultanément, pour les mettre en présence, les deux évêques rivaux de la localité[5].

Eclairé par cette expérience personnelle sur les dispositions des mandataires donatistes, Augustin évita désormais de se compromettre dans les querelles de procédure. Pendant le reste de la séance, il prononça seulement cinq mots, pour hâter la vérification du *mandatum*[6] ; et la proclamation de son nom ne donna lieu à aucun incident[7]. Jusqu'au bout, il abandonna complètement à Aurelius de Carthage, à ses amis, à ses collègues, le soin de contrôler les signatures et d'assurer l'application du règlement.

On l'entendit beaucoup plus dans la seconde séance, le 3 juin. Dès le début, il prit la parole, pour rappeler que lui et ses

1) *Collat. Carthag.*, I, 80.
2) *Ibid.*, I, 81.
3) *Ibid.*, I, 82.
4) *Ibid.*, I, 83.
5) *Collat. Carthag.*, I, 88-89.
6) *Ibid.*, I, 93.
7) *Ibid.*, I, 138.

collègues s'étaient engagés antérieurement à signer toutes leurs déclarations[1]. Puis, il essaya de couper court aux nouvelles obstructions des Donatistes. Petilianus de Constantine invoquait la prescription, prétendant que les Catholiques étaient arrivés en retard à Carthage, après le délai fixé par le commissaire[2]. Textes en main, Augustin rétablit les faits et les dates : « D'après les termes de l'édit promulgué par Ta Noblesse, le quatrième mois finissait le jour des calendes de juin. Nous sommes venus bien plus tôt. Nos adversaires eux-mêmes, qui nous cherchent querelle là-dessus, ont désigné leurs mandataires le 8 des calendes de juin : évidemment, arrivés plus tôt, ils devaient procéder à cette désignation avant le jour fixé. D'ailleurs, qu'on lise la déclaration de Primianus lui-même, et l'on verra pour quel jour il promettait de se présenter. Qu'on tranche enfin cette question, qui a déjà servi de prétexte à nos adversaires pour exciter contre nous les passions populaires[3]. » La réponse était si péremptoire, que les schismatiques n'insistèrent pas. En revanche, ils exigèrent l'ajournement de la Conférence, jusqu'au moment où ils auraient reçu communication du procès-verbal de la séance antérieure[4]. Voyant qu'on ne pourrait encore aboutir ce jour-là, l'évêque d'Hippone se résigna de bonne grâce à appuyer la proposition d'ajournement : « Que ceci, dit-il, soit bien établi : ce sont nos adversaires qui veulent ajourner le débat. Nous prions Ta Sublimité de faire droit à leur demande. C'est humain, ils veulent examiner, ils veulent discuter entre eux, ils veulent arriver plus prêts. Si nous refusions l'ajournement, nous risquerions de rendre les procès-verbaux plus prolixes, et, par cette prolixité même, de prolonger encore le débat[5]. » Puis il déclara que les Catholiques seraient exacts au rendez-vous, le jour fixé pour la troisième séance : « Pour nous, dès aujourd'hui, nous sommes prêts à discuter ; et c'est ce que nous aurions préféré, s'il eût été possible. Pourtant, il nous a semblé humain de faire droit à la demande de nos frères, qui nous a paru justifiée. En conséquence, le six des ides de juin, avec l'aide du Seigneur Notre Dieu, nous promettons d'être présents pour terminer l'affaire principale de l'Eglise[6]. » D'un bout à l'autre de cette courte audience du 3 juin, Aurelius de Carthage s'était systématique-

1) *Collat. Carthag.*, II, 14.
2) *Ibid.*, II, 48.
3) *Ibid.*, II, 50.
4) *Collat. Carthag.*, II, 55. — Cf. II, 25 et suiv.
5) *Ibid.*, II, 56.
6) *Ibid.*, II, 66.

ment effacé, pour laisser agir son ami Augustin, devenu le porte-parole du parti catholique.

Dès l'ouverture de la troisième séance, à l'aube du 8 juin, l'évêque d'Hippone était sur la brèche. Il y fut toute la journée, prononçant discours sur discours, toujours maître de lui et dominant la situation. Il fut le premier évêque qu'on entendit. C'est qu'il tenait à poser aussitôt la question essentielle : « Il y a longtemps, dit-il, que nous désirons plaider à fond l'affaire principale. Qu'on nous le permette enfin. Donc nos adversaires, puisqu'ils tiennent à être nos adversaires, doivent prouver leurs accusations si souvent répétées, et jamais prouvées, contre la sainte Eglise catholique répandue dans le monde entier[1]. » Mais les Donatistes s'étaient promis d'égarer la discussion, tant qu'ils le pourraient. A en croire Emeritus, on devait d'abord établir quel était le demandeur[2]. Peu importe, répliquait Augustin; arrivons à l'essentiel, produisez vos griefs[3]. A cette invitation embarrassante, les schismatiques répondaient par de nouvelles chicanes. Alors Augustin protestait éloquemment contre ces obstructions systématiques, qui trahissaient la mauvaise foi : « Les deux partis sont en présence, disait-il; nous sommes tous ici ; cette salle est pleine d'évêques, dont les pouvoirs ont été notifiés et contrôlés... Et maintenant encore, par je ne sais quels faux-fuyants, ils cherchent des moyens dilatoires, ces hommes qui se prétendent les évêques du Christ. Tout le monde attend, je ne dis pas dans cette cité, mais dans le genre humain presque entier; tous sont en suspens, tous veulent savoir où est l'Eglise : et nous continuons à ergoter sur des formules du forum. Misérables querelles[4] ! » Sourds à l'éloquence, comme à la raison, les mandataires du parti de Donat poursuivirent leur petit jeu de chicanes.

Il fallut donc les suivre sur ce terrain. Augustin s'y résigna, observant toujours la tactique de ses adversaires, prévenant ou dénonçant leurs obstructions, parant leurs coups et ripostant, guettant l'heure favorable, prêt à profiter d'une occasion pour ramener le débat sur les points essentiels. D'abord, il empêcha les Donatistes de se poser en défendeurs. Il fit écarter habilement, comme illégale et inutile, une motion soutenue par eux avec une extraordinaire âpreté : malgré leur insistance, il refusa net de produire le texte de la requête adressée par les Catholiques à l'empereur pour solliciter la convocation de la Confé-

1) *Collat. Carthag.*, III, 7.
2) *Ibid.*, III, 15.
3) *Collat. Carthag.*, III, 20.
4) *Ibid.*, III, 41.

rence [1]. Puis il souleva la question de la *Causa Ecclesiæ*, montrant que les Catholiques africains étaient en communion avec le monde entier [2], et que par suite les dissidents étaient tenus de justifier leurs accusations contre l'Eglise universelle [3]. Quant aux débats sur les faits, il insista pour qu'on lût toutes les pièces dans l'ordre chronologique [4]. Il mit ses adversaires en demeure de choisir nettement entre deux méthodes de discussion : méthode juridique, ou méthode ecclésiastique d'après les textes de l'Ecriture [5]. Il démontra que les Catholiques ne pouvaient être solidaires des fautes imputées à Cæcilianus ou autres [6].

Sur chacun de ces points, il prononça nombre de discours, qu'il poursuivait imperturbablement au milieu des murmures ou du tumulte, dans le chassé-croisé des interruptions ou des défis, des protestations ou des cris. Cependant, la controverse n'avançait guère, elle oscillait ou se perdait dans les remous de l'assemblée, quand soudain les dissidents eux-mêmes, par une fausse manœuvre, hâtèrent le dénouement. Emeritus de Cæsarea, mieux inspiré d'ordinaire, sommait le président d'autoriser les Donatistes à lire la longue lettre qu'ils lui avaient adressée la veille en réponse au *mandatum* des Catholiques, et où ils avaient développé tout leur système de défense [7]. Augustin saisit l'occasion : il demanda, lui aussi, qu'on lût le document [8]. La lecture terminée [9], il fut d'accord avec Emeritus pour réclamer la discussion immédiate de la pièce [10]. Ainsi, en réfutant les assertions contenues dans la synodale des Donatistes, il put traiter complètement les deux questions essentielles : la *Causa Ecclesiæ*, puis la *Causa Cæciliani* [11]. Grâce à la maladresse d'Emeritus, et malgré la résistance désespérée des schismatiques, il arrivait à ses fins, au débat sur le fond, à la victoire.

La lutte avait été chaude. L'évêque d'Hippone avait eu à repousser de terribles assauts. Plus d'une fois, même, il avait été personnellement mis en cause, provoqué, insulté : surtout par les deux plus redoutables et les plus violents de ses adversaires, Petilianus de Constantine, Emeritus de Cæsarea.

1) *Collat. Carthag.*, III, 55; 59; 62; 80; 98; 160; 162.
2) *Ibid.*, III, 100-101.
3) *Ibid.*, III, 108; 110; 116; 186; 189.
4) *Ibid.*, III, 144; 176.
5) *Ibid.*, III, 155; 187; 197; 201; 214.
6) *Ibid.*, III, 222; 226; 228; 230; 233; 235; 242.
7) *Collat. Carthag.*, III, 249.
8) *Ibid.*, III, 256.
9) *Ibid.*, III, 258.
10) *Ibid.*, III, 260-261.
11) *Ibid.*, III, 261-267; 270-272; 281; *Capitula Gestorum*, III, 282 et suiv. — Cf. Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 9, 15 et suiv.; 12, 24 et suiv.

Depuis plus de dix ans, depuis le début de ses âpres controverses avec Augustin, Petilianus attendait l'occasion de se venger. Cette occasion, il la trouvait à Carthage, pendant ces débats orageux de la Conférence. A tout propos, il hachait de ses interruptions, de ses objections, de ses questions insidieuses ou de ses mordantes critiques, les discours de son éternel contradicteur. Enfin, il frappa le grand coup. L'évêque d'Hippone venait de déclarer que les Catholiques n'étaient nullement solidaires de Cæcilianus et des prétendus traditeurs [1]. Là-dessus, Petilianus le prit directement à partie : « Et toi, qui es-tu? Es-tu le fils de Cæcilianus, oui ou non [2] ? » Les questions se succédèrent, de plus en plus pressantes, mêlées de chicanes [3]. Puis grondèrent les accusations, les calomnies, avec des allusions perfides aux racontars de Numidie sur les circonstances de la consécration épiscopale d'Augustin : « Qui t'a ordonné? Qui t'a fait évêque? », s'écria tout à coup Petilianus [4]. Impassible, Augustin continuait à disserter sur l'Eglise [5]. Mais le Donatiste revenait à la charge, et, prenant à témoin le président : « Comment s'appelle celui qui l'a ordonné? Qu'il dise le nom de son consécrateur [6]. » Marcellinus essayait de dominer le tumulte de l'assemblée, où retentissaient confusément d'autres voix, dans les deux camps : Alype de Thagaste, Possidius de Calama, Fortunatianus de Sicca, Adeodatus de Milev [7]. Longtemps, Augustin dédaigna ces mises en demeure : « Questions superflues », répétait-il [8]. Enfin, à la demande du président, il consentit à s'expliquer sur l'histoire de son ordination épiscopale : « Moi, dit il, moi dont tu veux connaître le consécrateur, je suis un homme chrétien, baptisé, j'en prends Dieu à témoin, et catholique... Je vois bien où tu tends : tu ramasses les calomnies humaines. Ces sottises, que vous avez coutume de colporter, ne sont pas neuves pour nos oreilles ni pour nos cœurs. Eh bien! c'est Megalius qui m'a ordonné, Megalius, le primat de l'Eglise catholique de Numidie ; et il l'a fait au temps où il a pu m'ordonner. Voilà, j'ai répondu. Maintenant, continue : sers ce que tu prépares. Nous allons voir à l'œuvre le calomniateur. Voilà, j'ai dit le nom de mon consécrateur : maintenant, lance tes calomnies [9]. » Il n'en fallut pas plus pour calmer le fougueux et prudent Petilianus. Mis au défi, il battit en retraite,

1) *Collat. Carthag.*, III, 226.
2) *Ibid.*, III, 227.
3) *Ibid.*, III, 229; 231 et suiv.; 236.
4) *Ibid*, III, 238.
5) *Ibid.*, III, 242.
6) *Collat. Carthag.*, III, 243.
7) *Ibid.*, III, 240-241; 243-245.
8) *Ibid.*, III, 245 et 247.
9) *Ibid.*, III, 247.

cédant la parole à Emeritus, qui parla d'autre chose [1].

Pendant la querelle précédente, qui intéressait surtout les Numides, Emeritus de Cæsarea s'était tenu tranquille. Ce n'est pas qu'il eût plus de patience, ni une moindre envie de quereller Augustin : il l'avait prouvé maintes fois au cours de la séance. Maintenant encore, avec plus d'emportement que jamais, il allait lui chercher noise : moins pour régler de vieux comptes, que pour essayer de se tirer d'une mauvaise passe.

C'était après sa manœuvre imprudente, qui avait compromis la cause de son Eglise : comme il l'avait exigé, on avait lu et l'on discutait la lettre du concile donatiste [2]. S'apercevant un peu tard de sa maladresse, il s'efforça de faire dévier la discussion, en interrompant sans cesse Augustin, dont il coupait toutes les phrases et contestait les arguments ou l'exégèse [3]. L'évêque d'Hippone se plaignit qu'on l'empêchât de parler : « On a lu leur lettre, dit-il. De notre côté, aucun bruit, aucun trouble, aucune interruption. Qu'il me permette d'en finir avec mes explications ; après, il répondra. Pourquoi ne pas nous rendre la pareille? Ta Noblesse a pu remarquer notre patience pendant la lecture de leur lettre si longue [4]. » Cette allusion ironique à la prolixité de la synodale mit en fureur Emeritus, qui sans doute y avait collaboré, et qui se piquait de littérature. Le Donatiste prétendit qu'on l'insultait. « Oh! dit Augustin, si tu pouvais être patient, toi aussi, jusqu'à ce que j'aie fini mon exposé [5]! » Il voulut poursuivre son discours ; mais bientôt il dut s'arrêter encore, devant un ouragan de versets bibliques [6]. Alors, se tournant de nouveau vers le président : « Ils n'ont aucune raison de m'interrompre par tout ce bruit. Pour leur lettre, nous aurions pu, nous aussi, faire la même chose, et en interdire la lecture. Qu'ils aient la patience d'écouter... C'est une lourde tâche qui nous incombe : nous avons entrepris de répondre maintenant, avec l'aide de Dieu, à leur lettre prolixe [7]. » Emeritus gronda encore, le poing tourné vers l'orateur : « Mais c'est lui qui s'étourdit lui-même par ses longues dissertations [8]. » Tenace et patient comme il l'était, l'évêque d'Hippone finit par dominer le tumulte. Malgré toutes les interruptions, il réussit à achever sa démonstration [9]. Il resta ferme à son poste de combat, jusqu'à la fin de la séance, jusqu'au triomphe.

1) *Collat. Carthag.*, III, 249.
2) *Ibid.*, III, 258 ; 260 et suiv.
3) *Ibid.*, III, 262-263.
4) *Ibid.*, III, 264.
5) *Ibid.*, III, 265.
6) *Collat. Carthag.*, III, 266.
7) *Ibid.*, III, 267.
8) *Ibid.*, III, 268.
9) *Ibid.*, III, 272 et suiv.

Cette obstination patiente et tranquille était l'un des traits de son éloquence, comme de sa politique. Avant de prendre la parole dans les assemblées d'évêques, il avait étudié à fond toutes les questions qu'on allait y débattre, et dont il avait arrêté le programme avec son ami Aurelius. Il avait établi un dossier complet, réuni et classé tous les textes, tous les faits, tous les arguments. Il avait esquissé, au moins dans les grandes lignes, le plan de ses futurs discours. Il avait prévu les objections ou les faux-fuyants de ses adversaires. Bref, il était armé de toutes pièces, contre toutes les surprises des discussions[1]. D'où ce sang-froid, ce calme extraordinaire, cette maîtrise de soi, qu'il apportait dans les débats et qui était pour lui le gage du succès. Il savait exactement où il allait, par où il passerait, où il aboutirait. Il avait toujours une vue claire des choses, de l'objet à atteindre, des étapes à franchir, des difficultés et des moyens. Il ne se mettait en route qu'à bon escient, s'effaçait pendant les préliminaires, mais intervenait au bon moment. Alors, il allait droit à son but, écartait habilement les obstacles, déjouait les obstructions ou les ruses, posait nettement les questions essentielles, et finissait par y amener ses adversaires, qui, dès lors, échappaient malaisément aux filets de sa dialectique. Discret et plein de tact dans sa polémique, il ne visait que les doctrines et les faits : par principe et par goût, il évitait les personnalités. Mais, si on l'attaquait, il était toujours prêt à se défendre, et prompt à la riposte. Toujours calme et maître de lui, en face de contradicteurs impatients ou exaspérés, il trouvait d'un coup d'œil le point faible de l'adversaire, qui, bientôt, reculait désemparé[2]. On redoutait en lui le polémiste, autant que le dialecticien.

Tel il se montre à la Conférence de Carthage. Il y fut le grand triomphateur par les ressources infinies de sa parole, par la sûreté, la ténacité, la souplesse et la vigueur, d'une éloquence précise et toujours au point, qui allait au fond des choses et s'élevait avec les choses, qui se transformait suivant les circonstances ou les incidents de séance, qui tantôt se développait en larges et solides exposés de doctrines ou de faits, tantôt se pliait aux exigences de la procédure ou aux minuties de l'exégèse, et

1) C'est ce que montre bien la comparaison des nombreux discours d'Augustin, prononcés dans la Conférence de Carthage, avec le *mandatum* des Catholiques qui avait été rédigé ou inspiré par lui (*Collat. Carthag.*, I, 55. — Cf. *Epist.* 129).

2) Témoin ses duels oratoires de 411 avec Emeritus de Cæsarea ou Petilianus de Constantine (*Collat. Carthag.*, III, 227 et suiv. ; 264 et suiv.).

tantôt éclatait en questions pressantes ou ironiques, en réponses incisives, en reparties heureuses, en boutades, en mots spirituels et mordants. Si nous possédions les discours prononcés dans les assemblées d'évêques catholiques, on y observerait sans doute les mêmes éléments et les mêmes traits. Que l'on réduise ici la part de la polémique, que l'on atténue aussi les éclats de certaines ripostes, que l'on baisse le tout d'un ton : et, d'après les discours de 411, on pourra se faire une idée de ce que fut Augustin comme orateur de concile.

VI

Augustin polémiste dans sa campagne contre le Donatisme. - Énergie, suite dans les idées, évolution. — Tâtonnements du début, au temps de la prêtrise. — Formation du système polémique dans les premières années de l'épiscopat. — Extension du champ d'action. — Idées nouvelles. — Plan de campagne et moyens d'action. — Nouvelles méthodes de controverse. — Unité et lente évolution du système polémique depuis l'année 400. — Idées dominantes du polémiste. — Thèmes des controverses. — Le schisme. — Théorie de l'Église et des sacrements. — La persécution. — L'intervention du pouvoir temporel. — Évolution des idées d'Augustin sur ce point. — Doctrine sur le schisme et l'hérésie. — Théorie du *Compelle intrare*. — Modération relative dans l'application. — Méthode polémique. — Précision et loyauté. — Emploi et commentaire des textes bibliques. — Dialectique et méthode socratique. — Arguments tirés des faits. — Rôle de l'histoire et de la chronologie dans les polémiques d'Augustin. — Les origines du schisme. — Comment Augustin a constitué son dossier du Donatisme. — L'histoire contemporaine. — Le schisme maximianiste. — Les *Gesta* de la Conférence de Carthage et l'usage qu'en a fait Augustin. — Son habileté dans l'art de présenter les faits et les documents. — Les polémiques personnelles. — Valeur littéraire de cette série d'ouvrages contre le Donatisme. — Succès et réputation d'Augustin comme polémiste.

Ainsi qu'on l'a vu, la controverse antidonatiste d'Augustin a pris des formes multiples, d'une extraordinaire diversité. Comme écrivain ou comme orateur, au cours de sa longue et victorieuse campagne contre le schisme, il a employé successivement ou simultanément, avec une maîtrise incomparable, presque tous les genres et tous les cadres qui pouvaient se prêter à la polémique : le traité doctrinal et l'opuscule, le dialogue, le poème à rythme populaire et à refrain, la proclamation et le manifeste, les correspondances de toute espèce, le sermon, le discours de concile, la conférence ou la discussion publique

avec procès-verbaux sténographiés[1]. Dans chaque groupe d'écrits ou de discours, la plupart des ouvrages diffèrent encore entre eux par l'objet, par les proportions, par l'allure et le ton, qui changent avec les circonstances, avec le public ou la personnalité du destinataire[2]. Et pourtant, malgré ces différences d'aspect si frappantes, toutes ces œuvres si variées ont un air de parenté. Elles se rapprochent les unes des autres et se ressemblent, non seulement en ce qu'elles visent toutes le Donatisme, mais parce qu'elles ont toutes un fond commun. Partout, mêmes idées, mêmes tendances, même esprit; et, si l'on s'en tient à l'essentiel, même méthode. Dans toute cette partie de l'œuvre d'Augustin, les traits fondamentaux se reconnaissent identiques à travers les manifestations particulières, quotidiennes ou accidentelles, de son activité polémique. Ces traits-là, qui se retrouvent partout, il importe de les dégager maintenant, puisque ce sont les traits dominants du polémiste.

Ce qui frappe avant tout, c'est l'énergie déployée malgré les obstacles, malgré les résistances et les déceptions, dans une campagne de trente ans. Si cette énergie a été féconde, si elle a fini par triompher, ce n'est pas seulement parce qu'elle était toujours clairvoyante, toujours adaptée aux circonstances, toujours servie par les ressources infiniment variées d'un esprit très souple dans sa vigueur; c'est encore et surtout parce qu'elle a été toujours orientée dans une même direction. Le secret de la victoire d'Augustin, c'est la suite dans les idées[3].

Là-dessus, cependant, il faut s'entendre. Rien ne ressemble moins à la manière d'Augustin, que le parti pris, ou la fixité absolue d'un plan arrêté une fois pour toutes, ou la raideur intransigeante d'une conception abstraite qui prétend s'imposer aux choses sans tenir compte des réalités ni s'accommoder aux faits nouveaux. Son système polémique n'avait rien d'immuable, rien d'immobile; au contraire, il n'a guère cessé de se développer, de se compléter, même de se modifier en partie[4]. Il a donc évolué; mais l'évolution a été régulière et rationnelle, sans revirements brusques et sans à-coups. Toujours, en dépit des apparences, elle a été dominée par le même objectif et par

1) C'est surtout dans les quinze premières années de son épiscopat, entre 396 et 411, c'est-à-dire au plus fort de la lutte, qu'Augustin a varié le cadre de ses controverses antidonatistes.

2) On a pu le constater successivement pour les traités, pour les lettres, pour les sermons et autres discours.

3) Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 7; 9-10; 12-14.

4) Notamment vers l'année 400, après l'édit d'union de 405, après la Conférence de 411.

les mêmes principes. Ce qui atteste ici la suite dans les idées, c'est la continuité logique dans l'évolution.

Exception faite, néanmoins, pour la période des débuts. Augustin, pas plus qu'un autre, n'a trouvé du premier coup sa voie. Il la cherchait encore au temps de sa prêtrise, du moins en ce qui concerne la campagne contre le Donatisme. D'abord, en ces années là, il ne se préoccupait guère que des dissidents d'Hippone ou de la banlieue[1] : ses premières controverses contre le schisme local ne pouvaient être une menace bien sérieuse pour une Église puissante, très fortement organisée, qui datait de près d'un siècle, et qui avait des ramifications dans toute l'Afrique latine. En outre, abstraction faite de quelques sermons et d'un poème où il prêchait le retour à l'unité[2], il se tenait ordinairement sur la défensive, en face d'adversaires très remuants : il se contentait de dénoncer les empiétements des schismatiques qui l'entouraient, de protester contre les violences, de demander justice contre les auteurs des attentats[3]. Il n'admettait alors le recours au pouvoir séculier que dans un seul cas, pour obtenir satisfaction contre les crimes ou les délits de droit commun; et, même en ce cas, il s'adressait simplement, comme tout le monde, aux tribunaux[4]. C'est qu'il se souvenait encore d'avoir été philosophe : il restait partisan de la tolérance et de la liberté religieuse. Pour triompher du schisme local, le seul qui attirât vraiment son attention, il comptait seulement sur la prédication, sur le bon droit de son Église, sur les franches explications entre adversaires et les concessions mutuelles, c'est-à-dire sur la raison, sur son éloquence, et sur les vertus de la propagande catholique[5].

D'ailleurs, en ces temps-là, il était encore assez novice pour la controverse antidonatiste. Quand il composait son *Psaume contre le parti de Donat*, il empruntait à Optat toute la matière de son poème : récit des faits, arguments, citations bibliques[6]. Et cela, sans chercher à contrôler son auteur ni à compléter les données : quelques méprises semblent même indiquer qu'il avait lu Optat trop vite, et qu'il ne connaissait pas par lui-même la question. Péché véniel, dira-t-on, puisqu'il s'agissait d'un poème : on comprend que le prêtre d'Hippone ne se soit pas mis en frais d'érudition pour un psaume à visées populaires, destiné sim-

1) Augustin, *Epist.* 23; 29, 11-12; Possidius, *Vita Augustini*, 7 et 9-10.

2) Augustin, *Serm.* 252; *Enarr. in Psalm.* 35 et 54; *Psalmus contra partem Donati*, 1 et suiv.

3) *Epist.* 23, 2 et suiv.; 29, 12.

4) *Epist.* 29, 12.

5) *Retract.*, II, 31; *Epist.* 23, 7.

6) Voyez plus haut, § 3.

plement à être chanté dans l'église par les fidèles. Soit : mais vers le même temps, dans son traité « Contre la Lettre de Donat l'hérétique », il laissait échapper des erreurs singulières sur l'histoire du Donatisme. Par exemple, il y accusait Donat d'avoir été le premier à rebaptiser, et d'avoir altéré sciemment certains textes bibliques : or Donat, en rebaptisant, avait suivi l'exemple de Cyprien, et les citations incriminées étaient entièrement conformes à la vieille traduction latine qui avait été longtemps en usage chez les Catholiques africains [1].

De ces erreurs assez graves, on doit conclure évidemment qu'Augustin était alors mal renseigné sur le Donatisme, même sur la doctrine de Cyprien et sur les versions africaines de la Bible. Ces méprises, confessées plus tard et très loyalement par l'évêque, trahissent chez le prêtre d'Hippone une certaine inexpérience des questions relatives au schisme africain : inexpérience d'autant plus significative que, dès ce temps là, il était passé maître dans la controverse contre le Manichéisme [2]. En tout cas, l'on peut dire que le système polémique d'Augustin contre le Donatisme ne se dessine guère avant le début de son épiscopat.

Du jour où il fut évêque, on ne trouve plus trace de ces confusions ni de ces tâtonnements [3]. Dès lors commence et se poursuit, sans arrêts ni retours, cette évolution régulière dont nous parlions : évolution continue et logique, toujours en rapport avec les faits, avec les circonstances historiques, mais dominée toujours par les mêmes visées. Elle est facile à constater en tout sens et sous ses divers aspects : dans le système polémique comme dans le champ d'action, dans les idées comme dans la méthode.

Tout d'abord, c'est le champ d'action qui s'élargit, pour s'étendre peu à peu jusqu'aux extrémités de l'Afrique latine. Assurément, l'évêque d'Hippone continuait à surveiller principalement les Donatistes de son diocèse; mais il commençait à regarder plus loin. Il allait combattre les schismatiques dans les autres régions de la Numidie, à Thubursicum Numidarum, à Ca-

1) Augustin, *Retract.*, I, 20, 5.

2) Si étrange qu'il paraisse à première vue, ce contraste s'explique aisément. Augustin connaissait le Manichéisme depuis sa première jeunesse, et lui-même avait été affilié à la secte pendant neuf ans (*Confess.*, III, 6 et suiv.; V, 3 et suiv.). Au contraire, il ne vit les Donatistes à l'œuvre et ne comprit le danger du schisme, qu'après avoir été ordonné prêtre à Hippone : quand il commença de parler et d'écrire contre les dissidents, on peut dire qu'il venait de découvrir le Donatisme (*Epist.* 23, 2. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 7).

3) Augustin, *Epist.* 33-35; 43-44; *Retract.*, II, 31; 43-45; 51-55. — Cf. Possidius, *Vita Augustini*, 9 et 12-13.

lama, même à Constantine[1]. D'ailleurs, en ces circonstances, il se gardait avec soin d'empiéter sur les attributions de ses collègues. Il écrivait un jour, vers la fin de 396 : « Personnellement, je n'ai à m'occuper que de l'Église d'Hippone... Dans les autres cités, je n'agis pour les affaires de l'Église qu'avec la permission ou sur la requête des évêques de ces villes, mes frères et mes collègues dans l'épiscopat[2]. » Telle fut toujours sa règle de conduite. Cependant, malgré cette attention scrupuleuse à ne pas paraître empiéter sur le domaine de ses voisins, il était amené par la force des choses à étendre de plus en plus son action. Son autorité grandissant avec sa réputation, de toutes parts on sollicitait son concours[3]. Sur la demande de ses confrères, il prêchait souvent hors de son diocèse, non seulement en Numidie, mais en Proconsulaire, surtout à Carthage, où il se rendait régulièrement pour les conciles[4]. Dans ces assemblées plénières de l'Eglise africaine, où se posait impérieusement la question du schisme, il apprit mieux encore à considérer d'ensemble la situation religieuse de la contrée. C'est là surtout que s'élabora ou se précisa son plan de campagne; et c'est là qu'il devint le principal champion du Catholicisme africain contre le parti de Donat[5]. De Carthage, plus encore que d'Hippone, son influence rayonna sur l'Afrique entière, rendue attentive à ses moindres paroles, à ses sermons ou à ses lettres comme à ses grands discours ou à ses grandes controverses[6].

Maintenant, il savait nettement où il allait. Dès les premières années de son épiscopat, ses prérogatives et ses responsabilités nouvelles lui avaient ouvert d'autres horizons. Il ne se contentait plus alors de chercher à ramener quelques schismatiques de son diocèse, de dénoncer à l'occasion les violences, de réclamer justice contre les attentats. Désormais, il visait plus haut et plus loin : c'est dans toute l'Afrique chrétienne qu'il voulait rétablir l'unité. Aussi attaquait-il franchement et partout l'Église dissidente, qu'il poursuivait dans toutes ses traditions, dans ses origines comme dans son histoire la plus récente : il en sapait les bases, il en contestait le principe et la doctrine, il en raillait les prétentions, les contradictions, les dissensions intestines[7].

1) Augustin, *Epist.* 43-44; 53; 105, 2, 4; 144, 1-3; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 et suiv.

2) *Epist.* 34, 5.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 9 et 12; Augustin, *Epist.* 53, 1; *Contra litteras Petiliani*, I, 1; II, 1.

4) Augustin, *Serm.* 10; 62; 357-359; *Enarr. III in Psalm.* 32; *Serm. II* et *III in Psalm.* 36; *Epist.* 144, 1-3.

5) *Epist.* 88, 7; 185, 7, 25; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

6) Possidius, *Vita Augustini*, 9 et 13.

7) Augustin, *Retract.*, II, 31; 43-45; 51-55; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.

Mais, plus il observait l'attitude des Donatistes, moins il gardait l'espoir d'arriver à une réconciliation par les moyens dont il avait rêvé d'abord [1]. Le spectacle des réalités contemporaines, l'intransigeance des évêques dissidents, le brigandage chronique des Circoncellions, les sinistres fantaisies d'Optatus de Thamugadi, les querelles entre Primianistes et Maximianistes, les appels des sectaires au pouvoir civil, les procès pour les basiliques et les exécutions avec le concours de la police, les nouvelles lois contre les hérétiques et les poursuites contre les Donatistes impliqués dans la révolte de Gildon : tous ces faits dont il était le témoin très attentif, ces scandales, ces violences, ces démarches imprudentes des schismatiques et ces initiatives impériales, tout cela modifiait peu à peu les idées d'Augustin sur les moyens et les chances de restaurer enfin l'unité religieuse. Lui qui au début avait répudié tout emploi de la contrainte, toute atteinte à la conscience [2], il renonçait insensiblement au principe de liberté. Dans ses démêlés avec les dissidents de son diocèse, il se résignait parfois à faire intervenir les magistrats municipaux, même les hauts fonctionnaires [3]. Il inclinait de plus en plus à admettre l'utilité, la nécessité, du recours au pouvoir séculier, et pas seulement pour les affaires qui relevaient des tribunaux [4]. Il était déjà sur la pente qui devait le conduire à solliciter lui-même, dans les conciles et ailleurs, l'intervention du gouvernement pour l'extinction du schisme [5]. Sans doute, ce n'est pas sans une certaine répugnance qu'il s'engageait dans cette voie ; pourtant, il s'y engageait.

Sur ces perspectives nouvelles, il établissait alors son plan de campagne. Il avait pour principe de porter devant le public entier la question du schisme et de la réconciliation nécessaire entre chrétiens. Rompant avec la tradition qui réservait aux initiés le mystère des controverses d'Église, il prétendait se faire entendre et comprendre de tous, des laïques comme des clercs [6]. En conséquence, il employait simultanément tous les modes de polémique, ne négligeant aucun moyen d'action, en imaginant même de nouveaux, comme les pastorales, les proclamations, les manifestes, les discussions publiques avec procès-

1) *Epist.* 33-35 ; 51 ; 66 ; Possidius, *Vita Augustini*, 9-10 et 12.

2) Augustin, *Retract.*, II, 31 ; *Epist.* 23, 7.

3) *Epist.* 34-35.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16.

5) *Epist.* 86 ; 88, 7 ; 93, 5, 17 ; 97 ; 100 ; 185, 7, 25 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

6) *De unico baptismo*, 1, 2. — Cf. *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; *Contra Cresconium*, I, 3, 4 et suiv.

verbaux sténographiés, ou la publicité par voie d'affiches[1]. Il prêchait sans trêve contre le schisme, dans son diocèse et ailleurs, partout où on le sollicitait de prêcher, c'est-à-dire partout où il passait[2]. Il entretenait de multiples correspondances, et de tout genre, avec des Catholiques ou des Donatistes, avec des clercs ou des laïques, avec des magistrats ou de grands propriétaires qui pouvaient l'aider dans sa propagande[3]. Parfois ses lettres étaient des résumés ou des programmes de controverses, qui fixaient le souvenir de récentes discussions avec des schismatiques ou qui en tenaient lieu[4]. Il aimait particulièrement la controverse orale, ouverte et poursuivie selon les règles devant un nombreux auditoire, avec le concours de sténographes. Il attendait beaucoup de ces conférences contradictoires, qui lui permettaient d'atteindre toutes les classes du public, et de confondre les chefs de l'Église ennemie en présence de leurs propres fidèles; malgré les déceptions que lui causa souvent la retraite prudente ou la mauvaise foi de ses adversaires, il ne renonça jamais à ce mode d'action[5]. Cependant, c'est principalement vers la controverse écrite que les incidents et les nécessités de la lutte orientaient son activité polémique. Il connaissait l'autorité souveraine qu'avaient dans leur secte les évêques dissidents, et le respect superstitieux qui accueillait comme des oracles toutes les paroles des orateurs ou des écrivains du parti : il avait donc résolu de les réfuter tous systématiquement, sans rien laisser passer, à mesure qu'ils parleraient ou qu'on alléguerait leurs propos. D'où la série imposante, presque ininterrompue, de ces livres retentissants, opuscules et gros traités, où tour à tour il combattit les anciens dieux de la secte, Donat le Grand et Parmenianus de Carthage, puis les nouveaux champions du parti, Petilianus de Constantine, le grammairien Cresconius, et tant d'autres[6]. Tous ces ouvrages de controverse, qui s'adressaient surtout aux lettrés des deux Eglises, avaient pour objet principal de miner l'autorité des chefs et des défenseurs du Donatisme : ainsi, le livre préparait la voie aux correspondances, aux sermons, aux conférences, aux manifestes, aux affiches, qui visaient plutôt le public populaire ou des groupes de personnes.

1) *Retract.*, II, 53; *Epist.* 33, 4; 43-44; 66, 2 ; 76; 88, 10; 105; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 et suiv.; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1 et suiv.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 9.

3) Augustin, *Epist.* 33-35; 41; 43-44; 49; 51-53; 56-58; 61; 66; 69-70; 86-89; etc.

4) *Epist.* 43-44; 49; 51; 66, 2.

5) *Epist.* 88, 10; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

6) *Retract.*, II, 31; 43-45; 51-55; 60-61.

Néanmoins, l'évêque d'Hippone se rendait compte que toutes ses initiatives individuelles, si elles restaient isolées, ne le conduiraient point au résultat cherché. Il voyait clairement la nécessité d'une politique commune aux évêques africains, d'une action concertée entre tous, seule capable de rendre féconds les efforts de tous et d'assurer le succès[1]. De là, son rôle si actif et bientôt prépondérant dans les conciles de Carthage, où, d'accord avec son chef Aurelius, il organisait l'unité d'action, pour la propagande et pour la lutte, pour la conduite à tenir, pour les propositions à faire, pour les démarches à tenter[2]. Volontairement, il subordonnait ses conceptions personnelles et ses initiatives à celles de ces grandes assemblées épiscopales, où d'ailleurs il était l'orateur le plus écouté, le plus influent. Ordinairement, par l'autorité de sa parole comme par la netteté de sa politique, il entraînait à sa suite tous ses collègues. Insensiblement, tous se rallièrent à son plan de campagne, à ce plan dont il poursuivait l'exécution par tant de moyens divers. Avec le concours du concile, il ne désespérait pas d'arriver à l'extinction du schisme par les méthodes pacifiques, par des concessions mutuelles et une entente à l'amiable entre les deux Eglises[3] : témoin ses multiples propositions et projets de conférences, ses adresses au clergé rival, ses manifestes aux laïques[4]. Mais, si l'on ne pouvait aboutir par la conciliation, il était décidé à passer outre. Il ne reculerait pas alors devant le recours au gouvernement, auquel il demanderait successivement d'assurer la protection des Catholiques[5], puis d'appliquer les lois contre les hérétiques[6], puis d'intervenir comme arbitre et de supprimer le schisme[7]. Autant d'étapes qu'il franchit l'une après l'autre, entraîné par les circonstances et par sa volonté d'aboutir.

En rapport avec son plan de campagne, il se constituait un système polémique : système original, beaucoup plus complet et plus harmonieux, plus solide et plus convaincant que celui de ses prédécesseurs. Au centre de la controverse, il plaça les trois questions essentielles : schisme, théorie de l'Église et des sacrements, légitimité de l'intervention du pouvoir civil[8]. Sur ces

1) *Contra Cresconium*, III, 45, 49; *Epist.* 88, 7.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 13 et 21; Augustin, *Epist.* 88, 7; 128-129; 185, 7, 25; *Contra Cresconium*, III, 45, 49; *Gesta cum Emerito*, 6.

3) Augustin, *Epist.* 93, 5, 17.

4) *Epist.* 76; 88, 7 et 10; 105.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.

6) *Contra Cresconium*, III, 47, 51; *Epist.* 88, 7; 185, 7, 25.

7) *Epist.* 86; 88, 7 et suiv.; 93, 4, 12 et suiv.; 97; 100; 185, 7, 28 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.; 51, 57.

8) *Retract.*, II, 43-44; 51-52; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.; 8, 13 et suiv.; *De baptismo*, I, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, II, 2, 4 et suiv.

trois points, il améliora notablement le système d'Optat, système un peu inconsistant et d'allure empirique, dont il garda les bons éléments, mais qu'il sut préciser, corriger, compléter, coordonner. Dans la discussion sur le schisme, où se mêlaient la question de droit et la question de fait, il prit pour base en même temps l'histoire et la doctrine traditionnelle. Il montra que le débat théorique sur la légitimité de la rupture se ramenait, en réalité, au débat sur la conception même de l'Église. Quant aux faits, au récit des origines, aux circonstances de la rupture, il continua pendant quelques années de s'en rapporter à Optat, auquel il renvoyait encore, vers 400, dans le premier de ses grands traités antidonatistes [1]; mais, dès qu'il eut étudié par lui-même les documents authentiques, il réussit à compléter le dossier et à rendre plus décisif le témoignage des faits [2]. Pour la solution du problème capital, la théorie des sacrements et de l'Église, il donna beaucoup plus d'ampleur et de précision à l'exposé de la doctrine catholique, dont il cherchait la justification dans les Livres saints, la confirmation indirecte dans l'exégèse de Tyconius, le fondement rationnel dans les leçons de l'expérience et dans les conclusions d'une vigoureuse dialectique [3]. Sur la persécution dont se plaignaient amèrement les schismatiques, il s'expliquait avec une franchise et une netteté singulières. Tout en rappelant la longue patience des Catholiques, tout en avouant ses préférences pour une politique de paix et de conciliation, il montrait que l'Écriture autorisait, ordonnait même en certains cas, l'intervention du pouvoir temporel [4]. Il alléguait les violences, les provocations, les attentats, qui forçaient le gouvernement à intervenir, et qui, d'avance, avaient justifié l'action des magistrats, les lois répressives, les édits d'union [5].

Dans ces débats presque séculaires sur la persécution, sur les sacrements, sur le schisme, l'évêque d'Hippone apportait donc

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 3, 5.

2) C'est vers l'année 398 qu'il eut connaissance du concile d'Arles, et qu'il put rétablir en conséquence la chronologie et la suite logique des faits relatifs aux origines du Donatisme (*Epist.* 43, 2, 4; 43, 7, 20; 53, 2, 5; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 6, 11).

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 2 et suiv.; II, 1 et suiv.; *De baptismo*, I, 1 et suiv.; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, et suiv.; *Retract.*, II, 43; *Epist.* 93, 10, 43 et suiv.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 18, 20; II, 19, 43 et suiv.; 83, 184 et suiv.; 92, 203 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.

5) *Epist.* 88, 6; 105, 2, 3 et suiv.; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26; II, 65, 146; 83, 184 et suiv.; 88, 195; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv.; 46, 50 et suiv.

une méthode très personnelle, faite de précision, de rigueur logique et de lumière. Mais l'originalité principale de son système polémique était dans l'introduction d'un élément nouveau, qui, à lui seul, aurait renouvelé toute la controverse : les données et les preuves tirées de l'histoire contemporaine. Avec une attention curieuse et passionnée, il avait vu se dérouler sous ses yeux un drame étrange, où il reconnaissait la main de Dieu : en cinq ans, il avait assisté à l'éclosion, aux progrès rapides, aux triomphes, puis au recul, aux résistances désespérées, à l'écrasement ou aux capitulations du Maximianisme. Dans l'évolution de ce schisme né du schisme, dans ces querelles entre schismatiques, il avait trouvé l'explication du vieux schisme africain et le point faible du Donatisme. Il avait constaté que les Primianistes, dans leurs démêlés avec les Maximianistes, s'étaient conduits exactement envers leurs propres schismatiques comme autrefois les Catholiques envers les premiers Donatistes : égarés par l'intérêt du moment, ces farouches défenseurs des principes de Donat avaient eux-mêmes oublié, renié, condamné, toutes les théories de leur Eglise sur le schisme, sur les sacrements, sur la liberté. Augustin avait aussitôt compris tout le parti qu'on pouvait tirer de ces imprudences. Dès lors, dans toutes ses controverses, il ne manqua pas de faire remarquer que ses adversaires, sur les trois points essentiels de leur doctrine, s'étaient infligé à eux-mêmes le plus cruel démenti [1]. D'où la place prépondérante qu'allait prendre l'histoire contemporaine dans tout son système polémique, où ce n'est pas le moindre élément de nouveauté, de vie et d'intérêt.

Ce système polémique était déjà constitué, au moins dans les grandes lignes, vers l'année 400, c'est-à-dire vers le temps où commence la série des grands traités contre les schismatiques [2]. Dès lors, on voit Augustin appliquer régulièrement dans toutes ses controverses cette méthode de démonstration ou de réfutation. D'où les rapports très frappants et les étroites analogies, pour le fond, qu'on observe entre tous ses ouvrages antidonatistes : ouvrages très divers par la destination, par le cadre, par les dimensions ou la portée, et qui tous pourtant, malgré toutes ces différences, laissent une impression très nette d'unité persistante dans une lente évolution.

1) *Epist.* 43, 9, 26 ; 51, 2 et suiv. ; 53, 3, 6 ; 76, 3-4 ; 108, 2, 4 et suiv. ; *Serm. II in Psalm.* 36, 19 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9 ; 10, 16 et suiv. ; II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 et suiv. ; II, 20, 45 ; 58, 132 ; *Contra Cresconium*, III, 14, 17 et suiv. ; 24, 27 ; 52, 58 et suiv. ; IV, 1 et suiv.

2) *Retract.*, II, 43-44 ; 51.

Ce n'est pas à dire, assurément, que ces multiples controverses offrent le même aspect. D'abord, les procédés d'exposition variaient nécessairement avec le mode d'action : les mêmes choses prenaient une allure différente, suivant qu'elles se présentaient dans le cadre d'un livre ou d'un discours, d'un manifeste ou d'un sermon, d'une conférence ou d'un concile, d'une lettre ou d'un traité. Même dans des cadres analogues, les proportions et la mise au point changeaient avec la nature du public ou avec la personnalité des destinataires, avec les dispositions d'esprit des auditeurs à convaincre, des adversaires à réfuter, des correspondants à mettre en garde ou à confondre. D'ailleurs, Augustin ne cessait de perfectionner sa méthode, de compléter son dossier, d'enrichir son arsenal de preuves. En outre, il adaptait sa tactique aux nécessités ou aux occasions du moment, aux circonstances nouvelles, à la situation légale et à la situation de fait du Donatisme, dont il enregistrait les reculs ou surveillait les retours offensifs : c'est ainsi qu'il acceptait de plus en plus l'intervention du pouvoir séculier [1], et qu'il prenait successivement pour base de ses revendications la loi de Théodose sur l'amende des dix livres d'or [2], puis l'édit d'union de 405 [3], puis la sentence arbitrale de 411 et l'édit de 412 [4]. Donc il évoluait encore, sinon d'année en année, du moins d'une période à l'autre. Mais il évoluait sans changer de direction ni de méthode, en tirant les conclusions de ses principes antérieurs, pour mettre à profit les occasions favorables que lui fournissaient les imprudences des schismatiques et les rescrits des empereurs. Au fond, il ne modifiait pas son système polémique : il le développait, en le précisant, en le complétant, en le perfectionnant, par l'effet d'une souple et logique évolution, qui s'accommodait aux circonstances en s'inspirant toujours des mêmes idées directrices [5].

Toutes ces idées directrices étaient subordonnées à une idée fixe : la volonté d'aboutir, de rétablir à tout prix l'unité religieuse. Pour cela, Augustin était décidé ou résigné d'avance à user de tous les moyens nécessaires. Ce n'est pas qu'il fût indifférent sur le choix de ces moyens. Au contraire, il avait là-

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.

2) *Epist.* 66, 1; 88, 7; 105, 2, 4; 185, 7, 25; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

3) *Epist.* 88, 5-10; 93, 5, 16-19; 97; 100; 185, 7, 26-29; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.; 51, 57.

4) *Retract.*, II, 65-66; 72; 77; 85; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.; 17, 21-23; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.; *Contra Gaudentium*, I, 19, 20-21; 24, 27 et suiv.; *Epist.* 86; 155, 4, 17; 173, 2-3; 185, 1, 2 et suiv.; 204, 2 et suiv.

5) *Retract.*, II, 31; *Epist.* 93, 5, 16-19; 185, 7, 25-29.

dessus des préférences très nettes, qu'il ne cachait pas, qu'il affirmait à l'occasion [1]. Il en tirait même toute une théorie sur la hiérarchie des procédés à employer pour ramener dans l'Eglise les transfuges : et sa théorie s'accorde à merveille avec l'évolution réelle de sa politique comme de son système polémique.

De tous ces procédés, ceux qu'il préférait et recommandait avant tout, c'étaient les plus pacifiques. Au début, il n'attendait rien que de la prédication et de la liberté [2]. Même quand il eut accepté le principe de la contrainte, il ne recourait à la chose qu'avec une visible répugnance, et s'il croyait ne pouvoir faire autrement [3]. Pour restaurer en Afrique l'unité chrétienne, il comptait principalement sur la force de la vérité. Il était convaincu que l'obstination des schismatiques venait d'un malentendu, des préjugés, de l'ignorance, et que par suite on devait commencer par éclairer les esprits [4]. Il espérait y parvenir par une incessante et large propagande, aux formes multiples. D'abord, la propagande générale, traditionnelle, par la prédication [5] ; puis, une propagande particulière, d'un maniement délicat, par les relations personnelles et les correspondances [6] ; enfin, une propagande plus efficace encore, mais jusque-là peu familière à l'Eglise d'Afrique, la propagande par la publicité [7].

La publicité des controverses, c'était la grande hardiesse d'Augustin, et l'une des nouveautés les plus originales de sa méthode. Avant lui, on discutait entre clercs, presque à l'insu des fidèles ; lui, il eut pour principe de discuter devant le public entier et pour le public, de traiter toutes les questions au grand jour dans un langage intelligible pour tous, de s'adresser aux laïques comme aux clercs, aux ignorants comme aux lettrés.

Dès le début, il entra résolument dans cette voie. Son premier ouvrage antidonatiste est ce *Psaume* d'allure et de rythme populaire, qu'il faisait chanter à l'église par les fidèles eux-mêmes, et où son intention éclatait dans ce refrain : « Vous tous qui aimez la paix, jugez maintenant où est la vérité [8]. »

1) *Epist.* 93, 5, 17.
2) *Epist.* 23, 6-7 ; 33, 4-6 ; 43-44 ; *Retract.*, II, 31.
3) *Epist.* 88, 10 ; 93, 5, 17 ; 100, 1-2 ; 133-134.
4) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito,* 2 et suiv. ; *Epist.* 76 ; 93 ; 105 ; 141 ; 173.
5) Possidius, *Vita Augustini,* 7 et 9.
6) Possidius, *Vita Augustini,* 9 ; Augustin, *Epist.* 43, 1 ; *Contra litteras Petiliani,* I, 1 ; II, 1.
7) Augustin, *Retract.*, I, 19 ; II, 53 ; *Epist.* 23, 6 ; 33, 4 ; 44, 1 ; 76 ; 105 ; 141 ; *De unico baptismo,* 1, 2 ; *Gesta cum Emerito,* 1 et suiv.
8) *Psalmus contra partem Donati,* 1 ; 14 ; 27 ; etc.

Tant que dura la lutte contre le Donatisme, il saisit toutes les occasions d'associer le peuple à sa campagne. Dans ses sermons, dans ses mandements, il initiait franchement les laïques aux mystères de la controverse, et commentait au jour le jour les incidents de la querelle entre les deux Eglises. Même dans ses lettres privées, sachant que ces lettres circuleraient de main en main, il songeait au public autant qu'au destinataire. Par exemple, il écrivait à Vincentius le Rogatiste : « Si ma lettre ne doit pas être utile pour toi, je crois qu'elle pourra être de quelque utilité pour d'autres : pour ceux qui la liront avec la crainte de Dieu, et sans acception de personnes [1]. » Dans la même intention, pour agir sur l'opinion en atteignant plus de lecteurs, il cherchait à répandre le plus possible ses traités de controverse. Il disait un jour aux fidèles d'Hippone, à propos de son premier livre contre Petilianus : « Non contents de donner cet ouvrage à ceux qui le demanderont, remettez-le d'office à ceux qui ne le demanderont pas [2]. » Quand il proposait une conférence à un collègue donatiste, il spécifiait ordinairement que la discussion serait publique, que la salle du débat serait ouverte à tout venant, et que l'on dresserait un procès-verbal sténographié [3]. Il imagina même, à plusieurs reprises, d'adresser des manifestes aux laïques de l'Eglise dissidente [4].

Souvent, il poussait plus loin encore la publicité : jusqu'à la propagande par voie d'affiches. Il usait surtout de ce moyen pour mettre sous les yeux du public certains documents d'importance, qui lui paraissaient démontrer le bon droit des Catholiques et justifier les mesures de répression. Vers 406, à Hippone, après la confiscation de la basilique des dissidents, il fit transcrire sur les murs de cette église un petit recueil de textes et de pièces d'archives, qui devait édifier les passants sur la légitimité de la confiscation [5]. En 411, à Carthage, c'est probablement à l'instigation de son ami Augustin que le commissaire impérial Marcellinus ordonna d'afficher dans la ville, au jour le jour, toutes les pièces de la procédure relative à la grande Conférence : d'abord ses propres édits, puis les réponses officielles des deux partis, puis les procès-verbaux des séances avec sa sentence d'arbitre [6]. En tout cas, dès que la question fut tranchée, l'évêque d'Hippone se préoccupa d'assurer aux *Gesta* de Car-

1) *Epist.* 93, 13, 53.
2) *Contra litteras Petiliani*, I, 25, 27.
3) *Epist.* 23, 6; 33, 4; 44, 1, 2; *Gesta cum Emerito*, 1.
4) *Epist.* 76; 105; 141.
5) *Retract.*, II, 53, 1.
6) *Collat. Carthag.*, I, 5; II, *prooem.*; II, 73; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 6; *Serm.* 358, 6.

thage la plus large publicité : il les fit lire publiquement et afficher dans son diocèse[1], il en donna une édition pratique[2], il les résuma dans un *Abrégé* et dans un manifeste[3], il les commenta dans une série de livres, de lettres et de sermons. Vers le même temps, il s'efforça également de faire connaître à tous, par l'affichage et des lectures à l'église, le dossier du procès intenté aux Circoncellions d'Hippone[4]. Dans ces manifestations diverses de son activité polémique, on retrouve toujours la même préoccupation : en appeler directement au public africain, pris à témoin ou constitué juge.

Cette propagande pacifique, par toutes les méthodes de publicité, n'avait pas seulement pour objet de multiplier les conversions en ralliant les gens de bonne foi; elle devait surtout, en éclairant l'opinion, en dissipant les malentendus, préparer la réconciliation générale de tous les chrétiens d'Afrique. Mais, étant donné la stricte discipline du parti de Donat et l'attitude ordinairement passive ou expectante des laïques de la secte à l'égard du clergé, cette réconciliation complète et définitive, qui impliquait la fusion des deux Églises, ne pouvait se réaliser que par l'initiative des évêques. Augustin s'en aperçut vite. C'est ce qui l'amena bientôt à inaugurer une nouvelle tactique, dont il usa longtemps, sans renoncer d'ailleurs à la propagande directe auprès des laïques.

Systématiquement, il multiplia les avances de toute sorte, les démarches personnelles, les correspondances, les demandes d'explications et les politesses, pour entrer en relations avec les évêques donatistes, pour les amener surtout à discuter[5]. Convaincu que la pire des politiques eût été le silence et la résignation au schisme, il engageait avec eux controverses sur controverses. Il réfutait avec une attention particulière ceux d'entre eux qui écrivaient et prétendaient parler au nom du parti, notamment Petilianus de Constantine[6]. Mais il ne s'en tenait pas à ces polémiques retentissantes, et relativement rares, avec les champions de la secte; il voulait « causer » ou argumenter avec le plus grand nombre possible de ses confrères dissidents. Il saisissait les occasions, et, au besoin, les faisait naître[7]. Il proposait des conférences à ses voisins :

1) Augustin, *Gesta cum Emerito*, 4; *Serm.* 164, 9, 13.
2) *Brevic. Collat.*, I, *Præfat.*
3) *Retract.*, II, 65-66; *Brevic. Collat.*, I, 1 et suiv.; *Epist.* 141.
4) *Epist.* 139, 1.
5) *Epist.* 23; 33; 44; 49; 51; 66; 87-88; 93; Possidius, *Vita Augustini*, 9.
6) Augustin, *Retract.*, I, 20; II, 43; 51; 60; 72; 77; 85.
7) *Contra litteras Petiliani*, I, 1; II, 1; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 1.

Maximinus de Sinitum ou Proculeianus d'Hippone [1]. Il avait des entrevues et de longs débats avec Fortunius de Thubursicum Numidarum [2]. Il discutait par lettres avec Honoratus, avec Crispinus de Calama, avec Ianuarianus des Cases Noires [3]. Il relançait jusqu'en Maurétanie Emeritus de Cæsarea ou Vincentius de Cartenna [4]. Par toutes ces initiatives, il excita contre lui bien des colères. Dans ce monde des schismatiques, où l'on affectait ordinairement de ne pas répondre aux gens de l'autre Église pour ne pas se compromettre avec des « traditeurs », on considérait volontiers l'évêque d'Hippone comme un homme arrogant et querelleur, toujours prêt à troubler la paix, à provoquer, à se mettre en scène [5].

De ces accusations, de ces rancunes sacerdotales, Augustin n'avait cure. Loin de songer à battre en retraite, il prétendait démontrer, par le témoignage même des Livres saints, que ses confrères dissidents n'avaient pas le droit de refuser la discussion [6]. Imperturbable et tenace, il suivait son idée, qui même, de jour en jour, prenait plus d'ampleur et de portée. Maintenant, il ne bornait plus son ambition à convaincre tel ou tel collègue schismatique : il rêvait de colloques avec tout l'épiscopat du parti. Au primat donatiste de Numidie, il proposait une conférence des deux Églises, où se rencontreraient tous les évêques de la région [7]. Même, il formait le dessein hardi de contraindre à s'expliquer, dans toute l'Afrique, tous les chefs des communautés dissidentes. Dès 401, il obtenait du concile de Carthage l'envoi de missions ou de commissions épiscopales, qui devaient aller de ville en ville pour y ouvrir des discussions et des enquêtes sur la situation de l'Église schismatique, notamment sur les épisodes locaux de l'histoire du Maximianisme [8]. En 403, avec l'appui de son ami Aurelius, il fit adopter par le concile un plan nouveau, bien conçu et bien étudié, relatif à une conférence générale pour la réconciliation entre représentants des deux partis [9] : ce fut l'objet d'une proposition ferme, notifiée officiellement dans chaque diocèse à l'évêque donatiste [10]. Devant le refus impertinent des sectaires, Augustin ne cacha pas sa dé-

1) *Epist.* 23, 6; 33, 2 et 4; 34, 5.
2) *Epist.* 44, 1 et suiv.
3) *Epist.* 49; 51; 66; 88.
4) *Epist.* 87 et 93.
5) *Contra Cresconium*, I, 3, 4-5; 8, 11; 10, 13; IV, 3.
6) *Ibid.*, I, 3, 4-5; 6, 8 et suiv.; 14, 18 et suiv.; 34, 40; II, 1.
7) *Epist.* 88, 10.
8) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 66-69 et 85.
9) *Ibid.*, can. 91-92; Augustin, *Epist.* 88, 7; *Serm. III in Psalm.* 32, 29; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.
10) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93; Augustin, *Epist.* 88, 7; *Contra Cresconium*, III, 46, 50; IV, 47, 57.

ception[1]. L'idée, cependant, était lancée : la conférence générale finit par se réunir à Carthage, huit ans plus tard, mais sur une convocation de l'empereur.

Cette fois, Augustin s'était décidé à employer les grands moyens. Longtemps, il avait espéré aboutir par la propagande, par la publicité, par une entente directe, à l'amiable, entre évêques. Même après tant de déceptions, il persistait à escompter, contre toute vraisemblance, une réconciliation fondée sur de mutuelles concessions. Mais en même temps, pour plus de sûreté, il se tournait vers le gouvernement, en qui, de plus en plus, il entrevoyait l'arbitre souverain de la querelle africaine. Maintenant, il demandait aux empereurs d'intervenir pour la paix, d'assister les Catholiques dans leur campagne pour l'unité, de mettre en présence les deux partis pour une explication définitive; bref, de convoquer une conférence officielle, où serait tranchée par un arbitrage la question de droit[2]. Une fois la sentence rendue, il n'aurait plus qu'à requérir des autorités civiles l'application des lois. Il n'en arrivait là qu'à contre-cœur, après avoir essayé de tous les autres moyens, après avoir constaté que c'était le seul efficace. Bien des années plus tard, malgré sa victoire, il éprouvait encore le besoin de s'expliquer, de se justifier là-dessus, en alléguant les violences et les attentats des Donatistes, surtout l'intransigeance de leurs évêques, qui toujours s'étaient dérobés, et qui avaient rendu vaines toutes les tentatives de réconciliation pacifique[3].

Voilà où l'entraînait peu à peu, dans ses controverses comme dans ses démarches, la ferme résolution d'arriver coûte que coûte à ses fins : à la restauration de l'unité chrétienne en Afrique. Mais le résultat final ne doit pas donner le change sur sa pensée véritable. Très tenace, mais clairvoyant et modéré dans son dessein, il ne renonça jamais à appliquer sa théorie sur la hiérarchie des moyens d'action. C'est par la prédication, par la propagande, par la publicité, que d'abord il voulut ramener les schismatiques ; il espéra longtemps y réussir, et toujours il l'essaya. Puis il s'efforça, pendant des années, de préparer la réconciliation des deux Églises par de loyales discussions et des négociations entre évêques. C'est sous le coup des déceptions et des rebuffades qu'il se tourna vers le pouvoir séculier. Le grand principe de son système polémique, comme de sa po-

1) Augustin, *Epist.* 76, 4; 88, 7; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107; *Collat. Carthag.*, I, 4-5; III, 29; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2-4.

3) Augustin, *Contra Iulianum*, III, 1, 5. — Cf. *Epist.* 185, 7, 25.

litique antidonatiste, c'est cette hiérarchie des moyens dans la hantise de l'idée fixe.

Idée très simple, en apparence, par la tension constante de la volonté vers l'objet unique à atteindre; mais assez complexe, néanmoins, par la diversité des points de vue et des formes d'expression, des moyens et des mobiles. Idée d'apôtre, qui voulait sauver des âmes en éclairant les gens de bonne foi [1]. Idée d'évêque, qui voulait supprimer entièrement le schisme dans son diocèse [2]. Idée de politique, qui, par l'action commune ou parallèle de toutes les bonnes volontés et de tous les pouvoirs, voulait rendre à l'Église catholique toutes les chrétientés africaines [3]. Idée de polémiste, obstination de lutteur habitué à la victoire, ambition même d'orateur et d'écrivain, qui prétendait convaincre d'erreur les égarés, confondre leurs défenseurs et leurs guides, assurer le triomphe de la vérité sur le mensonge, en démasquant les préjugés et les sophismes [4].

A ces préoccupations dominantes, et à ces principes, se rattachent étroitement les autres idées directrices dont s'inspirait Augustin dans toutes ses controverses. Résolu à écarter les faux-fuyants et les prétextes, à éclairer les recoins d'ombre où se dissimulait et se retranchait l'erreur, il s'était promis de ne rien laisser passer dans les écrits ou les discours ou les moindres propos de ses adversaires [5]. Il répondait à toutes les lettres, aux sermons des évêques dissidents, aux plus naïfs opuscules comme aux grands ouvrages, aux provocations comme aux questions [6]. Et toujours il s'attachait à suivre point par point ses contradicteurs, à citer leurs propres paroles et parfois toutes leurs paroles, pour les empêcher de se dérober ensuite, pour convaincre aussi le lecteur que lui-même avait répondu à tout [7].

Dans toutes ces controverses, pour être compris de tous, il prenait comme base les faits, surtout les plus évidents ou même

1) *Epist.* 23, 6; 43-44; 49; 70; 76; 93; 105; 141; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.

2) *Epist.* 33; 86; 106-108; 173; *Retract.*, I, 19; II, 53-54.

3) *Epist.* 76; 88, 7 et 10; 93; 97; 105; 141; 185; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 7, 12; *Contra Cresconium*, III, 45, 49; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv.

4) *Retract.*, II, 51-52; 60; 65-66; 72; 77; 85; *Contra litteras Petiliani*, II, 1; III, 1; *Contra Cresconium*, I, 1; IV, 1; *De unico baptismo*, 1; *Brevic. Collat.*, III, 2 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.; *Contra Gaudentium*, II, 1; *Epist.* 87; 93; 108; 173.

5) *Contra litteras Petiliani*, II, 1; *Sermo ad Cæsarcensis Ecclesiæ plebem*, 1; *Contra Gaudentium*, I, 1; *Epist.* 108, 1.

6) Possidius, *Vita Augustini*, 9; Augustin, *Retract.*, II, 45; 51-54; 66; 72; 77; 85; *Epist.* 49; 70; 93; 105; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20; *Contra litteras Petiliani*, III, 1; *Contra Cresconium*, I, 1; *Contra Gaudentium*, II, 1.

7) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 1 et suiv.; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv.; *Retract.*, II, 51 et 85; *Serm. II in Psalm.* 36, 20.

les plus brutaux, ceux qu'attestaient des documents irrécusables ou les réalités contemporaines : le schisme, le second baptême, la communion des Catholiques africains avec les Églises d'outre-mer, les violences des schismatiques, les forfaits des Circoncellions, l'histoire du Maximianisme, les lois impériales, la sentence de 411, les édits d'union. Il jugeait indispensable de mettre sous les yeux du public le texte même des documents allégués, les pièces d'archives ou autres qui établissaient la réalité des faits : les dossiers relatifs aux origines du schisme, aux persécutions, au Maximianisme, aux négociations tentées avec les schismatiques, aux grands procès, aux conciles des deux partis, à la Conférence de Carthage[1]. Ces pièces en main, il montrait que tout était incohérence dans l'Église de Donat, que les chefs de la secte, en oubliant ou reniant leurs principes, s'étaient chargés eux-mêmes par leurs contradictions de condamner leur schisme : contradictions multiples et déconcertantes, dans leurs doctrines et dans leurs pratiques, dans leur attitude envers le gouvernement, dans leurs querelles entre eux ou avec d'autres, dans leurs actes et dans leur langage, dans leur politique à l'égard des Catholiques et à l'égard de leurs propres schismatiques[2].

Ici encore, la polémique était à base d'histoire, surtout d'histoire contemporaine. Si Augustin prétendait répondre à tout et à tous, c'est toujours par des faits, par des textes, par des documents, qu'il se promettait d'y répondre. Du spectacle de ces réalités, une telle lumière se dégageait pour lui, qu'il la voyait perçant toutes les ombres et dessillant tous les yeux. Il voulait donc en projeter les rayons autour de lui, le plus loin possible et dans toutes les directions, jusque dans les coins les plus obscurs et les cerveaux les plus fermés. Manœuvrant en conséquence, sans autre souci que de répandre la lumière, il en oubliait jusqu'à ses scrupules de lettré. Il croyait à la nécessité, non seulement de frapper fort, mais de redoubler les coups : de redire souvent les mêmes choses, de répéter au besoin les mêmes mots, d'alléguer les mêmes textes, de recommencer sans cesse sa démonstration par les faits, de revenir en toute occasion sur l'en-

1) *Epist.* 88, 2 et 4 ; 105, 1; 105, 2, 4 ; 108, 1; 173, 2 et suiv. ; *Serm. II in Psalm.* 36, 20; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19; *De baptismo contra Donatistas*, III, 3, 4 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 19, 22 et suiv. ; 27, 30; 29, 33; 46, 50; 56, 62; 70, 80-81; IV, 4, 5; 48, 58; *Gesta cum Emerito*, 5 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 48.

2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv. ; II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 et suiv. ; II, 20, 45 ; 58, 132; *Contra Cresconium*, III, 14, 17 et suiv. ; 52, 58 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; *Epist.* 43, 9, 26; 51, 2 et suiv. ; 53, 3, 6 ; 76, 3-4 ; 108, 2, 4 et suiv.

semble et sur le détail du débat [1]. D'après cette conception, sa controverse était et devait être à répétition.

Telles étaient les idées dominantes du polémiste : toujours et partout présentes, depuis l'année 400, à tous les moments de la campagne, dans toutes les circonstances de la lutte. Ces idées directrices d'Augustin ont été l'âme de ses divers ouvrages antidonatistes, de ses discours comme de ses traités, de ses manifestes ou de ses lettres comme de ses sermons : et cela, quel que fût le public ou le personnage visé, évêques ou laïques, fidèles ou magistrats, Catholiques ou dissidents.

Les thèmes des controverses n'ont pas varié davantage, du moins pour l'essentiel et pour le fond : ils ont été jusqu'au bout ce qu'ils étaient au début de l'épiscopat. La matière de la polémique restait la même, quoique les conditions de la lutte et les positions respectives des deux Eglises se soient modifiées plus d'une fois. Si les circonstances nouvelles entraînaient un changement dans les proportions et la prédominance de tel ou tel élément, le débat continuait de tourner autour des mêmes questions fondamentales : schisme, théorie de l'Eglise et des sacrements, persécution [2].

Le point de départ de toutes les discussions était naturellement la question du schisme. C'était le fait brutal, celui qui dominait tout, puisque toute la querelle en était sortie et que tous les malentendus s'y ramenaient. C'est là-dessus, principalement, que l'évêque d'Hippone pressait les dissidents de s'expliquer [3]. Parfois, il semblait subordonner à ces explications la controverse entière. Il écrivait un jour à Emeritus : « On cherche si c'est votre Eglise ou la nôtre qui est l'Eglise de Dieu. Par suite, on doit commencer par chercher pourquoi vous avez fait schisme... L'origine du schisme, c'est là qu'est tout le débat [4]. » Pour plus de précision, il distinguait avec soin la question de fait et la question de droit. La première, disait-il, était tranchée par l'histoire. C'étaient Donat et ses partisans qui avaient rompu et voulu rompre : la preuve en était dans la suite et l'enchaînement des faits, dans l'étude des antécédents et des origines, des prétextes et des circonstances de la rupture. Aux

1) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1; *Contra litteras Petiliani*, II, 1; *Contra Cresconium*, III, 1; IV, 1; *De unico baptismo*, 1; *Contra Gaudentium*, II, 1.

2) *Retract.*, II, 43-44; 51-55; 60-61; 65-66; 72; 77; 85; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.; 8, 13 et suiv.; *De baptismo contra Donatistas*, I, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, II, 6, 13 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 4 et suiv.; IV, 1 et suiv.; *De unico baptismo*, 2, 3 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 3 et suiv.; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.

3) *Epist.* 33, 5; 43-44; 49; 51; 87-88 93; 108.

4) *Epist.* 87, 10.

lecteurs ignorants ou distraits ou prévenus, même aux gens d'Eglise, Augustin croyait nécessaire d'apprendre ou de rappeler toute cette histoire du Donatisme naissant[1] : histoire déjà vieille, déformée par la légende ou altérée par l'esprit de parti. Souvent, il se contentait d'allusions aux divers incidents. Mais souvent aussi, avec une patience méticuleuse et obstinée, il reprenait et commentait d'un bout à l'autre le récit traditionnel, le récit d'Optat, qu'il contrôlait dans tous les détails et qu'il complétait d'après les pièces d'un dossier de plus en plus riche. Puis il éclairait l'histoire de ces lointains événements à la lumière des événements contemporains : la genèse du schisme maximianiste dans l'Eglise schismatique. Restait la question de droit : la rupture était-elle légitime ? Les dissidents prétendaient que leurs ancêtres avaient dû se séparer de Cæcilianus et de ses partisans, parce que ceux-ci étaient des traditeurs : par leurs trahisons ou par leur solidarité avec les coupables, les Cæcilianistes s'étaient eux-mêmes exclus de l'Eglise, et l'on n'aurait pu rester en communion avec les pécheurs sans être contaminés par eux, sans être atteints par la même condamnation. Le débat sur la légitimité de la rupture se ramenait donc au débat sur la conception de l'Eglise. C'est ce qu'Augustin avait bien compris[2], et ce qu'il ne manquait pas de faire remarquer à ses adversaires, tout en justifiant Cæcilianus et les prétendus traditeurs.

La théorie de l'Eglise était le centre de la controverse[3]. Deux doctrines inconciliables étaient en présence. D'après les Donatistes, l'Eglise du Christ, toujours pure, immaculée, devait se composer seulement de justes, de saints : ils ajoutaient modestement qu'ils étaient ces saints, ces justes. D'après les Catholiques, au contraire, l'Eglise était nécessairement une société très mêlée : dans son développement terrestre, elle comprenait en même temps des bons et des méchants, des justes et des pécheurs. La séparation définitive du bon grain et de l'ivraie ne devait se faire qu'au Jugement dernier. En attendant, les

1) *Epist.* 43, 2, 3 et suiv. ; 76, 2 ; 88, 1 et suiv. ; 93, 4, 13 et suiv. ; 105, 2, 8 et suiv. ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 3, 5 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 27, 30 et suiv. ; 70, 80 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 13, 17 et suiv. ; 31, 53 et suiv. ; 33, 56.

2) Et cela, dès le début de ses grandes controverses : *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv. ; — Cf. *Retract.*, II, 43.

3) Sur cette question, voyez l'intéressante étude de Mgr Batiffol, *L'Ecclésiologie de saint Augustin* (extrait de la *Revue biblique*, janvier-juillet 1915) : étude reproduite tout récemment par l'auteur dans son livre intitulé : *Le Catholicisme de saint Augustin* (Paris, 1920), p. 125 et suiv.

justes devaient supporter les autres, se résigner même aux contacts impurs, d'autant mieux que personne n'était sûr d'être saint et que personne ne l'était pleinement.

On discutait là-dessus en Afrique depuis un siècle, depuis l'origine du Donatisme : dans les conciles ou dans les carrefours, à coups de textes ou à coups de poings. La thèse des schismatiques avait été copieusement développée, avec une éloquence agressive et arrogante, dans leurs sermons et leurs pamphlets, dans leurs relations de martyres, dans les ouvrages de leur grand Donat, dans ceux de Parmenianus [1], et, tout récemment, dans la Lettre pastorale de Petilianus [2]. La thèse catholique, défendue par Optat de Milev [3], avait rencontré une approbation inattendue : celle d'un Donatiste indépendant, Tyconius [4]. Néanmoins, dans cette controverse prolongée de génération en génération, on n'y voyait pas encore bien clair. C'est que, de part et d'autre, on se payait de mots : on répétait des formules de convention, on se perdait dans le détail des textes bibliques, on s'égarait dans l'ombre des allégories et des symboles. On restait dans le vague, parce qu'on prenait les aspirations mystiques pour des arguments, comme on prenait volontiers les injures pour des raisons. Là comme ailleurs, Augustin allait apporter la lumière. Vers l'année 400, au moment où il achevait de constituer son système polémique, il exposa pour la première fois, d'une façon complète, sa théorie de l'Eglise : c'était dans son grand traité *Contre la Lettre de Parmenianus* [5]. Plus tard, il recommença mainte fois cette démonstration, mais sans y ajouter rien d'essentiel. C'est que, du premier coup, il avait trouvé la solution du problème. Il avait produit l'argument décisif, mis en relief le fait capital : l'universalité de l'Eglise, universalité prédite par les Livres saints et réalisée dans l'histoire [6].

Il distinguait encore ici le système doctrinal et le fait, mais pour les expliquer et les justifier l'un par l'autre. Comme ses prédécesseurs, il commençait par déterminer d'après les Livres saints les caractères de la véritable Eglise; mais ce qu'il cherchait dans les textes, à travers les symboles et les allégories, c'étaient les caractères vraiment constitutifs. Laissant de côté

1) Optat, II, 1-2; 9-13; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.
2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 2, 4 et suiv.
3) Optat, II, 1 et suiv.
4) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.; III, 3, 17; *Epist.* 93, 10, 43-44.
5) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 2 et suiv.; II, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 43.
6) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv.; II, 1, 2 et suiv.; III, 1, 2 et suiv.

ou dans l'ombre les considérations mystiques pour s'attacher aux réalités, il reléguait à l'arrière-plan les traits secondaires ou indécis qui avaient pris une importance anormale dans les controverses antérieures, chez Optat comme chez Parmenianus[1]. Il retenait surtout et mettait en pleine lumière le trait dominant : la catholicité, l'universalité. Ce caractère spécifique de l'Eglise du Christ était d'autant plus propre à frapper les esprits, qu'il était de tous le plus évident, le plus fortement marqué dans l'Ecriture comme dans l'histoire et la réalité contemporaine. Il est vrai que certains Donatistes aimaient à jouer sur le sens du mot « catholique ». D'après eux, ce terme désignait la plénitude, la perfection de l'idéal chrétien[2] : perfection comprise et réalisée seulement dans l'Église de Donat, qui par suite était seule désormais à représenter l'Eglise du Christ. Sophisme ingénieux, mais d'autant plus facile à écarter que c'était une invention tardive de quelques sectaires, inconnue même de la plupart des dissidents.

Ainsi, d'après les textes bibliques, l'Eglise devait être universelle, c'est-à-dire qu'elle devait s'étendre en tous pays à toutes les classes d'hommes. De ce caractère d'universalité, Augustin tirait toute une série de conséquences. Etant universelle, l'Eglise ne pouvait prétendre à être une élite de saints. Comme tous les groupes d'hommes et toutes les sociétés humaines, elle comportait nécessairement et comporterait jusqu'à la fin du monde un mélange d'honnêtes gens et d'autres, de justes et de pécheurs. On devait en conclure naturellement que, dans les communautés chrétiennes, les innocents ne pouvaient être contaminés par les coupables, et que par suite, sous aucun prétexte, les fautes ou les crimes du voisin ne pouvaient autoriser ni excuser la rupture[3]. De déduction en déduction, le concept d'universalité condamnait la thèse des Donatistes comme leur schisme, tandis qu'il justifiait pleinement la doctrine traditionnelle des Catholiques. De cette doctrine, Augustin trouvait d'ailleurs la confirmation dans l'exégèse d'un schismatique indépendant comme Tyconius[4] ; il en découvrait le fondement

1) Optat, II, 1-2 ; 6-13.

2) *Collat. Carthag.*, III, 102 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 3 ; *Epist.* 93, 7, 23.

3) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv. ; 4, 6 ; 11, 12 ; II, 1 et suiv. ; III, 2 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 20, 44 ; 32, 73 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 2 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 2 et suiv. ; IV, 18, 21 et suiv. ; *De unico baptismo*, 15, 25 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 8, 10-11 ; 9, 15 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 3 et suiv. ; 28, 48 et suiv.

4) *Epist.* 93, 9, 28 et suiv. ; *Contra Epistulam Parmenian.* I, 1-2 ; III, 3, 17.

rationnel dans les postulats de sa dialectique et dans l'histoire des sociétés humaines.

Des deux Églises africaines qui se disputaient le titre de « catholique », laquelle était la véritable Église ? Evidemment, ce ne pouvait être celle de Donat, qui était exclusivement africaine, et dont, par surcroît, la doctrine était en désaccord avec le témoignage des Livres saints. Au contraire, l'Eglise d'Aurelius et d'Augustin, en conformité de doctrine avec l'Ecriture, était en communion avec toutes les chrétientés d'outre-mer, avec les communautés apostoliques, avec l'Eglise universelle : donc, elle représentait en Afrique l'Eglise du Christ. Ainsi, le fait historique et géographique, les rapports constants et universels avec le reste du monde chrétien, ce fait matériel et connu de tous authentiquait définitivement l'Eglise d'Augustin, en confirmant les conclusions de son exégèse et de sa dialectique. En fait comme en théorie, la constatation de l'universalité tranchait le débat en faveur des Catholiques africains. On s'explique qu'Augustin ait attaché tant d'importance à cet argument, et qu'il l'ait produit en toute occasion [1]. Il y insistait d'autant plus que, par cette tactique, il embarrassait fort ses adversaires, obligés de convenir que depuis un siècle, malgré leurs misérables communautés de Rome ou d'Espagne, le parti de Donat était confiné dans un coin de l'Empire romain [2].

A la théorie de l'Église se rattache étroitement la théorie des sacrements. Elle tient une très grande place dans l'œuvre polémique d'Augustin, comme dans les querelles entre les deux clergés rivaux. La pratique donatiste du second baptême était un fait quotidien, visible pour tous, qui produisait beaucoup d'impression sur les foules, et qui périodiquement donnait lieu à des scandales, à des malentendus toujours renaissants. La différence des pratiques, entre les deux Églises, correspondait à une opposition complète des doctrines. Aux yeux des Donatistes, l'efficacité du sacrement dépendait de la bonne ou de la mauvaise conscience du clerc qui le conférait. A leurs adversaires, en qui ils voyaient des apostats ou les complices des apostats, à qui même ils déniaient le titre de chrétiens, ils refusaient tout pouvoir liturgique, toute autorité religieuse ou sacerdotale. Quand un fidèle de l'autre Église venait au parti de

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1; 6, 11; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 3 et suiv.; *Brevic. Collat.*, III, 3; 8, 10; *Ad Donatistas post Collat.*, 2; 4 et suiv.; *Epist.* 93, 10, 43-44.

2) Optat, II, 4 ; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 108, 247 ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 3, 6; *Contra Cresconium*, III, 34, 38; 63, 70; *De unico baptismo*, 16, 28; *Epist.* 53, 1, 2.

Donat, on le traitait comme un simple païen. Laïque, on le baptisait solennellement, sans croire le rebaptiser. Clerc, on le dégradait, pour le baptiser et l'ordonner de nouveau [1]. Au contraire, les Catholiques soutenaient que le sacrement avait une valeur objective ; que la grâce, venant de Dieu, dépendait de Dieu seul, et qu'elle agissait par elle-même, indépendamment du mérite ou du démérite des intermédiaires. Si donc un sacrement avait été administré dans les règles, même hors de l'Eglise par un hérétique ou un schismatique, ce sacrement était valable : en ce cas, il suffisait de la pénitence et de l'imposition des mains, pour faire d'un transfuge un catholique, même d'un ancien clerc donatiste un clerc catholique du même rang [2]. Telles étaient les deux thèses africaines, nettement contradictoires, que l'on soutenait de part et d'autre avec une singulière âpreté, à grand renfort de textes bibliques.

Le malentendu avait attiré l'attention d'Augustin dès le temps de sa prêtrise : témoin sa correspondance avec Maximinus de Sinitum [3], témoin encore son *Psaume* et son plus ancien traité *Contre la Lettre de Donat l'hérétique* [4]. Plus tard, il a consacré d'innombrables pages et deux ouvrages entiers à la question du baptême [5], qui n'a cessé de le hanter au cours de ses multiples controverses.

A l'appui de la thèse catholique, il apportait deux raisons principales : l'une d'ordre doctrinal, l'autre d'ordre pratique. L'Eglise se composant toujours d'un mélange de justes et de pécheurs, et des pécheurs pouvant se dissimuler parmi les justes, même dans les rangs du clergé, la vertu des sacrements ne pouvait dépendre du mérite des hommes. En outre, le système donatiste était une chimère, une utopie, puisqu'il posait comme condition nécessaire une sainteté universelle dans une Eglise de saints. Et comment organiser le contrôle indispensable de cette sainteté? On devait chaque fois, pour chaque baptême ou chaque ordination, ouvrir une enquête préalable sur la vertu de l'évêque ou du clerc qui allait administrer le sacre-

1) Optat, II, 19-26; III, 11; V, 4-7; VI, 4; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv.; II, 2, 4 et suiv.; 32, 72 et suiv.; 47, 109 et suiv.; *De unico baptismo*, 11, 18 et suiv.; *Epist.* 23, 2; 34, 2-3; 35, 3; 44, 5, 12; 106; 108, 1.

2) Optat, V, 1 et suiv.; Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv.; III, 14, 16 et suiv.; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 21, 57 et suiv.; *Contra Cresconium*, II, 5, 7 et suiv.; 17, 21 et suiv.; *De unico baptismo*, 2, 3 et suiv.; 18, 32.

3) Augustin, *Epist.* 23.

4) *Psalmus contra partem Donati*, 207 et suiv.; *Retract.*, I, 19-20.

5) *De baptismo contra Donatistas* libri VII; *De unico baptismo contra Petilianum ad Constantinum* liber.

ment[1]. De toute évidence, un tel contrôle était impraticable, incomplet, sujet à erreur : on avait eu maintes fois l'occasion de le constater, malgré tous les efforts des sectaires pour cacher les scandales de leurs communautés. D'ailleurs, les Donatistes simplifiaient beaucoup les choses dans la pratique : jusqu'à preuve du contraire, ils tenaient tous leurs clercs pour des saints. Et même, le cas échéant, ils sacrifiaient leur principe aux nécessités de leur politique : tout récemment, lors de leur réconciliation avec les Maximianistes, les Primianistes avaient déclaré valable, malgré leurs anathèmes de Bagaï, le baptême conféré hors de leur Eglise pendant la période d'excommunication par leurs propres schismatiques. En cette circonstance, les Donatistes avaient eux-mêmes renié leur doctrine, pour se rallier inconsciemment à la doctrine et à l'usage des Catholiques. Augustin ne se lassait pas de développer cet argument, d'ordre historique, qui lui semblait trancher le débat[2]. C'était de bonne guerre.

Pourtant, une objection inquiétait un peu les profanes. D'après la théorie catholique des sacrements, si l'on était baptisé par un hérétique ou un schismatique, alors on était introduit dans l'Eglise par des gens qui étaient eux-mêmes hors de l'Eglise, par des adversaires ou des transfuges. N'était-ce pas étrange? disait-on. — Sans doute, répondait l'évêque d'Hippone, le sacrement est valable, s'il a été administré dans les formes par un schismatique ou un hérétique ; mais, en ce cas, le sacrement n'a d'abord qu'une vertu latente, et c'est seulement après la conversion, par la réconciliation avec l'Eglise, qu'il acquiert une efficacité réelle [3]. Solution élégante, qui donnait satisfaction à la raison, sans compromettre la doctrine traditionnelle.

Traditionnelle à Rome, mais non en Afrique : Augustin devait en convenir, et c'était là pour lui, dans cette controverse, la grosse difficulté. Sur ce point, les schismatiques avaient beau jeu : à toutes les critiques, ils répliquaient d'un ton péremptoire que leur doctrine du baptême était celle de Cyprien, que leur usage liturgique, réprouvé par les seuls traditeurs, était

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 10, 21 et suiv.; 14, 32 et suiv.; *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv.; II, 5, 11; 6, 13; 33, 78; *Contra Cresconium*, III, 4 et suiv.; *De unico baptismo*, 2, 3 et suiv.; *Brevic. Collat.*, III, 8, 12.

2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 9; II, 13, 31; 15, 34; III, 4, 21 et suiv.; *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2; 5, 7 et suiv.; II, 10, 15 et suiv.; *Contra litteras Petiliani*, I, 11, 12 et suiv.; II, 7, 16; III, 36, 42 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 12, 15 et suiv.; IV, 11, 13 et suiv.; *Ad Donatistas post Collat.*, 3 et suiv.

3) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2 et suiv.

celui de toute l'Eglise africaine, depuis Tertullien et Cyprien jusqu'à Donat et Primianus. Augustin ne pouvait se dispenser de s'expliquer là-dessus. Il l'a fait en grand détail, vers l'année 400, dans les sept livres du *De baptismo*[1]; et plus tard, en mainte circonstance, il a recommencé son plaidoyer[2]. A vrai dire, il ne pouvait guère plaider ici que les circonstances atténuantes. C'est que la question était vraiment embarrassante pour un Catholique africain de ces temps-là. Quoi que l'on pensât des Donatistes, on ne pouvait nier que leur doctrine du baptême fût exactement celle de l'ancienne Eglise africaine. Cyprien lui-même, comme tous ses collègues, comme tous les conciles de la contrée jusqu'au règne de Constantin, Cyprien tenait pour non avenu le baptême administré par des schismatiques ou des hérétiques. En conséquence, il baptisait et recommandait de baptiser les convertis : le grand évêque-martyr de Carthage avait rebaptisé, tout comme Donat. Les Catholiques du pays n'avaient abandonné leur usage traditionnel qu'en 314, au Concile d'Arles[3]: s'ils avaient fait alors cette concession à l'Eglise romaine, c'était probablement pour des raisons de circonstance, pour s'assurer l'appui sans réserve du pape contre les dissidents de Carthage et de Numidie. C'étaient là des faits historiques, des faits certains, incontestables. Augustin, qui d'ordinaire invoquait les faits, s'inquiétait ici de les avoir contre lui.

Donc, il devait justifier la nouvelle théorie des Catholiques africains, sans taxer d'hérésie la théorie toute contraire de leurs ancêtres ; il devait blâmer l'ancienne Eglise d'Afrique, sans la renier; il devait réfuter la vieille doctrine traditionnelle du Catholicisme local, sans rompre le lien entre le présent et le passé ; il devait convaincre d'erreur les schismatiques, sans jeter l'anathème à Cyprien, leur oracle ou leur guide, et sans le compromettre. Les deux termes de l'antinomie s'opposaient si complètement l'un à l'autre, que personne ne pouvait trouver une solution pleinement satisfaisante : pas même Augustin, malgré toute sa maîtrise. D'où les hésitations et les flottements de sa controverse, quand il arrivait à cette partie du débat. Contrairement à sa méthode ordinaire, si franche et si nette, il cherchait à se tirer d'affaire par de subtiles distinctions, par des hypothèses aventureuses, même en déplaçant la question.

1) *De baptismo contra Donatistas*, I, 1; I, 18, 27 et suiv.; II, 1 et suiv.

2) *Contra Cresconium*, II, 31, 39 et suiv.; III, 1 et suiv.; *Epist.* 93, 10, 35-45.

3) *Concil. Arelat.* ann. 314, can. 8; *Appendix* d'Optat, n. 4, p. 208 Ziwsa.

Par exemple, voici comment il plaidait cette affaire dans sa réponse à Vincentius le Rogatiste. Cyprien, disait-il, a pu se tromper; et l'on a le droit de le supposer, ses ouvrages n'étant pas canoniques [1]. En tout cas, malgré les divergences sur le baptême, Cyprien a toujours défendu et maintenu l'unité de l'Eglise [2]. D'ailleurs, il a pu changer d'opinion dans la suite, et certaines pièces du dossier ont pu être détruites par les gens qui avaient intérêt à cacher sa rétractation; plusieurs personnes sont même portées à croire qu'il n'a jamais admis la nécessité de rebaptiser les hérétiques, les documents qui lui prêtent cette manière de voir ayant pu être falsifiés [3]. Même si on les considère comme entièrement authentiques, ces documents n'en condamnent que mieux les Donatistes, puisque Cyprien n'a pas rompu avec ses collègues d'opinion contraire [4]. Au reste, si le grand évêque de Carthage avait commis une faute en maintenant avec obstination une doctrine erronée, il a racheté largement cette faute par son martyre [5].

Hypothèses arbitraires ou considérations à côté, toute cette argumentation portait à faux. Que Cyprien eût été martyr, cela ne changeait rien à sa doctrine. Qu'il n'eût rompu avec aucun de ses collègues à cause du désaccord, ce n'était pas absolument sûr; mais ce n'était pas la question. Qu'il se fût rétracté plus tard, que le dossier de l'affaire eût été interpolé ou mutilé, c'étaient là des suppositions tendantieuses, des hypothèses incontrôlables, invraisemblables, contredites par tous les faits connus, par une tradition constante, par l'opinion unanime de toute l'Afrique chrétienne : contredites par Augustin lui-même, qui, dans le *De baptismo*, acceptait comme authentiques tous les documents [6], et qui n'osait même pas ici insister sur ces hypothèses. D'ailleurs, ce n'était pas Cyprien seulement qui était en cause; c'était toute la tradition africaine, c'étaient ses collègues dont il avait été le porte-parole, c'étaient les conciles africains qui, même avant lui, avaient déclaré nuls tous sacrements administrés hors de l'Eglise. En dépit de tous les plaidoyers pour ou contre Cyprien, l'histoire était là, qui donnait raison aux schismatiques, héritiers de l'ancienne Eglise d'Afrique pour la doctrine et la liturgie du baptême [7]. Cette

1) Augustin, *Epist.* 93, 10, 35.
2) *Ibid.*, 93, 10, 36.
3) *Ibid.*, 93, 10, 38.
4) *Ibid.*, 93, 10, 39.
5) *Ibid.*, 93, 10, 40.
6) *De baptismo contra Donatistas*, II, 2, 3 et suiv.; III, 3, 4 et suiv.; IV, 1 et suiv.: V, 1 et suiv.; VI, 6, 9 et suiv.; VII, 2 et suiv.
7) Voyez plus haut, t. II, p. 37 et suiv.; t. IV, p. 153 et suiv.

fois, décidément, l'évêque d'Hippone se trouvait en mauvaise posture de polémiste. Lui qui généralement s'appuyait sur les textes et sur les faits, il les voyait se dérober, passer à l'ennemi. Il avait ici contre lui les faits, les documents, l'histoire, la tradition locale. Il l'avouait, mais d'assez mauvaise grâce, en s'évertuant à démontrer que l'histoire et les faits avaient tort.

Il rencontrait une difficulté d'un autre genre, d'ordre philosophique ou moral, quand il arrivait au dernier point de la controverse : ces persécutions dont se plaignaient si amèrement les schismatiques, et dont ils rendaient responsable l'Eglise officielle [1]. Ici encore, les Catholiques avaient ou semblaient avoir contre eux les faits historiques : au moins, le fait brutal des persécutions, notamment des confiscations ordonnées par le gouvernement au profit de leurs communautés. Toujours est-il que les progrès du Donatisme, à plusieurs reprises, avaient été enrayés par la force. Les schismatiques, au contraire, paraissaient avoir le beau rôle. Comme jadis tous les chrétiens avant l'édit de Milan, ils se réclamaient du principe de la liberté de conscience. Ils protestaient contre les interventions arbitraires du gouvernement. Ils revendiquaient hautement, pour leur Eglise, le droit de vivre et de se développer en paix. Ils traitaient les Catholiques de persécuteurs ; ils les accusaient pour le moins de pousser les autorités civiles à ces violences périodiques, dont les évêques catholiques étaient, disait-on, les instigateurs ou les complices et toujours les bénéficiaires [2].

Sur ces persécutions, qu'on reprochait tant à son Eglise, Augustin s'expliquait avec une netteté remarquable, et non sans habileté. D'une part, il formulait et défendait les principes ; d'autre part, il remontait des faits aux causes, pour fixer les responsabilités de chaque parti. Tout en déclarant qu'il préférait pour son compte la libre propagande et qu'il espérait préparer le retour à l'unité par des conférences entre évêques [3], il s'attachait à justifier l'appui donné aux Catholiques par les empereurs et leurs agents. Il établissait, par le témoignage des Livres saints, la légitimité de l'intervention du pouvoir temporel [4].

1) *Collat. Carthag.*, III, 258 ; Augustin, *Contra litteras Petiliani*, I, 18, 20 ; II, 92, 202 ; III, 25, 29 ; *Contra Gaudentium*, I, 11, 12 et suiv. — Cf. Optat, II, 14 ; III, 1.

2) Optat, III, 3-4 ; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 84, 185 ; II, 92, 202 ; *Contra Cresconium*, III, 51, 57 ; *Contra Gaudentium*, I, 19, 20 ; *Epist.* 93, 2, 5.

3) Augustin, *Epist.* 23, 6 ; 93, 5, 17 ; *Retract.*, II, 31.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et suiv. ; *Epist.* 93, 5, 16 et suiv.

Il rappelait que les schismatiques africains n'étaient guère fondés à parler de tolérance et de liberté ; qu'ils avaient été les premiers, dès le temps de Constantin, à solliciter l'action du gouvernement [1] ; que plus tard ils avaient adressé des requêtes à Julien, l'empereur apostat et païen, devenu leur protecteur [2] ; que récemment, pour mater les Maximianistes, ils avaient beaucoup occupé de leurs affaires les tribunaux civils, les gouverneurs de province, et jusqu'à la police [3]. En acceptant ou même en sollicitant le concours des empereurs, les Catholiques ne faisaient donc que suivre l'exemple de leurs adversaires. Encore y mettaient-ils beaucoup plus de discrétion. Ils n'avaient jamais poussé personne à la persécution ; au contraire, en mainte circonstance, ils avaient montré une patience très méritoire, une modération ou une résignation toute chrétienne. Quand ils s'étaient adressés aux autorités civiles, c'était simplement pour demander justice contre des attentats, pour prier les magistrats de faciliter des négociations pacifiques, pour obtenir la convocation d'une conférence officielle. Si les choses avaient tourné autrement, si l'on en était arrivé aux lois et aux mesures de répression, les schismatiques en étaient seuls responsables : c'étaient eux qui par leurs violences, par leurs crimes de droit commun, avaient forcé le gouvernement à les frapper [4].

Ces controverses sur la persécution tournaient toujours autour de cette question, délicate entre toutes : les rapports de l'Eglise avec l'Etat, ou plutôt, l'intervention de l'Etat dans l'intérêt de l'Eglise. Cette question, qui occupe tant de place dans les ouvrages antidonatistes d'Augustin et dans son système polémique, est probablement celle qui lui tenait le plus à cœur. Il y revenait en toute occasion, et s'expliquait là-dessus en toute sincérité [5]. Mais pour bien comprendre sa pensée, pour saisir l'origine et la portée de sa doctrine sur le rôle du pouvoir temporel, on doit commencer par se placer à son point de vue, ou même à ses points de vue successifs ; c'est-à-dire qu'on doit poser la question comme elle se posait pour lui ou pour ses contemporains, et noter avec soin, d'une période à l'autre, l'évolution de ses idées.

1) *Epist.* 88, 2; *Contra Cresconium*, III, 61, 67; *Brevic. Collat.*, III, 12, 24. — Cf. Optat, I, 22; *Collat. Carthag.*, III, 215-220.

2) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184; 92, 203 et 205; 97, 224; *Epist.* 93, 4, 12; 105, 2, 9. — Cf. Optat, II, 16-19; III, 3.

3) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.; *Contra Cresconium*, III, 56, 62; IV, 3 et suiv.; 66, 82; *Gesta cum Emerito*, 9; *Epist.* 108, 2, 5.

4) *Epist.* 44, 5, 12; 88, 7; 185, 7, 25-28; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 13, 20; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.

5) *Epist.* 93, 5, 17; 185, 7, 25.

Le recours au pouvoir séculier n'était pas pour Augustin une question de principe, mais une question d'opportunité, puis une question de méthode [1].

Quant au principe, malgré certaines apparences, tout le monde était d'accord en ces temps-là ; car personne alors n'avait sérieusement l'idée d'une séparation complète entre l'Eglise et l'Etat. Dans toutes les sociétés antiques, la religion avait toujours été l'un des organes, souvent l'organe essentiel, de la cité. La révolution mémorable accomplie ou commencée sous le règne de Constantin avait eu simplement pour résultat de substituer le christianisme au paganisme dans la faveur impériale. Par la force des choses, le Catholicisme était devenu religion d'Etat ; il devait le rester jusqu'à la fin de l'Empire, sauf pendant les courts entr'actes des réactions païennes ou ariennes. En dépit ou à cause de cette situation privilégiée, les empereurs intervenaient dans ses affaires, comme dans celles de toutes les sectes, quand ils le jugeaient à propos. Nulle part, on ne songeait sérieusement à protester, sauf quand on était persécuté, et parce qu'on croyait l'être injustement. Si le vent tournait, si l'occasion semblait favorable, les persécutés de la veille oubliaient vite leurs belles déclarations sur les droits de la conscience, sur la liberté de croyance et de culte, simples arguments à l'usage des vaincus, pour exploiter à leur profit contre leurs adversaires la bonne volonté du gouvernement. Ainsi firent successivement, au cours du quatrième siècle, les Ariens, les païens, tous les partis, et les Catholiques comme les autres. Rien n'est plus caractéristique, à cet égard, que l'exemple des Donatistes : tantôt protestant au nom de la conscience et de la liberté [2], tantôt harcelant de leurs requêtes les empereurs ou les magistrats, forçant Constantin à accepter le rôle d'arbitre, décidant Julien à les protéger, poursuivant leurs transfuges devant les gouverneurs de province, et prenant d'assaut les basiliques avec le concours de la police [3].

Comme tous ses contemporains, quand ils n'étaient pas persécutés, Augustin admettait donc sans hésitation que le gouver-

1) *Retract.*, II, 31 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et suiv. ; *Epist.* 93, 5, 16 et suiv.

2) Optat, III, 1 et 3-4 ; Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 84, 185 ; 92, 202 ; *Contra Cresconium*, III, 51, 57 ; *Contra Gaudentium*, I, 19, 20.

3) Optat, I, 22 ; II, 16-19 ; Augustin, *Epist.* 88, 2 et 10 ; 93, 4, 12 et suiv. ; 105, 2, 9 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv. ; III, 6, 29 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; 92, 203 ; 97, 224 ; *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 3 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 4, 5 *Gesta cum Emerito*, 9.

nement avait le droit d'intervenir dans le règlement des affaires religieuses. Il l'avait toujours admis, et dès le temps de sa prêtrise[1]. Il trouvait dans l'Ecriture le fondement de ce droit : aux protestations des Donatistes, il opposait les innombrables textes bibliques qui lui paraissaient établir en toute certitude la légitimité du recours au pouvoir temporel[2]. Donc, la question de principe ne se posait même pas pour lui. En revanche, d'autres questions se posaient impérieusement. Pour rétablir en Afrique l'unité religieuse, devait-on désirer, mettre à profit, solliciter, provoquer, cette intervention du gouvernement? Et, dans ce cas, comment procéder? que demander? Suffisait-il de requérir la stricte application de lois existantes, les lois contre les hérétiques? Ou fallait-il réclamer la promulgation de lois nouvelles, lois spéciales contre le schisme africain? Telles sont les questions qui préoccupaient Augustin, et sur lesquelles il a beaucoup varié [3].

De ces variations, il ne faisait pas mystère. A plusieurs reprises, il a confessé très franchement qu'il avait changé d'opinion sur l'opportunité d'un recours au pouvoir civil. Dans l'un de ses plus anciens ouvrages contre les Donatistes, ouvrage composé vers la fin de 397, il avait répudié formellement toute idée de contrainte. Trente ans plus tard, à propos de cette déclaration, il s'est rétracté non moins nettement, en donnant les raisons de sa rétractation : « Dans le premier de ces livres *Contre le parti de Donat*, j'ai dit : « Il me déplairait qu'aucun pouvoir « séculier intervînt pour contraindre les schismatiques à rentrer « dans notre communion. » Et, vraiment, cela m'aurait déplu alors. C'est que je n'avais encore constaté ni tout le mal dont était capable leur audace restée impunie, ni tout le bien qui, pour leur progrès moral, pouvait résulter d'une active discipline[4]. » Après l'édit d'union de 405, il expliquait à Vincentius le Rogatiste comment il avait été d'abord partisan de la liberté, et comment il avait été amené ensuite, par les observations et les récits de ses collègues, par le spectacle des conversions obtenues, à admettre l'utilité de la contrainte : « Les exemples cités par mes collègues m'ont décidé. Primitivement, mon avis était que personne ne devait être amené de force à l'unité du Christ; qu'on devait agir par la parole, combattre par la dis-

1) Augustin, *Psalmus contra partem Donati*, 95-96 ; 141-145.
2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et suiv.
3) *Epist.* 93, 5, 16-17; 185, 7, 25; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv. ; III, 47, 51.
4) *Retract.*, II, 31.

cussion, vaincre par la raison ; qu'autrement nous aurions avec nous de faux catholiques, au lieu d'avoir contre nous de francs hérétiques. Tel était mon avis. Il a dû s'incliner devant celui de mes contradicteurs : non pas devant leurs paroles, mais devant les faits qu'ils citaient en exemple. D'abord, on m'opposait l'histoire de ma ville natale, de Thagaste, qui jadis avait appartenu tout entière au parti de Donat, et qui depuis avait été ramenée à l'unité catholique par la crainte des lois impériales : maintenant, elle est si hostile à votre parti de haine et de mort, qu'elle semble y avoir été toujours étrangère. De même, on me citait l'exemple de beaucoup d'autres villes, dont on me racontait l'histoire en les nommant[1] ». Ailleurs, l'évêque d'Hippone avoue qu'il avait également changé d'opinion sur le caractère et les limites de l'appui à attendre ou à solliciter du gouvernement : après avoir réclamé seulement l'assimilation légale des schismatiques africains aux hérétiques, il s'était rallié à la politique impériale des édits d'union[2]. Ainsi se trouve établie, par le témoignage d'Augustin lui-même, l'évolution complète de ses idées sur les deux questions relatives à l'intervention du pouvoir temporel : la question d'opportunité, et la question de limites ou de méthode.

Les deux questions étaient, d'ailleurs, inséparables. Du moment qu'Augustin jugeait utile d'accepter ou de solliciter le concours de la puissance séculière, il devait se demander dans quel sens il chercherait à orienter l'action du gouvernement. Autrement dit, il devait commencer par établir avec ses collègues le programme des revendications catholiques[3]. Mais l'élaboration de ce programme impliquait une question préjudicielle : les schismatiques africains tombaient-ils sous le coup des lois contre les hérétiques[4] ? La réponse n'était pas aussi facile qu'on pourrait le supposer. En fait, les Donatistes n'avaient guère été atteints jusque-là par les lois contre l'hérésie. C'est qu'on n'était pas d'accord sur le point de droit, comme l'attestait la politique incohérente et contradictoire des gouverneurs de province. Bien que l'on ait reproché parfois à Donat le Grand et à quelques sectaires de son parti leurs tendances semi-ariennes[5], on consi-

1) *Epist.* 93, 5, 17.
2) *Epist.* 185, 7, 25-29.
3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-93 ; Augustin, *Contra Cresconium*, III, 45, 49 ; *Epist.* 88, 7 ; 93, 5, 16-17 ; 185, 7, 25-26.
4) *Cod. Theod.*, XVI, 6, 4 ; *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93 ; Augustin, *Epist.* 66, 1 ; 87, 4 ; 88, 7 ; 93, 11, 46 ; 105, 2, 4 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19 ; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv. ; III, 47, 51.
5) Jérome, *De vir. ill.*, 93 ; Augustin, *Serm.* 183, 5, 9 ; *Epist.* 185, 1.

dérait ordinairement comme orthodoxe la doctrine de l'Eglise dissidente. On pouvait incriminer pourtant la théorie donatiste des sacrements, et invoquer à ce propos les lois contre le second baptême : lois qui atteignaient évidemment les schismatiques africains, et au nom desquelles on les avait maintes fois tracassés. Malgré tout, leur situation légale restait équivoque, et l'on pouvait hésiter à voir en eux des hérétiques. Augustin refusa d'abord de les considérer comme tels ; puis, il se ravisa peu à peu ; mais c'est seulement au bout de plusieurs années qu'il arriva sur ce point à une conclusion ferme.

Au commencement de sa campagne, il pensait et répétait que le schisme africain n'avait rien de commun avec une hérésie. Sans doute, dans l'entraînement des polémiques, il qualifiait parfois d'hérétiques ses adversaires donatistes[1] : c'est qu'il prenait alors le mot « hérétique » dans le sens général et vulgaire d'ennemi de l'Église. Mais, quand il voulait préciser, il parlait tout autrement. Jusque dans les premières années de son épiscopat, tant qu'il compta seulement sur la libre propagande pour ramener les dissidents, il déclarait volontiers que les Donatistes étaient simplement des schismatiques, et que leur unique erreur était dans le fait même de leur schisme[2].

Insensiblement, il modifia sa manière de voir ; il changea si complètement de point de vue, qu'il finit par regarder les Donatistes comme des hérétiques, au sens précis du mot. Commencée en lui vers 400, cette évolution était terminée en 405. Fait significatif, elle coïncide exactement avec une série de décisions prises alors, soit par l'empereur ou ses agents, soit par les conciles africains. Vers l'année 399, un rescrit d'Honorius, en réponse à une supplique d'un plaideur, ordonna d'appliquer aux Donatistes les lois en vertu desquelles un hérétique ne pouvait ni faire ni recevoir de donations ou de legs[3]. A la fin de 403, l'évêque schismatique de Calama, le fameux Crispinus, fut déclaré hérétique par le proconsul de Carthage, et condamné comme tel à l'amende des dix livres d'or; sur appel de Crispinus, la sentence fut confirmée au début de 404 par un rescrit impérial[4]. En vertu de ces précédents, et dans l'espoir de mettre un terme aux attentats en intimidant les clercs schismatiques, le concile de Carthage du 16 juin 404 pria l'empereur de proclamer défini-

1) Augustin, *Epist.* 29, 11 ; *Serm.* 62, 12, 18; *Enarr. in Psalm.* 35, 9 ; 54, 20 ; 57, 6 et 15 ; 124, 5 ; *Retract.*, I, 20.

2) *Epist.* 43, 1 ; 61, 1-2 ; *Enarr. in Psalm.* 54, 16.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19.

4) *Epist.* 88, 7 ; 105, 2, 4 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51 ; Possidius, *Vita Augustini*, 12.

tivement l'assimilation du Donatisme aux hérésies[1]. La réponse du gouvernement fut l'édit du 12 février 405, qui donnait pleine satisfaction aux Catholiques africains. L'empereur y affirmait sa résolution de détruire cette secte qui, « dans la crainte d'être appelée une hérésie, se couvrait du nom de schisme », mais qui, « par sa pratique du second baptême, avait transformé le schisme en hérésie[2] ».

C'est Augustin, semble-t-il, qui le premier avait eu l'idée de poursuivre l'assimilation légale du Donatisme aux hérésies[3]. C'est lui qui, lors du procès de Crispinus, avait engagé son ami Possidius à invoquer la célèbre loi de Théodose contre les clercs hérétiques[4]. C'est lui enfin qui, au concile de 404, avait soutenu et fait prévaloir la politique tendant à obtenir l'assimilation du schisme africain aux hérésies[5]. Il ne put donc qu'applaudir à la décision impériale du 12 février 405. S'il avait évolué sur ce point, il avait été suivi dans son évolution par la majorité de ses collègues, par le concile de Carthage, par le gouvernement lui-même.

Fort de l'assimilation légale, il n'hésita plus désormais à traiter d'hérétiques les dissidents africains[6]. Il s'efforçait seulement d'expliquer comment le vieux schisme, tout en restant identique à lui-même, avait pu devenir une hérésie. Comme il ne trouvait pas décisif l'argument tiré du second baptême, il cherchait à justifier autrement l'édit impérial. Il se tirait d'affaire par cette ingénieuse définition : « Un schisme est une rupture récente avec l'Église, rupture causée par quelque divergence d'opinions ; car il ne peut y avoir schisme, si ceux qui le font ne diffèrent d'opinion sur rien. L'hérésie est un schisme invétéré[7]. » Explication curieuse, mais de circonstance, et dont Augustin lui-même ne pouvait être satisfait. Elle s'accordait mal avec la réalité, avec les faits, notamment avec les édits d'union : car l'union directe, sans rétractation des doctrines, eût été sacrilège ou impossible, si le schisme des Donatistes avait été vraiment une hérésie. Augustin le savait bien; et, dans la suite, pour amadouer les dissidents, il ne devait pas craindre de leur répéter encore qu'ils étaient séparés seulement de l'Église par le schisme. Mais il raisonnait ici en politique, qui voulait justifier

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93.
2) *Cod. Theod.*, XVI, 6, 4.
3) Augustin, *Epist.* 66, 1.
4) Possidius, *Vita Augustini*, 12 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.
5) Augustin, *Epist.* 185, 7, 25.
6) *Epist.* 87, 4 ; 93, 11, 46 ; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv. ; *De haeres.*, 69.
7) *Contra Cresconium*, II, 7, 9. — Cf. *Epist.* 87, 4 ; *De haeres.*, 69.

à tout prix l'assimilation prononcée par la loi, et qui, par surcroît, voulait expliquer son propre changement de tactique.

En même temps qu'évoluaient ses idées sur les rapports du schisme et de l'hérésie, il se décidait ou se résignait de plus en plus à accepter ou à solliciter l'appui du pouvoir temporel. C'était la conséquence logique de ses théories nouvelles; ou plutôt, c'était la raison profonde du changement qui se produisait alors dans ses théories [1]. S'il tenait tant à transformer en hérétiques les schismatiques africains, c'est qu'il commençait à désespérer d'arriver au but par les moyens pacifiques, et que l'hérésie tombait sous le coup de la loi, de lois multiples et sévères.

Nous pouvons, maintenant, marquer les étapes de la doctrine d'Augustin sur l'opportunité du recours au gouvernement, comme sur les moyens à recommander pour rendre l'intervention plus efficace.

Au temps de sa prêtrise et pendant les quatre ou cinq premières années de son épiscopat, il restait partisan de la liberté [2]. Sans contester en aucune façon le droit du prince à régler les affaires religieuses, sans nier la légitimité de l'appel au pouvoir séculier, il était convaincu qu'on pourrait se passer de ce concours, qu'on parviendrait à supprimer le schisme par la prédication, par la propagande, par de franches explications et des négociations entre évêques. Il parlait aux dissidents comme à des frères égarés ou aveuglés, dont les yeux allaient s'ouvrir, comme à des enfants prodigues, dont l'Église escomptait le prochain retour. Il prêchait la tolérance mutuelle, s'efforçait d'écarter les malentendus et les mauvais prétextes. Il affirmait ses intentions pacifiques, son désir de multiplier les occasions de s'expliquer pour arriver à une entente, son ferme propos de préparer la réconciliation dans un esprit de charité, de vérité, de concessions réciproques [3]. Il ménageait les susceptibilités de ses contradicteurs, évitant jusqu'aux apparences d'une pression indirecte, attendant par exemple, pour engager une controverse, le départ des soldats cantonnés à Hippone [4]. Durant cette période, il ne demandait rien au gouvernement et n'en attendait rien, si ce n'est qu'il usait parfois de ses droits de citoyen pour faire authentiquer par les magistrats locaux le procès-verbal d'une enquête [5]. Il ne contrevenait à cette règle de conduite que dans

1) *Epist.* 93, 5, 17; 185, 7, 25-26; *Contra Cresconium*, II, 3, 4 et suiv.

2) *Retract.*, II, 31; *Epist.* 23, 7; 34, 1; 35, 4; 93, 5, 17.

3) *Epist.* 23, 7; 33, 4; 34, 1; 43, 1; 44, 5, 11.

4) *Epist.* 23, 7.

5) *Epist.* 34, 4-5; 35, 1-5.

un seul cas, lorsque les schismatiques avaient commis quelque attentat : alors, il déposait une plainte et laissait l'affaire suivre son cours devant les tribunaux ordinaires [1]. Mais il n'y avait rien là qui ressemblât à une idée de contrainte : il s'agissait d'un délit ou d'un crime de droit commun, qui relevait naturellement de la juridiction commune.

Malgré tout, Augustin allait de déceptions en déceptions. A ses paroles de paix, à ses propositions de paix ou de négociations pour la paix, on répondait par le silence ou par la guerre. Tous ses efforts se brisaient contre les deux obstacles que lui opposaient l'intransigeance des chefs et le fanatisme du vulgaire. Les évêques donatistes de la région, à commencer par son collègue d'Hippone, refusaient ordinairement de négocier, même de discuter, et, le plus souvent, ne répondaient pas à ses lettres [2]. L'esprit de haine et de révolte, dès longtemps familier aux gens de la secte, éclatait en violences périodiques, qui allaient jusqu'au brigandage et à l'assassinat : notamment autour d'Hippone, avec la complicité de certains clercs qui encourageaient ou commandaient les bandes de Circoncellions [3]. Sous le coup de ces déceptions, Augustin abandonnait peu à peu son idée première, son rêve de réconciliation pacifique : il ne prêchait plus la tolérance, il ne parlait plus de liberté. Plus il étudiait l'histoire du Donatisme, plus il constatait que, si l'on avait réussi jadis à entraver les progrès de la secte, c'était toujours par la force [4]. Lui-même inclinait maintenant vers la même solution. Il devait y arriver par une série d'étapes; mais il irait jusqu'au bout, parce qu'il voulait aboutir quand même, et, conformément à ses habitudes d'esprit, il tirerait des faits une doctrine.

C'est vers l'année 400 que l'on saisit la transition : non pas encore d'une politique de liberté à une politique de contrainte, mais d'un principe à l'autre. Jusque-là, sans rien demander au gouvernement, il n'avait pas nié la légitimité du recours au pouvoir temporel; maintenant il allait plus loin, il affirmait que ce recours légitime était utile, parfois nécessaire. Pour la pre-

1) *Epist.* 29, 12.

2) *Epist.* 35, 1 ; 43, 1; 51, 1 ; 76, 4; 87, 6 ; 88, 7; 105, 4, 13 ; 107; *Contra litteras Petiliani*, I, 1; 19, 21; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv. ; Possidius, *Vita Augustini*, 9.

3) Possidius, *Vita Augustini*, 10 et 12 ; Augustin, *Epist.* 35, 2 et 4 ; 43, 8, 24; 88, 1 et 6-7 ; 108, 5, 14 ; 185, 4, 15 ; *Enarr. in Psalm.* 132, 3 et 6 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17-18 ; II, 3, 6-7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 14, 33 ; 65, 146 ; 84, 186 ; 88, 195 ; 96, 222 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv.

4) Optat, III, 4 ; Augustin, *Psalmus contra partem Donati*, 145; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 ; 11, 18 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 208 ; *Epist.* 44, 3, 5; 93, 5, 16-18; 105, 2, 9 ; 185, 3, 13 et suiv. ; 6, 21 ; 7, 25-30.

mière fois, dans son grand traité *Contre la Lettre de Parmenianus*, il posait nettement la question. Non seulement, disait-il, les empereurs avaient le droit d'intervenir en faveur de l'Église contre les ennemis de l'Église, hérétiques, schismatiques ou idolâtres; mais encore, dans certains cas, ils en avaient le devoir. Augustin partait de là pour justifier les lois contre les hérétiques ou les mesures antérieures de répression contre le Donatisme[1]. Désormais, ce fut l'un des thèmes familiers de ses controverses[2]. Il prétendait d'ailleurs que ces lois répressives étaient simplement des lois de protection contre les violences des dissidents; il vantait, à ce propos, la modération des Catholiques africains, qui souvent ne cherchaient même pas à faire punir les coupables[3]. Chose curieuse, comme s'il était hanté par le souvenir de ses idées premières, il cherchait parfois à démontrer que l'application de ces lois ne portait nullement atteinte à la liberté de conscience. Il écrivait en 401 : « Sans doute, personne ne doit être contraint à la foi; mais Dieu, dans sa sévérité, ou plutôt dans sa miséricorde, a coutume d'employer le fouet des persécutions pour châtier les coupables... Donc, si des lois vous frappent, ce n'est pas pour vous forcer à faire le bien, c'est pour vous empêcher de faire le mal[4]. » A ce moment, comme on le voit, Augustin n'admettait pas encore les conversions d'office : il cherchait à sauver le principe ou les apparences de la liberté, tout en commençant à se tourner vers l'empereur.

Il concevait alors sous deux formes très différentes l'intervention du gouvernement. Aux autorités civiles, il demandait deux choses : d'abord, de faciliter les discussions et les négociations avec les évêques donatistes ; ensuite, d'appliquer aux dissidents certaines lois existantes, pour arrêter les violences des Circoncellions et de leurs complices.

Comme il avait maintes fois constaté par lui-même l'intransigeance des évêques schismatiques, il voulait leur forcer la main, espérant les contraindre à discuter et à négocier. D'où les deux plans d'action qu'il fit adopter successivement, avec le concours de son chef Aurelius de Carthage, par les conciles de 401 et de 403. L'assemblée de 401, envoyant des missions de propagande en divers diocèses, pria les gouverneurs de province d'adresser des instructions en conséquence aux magis-

1) Augustin, *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16 et suiv.

2) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 20, 55; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Epist.* 51, 3 ; etc.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 13, 20.

4) *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184.

trats des cités, surtout pour faire rédiger dans ces villes un procès-verbal authentique des querelles locales entre Primianistes et Maximianistes [1]. Le concile de 403, qui lança le projet d'une grande conférence entre les deux Eglises avec notification préalable à toutes les communautés donatistes, sollicita de même le concours des gouverneurs et des magistrats municipaux, pour obtenir qu'on dressât partout le procès-verbal officiel des négociations entre les évêques des deux partis [2]. On reconnaît aussitôt l'inspiration et la manière d'Augustin, dans ces démarches si conformes à ses idées comme à ses méthodes de polémique. D'ailleurs, tout cet appareil n'intimida guère les dissidents, qui à toutes les propositions opposèrent un refus catégorique [3].

En constatant ces échecs, Augustin s'attachait d'autant plus à la seconde partie de son programme : les mesures à solliciter du gouvernement pour mettre fin aux attentats donatistes. Vers l'année 400, contrairement à ce qu'il avait dit et pensé jusque-là, il commençait à s'aviser que les dissidents africains pouvaient bien être des hérétiques, tombant par suite sous le coup des lois contre l'hérésie. Dans son traité *Contre la Lettre de Parmenianus*, où il justifiait ces dernières lois, il semblait parfois mettre sur le même rang les schismatiques et les hérétiques : par exemple, il notait avec soin qu'un rescrit impérial, relatif à un héritage, avait récemment ordonné d'appliquer aux Donatistes la loi annulant les legs faits à des hérétiques ou par des hérétiques [4]. Nul doute que la connaissance de ce rescrit ait contribué à l'orienter dans la direction nouvelle. Il s'y engagea d'autant plus volontiers, qu'il croyait y trouver un moyen très efficace d'arrêter les violences par la responsabilité légale du clergé dissident.

Son arme favorite, pendant les années suivantes, fut la célèbre loi promulguée par Théodose en 392 contre les clercs hérétiques [5]. Déjà, vers 395, on avait songé en Afrique à invoquer cette loi contre Optatus, l'évêque forban de Thamugadi [6]. Augustin reprit cette idée, dont il allait tirer grand parti [7]. Vers 401, au cours de ses démêlés avec Crispinus de Calama, qui venait de rebaptiser près d'Hippone les colons d'un domaine acheté par

1) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 67.

2) *Ibid.*, can. 91-92 ; *Collat. Carthag.*, III, 174.

3) Augustin, *Epist.* 76, 4 ; 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv.

4) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19.

5) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 21.

6) Augustin, *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184.

7) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 12, 19 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Epist.* 66, 1 ; 88, 7 ; 105, 2, 4 ; 185, 7, 25.

lui, il le menaça de l'amende des dix livres d'or, prévue par la loi de 392[1]. Crispinus ne tint pas compte de l'avertissement; et mal lui en prit. A la fin de 403, Augustin profita de l'attentat contre Possidius pour faire établir juridiquement, aux dépens du même Crispinus, rendu responsable, déclaré hérétique, condamné à l'amende par le proconsul et par l'empereur, que les clercs donatistes tombaient sous le coup de la loi de Théodose[2]. Ce précédent explique le rôle joué par Augustin quelques mois plus tard, le 16 juin 404, dans les délibérations du concile de Carthage. Tandis que beaucoup de ses collègues, émus des attentats récents et partisans de la contrainte, voulaient réclamer un édit d'union supprimant l'Eglise schismatique, il soutint une opinion relativement modérée : il décida l'assemblée à demander seulement l'assimilation légale des Donatistes aux hérétiques, et, dans les diocèses où l'on signalerait des violences, l'application de la loi de Théodose, la condamnation des clercs schismatiques, tenus pour responsables, à l'amende des dix livres d'or[3].

Un an plus tard, on constate un changement décisif dans la doctrine d'Augustin, rallié désormais, comme tous ses collègues, à la politique de contrainte. C'est qu'il n'était pas homme à s'obstiner contre les faits. Et les faits avaient parlé haut, par la voix de l'empereur, qui, devant les nouveaux attentats donatistes et devant les plaintes des victimes, s'était décidé à promulguer un édit d'union[4]. Dès lors, Augustin prit pour base la législation nouvelle, qui équivalait pour les schismatiques à un ordre de conversion, sous peine de confiscation et de proscription. Dans le *Contra Cresconium*, puis dans une série de lettres, il s'attacha particulièrement à justifier l'édit d'union et toutes les lois répressives[5]. En même temps, il poussait les conciles à réclamer la stricte application des mesures décrétées par le gouvernement[6]. Pour stimuler ou diriger le zèle des autorités, il multipliait les démarches personnelles, écrivant un jour au proconsul de Carthage, un autre jour au premier ministre de l'Empire[7]. Cependant, au milieu de cette campagne pour la

1) *Epist.* 66, 1.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 12; Augustin, *Epist.* 88, 7; 105, 2, 4; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 93; Augustin, *Epist.* 88, 7; 185, 7, 25.

4) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 38; 6, 3-5; 11, 2. — Cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94; 99; 117; Augustin, *Epist.* 185, 7, 26-29.

5) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv.; IV, 46, 55 et suiv.; *Epist.* 87, 7-8; 88, 5-10; 89, 1; 93, 1 et suiv.; 97, 2-4; 100, 1-2; 105, 2, 3 et suiv.; 108, 5, 14; 185, 7, 26.

6) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 94; 99; 106-107.

7) Augustin, *Epist.* 97 et 100.

suppression du schisme, il éprouvait encore bien des déceptions. La plus grosse fut sans doute la nouvelle d'une singulière volte-face du gouvernement central : cet édit impérial de tolérance, qui brusquement, vers le début de 410, fut adressé au comte d'Afrique Heraclianus, et qui proclamait la liberté de toutes les sectes chrétiennes [1]. Cette liberté, c'était maintenant pour Augustin la « liberté de perdition [2] ». Il approuva et probablement suggéra la démarche du concile de Carthage, qui, le 14 juin 410, envoya une requête et une ambassade à l'empereur pour solliciter l'abrogation de l'édit de tolérance [3]. D'ailleurs, ce n'était pas le seul objet de la démarche des évêques africains. Voyant que la loi de 405 ne donnait pas les résultats attendus, Augustin était revenu à son idée d'une conférence entre les deux partis [4]. Mais, cette fois, il voulait une conférence officielle, suivie d'une sanction, c'est-à-dire avec un arbitrage et une sentence, qui auraient pour effet de rétablir définitivement l'unité. Il n'eut pas de peine à convaincre le concile de 410, qui demanda et obtint la convocation de la conférence [5]. D'où, en 411, les grands débats de Carthage et la sentence du président Marcellinus, commissaire impérial.

Le nouvel édit d'union, qui suivit de près cette sentence et fut promulgué le 30 janvier 412, consacrait par le succès et semblait légitimer la politique de contrainte. A partir de ce moment, Augustin ne trahit plus la moindre hésitation. Il agit en conséquence dans son diocèse ou ailleurs ; et, au cours de ses controverses postérieures, il ne manqua pas une occasion de justifier l'emploi de la force [6]. C'est alors, au milieu de sa victoire, qu'il formula définitivement sa doctrine sur la contrainte. Cette doctrine, il l'avait esquissée maintes fois depuis l'édit de 405, notamment dans le *Contra Cresconium* et dans la lettre à Vincentius [7]. Mais c'est après l'édit de 412 qu'il développa, précisa, poussa jusqu'au bout sa théorie.

Il le fit surtout dans sa réponse à Bonifatius, où il visait spécialement, dit il, les personnes qui « condamnaient le recours

1) *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51. — Cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107 ; *Collat. Carthag.*, I, 4 ; III, 29.

2) Augustin, *Contra Gaudentium*, I, 24, 27. — Cf. *Epist.* 108, 6, 18.

3) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107. — Cf. *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51.

4) Augustin, *Epist.* 88, 10.

5) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107. — Cf. *Cod. Theod.*, XVI, 11, 3 ; *Collat. Carthag.*, I, 4 ; III, 29 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2.

6) Augustin, *Epist.* 86 ; 155, 4, 17 ; 173, 2-3 ; 185, 1, 2 et suiv. ; 204, 2 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 21-23 ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 7-8 ; *Contra Gaudentium*, I, 19, 20-21 ; 24, 27 ; *Retract.*, II, 31 et 74.

7) *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv. ; IV, 46, 55 et suiv. ; *Epist.* 93, 1 et suiv.

aux lois impériales pour la conversion des Donatistes[1] ». La lettre à Bonifatius est un véritable mémoire sur la légitimité et la nécessité de l'appel au pouvoir séculier. Augustin y justifiait la contrainte par le mot du Christ dans la célèbre parabole du banquet : « Allez dans les chemins et dans les enclos, faites entrer de force tous ceux que vous trouverez[2]. » Il commentait ainsi le texte biblique : « En vertu du pouvoir qu'a reçu l'Eglise, au temps fixé, par la grâce de Dieu, par la religion et la foi des princes, ceux que l'on trouve dans les chemins et dans les enclos, c'est-à-dire dans les hérésies et dans les schismes, sont forcés d'entrer. Qu'ils ne se plaignent pas d'être forcés, mais qu'ils considèrent où on les pousse de force. Le banquet du Seigneur, c'est l'unité du corps du Christ, non seulement dans le sacrement de l'autel, mais encore dans le lien de la paix[3]. » Telle est l'origine de la doctrine du *Compelle intrare :* la coercition pour le salut, la persécution dans l'intérêt des persécutés, le Paradis forcé. Doctrine trop clairement inacceptable pour la raison, mais inquiétante pour l'Eglise elle-même, et, pour tous, dangereuse dans l'application, terrible par les conséquences. Doctrine que réprouve avec horreur la conscience du monde moderne, mais qui, au début du cinquième siècle, s'accordait trop bien avec les conceptions politiques et la législation du temps.

D'ailleurs, cette théorie n'avait pas alors, dans la pensée d'Augustin, toute la portée qu'on suppose ordinairement ; et surtout, elle n'impliquait pas pour lui toutes les conséquences qu'on en a tirées plus tard. C'est bien à tort qu'au Moyen Age les tribunaux de l'Inquisition se réclamaient du grand évêque d'Hippone. En bonne justice, on ne saurait le rendre responsable des exécutions ordonnées par les Inquisiteurs.

Avant tout, on l'a mal compris, parce que l'on cherchait un docteur jusque dans le polémiste. De plus, on a trahi ses intentions, parce que l'on considérait à part telle ou telle de ses phrases, de ses formules, de ses théories, en les isolant des faits, des considérants, des antécédents historiques, qui les motivaient et les expliquaient. Enfin, l'on n'a pas tenu compte de sa lente évolution, de ses hésitations et de ses scrupules, qui l'avaient retenu si longtemps, d'étape en étape, sur la voie où l'entraînaient presque malgré lui les circonstances[4]. On oubliait

1) *Retract.*, II, 74.
2) Luc, *Evang.*, 14, 23.
3) Augustin, *Epist.* 185, 6, 24.
4) *Retract.*, II, 31 ; *Epist.* 23, 6-7 ; 33, 4-5 ; 43, 1 ; 88, 7 ; 93, 5, 17 ; 185, 7, 25 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 8, 13 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 83, 184 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

ces incessantes provocations des Donatistes, ces violences périodiques, ces attentats monstrueux des Circoncellions et des clercs leurs complices, tous ces crimes de droit commun qui l'avaient amené insensiblement à admettre l'emploi de la force publique [1]. Ces circonstances historiques sont tout au moins, pour lui, des circonstances atténuantes. Mais surtout, on s'est mépris complètement sur son dessein, quand on a tiré une théorie universelle de ce qui était pour lui une théorie d'occasion et comme une philosophie des faits contemporains : théorie de polémiste aux prises avec des adversaires agressifs et de mauvaise foi, théorie d'évêque poussé à bout par le spectacle de crimes quotidiens et résolu à aboutir quand même [2]. On aurait dû le remarquer cependant, Augustin n'a admis formellement la contrainte que contre les Donatistes, et surtout à cause de leurs attentats. Il n'a jamais demandé que l'on convertît de force les païens, ni les Juifs, ni les Manichéens, ni les autres hérétiques ; même après sa victoire sur le schisme, quand il se tourna contre les Pélagiens, ce fut pour réclamer leur excommunication, non leur proscription ou leur conversion d'office. A ses yeux, le cas du Donatisme n'était pas celui des hérésies proprement dites ; c'était affaire de police, plus que de religion. Donc, sa théorie de la contrainte n'avait nullement la portée générale qu'on imagine; et elle n'entraînait pas non plus les conséquences odieuses qu'en ont tirées des disciples mal renseignés.

Ce qui frappe au contraire, c'est sa modération relative, très méritoire, dans l'application d'une doctrine si dure en apparence. S'il était très ferme sur le principe, il se montrait plein de ménagements pour les personnes. Il interprétait dans le sens le plus large les concessions autorisées par la tradition africaine et par les conciles : par exemple, il eut toujours pour principe de conserver leur dignité aux clercs ralliés [3]. Même contre des adversaires irréductibles, il n'avait aucun sentiment de rancune, aucune idée de vengeance personnelle. Lors de la condamnation de Crispinus, il sollicita lui-même de l'empereur avec Possidius, et il obtint la remise de l'amende [4]. Après comme avant

1) *Epist.* 35, 4 ; 43, 8, 24 ; 88, 1 et 6-7 ; 105, 1 et suiv. ; 108, 5, 14 ; 185, 4, 15 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 10, 16-19 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 84, 186 ; 88, 195 ; 96, 222 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv.

2) *Retract.*, II, 31 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49 et suiv. ; *Epist.* 93, 5, 16-19 ; 185, 7, 25-26.

3) *Epist.* 61, 2 ; 69, 1-2 ; 185, 10, 44-47.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 12 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

les édits d'union, il parlait à ses collègues schismatiques d'Hippone, ou à Emeritus proscrit, comme à des frères[1]. Quelques mois après la Conférence de Carthage, il multiplia les démarches auprès des autorités pour sauver la vie des Circoncellions qui avaient tué ou mutilé deux de ses clercs[2]. Il blâmait les excès de zèle et les rigueurs inutiles, ne voulait pas de châtiments trop sévères, n'admettait pas qu'on mît à mort les schismatiques, même convaincus de meurtre, et protestait d'avance contre les exécutions capitales[3]. Bref, il prêchait la modération dans la répression, et il intervenait dans ce sens auprès des magistrats ou des juges. On voit par là quel abus le Moyen Age a fait de son nom et de sa doctrine. Il eût été le premier à désavouer, à renier, les bourreaux qui se réclamaient de lui. Les inquisiteurs ne s'inspiraient pas plus de son exemple, qu'ils ne s'inspiraient de ses principes.

En résumé, pour comprendre et pour apprécier équitablement les théories d'Augustin sur la contrainte, on doit les étudier dans leur rapport avec les circonstances d'où elles sont nées : c'est-à-dire avec l'histoire de son temps, avec les péripéties de sa longue campagne contre le Donatisme. Sans doute, comme tous ses contemporains, il considérait que l'autorité civile avait le droit d'intervenir contre l'hérésie ou le schisme, et que l'Eglise avait le droit de solliciter cette intervention ; mais il n'acceptait qu'à contre-cœur cette solution, qui répugnait à ses habitudes de penseur, d'ancien philosophe, comme à sa conscience de chrétien. Donc, au début, sans contester la légitimité du recours au pouvoir temporel, il ne voulait pas y recourir, et ne comptait que sur la libre discussion pour ramener les schismatiques. Sous le coup des attentats des Circoncellions, il se résigna plus tard à réclamer la protection du gouvernement contre les violences, à poursuivre l'assimilation légale des Donatistes aux hérétiques, surtout afin d'engager la responsabilité du clergé dissident[4]. Après l'édit de 405, édit d'union qu'il n'avait ni sollicité ni même souhaité, il accepta le fait nouveau, créé par la législation impériale : il se rallia au système de la coercition[5]. Poussé par les circonstances, dans l'ardeur de la

1) Augustin, *Epist.* 33 ; 87 ; 106 ; 108 ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

2) *Epist.* 133-134 ; 139.

3) *Epist* 93, 12, 50 ; 100, 1-2 ; 133-134 ; 139, 2 ; 204, 3 ; *Contra Cresconium*, III, 50, 55 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 17, 21.

4) *Epist.* 66, 1 ; 88, 7 ; 105, 2, 4 ; 185, 7, 25 ; *Contra Cresconium*, III, 47, 51.

5) *Epist.* 87, 7-8 ; 88, 5-10 ; 89, 1 ; 93, 1 et suiv. ; 97, 2-4 ; 100, 1-2 ; 105, 2, 8 et suiv. ; 108, 5, 14 ; *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv. ; IV, 46, 55 et suiv.

lutte, il alla de plus en plus loin dans cette voie. Entraîné par la logique des faits et de la victoire, convaincu par le spectacle des conversions, après la Conférence de Carthage et l'édit de 412, il formula définitivement sa doctrine de la contrainte[1]. Mais, de cette doctrine, il chercha toujours à atténuer les effets dans la pratique. Il ne l'invoqua que contre les schismatiques du pays : non pour exiger la conversion des personnes, mais pour justifier la suppression des communautés dissidentes. I intercéda maintes fois auprès des magistrats, auprès des juges, en faveur des Donatistes accusés, même arrêtés pour crimes de droit commun, même convaincus d'assassinat[2]. Jamais il n'accepta l'idée qu'un adversaire de l'Eglise pût être mis à mort dans l'intérêt de l'Eglise.

Cette question du recours au pouvoir séculier, question d'ailleurs essentielle et sur laquelle nous devions insister, est la seule partie du système polémique d'Augustin où l'on constate une évolution importante. Comme on l'a vu, les autres thèmes de la controverse n'ont guère varié, depuis l'année 400 : ils se sont seulement développés, précisés, enrichis, adaptés aux circonstances nouvelles. On peut en dire autant de la méthode polémique : ou, plus exactement, des éléments techniques de cette méthode, des procédés et des moyens employés pour la réfutation ou la démonstration. Selon les temps, selon les circonstances, selon le genre d'ouvrages, on constate naturellement quelques variations, surtout une différence dans les proportions. Mais, au fond, les éléments restent partout les mêmes; et la méthode ne change guère.

On doit y relever d'abord deux traits, qui frappent au premier coup d'œil dans toutes ces œuvres de controverse, deux traits de plus en plus nettement accusés à mesure qu'on y contrôle le détail : la précision du polémiste, et sa loyauté.

C'est avant tout par sa précision qu'Augustin était un polémiste redoutable. Scrupuleux de nature et d'habitudes intellectuelles ou morales, il était exact en toutes choses : dans sa vie, dans l'emploi de sa journée, dans ses fonctions d'évêque, dans sa correspondance, dans ses rapports avec les gens de toute condition[3]. Cette exactitude scrupuleuse, il la portait dans ses controverses. Il n'était pas homme à se payer de mots ou d'apparences. Dès qu'il trouva en face de lui des schismatiques et qu'il résolut de partir en guerre contre l'Eglise dissidente, il se

1) *Epist.* 185, 6, 24 ; *Retract.*, II, 74.
2) *Epist.* 100; 133-134 ; 139, 2 ; 204, 3.
3) Possidius, *Vita Augustini*, 19 ; 22-27.

mit à étudier le dossier du Donatisme, avec la conscience et la minutie patiente d'un érudit et d'un juriste. Il ne fut pas long à corriger son inexpérience du début : bientôt, il fut mieux renseigné que personne sur les doctrines, sur les documents et sur les faits [1]. Avant d'engager une controverse, si bien armé qu'il fût déjà, il ne manquait pas de compléter par tous les moyens son information; il se constituait alors un dossier spécial, où il n'oubliait aucun des faits récents, lois, procès, querelles, scandales ou racontars, renseignements biographiques, traités ou pamphlets donatistes. S'il devait discuter de vive voix avec un confrère de l'autre Eglise, dans une conférence publique, il arrivait muni de son dossier, escorté de témoins et de sténographes, qui devaient noter mot pour mot toutes les paroles prononcées dans les deux camps [2] ; si quelque pièce venait à lui manquer, il n'hésitait pas à interrompre les débats pour l'envoyer chercher dans les archives voisines [3]. S'il entreprenait de réfuter un livre donatiste, il avait toujours sous les yeux le texte de l'adversaire. Ce texte, il le suivait d'un bout à l'autre, discutant point par point, citant les phrases de son contradicteur, reproduisant quelquefois par fragments l'ouvrage entier. Il écartait ainsi les malentendus et prévenait bien des objections, préoccupé surtout de convaincre les gens de bonne foi, même « les plus lents d'esprit », qu'il avait répondu à tout [4]. Par là, aussi, il déconcertait ses adversaires, et les empêchait souvent de se dérober. Lui, il ne se dérobait jamais. Si de parti pris il n'omettait aucun détail, il allait droit à la question essentielle; il ne cachait pas les difficultés, d'autant mieux qu'il en triomphait ordinairement. Et toujours, aux affirmations intéressées, aux assertions téméraires, aux sophismes, aux récriminations, aux accusations en l'air, il opposait des textes, des faits, des documents. On ne saurait imaginer, chez un polémiste, plus de précision. Les ouvrages antidonatistes d'Augustin, qui contiennent la réfutation la plus complète du Donatisme, sont aussi le plus riche répertoire de renseignements sur l'histoire du schisme africain [5].

Cette précision, cette exactitude scrupuleuse, était l'un des traits de son caractère comme de son esprit : elle s'affirmait

1) Augustin, *Epist.* 43-44; 51 ; 53 ; 87-88 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 1 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, I, 2, 3 et suiv. ; II, 1, 2 et suiv.

2) *Epist.* 33, 4 ; 44, 1, 2; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

3) *Epist.* 43, 2, 5.

4) *Contra Gaudentium*, I, 1.

5) Témoin le *Contra litteras Petiliani*, le *Contra Cresconium*, les *Gesta cum Emerito*, les lettres 43 et 44, la lettre 88, les lettres 105 et 108, les sermons *In Psalm.* 36.

également dans la loyauté du polémiste. Au scrupule intellectuel correspondait le scrupule moral. Augustin a pu se tromper, comme un autre; mais il s'est toujours trompé de bonne foi. Il était le plus loyal des adversaires. S'il constatait un jour qu'il avait commis une erreur, il s'empressait de la reconnaître publiquement : témoin ses *Rétractations*, livre étonnant et unique, sorte de *Confessions* littéraires, où l'évêque d'Hippone, trois ans avant de mourir, dénonça lui-même et rétracta les erreurs de tout genre qu'il avait relevées dans la longue série de ses traités. L'un des exemples les plus caractéristiques de ces « rétractations » est le chapitre où l'auteur faisait amende honorable à l'apôtre même du Donatisme, au grand Donat, que jadis il avait calomnié sans le vouloir, en l'accusant à tort d'avoir introduit certaines innovations téméraires et altéré sciemment certains textes [1]. D'ailleurs, Augustin n'avait pas attendu la veille de sa mort pour donner la preuve de sa loyauté dans la campagne contre le schisme. Il ne dissimulait pas, on s'en souvient, qu'il avait beaucoup changé d'opinion sur la question du recours au pouvoir temporel [2]. Au milieu même de la lutte, il rendait justice à ses adversaires, comme le montrent les lettres où il louait presque à l'excès la droiture et le talent de certains confrères dissidents, d'Emeritus, de Fortunius ou d'Honoratus [3].

Même souci de l'équité dans la conduite de ses controverses, où parfois il poussait le scrupule de loyauté jusqu'à une sorte de raffinement. Par exemple, après sa conférence avec Fortunius de Thubursicum, il fit remettre le compte-rendu des débats à son adversaire, dont il sollicitait l'approbation ou les rectifications [4]. Assurément, les choses se passèrent moins courtoisement dans les controverses avec Petilianus ou autres, trop mal disposés et trop violents pour comprendre la délicatesse de ces procédés; mais, là encore, l'évêque d'Hippone n'apportait pas d'autres préoccupations que le souci de la vérité. Au cours des débats les plus vifs, il s'efforçait de ne pas faire tort à ses adversaires, de ne pas leur prêter des doctrines ou des assertions qui n'étaient pas les leurs, de ne pas dépasser les prémisses, de ne pas chercher à avoir raison contre les textes ou contre les faits. Sur un point seulement, on pourrait être tenté de croire que la loyauté d'Augustin était un peu en défaut : dans ses controverses sur la tradition du second baptême, où il avait contre lui le fait historique, et où il devait réfuter la doctrine do-

1) *Retract.*, I, 20, 5.
2) *Epist.* 93, 5, 17 ; 185, 7, 25 ; *Retract.*, II, 31.
3) *Epist.* 44 ; 49 ; 87.
4) *Epist.* 44, 1, 2.

natiste sans compromettre Cyprien[1]. Mais là encore, malgré son embarras évident, sa sincérité doit être mise hors de cause, puisqu'il n'hésitait pas à taxer d'erreur le grand évêque de Carthage. Sa bonne foi éclate dans toutes ses polémiques, et jusque dans ses emportements. C'est précisément à cause de sa propre loyauté, qu'il fulminait contre la mauvaise foi de certains contradicteurs [2].

Quatre éléments principaux se rencontrent et se combinent, en proportions variables, dans tous ses ouvrages antidonatistes : les textes bibliques et le commentaire de ces textes, la dialectique, les faits historiques et les documents justificatifs, les polémiques personnelles.

Les textes bibliques tenaient naturellement beaucoup de place dans toutes les controverses [3]. C'était le fondement de la doctrine, et presque l'enjeu de la bataille; car les schismatiques prétendaient avoir pour eux, dans les deux sens de l'expression [4], l'Ancien et le Nouveau Testament. Qu'il se proposât de réfuter les Donatistes ou de justifier l'Eglise catholique, l'évêque d'Hippone devait aligner des versets de l'Écriture, les passer en revue, les pousser en avant, les mettre en lumière et en valeur : des versets cent fois cités déjà, mais souvent ignorés encore du vulgaire ou obscurcis par le préjugé. Régulièrement, sans se lasser, sans craindre de se répéter, Augustin produisait un à un ces témoignages, et les serrait de près pour en tirer la substance doctrinale. Il montrait comment ses adversaires en dénaturaient le sens, en diminuaient ou en exagéraient la portée. Pour les questions essentielles, comme la théorie de l'Eglise ou des sacrements, il aimait à faire défiler sous les yeux du lecteur tous les textes allégués par les schismatiques, afin de prouver que ces textes, bien interprétés, se retournaient contre eux. Il inaugura et définit cette tactique dès le début de ses grandes controverses, dans son traité *Contre la Lettre de Parmenianus*[5], où il consacrait deux livres entiers sur trois à cet examen critique,

1) *De baptismo contra Donatistas*, I, 18, 27 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; *Contra Cresconium*, II, 31, 39 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; *Epist.* 93, 10, 35-45.

2) *Epist.* 34, 5 ; 35, 1 ; 51,1 ; *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 15, 17 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 3, 4 et suiv. ; III, 4 et suiv. ; IV, 64, 78 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 3 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1.

3) Sur les citations bibliques d'Augustin, voyez plus haut, tome I, p. 138 et suiv.

4) Les Donatistes, qui se disaient les seuls vrais chrétiens, prétendaient que leurs adversaires les Catholiques, solidaires des *traditeurs* du temps de Dioclétien, avaient perdu tout droit de propriété sur les Livres saints : sous le règne de Julien, ils avaient revendiqué et s'étaient fait attribuer par les tribunaux les manuscrits sacrés des églises (Optat, VI, 5).

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 1.

qui sapait à la base le lourd et frêle édifice de l'exégèse donatiste.

Dans l'usage qu'il faisait lui-même des citations de l'Écriture, il montrait autant de prudence que d'habileté. Il écartait systématiquement les textes obscurs, pour retenir seulement les plus clairs, les plus décisifs. Il se gardait d'entasser versets sur versets, à la manière des Donatistes, qui écrasaient le lecteur sous la masse, pour mieux l'assourdir ou l'aveugler. Il tenait plus à la qualité qu'au nombre, attendant plus de la lumière rayonnante que de la lumière diffuse. Soucieux de se faire lire jusqu'au bout pour se faire bien comprendre et pour convaincre, il mettait une prudente coquetterie à soutenir l'attention, même à piquer la curiosité des profanes. Il classait avec soin les textes choisis ou réservés; il les produisait au bon moment, dans un ordre méthodique, assignant à chacun sa place dans l'armature d'une solide et vivante démonstration. Tantôt il les lançait isolément, tantôt par groupes ; et toujours il les commentait à mesure, les éclairant l'un par l'autre ou par le contexte. Parfois, il se contentait d'une revue rapide, d'allusions successives à divers récits bibliques, dont il retenait seulement l'idée dominante, et dont il tirait une conclusion commune dans un large développement d'allure oratoire. Par exemple, dans une discussion sur la conception de l'Église, il résumait les principaux témoignages de l'Ancien Testament dans une série de phrases parallèles et presque symétriques, commençant toutes par le mot *Tolerat*, et tendant à prouver qu'on devait *tolérer* le voisinage des pécheurs sans jamais se séparer d'eux [1]. On pourrait citer bien d'autres procédés ingénieux, qui permettaient à Augustin de rompre la monotonie d'une énumération des textes nécessaires, et d'entraîner les plus profanes de ses lecteurs jusque dans les fourrés de l'exégèse. Quant à la valeur même de son exégèse, nous n'avons pas à l'apprécier ici. Remarquons seulement que ses interprétations de l'Écriture, pour la plupart de ces textes maintes fois cités et commentés avant lui, étaient nécessairement respectueuses de la tradition catholique, et, par suite, presque impersonnelles. Considérées en elles-mêmes, elles nous apparaissent tour à tour sous deux aspects très divers : tantôt simples, conformes au sens naturel ou historique, tantôt assez complexes, symboliques, raffinées, imprévues même, selon le goût des chrétiens de ces temps-là pour le sens allégorique. D'ailleurs, si l'évêque d'Hippone usait large-

1) *Epist.* 43, 8, 23.

ment de l'interprétation allégorique, il observait une discrétion relative dans cet usage même, et, si l'on peut dire, jusque dans l'abus. Pour éviter d'aller trop loin dans cette voie, il n'avait qu'à relire les Donatistes, dont il aimait à railler l'exégèse volontairement aventureuse, naïvement partiale ou cyniquement asservie aux intérêts de la secte[1].

Si, dans l'exégèse proprement dite, l'originalité du polémiste était forcément limitée par la tradition catholique et contenue par le respect du texte sacré, cette originalité se déployait librement dans la dialectique. Augustin a été le grand dialecticien de son temps; il reste encore aujourd'hui l'un des maîtres dans l'art de raisonner et de discuter. Il eut cette réputation de bonne heure, même avant sa conversion : réputation très méritée dès lors, comme l'attestent ses premières œuvres conservées, ses traités philosophiques[2]. A peine converti, il mit sa science du raisonnement et son habileté technique, comme tout son talent, au service de l'Église catholique, dont il devint vite le grand champion. Les Manichéens et les païens furent les premiers à s'apercevoir que ses coups portaient juste et fort[3]. Puis ce fut le tour des schismatiques africains, dont il fut la terreur pendant trente années. Autant qu'ils le pouvaient, les évêques dissidents s'écartaient de son chemin, se dérobant à la discussion. Les plus braves ou les moins intransigeants, Petilianus ou Emeritus, Honoratus ou Fortunius, acceptaient la bataille; mais ils n'avaient pas lieu de se féliciter du résultat. Si alors dans le camp donatiste on médisait beaucoup de la dialectique, c'est que tous, en parlant de la dialectique, songeaient à l'évêque d'Hippone. Petilianus l'accusait nettement d'être un sophiste, digne de Carnéade et de la Nouvelle Académie[4]. Cresconius voyait en lui un homme arrogant et querelleur, un disputeur infatigable et chicanier, un ergoteur, qui se croyait encore « dans l'école pour y argumenter sur les genres ou les questions de la cause, et non dans l'Eglise pour y chercher la vérité[5] ». Ces diatribes montrent clairement l'idée qu'on se faisait d'Augustin dans le parti de Donat. On l'y redoutait surtout comme dialecticien : en quoi l'on n'avait pas tort. La maîtrise dans l'art de discuter est l'un des traits les plus marqués de sa physionomie intellectuelle, comme de toute son œuvre. La dialectique était l'instrument

1) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 24, 69.

2) *Retract.*, I, 1-5 ; 7-8 ; 10-12.

3) *Epist.* 16-17 ; 25, 2 ; 30, 2 ; 32, 2 ; 79 ; 90-91 ; 103-104 ; 232-236 ; *Retract.*, I, 6 ; 9 ; 13-15 ; 21 ; II, 28 ; 33-36.

4) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 ; 21, 24-25 ; 22, 26.

5) *Contra Cresconium*, III, 26, 29. — Cf. *Ibid.*, I, 13, 16 et suiv.

principal de sa controverse, comme l'exégèse en était l'âme.

Conception de l'Église, théorie des sacrements, schisme, persécution, doctrine ou histoire, tous les thèmes des polémiques traditionnelles entre les deux partis, tout était pour Augustin l'objet de démonstrations en règle, savamment ordonnées, vigoureuses ou subtiles, et toujours très vivantes : tantôt largement développées, avec toutes preuves à l'appui, comme dans les traités [1], tantôt condensées, esquissées à grands traits, comme dans la plupart des lettres ou des sermons [2]. Cette dialectique était à deux fins : en même temps, ou tour à tour, elle tendait à justifier l'Église catholique et à saper les fondements du Donatisme. Elle prenait des aspects assez différents, selon que l'auteur se proposait d'établir la vraie doctrine ou de réfuter l'autre.

Dans les démonstrations directes, où Augustin faisait œuvre de docteur, il appliquait avec beaucoup de rigueur la méthode déductive. Le point de départ de son raisonnement variait naturellement selon la circonstance et suivant le thème : c'était tantôt le dogme ou la tradition, tantôt des textes de l'Écriture, ailleurs une notion générale, un postulat de la raison, ou encore un fait historique, un incident de l'éternelle querelle. Mais, quel que fût ce point de départ, Augustin procédait suivant toutes les règles de l'art. Il allait de déductions en déductions, avec une rigueur géométrique, multipliant les preuves : arguments d'école, depuis le syllogisme jusqu'au dilemme, arguments juridiques ou de procédure, textes et faits, documents d'archives. A mesure qu'il avançait, il renforçait sa démonstration ou en contrôlait la solidité par des observations de tout genre : souvenirs historiques, allusions aux événements contemporains, considérations ou comparaisons empruntées à toutes les manifestations de l'activité humaine, à la vie familière comme aux plus hautes spéculations métaphysiques, aux sciences comme aux arts ou aux métiers, à tous les règnes de la nature comme à toutes les classes de la société [3]. Mais, tandis qu'il explorait ainsi l'horizon dans tous les sens, il n'y égarait pas sa curiosité. Au contraire, il suivait sa route avec une sûreté merveilleuse, mettant chaque

1) Surtout dans le *Contra Epistulam Parmeniani*, dans le *De baptismo contra Donatistas*, dans le *Contra Cresconium*, dans le *Ad Donatistas post Collationem*, dans les *Gesta cum Emerito*.

2) *Epist.* 43-44 ; 51 ; 70 ; 87-88 ; 93 ; 105 ; 108 ; 173 ; 185 ; *Serm.* 357-359 ; etc.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 9, 15 et suiv. ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 1, 2 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, II, 92, 203 et suiv. ; *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 2 et suiv. ; *Sermo ad Caesareensis Ecclesiae plebem*, 1 et suiv. ; *Epist.* 43 ; 51 ; 87-88 ; 93 ; 105 ; 185.

preuve et chaque détail à sa place, écartant les obstacles, prévenant les objections, avançant toujours, et toujours l'œil fixé sur le but à atteindre.

Quelquefois, par un singulier raffinement qui attestait sa maîtrise de dialecticien et trahissait la virtuosité, il se faisait fort de prouver, et il prouvait en effet, qu'on pouvait arriver au but par plusieurs chemins différents, c'est-à-dire par des démonstrations parallèles aboutissant à la même conclusion : son chef-d'œuvre en ce genre, vrai tour de force, est son argumentation en partie double dans ses polémiques contre le grammairien Cresconius [1]. Ou encore, il prétendait tirer d'un seul groupe de faits contemporains la justification complète de l'Eglise catholique et la condamnation de tout le système donatiste : c'est ce qu'il a entrepris notamment, à propos du Maximianisme, dans le quatrième livre *Contra Cresconium* [2], et, à propos de la Conférence de Carthage, dans plusieurs ouvrages où il commentait les procès-verbaux de 411 [3]. C'étaient là, peut-être, jeux de dialecticien, et l'on s'explique que ses adversaires aient crié au sophiste; mais ces jeux-là, qui d'ailleurs n'étaient pas seulement des jeux, n'étaient pas à la portée de tout le monde.

En fait, Augustin n'avait nullement besoin de chercher des chemins de traverse; la grande route de la dialectique, qu'il suivait ordinairement à vive allure, en entraînant les lecteurs avec lui, le conduisait tout droit et sûrement à la conclusion visée. Arrivé au but, il n'avait plus qu'à enregistrer sa victoire, ou plutôt celle de l'Eglise : il constatait alors que sa conclusion rationnelle confirmait pleinement la doctrine catholique.

Pour ses démonstrations indirectes, c'est-à-dire quand il se proposait surtout de combattre les Donatistes, il commençait par suivre ses adversaires sur leur terrain : il prenait leurs ouvrages, résumait leur thèse, citait leurs phrases [4]. Il exposait dans un préambule l'origine et les circonstances de la controverse. Il préludait à la lutte par des escarmouches, en raillant les prétentions ou les maladresses du schismatique. Il n'était pas long à saisir le point faible. Il montrait que l'adversaire cherchait à se dérober, à esquiver la question. Il écartait les chicanes, dénonçait les faux-fuyants, démasquait les sophismes.

1) *Contra Cresconium*, I, 1 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52.

2) *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 55 et 61.

3) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 8-12 ; *Retract.*, II, 65-66 ; 72 ; 77 ; *Epist.* 185 ; *Serm.* 359.

4) *Contra litteras Petiliani*, I, 1, 2 et suiv. ; II, 1 et suiv. ; III, 1 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1, 2 et suiv. ; *De unico baptismo*, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; *Epist.* 93 ; 108 ; 173.

Enfin, il arrivait au débat sérieux. A la thèse donatiste, il opposait des arguments de toute sorte, tirés de l'Ecriture, de la tradition, du sens commun, du droit ou de la procédure, de l'histoire et des archives; à l'occasion, il ne négligeait pas les arguments *ad hominem*. Il multipliait les objections, les questions ironiques ou pressantes. Il cherchait à enfermer son contradicteur dans un dilemme, dont les deux termes impliquaient également une absurdité; il avait un goût particulier pour ces réfutations par l'absurde, et il y excellait[1]. Mais il s'attachait surtout à relever les. contradictions de ses adversaires : par exemple, dans leur théorie du baptême, dans leur conception de l'Eglise, dans leurs récits relatifs à la réconciliation des Maximianistes[2]. Il montrait que ces contradictions verbales des avocats de la secte correspondaient à des contradictions réelles dans les doctrines ou dans la politique du parti, et que, par suite, elles étaient l'aveu involontaire d'une mauvaise cause.

Arrivé par un chemin ou l'autre au terme de sa controverse, Augustin aimait à conclure en résumant toute son argumentation dans un large tableau d'ensemble : tableau vigoureux, saisissant, plein de relief, quelquefois riche en couleur. Il y groupait habilement les principaux éléments de sa démonstration ou de sa réfutation, les arguments, les textes, les faits, qui de ce rapprochement même tiraient une nouvelle force et comme un éclat nouveau. Il y opposait point par point la doctrine catholique, que confirmait toujours l'Ecriture ou l'histoire, aux théories donatistes, qui ne s'accordaient ni avec l'histoire ni avec l'Ecriture. Il marquait les contrastes en traits expressifs et mordants; au besoin, il accusait encore par l'antithèse des mots l'antithèse des idées[3]. Et de tout ce tableau, de cette démonstration, de ces témoignages, de ces contrastes et de ces antithèses, la vérité se dégageait pour lui si lumineuse, que lui-même en était comme ébloui, et qu'il s'étonnait de l'aveuglement des Donatistes ou s'indignait de leur parti-pris. Parfois, son indignation ou son étonnement dédaigneux éclatait dans une exclamation pittoresque. « O règle du droit numidique! O privilèges des gens de Bagaï! », s'écriait-il un jour, en dénonçant les contradictions des Primianistes dans l'affaire du Maximianisme[4].

1) *Epist.* 93, 10, 37; 144, 3; *De baptismo contra Donatistas*, I, 10, 13; etc.
2) *Contra Cresconium*, IV, 28, 35 et suiv.
3) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29; *De baptismo contra Donatistas*, VII, 54, 103; *Contra litteras Petiliani*, III, 57, 69 et suiv.; *Contra Cresconium*, IV, 66, 83; *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58.
4) *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas*, 18, 46.

On a pu remarquer déjà que ces démonstrations d'Augustin, malgré leur rigueur logique, n'avaient rien d'abstrait ni de froidement impersonnel. Non seulement il savait animer les idées, les montrer en mouvement, dans leur réalité vivante, dans leurs rapports avec les choses et les personnes ; mais encore il aimait à les mettre en scène. Son œuvre polémique est pleine de dialogues ingénieux et amusants, d'un tour spirituel, où s'esquissent parfois des rôles de comédie. Cet aspect de ses controverses n'est pas pour surprendre de la part d'un homme qui avait débuté dans les lettres par des dialogues [1]. Prenant exemple sur Cicéron, même sur Platon, il avait adopté ce cadre dans la plupart de ses premiers ouvrages, où d'ailleurs il reproduisait plus ou moins ses conversations ou ses discussions avec ses amis : par exemple, dans ses livres *Contre les Académiciens*, dans ses traités sur *La vie heureuse*, ou sur *L'ordre*, ou sur *Le libre arbitre* [2]. Enhardi par le succès, il avait conservé le même cadre jusque dans des ouvrages où il s'attaquait aux problèmes les plus ardus de la métaphysique ou de la science : dans les livres sur la *Musique*, où il étudiait la technique de l'art musical, dans l'opuscule intitulé *Le Maître*, où il s'entretenait avec son fils Adéodat sur les signes du langage, dans les *Soliloques*, où il donnait la réplique à la Raison [3]. Donc, au temps de sa jeunesse et de ses débuts littéraires, il avait fait ses preuves de maîtrise dans l'art de mettre en scène les idées : il s'en est toujours souvenu, notamment dans ses polémiques. Plusieurs de ses ouvrages antidonatistes, où il reproduisait et réfutait par fragments le texte entier d'un adversaire, se présentent aux lecteurs dans le cadre ou avec les apparences d'un dialogue : tel son second livre contre Petilianus, tel son premier livre contre Gaudentius [4]. Comme il l'expliquait lui-même, cette méthode de discussion offrait pour lui les avantages ou lui donnait l'illusion d'un véritable débat contradictoire, d'une de ces conférences publiques qu'il proposait si volontiers, et que refusaient ordinairement les schismatiques [5]. Contre ces adversaires si prompts à se dérober, il prenait sa revanche dans les dialogues ingénieux, conversations piquantes ou petites comédies, dont il égayait ses traités de controverse, et jusqu'à ses sermons.

1) *Retract.*, I, 1-5 ; 7-8 ; 10-11.

2) *Contra Academicos*, I, 2, 5 et suiv. ; *De beata vita*, 1, 6 et suiv. ; *De ordine*, I, 3, 6 et suiv. ; *De libero arbitrio*, I, 1 et suiv.

3) *De musica*, I, 1 et suiv. ; *De magistro*, 1 et suiv. ; *Soliloquia*, I, 1 et suiv.

4) *Contra litteras Petiliani*, II, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv.

5) *Contra litteras Petiliani*, II, 1 ; *Contra Gaudentium*, I, 1. — Cf. *Retract.*, II, 51.

Dans cette mise en scène de sa dialectique, il relevait de Platon beaucoup plus que de Cicéron. Sa méthode était étroitement apparentée à la méthode socratique. Il procédait par interrogations, questionnant sans trêve et déroutant ses interlocuteurs, pour les amener tout doucement de ce qu'ils savaient à ce qu'ils ignoraient, ou plutôt, de ce qu'ils accordaient aisément à ce qu'ils avaient d'abord contesté. Il s'est expliqué lui-même un jour sur cette méthode, dans un curieux passage où il définissait le vrai dialecticien, et où il se peignait lui-même, probablement sans y songer : « Le véritable dialecticien, disait-il, sait distinguer le vrai du faux. D'abord, il s'exerce à faire lui-même cette distinction, afin de ne pas se tromper; sans l'aide de Dieu, il n'y peut parvenir pleinement. Ensuite, il entreprend d'enseigner aux autres ce qu'il a lui-même appris. Alors, il commence par observer ce que ses interlocuteurs savent de certain, pour les conduire de là à ce qu'ils ne savaient pas ou ne voulaient pas croire. Il leur montre que ceci est la conséquence de ce qu'ils savaient déjà par la science ou par la foi. Ainsi, par le moyen de ces premières vérités dont ils conviennent, il les force à admettre d'autres vérités qu'ils avaient niées d'abord [1]. » C'est la définition même de la méthode socratique.

Or c'est justement la méthode favorite d'Augustin dans sa dialectique en forme de dialogue. Il posait à ses contradicteurs une série de questions, auxquelles ils ne pouvaient répondre sans détruire eux-mêmes leur thèse. Par le succès de cette ingénieuse tactique, il exaspérait Petilianus de Constantine, qui lui reprochait amèrement « le cliquetis de ses menues et multiples questions [2] ». Encouragé par ces critiques, qui trahissaient le dépit de ses adversaires et attestaient la sûreté de son jeu, Augustin saisissait toutes les occasions de mettre en dialogues son argumentation. Voulait-il montrer l'incohérence d'un passage de Cresconius sur le baptême ? Il imaginait une scène amusante dans un baptistère : il survenait lui-même au moment où l'on allait rebaptiser un catholique, il lisait aux assistants le passage en question, qui déchaînait une vraie tempête contre le pauvre grammairien tout décontenancé, pris entre deux feux, réduit au silence par la dialectique de son adversaire et désavoué par les clercs de son Église [3]. Ailleurs, comme le faisait volontiers Socrate, l'évêque d'Hippone jouait l'ignorance. Il écoutait, il laissait bavarder un Donatiste, qui lui posait des questions, et

1) *Contra Cresconium*, I, 15, 19.
2) *Contra litteras Petiliani*, III, 52, 64.
3) *Contra Cresconium*, II, 5, 7 et suiv.

qui développait les idées familières à la secte. Quand l'autre s'était bien empêtré dans ses explications, Augustin prenait la parole à son tour : par quelques répliques incisives et mordantes, il renversait tout l'échafaudage[1].

S'il usait souvent de ces procédés dans ses livres et dans ses sermons, où il multipliait les dialogues fictifs, c'est qu'il en constatait l'efficacité dans les débats réels, où il avait en face de lui des schismatiques bien vivants. On le voit à l'œuvre en plusieurs circonstances. Dans sa conférence de Thubursicum avec Fortunius, il démonta plus d'une fois son adversaire par les coups droits de sa dialectique pressante et subtile. Par exemple, il voulait démontrer qu'on n'a pas nécessairement raison parce qu'on est persécuté : il embarrassa beaucoup son interlocuteur en le forçant de se prononcer sur le cas de deux personnages célèbres, tous deux évêques d'Églises ennemies, et tous deux persécutés : le catholique Ambroise de Milan, et Maximianus de Carthage, le chef du Maximianisme[2]. Longtemps après, le 18 septembre 418, à Cæsarea, Augustin obtint un grand succès d'orateur et de polémiste par des moyens analogues, en retournant contre Emeritus ses propres paroles. En entrant de mauvaise grâce dans la cathédrale catholique, le Donatiste avait cru devoir déclarer qu'il ne changeait pas d'avis pour cela, qu'il gardait ses idées d'autrefois. L'évêque d'Hippone s'empara de cette déclaration, dont il tira l'exorde de son sermon. De question en question, de déduction en déduction, il interpréta si bien les paroles de l'hôte inattendu, que cet entêté schismatique, malgré son ferme propos d'intransigeance, semblait prêt à céder[3]. Ce fut pour les assistants un coup de surprise; le plus surpris de tous fut sans doute Emeritus.

Assurément, cette forme dialoguée de la controverse était très goûtée du public; et ce fut une des raisons du succès d'Augustin. C'était une application neuve et originale de la méthode socratique. Sans doute, on n'attendait pas d'un évêque, d'un Latin d'Afrique, la légère et fine ironie d'un Socrate : l'évêque d'Hippone n'en maniait pas moins l'ironie très joliment. Avec un habile tour de main, il avait beaucoup d'esprit, et du plus mordant; il y joignait une pénétration singulière, sans parler de son éloquence. Enfin, comme le philosophe athénien, il avait le don d'évoquer les choses en personnifiant les idées,

1) *Epist.* 185, 10, 43 et suiv.; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 3-5.

2) *Epist.* 44, 4, 7.

3) *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1.

et il excellait à peindre les hommes en les confessant. Ces petits dialogues, dont il émaillait son argumentation, contribuaient beaucoup à rendre accessibles pour tous, même sensibles et vivantes, des controverses à base de théologie et d'exégèse, qui autrement risquaient de rebuter le public en l'effarouchant.

D'ailleurs, un troisième élément, tout concret celui-là, se mêlait partout aux témoignages de l'Ecriture ou à la théologie, à l'exégèse ou à la dialectique : c'étaient les récits historiques et les pièces justificatives de ces récits. Non seulement Augustin multipliait dans ses démonstrations les arguments tirés des faits ; mais encore il exposait pour eux-mêmes, en les contrôlant avec soin, les faits multiples et complexes qui se rapportaient aux origines de l'Eglise dissidente, à ses progrès ou à ses reculs, à sa politique ou à ses prétentions. Cet appel à l'histoire était une tradition déjà ancienne chez les Catholiques du pays. Pour eux, c'était presque une nécessité dans la controverse antidonatiste. On ne pouvait discuter sérieusement sur la légitimité du schisme local ou des lois répressives, sans examiner de près les circonstances de la rupture ou les événements contemporains qui avaient décidé les empereurs à intervenir. Optat de Milev l'avait bien compris ; d'où la place importante qu'il avait réservée, dans sa réfutation de Parmenianus, aux récits sur les origines de l'Eglise schismatique, sur l'édit d'union promulgué par l'empereur Constant, sur la persécution dite « de Macarius », sur la restauration du Donatisme au temps de Julien l'Apostat [1]. Augustin a suivi l'exemple de son devancier : dès le début de sa campagne, dans le *Psalmus*, on le voit insister sur les faits, sur les documents [2]. Dans cette voie, il est allé beaucoup plus loin qu'Optat : d'abord, parce qu'il s'y était engagé plus résolument, ensuite, parce qu'il disposait de moyens nouveaux. Il a fait tant de place à l'histoire dans ses polémiques, qu'il est devenu indirectement, et reste pour nous, le principal historien du Donatisme.

D'un historien, il avait l'exactitude, la conscience et la patience, le scrupule, le sens critique. Il n'acceptait que sous bénéfice d'inventaire les divers récits traditionnels : la tradition écrite comme la tradition orale, la tradition catholique d'Optat comme la tradition donatiste de ses adversaires. Pour son compte, il n'admettait que les faits certains, irrécusables, bien établis par des témoignages authentiques. Ces faits, il les

1) Optat, I, 13-27 ; II, 3-4 et 15-26 III, 1-6 ; VI, 1-8.

2) Augustin, *Psalmus contra partem Donati*, 15-155.

contrôlait lui-même par tous les moyens d'information dont il pouvait disposer, surtout avec les pièces originales conservées dans les archives proconsulaires ou dans les archives des Eglises. Il prenait pour base les lois impériales, les édits des gouverneurs, les requêtes, les dossiers judiciaires, les enquêtes officielles, les Actes des conciles. Il réussissait même à se procurer les documents donatistes qu'on cherchait à lui cacher. Sur les événements contemporains ou récents, il avait des renseignements de première main, ouvrant lui-même des enquêtes, les poursuivant au besoin sur les lieux, se rendant pour cela de ville en ville. Bref, il réunissait les matériaux de ses récits avec la conscience et la sagacité critique d'un historien érudit.

Tous ces matériaux lui servaient à établir la réalité des faits, à en fixer la suite dans l'ordre des temps, à en déterminer l'enchaînement logique. Il écartait franchement les légendes, passait vite sur les traditions douteuses, même favorables à sa thèse, et ne retenait que les faits certains, attestés par les pièces de son dossier. Il donnait une attention particulière à la chronologie. Dans cet ordre de recherches, où il fut un initiateur, on le voit appliquer une méthode de plus en plus rigoureuse, qui lui permit de préciser ou de rectifier les relations traditionnelles, et même, sur quelques points, de corriger ses erreurs personnelles du début [1]. Certaines de ses pages, consacrées à des discussions de dates, sont des modèles de précision critique [2]. En vain des érudits modernes ont cru le prendre en défaut dans tel ou tel de ses calculs; plus l'on y regarde de près, plus l'on constate qu'il a raison contre ses commentateurs. Cette chronologie, qu'il établissait avec tant d'exactitude, lui permettait de déterminer la véritable signification et la portée des documents qu'il avait réunis, et qu'il allait prendre pour base de ses narrations.

Ainsi armé, on ne s'étonne pas que le polémiste ait fait œuvre d'historien. D'abord, il complétait, éclairait, rectifiait, la relation d'Optat sur les origines de l'Eglise dissidente ; puis il écrivait par fragments l'histoire du Donatisme de son temps. Rien de plus solide que tous ces récits, rien de plus lumineux et de plus habile. Sans doute, tandis que l'historien marquait la liaison des faits, le polémiste en dégageait le sens et la conclusion : il expliquait en racontant, il plaidait ou réfutait en ex-

1) *Retract.*, II, 53, 2 ; 54 ; 60, 2. — Cf. *De unico baptismo*, 16, 28 ; *Brevic. Collat.*, III, 24, 42.

2) *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; *Brevic. Collat.*, III, 24, 42 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 33, 56.

pliquant. Mais jamais l'auteur ne dénaturait les faits eux-mêmes, jamais il n'en faussait la signification. D'ailleurs, il avait pour principe de mettre sous les yeux du public les pièces mêmes du procès, les documents justificatifs de son récit et des conséquences qu'il en tirait. Parfois, ses adversaires déclaraient apocryphe telle ou telle pièce qui les embarrassait, comme le Protocole de Cirta de 305 : alors il engageait une discussion en règle, et démontrait par des arguments irréfutables l'authenticité du document [1]. On lui reprochait ces étalages d'érudition ; il s'en excusait, mais sans renoncer à sa méthode, dont il constatait les bons résultats. Il disait un jour, à Carthage, dans un sermon : « Nous avons beaucoup parlé contre les Donatistes ; nous vous avons lu bien des documents, bien des papiers, bien des textes étrangers au canon des Ecritures. Mais ce sont nos adversaires qui nous y forcent. Eh bien ! qu'on nous blâme de vous faire des lectures de ce genre. Peu m'importe d'être blâmé, pourvu que vous soyez instruits [2]. » Cette boutade du prédicateur éclaire le dessein du polémiste dans ses attitudes d'historien. Pour convaincre le public, il tenait à lui apporter les pièces justificatives de son récit : ces documents qui lui avaient permis à lui-même de contrôler tous les faits, d'établir la chronologie, de reconstituer l'histoire authentique du démêlé séculaire entre les deux Eglises. En procédant ainsi, il savait qu'il forcerait à réfléchir les gens capables de réflexion et de critique, qu'il troublerait dans leur quiétude les schismatiques intelligents et de bonne foi ; par là, il avait chance de rallier les hésitants. Puis, il piquait la curiosité du public et le tenait en haleine, sans compter que, du même coup, il déconcertait ses adversaires.

Par la sûreté de sa critique et l'étendue de son information, il a éclairé toute l'histoire du Donatisme. Mais son témoignage est surtout décisif pour la connaissance de trois périodes, sur lesquelles il a renouvelé ou fixé la tradition historique : la période des origines, la fin du quatrième siècle, au temps du schisme maximianiste, et l'époque des luttes suprêmes, avant, pendant et après la Conférence de Carthage.

Sur la période des origines, Augustin avait cru d'abord qu'il pouvait s'en rapporter au récit d'Optat. Dans les premières années de sa campagne, il le suivait fidèlement sans chercher à le contrôler, se contentant de résumer ou de paraphraser :

1) *Brevic. Collat.*, III, 15, 27 ; 17, 31-33 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 14, 18 ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 47.

2) *Serm.* III *in Psalm.* 36, 18.

c'est ce qu'il avait fait notamment dans le *Psalmus* [1]. Quelques années plus tard, dans son traité *Contre la Lettre de Parmenianus*, il renvoyait encore le lecteur à l'ouvrage d'Optat [2]. Cependant, il n'avait pas tardé à s'apercevoir que cette relation traditionnelle n'était pas satisfaisante sur bien des points : elle manquait d'ordre et de clarté, parfois de logique. C'est que l'évêque de Milev, malgré toute sa bonne volonté et son talent de chroniqueur, était médiocrement renseigné sur une époque déjà lointaine pour lui. Sauf quelques anecdotes ou quelques traits empruntés à la tradition orale, il avait tiré toute son information des *Gesta purgationis Cæciliani et Felicis :* un vieux dossier qu'il donnait en Appendice, et qui avait été constitué en Afrique longtemps avant lui, à l'usage des clercs, pour les besoins de la controverse courante. Or ce dossier, par malheur, était fort incomplet, et les pièces s'y succédaient dans un ordre assez arbitraire. Aux lacunes et au désordre de la documentation, correspondaient naturellement des « trous », et un peu de confusion, dans la relation d'Optat, qui, par surcroît, ne s'inquiétait guère de la chronologie [3]. Augustin, qui aimait les terrains solides et la lumière, vit la nécessité de compléter et de classer l'antique dossier, pour être à même de rectifier et de mieux ordonner le récit.

Il commença par fouiller les archives de Carthage et de Numidie, celles des proconsuls ou autres gouverneurs comme celles des Eglises [4]. Il y retrouva les pièces originales, avec d'autres qui avaient échappé à son prédécesseur. Dès lors, il put se constituer son dossier à lui. En 393, quand il écrivait le *Psalmus*, il ne connaissait encore que les documents utilisés par Optat [5] ; quatre ans plus tard, dans ses conférences de Thubursicum, il mentionnait pour la première fois un document nouveau, les Actes du concile d'Arles [6]. Bientôt, il connut et put étudier par lui-même toutes les pièces du procès. Il les rapprochait les unes des autres et les comparait ; il les analysait, il en citait des fragments, il en reproduisait au besoin le texte entier [7]. Plus tard, il enrichit encore son dossier. Il y ajouta notamment une série de pièces qui avaient été produites

1) *Psalmus contra partem Donati*, 15-155.

2) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 3, 5.

3) Optat, I, 13-27.

4) Augustin, *Epist.* 43, 2, 5 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 61, 67 ; 70, 80.

5) *Psalmus contra partem Donati*, 40 et suiv. ; 72 et suiv. ; 95 et suiv. ; 132 et suiv.

6) *Epist.* 43, 2, 4 ; 7, 20. — Cf. *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 6, 11 ; *Epist.* 53, 2, 5 ; 88, 3.

7) *Epist.* 43, 2, 3 et suiv. ; 53, 2, 4 et suiv. ; 76, 2 ; 88, 2 et suiv. ; 93, 4, 13 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 61, 67 ; IV, 7, 9 ; etc.

par les Donatistes à la Conférence de Carthage : les Actes et le manifeste des martyrs d'Abitina, la correspondance de Mensurius et de Secundus, la supplique adressée à Constantin par les Donatistes persécutés et le rescrit de l'empereur au vicaire d'Afrique Verinus [1].

Avec toutes ces données nouvelles, il complétait et rectifiait le récit d'Optat. Il y comblait une grande lacune, en y réintégrant le concile d'Arles. Il y ajoutait la relation de toute une série d'événements, depuis la sentence de Constantin jusqu'à son méprisant édit de tolérance. Surtout, il y mettait de l'ordre, de la logique, et de la lumière. Pour cela, il fixait avec soin la chronologie, dont Optat ne s'était guère préoccupé. Il déterminait la date des différentes pièces du dossier : il montrait par exemple, contrairement à l'opinion courante et à son opinion première, que l'enquête sur Felix d'Abthugni était antérieure au jugement de Constantin, et même au concile d'Arles [2]. Pour rendre sensible au lecteur l'ordre de succession, il esquissait volontiers des tableaux d'ensemble, où chaque document figurait à son rang, chaque événement à sa date, et où la chronologie expliquait l'histoire en marquant la suite et l'enchaînement des faits [3]. Il renouvelait ainsi tout le récit, en le complétant, en le corrigeant, en le rendant plus clair et plus vrai, plus logique et plus convaincant. Par scrupule de polémiste, il avait voulu contrôler Optat : il l'avait si bien contrôlé, qu'il avait pris sa place, et qu'il était devenu le véritable historien du Donatisme naissant.

Sur le Donatisme de son temps, son information et ses récits ont toujours été de première main. D'abord, pour l'histoire contemporaine du schisme dans son diocèse, il n'était que trop bien renseigné : partout, autour de lui, il voyait les schismatiques à l'œuvre. Il connaissait la puissance et l'audace des dissidents de la région, le brigandage chronique des Circoncellions avec la complicité de clercs fanatiques, la hautaine intransigeance de leurs évêques, leurs brutales provocations ou leur hostilité sournoise [4]. Trop souvent, il avait reçu la nouvelle de quelque

1) *Brevic. Collat.*, III, 13, 25 et suiv. ; 17, 32 ; 21, 39 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 14, 18 ; 33, 56 ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 47 ; *Epist.* 141, 9. — Cf. *Collat. Carthag.*, III, 334-343 ; 434 ; 445-448 ; 544-552.

2) Augustin, *Retract.*, II, 53, 2 ; 54 ; 60, 2 ; *Brevic. Collat.*, III, 24, 42.

3) *Brevic. Collat.*, III, 24, 42 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 33, 56.

4) Possidius, *Vita Augustini*, 9-10 et 12 ; Augustin, *Epist.* 23, 2 ; 29, 12 ; 35, 1-4 ; 43, 1 ; 43, 8, 24 ; 86 ; 88, 1 et 6-7 ; 105, 2, 3 et suiv. ; 108, 5, 14 ; 133-134 ; 185, 4, 15 ; *Enarr. in Psalm.* 132, 3 et 6 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17 et suiv. ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; 24, 26 ; II, 83, 184 ; 88, 195 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv.

attentat, recueilli la déposition des victimes ou des témoins, notifié des plaintes aux magistrats municipaux, sollicité des enquêtes, engagé des actions en justice[1]. De tout cela, il avait constitué un formidable dossier sur le Donatisme local : dossier de polémiste et d'historien, qui ressemblait beaucoup au dossier d'un juge d'instruction. Il y trouvait réunies des pièces de tout genre, rédigées par lui-même ou sous ses yeux : lettres aux évêques de l'autre Eglise, propositions de conférences, relations d'attentats, notifications ou requêtes aux magistrats, demandes ou comptes-rendus d'enquêtes, procès-verbaux, actes judiciaires, protestations, sermons d'adversaires, proclamations ou sommations de prêtres hostiles[2]. Au reste, pour s'orienter au milieu de tous ces documents accumulés au jour le jour depuis tant d'années, l'évêque d'Hippone n'avait qu'à feuilleter ses ouvrages antérieurs, où si souvent il avait dénoncé les exploits des schismatiques de son diocèse.

Il n'était pas moins au courant de ce qui se passait ou s'était passé récemment dans le monde donatiste des autres régions africaines. Il voyait fréquemment ses collègues et amis de la Numidie du Nord ou du centre, Alype de Thagaste, Possidius de Calama, Severus de Milev, Fortunatus de Constantine, et bien d'autres ; par leurs conversations ou par leurs lettres, il savait exactement les faits et gestes des dissidents de leurs diocèses. D'ailleurs, il courait volontiers les routes de Numidie ; et, pour ses controverses, il mettait à profit ses voyages. Par lui-même ou par ses amis, il recueillait les échos des cercles donatistes, des querelles ou des scandales ; il notait les circonstances des attentats. Au besoin, il menait de véritables enquêtes sur les événements du jour ou de la veille qu'il avait intérêt à bien connaître : la tyrannie d'Optatus à Thamugadi et ses caprices de justicier pillard au cours de ses expéditions sur les Hauts-Plateaux, les démêlés entre Primianistes et Maximianistes dans les différentes cités, les querelles de Calama, les violences contre Possidius et les procès de Crispinus[3], l'attentat contre Maximianus de Bagaï[4]. Pendant ses fréquents et longs séjours à Carthage, où il se rendait pour les conciles et où il réglait avec son chef Aurelius les grandes affaires de l'Eglise africaine, Augustin avait mainte occasion d'enrichir son dossier de polémiste : il y voyait de près, à l'œuvre, le primat des schis-

1) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv. ; 48, 53 ; *Epist.* 29, 12 ; 34-35 ; 88, 6 ; 105, 2, 3 et suiv. ; 133-134 ; 139.

2) *Epist.* 23 ; 33-35 ; 43-44 ; 51 ; 66 ; 86-88 ; 105 ; 133-134 ; 139 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 ; 48, 53.

3) *Contra Cresconium*, III, 46, 50 suiv.

4) *Ibid.*, III, 44, 8.

matiques et sa politique incohérente. Quand il allait à Carthage ou qu'il en revenait, il s'arrêtait volontiers en route, ou même s'écartait de sa route, pour visiter les villes où s'était déroulée quelque scène mémorable de l'histoire du Donatisme, et pour y interroger les témoins. Un jour, il se rendait à Membressa, pour y recueillir sur place les détails du martyre infligé par les Primianistes au pauvre Salvius [1]. Une autre fois, il passait par Assuras et par Musti, en quête de renseignements précis sur la capitulation des Maximianistes Felicianus et Prætextatus, notamment sur le rôle qu'avaient joué dans cette affaire Optatus de Thamugadi et ses bandes [2]. Ainsi, d'Hippone à Carthage, de Numidie en Proconsulaire, et sur les lieux mêmes de la comédie ou du drame, Augustin poursuivait ses enquêtes sur le Donatisme de son temps. Et chacune de ses enquêtes aboutissait à un procès-verbal, qui prenait place dans le dossier.

Enrichir ce dossier, le tenir au courant, c'était une de ses idées fixes. Pour les controverses où il alléguerait les faits récents, il voulait avoir sous la main les preuves écrites et irrécusables de ses assertions, les pièces justificatives de ses récits. Tout en consignant les résultats de ses enquêtes personnelles, il était à l'affût des documents originaux, surtout de ceux qui avaient un caractère officiel. Il se procurait sans difficulté les documents catholiques, comme les Actes des Conciles, dont on trouvait la collection complète dans les archives ecclésiastiques de Carthage. D'ailleurs, il avait collaboré lui-même à la rédaction des plus importantes de ces pièces, et souvent il en savait plus long sur les débats que les canons ou les synodales : à propos des assemblées de 403 et de 404, il complétait ou éclairait le texte officiel des comptes-rendus, par des confidences sur le rôle qu'il avait joué dans la discussion [3]. En même temps que les archives de l'Eglise, il fouillait à Carthage les archives proconsulaires. C'est là qu'il fit l'une de ses plus précieuses trouvailles : toute une série de dossiers judiciaires, concernant les procès intentés par les Primianistes, devant le tribunal de divers proconsuls, à plusieurs évêques maximianistes qu'ils avaient excommuniés à Bagaï et qu'ils voulaient déposséder, Maximianus de Carthage, Salvius de Membressa, Felicianus de Musti, Prætextatus d'Assuras [4]. On sait tout le parti que le

1) *Contra Cresconium*, IV, 49, 59.
2) *Ibid.*, III, 60, 66.
3) *Contra Cresconium*, III, 45, 49; *Epist.* 185, 7, 25.
4) *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Contra Cresconium*, III, 56, 62 ; IV, 3 et suiv. ; 47, 57 et suiv. ; *Brevic. Collat.*, III, 11, 22 ; *Epist.* 108, 2, 5 ; *Serm. II in Psalm.* 21, 31 ; *Serm. II in Psalm.* 36, 18-19.

polémiste tira de ces dossiers. Il eut plus de peine à se procurer des documents d'une autre catégorie, les documents donatistes de cette période, que ses adversaires lui cachaient avec soin : il y réussit néanmoins, on ne sait comment. Dès le début de ses grandes controverses, il avait entre les mains et citait par fragments la fameuse Sentence du concile de Bagaï [1]. En 403, pendant un séjour à Carthage, il eut la bonne fortune de découvrir, entre autres pièces donatistes, la célèbre synodale du concile de Cabarsussa [2] : aussitôt il la communiqua aux fidèles, la lisant d'un bout à l'autre et la commentant à sa façon, dans un sermon qui fit grand bruit, mais qui provoqua une foudroyante réplique de Primianus [3]. Peu à peu, le dossier d'Augustin se grossit de bien d'autres pièces donatistes : conciles plus récents, procès-verbaux des réponses faites en 403 par divers évêques dissidents aux propositions officielles de conférence, requête des schismatiques au préfet du prétoire en 406 et *Gesta præfectoria* de Ravennes, circulaires de Primianus, documents relatifs à des scandales épiscopaux [4]. On voit comme Augustin savait se renseigner.

D'après la méthode et l'étendue de l'information, on devine la valeur historique des récits, qui étaient toujours d'une précision merveilleuse. Tout en bataillant, l'évêque d'Hippone écrivait au jour le jour, par fragments et presque sans y songer, l'histoire authentique du Donatisme dans son diocèse, dans le reste de la Numidie, même à Carthage et dans l'Afrique entière. Il disait les méfaits et les orgies dévotes des Circoncellions, les populations terrorisées autour de Thamugadi par la tyrannie et l'étrange ascendant d'Optatus, les dissensions et les scandales de l'Eglise dissidente, la politique des chefs du parti et les éclats du fanatisme populaire, les émeutes et les attentats, les batailles dans les bourgs ou devant les juges [5]. Il racontait en détail, pièces en main, toute l'aventure du Maximianisme : la genèse imprévue de ce schisme né du schisme, les progrès menaçants, les conciles rivaux et les excommunications réciproques, puis le déclin de la nouvelle Eglise, les procès devant

1) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 3, 7 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 10, 11 ; 19, 21 ; II, 7, 16 ; *Epist.* 51, 2.

2) *Serm. II in Psalm.* 36, 19.

3) *Ibid.*, 36, 20 et suiv.

4) *Epist.* 76, 4 ; 88, 7 et 10 ; *Serm. II in Psalm.* 36, 18 ; *Contra Cresconium*, III, 46, 50 ; IV, 47, 57 ; *Brevic. Collat.*, III, 4 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 16, 20 ; 31, 53 ; *Contra Gaudentium*, I, 37, 47-48.

5) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 11, 17-18 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 24, 26 ; II, 23, 53-55 ; 83, 184 ; 88, 195 ; 103, 237 ; *Contra Cresconium*, III, 42, 46 et suiv. ; 45, 49 et suiv. ; *Epist.* 35, 2 ; 43, 8, 24 ; 88, 6-7 ; 108, 5, 14 ; 185, 4, 15.

les proconsuls, les expulsions, les basiliques prises d'assaut avec l'appui de la police, enfin la déroute, la désertion des foules et la capitulation des chefs[1]. Rapprochées les unes des autres, toutes ces pages composent un grand tableau d'histoire, tableau vigoureux et presque complet du Donatisme de ces temps-là. La maîtrise de l'historien s'affirme surtout dans les récits relatifs au Maximianisme. Celle du chroniqueur et du peintre triomphe dans les scènes où éclatait le fanatisme des foules : attentats contre le prêtre Restitutus de Victoriana, contre Possidius de Calama, contre Maximianus de Bagaï, contre Salvius de Membressa, toutes relations d'une vie intense, tantôt pathétiques, tantôt pittoresques, avec des traits d'un réalisme savoureux[2].

Ces relations et ces récits, dans la pensée du polémiste, étaient des arguments décisifs. Les multiples attentats des Circoncellions et la complicité du clergé schismatique expliquaient l'action du gouvernement et les lois spéciales de répression. La nécessité de prévenir ces crimes de droit commun, de mettre fin à cette anarchie chronique qui se réclamait de la liberté religieuse, avait été la raison déterminante des édits d'union. L'intransigeance des évêques dissidents, leur refus de discuter, de collaborer à l'œuvre de réconciliation et de paix, autorisait les Catholiques à solliciter des empereurs la convocation d'une conférence officielle, suivie d'une sentence arbitrale et de mesures propres à rétablir définitivement l'unité. Les aventures sanguinaires ou dévotes du tyran de Thamugadi étaient un exemple typique de la mauvaise foi des chefs du Donatisme, toujours intransigeants en théorie, mais toujours prêts à transiger avec leurs principes, quand ils le croyaient utile dans l'intérêt du parti. « Si je nomme si souvent Optatus, disait Augustin, c'est qu'il s'est montré un franc coquin : nulle part, en entendant son nom, personne ne peut feindre d'ignorer ses actes [3]. » Ce coquin mitré, de l'aveu de tous, avait commis tous les crimes; et cependant, tous les évêques de son parti étaient restés en communion avec lui jusqu'à sa mort. C'était la négation même de la thèse donatiste, suivant laquelle on devait rompre avec les coupables sous peine de participer à leurs fautes.

1) *Epist.* 43, 9, 26 ; 51,2 ; 53, 3, 6 ; 76, 3-4 ; 108, 2, 5 et suiv. ; 141, 6 ; 185, 4, 17; *Serm. II in Psalm.* 36, 19-20; *Contra Cresconium*, III, 52, 58 et suiv.; IV, 3 et suiv. ; 47, 57 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 9-11.

2) *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 48, 53 ; IV, 49, 59 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Epist.* 88, 6-7 ; 105, 2, 3-4 ; 185, 7, 26-27.

3) *Contra Epistulam Parmeniani*, II, 4, 8.

Plus décisive encore était l'histoire du Maximianisme, où l'on avait vu les chefs de la grande Eglise dissidente renier officiellement et cyniquement tous leurs principes sur la liberté religieuse, sur la légitimité du schisme, sur la conception de l'Eglise et la théorie du baptême. Augustin avait suivi avec une attention curieuse et surprise toutes les péripéties de ces querelles retentissantes entre schismatiques ; il en avait aussitôt dégagé la conclusion historique et polémique. Dès la fin de 397, au moment même où se terminaient ces querelles, il en tirait argument dans une lettre aux dissidents de Thubursicum : il y faisait remarquer que les Donatistes du temps, par le scandale du schisme maximianiste, expiaient leur faute originelle, et que « sous leurs yeux leur propre histoire s'était retournée contre eux[1]. » Il reprit cette observation, deux ans plus tard, dans sa première lettre à Crispinus, auquel il disait : « Vous avez coutume de dénaturer à votre guise les faits passés; ce n'est peut-être pas par amour du mensonge, mais par erreur. Eh bien! si tu le veux, jugeons du passé par le présent[2]. » Partant de là, il indiquait brièvement, mais d'une façon assez complète déjà, son système de réfutation du Donatisme par l'histoire du Maximianisme. D'année en année, il donna plus d'importance à ces arguments historiques, qu'il reproduisait dans presque tous ses ouvrages de controverse[3]. Dans le quatrième livre *Contra Cresconium*, il prétendait réfuter complètement, rien que par cette méthode, toutes les assertions du grammairien[4]. Il consacra encore au développement de cette thèse deux opuscules entiers : un « Avertissement aux Donatistes sur les Maximianistes », et un livre *Sur les Maximianistes*[5]. Longtemps après, en 417, il expliquait à un ami comment il s'était servi du Maximianisme « pour fermer la bouche aux Donatistes[6]. » En effet, il avait mis une insistance extraordinaire à renouveler en toute circonstance cette démonstration un peu paradoxale ; et il y revint sans se lasser jusqu'à la fin de ses controverses.

Il écrivait un jour à son collègue d'Hippone : « L'affaire est finie, frère Macrobius : c'est Dieu qui a fait cela, c'est Dieu qui l'a voulu. Par un dessein mystérieux de la Providence, la cause

1) *Epist.* 43, 9, 26.
2) *Epist.* 51, 1.
3) *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 4, 8 et suiv. ; 10, 16 ; *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv. ; *Retract.*, II, 52 et 55 ; II, 61 ; *Epist.* 76, 3, 4 ; 108, 1 et suiv. ; 185, 4, 17.
4) *Contra Cresconium*, IV, 1 et suiv. — Cf. *Retract.*, II, 52.
5) *Retract.*, II, 55 et 61.
6) *Epist.* 185, 4, 17.

de Maximianus est un miroir placé devant vos yeux pour vous convertir[1]. » Pour Augustin, le schisme providentiel des Maximianistes avait enlevé au vieux schisme donatiste, dont il était comme le « miroir[2] », toute apparence de raison, tout prétexte. Dans cette affaire du Maximianisme, la grande Eglise de Donat avait renoncé à tous ses principes : elle s'était reniée elle-même. Elle proclamait sans cesse la légitimité, la nécessité du schisme : or, elle avait fulminé contre ses propres schismatiques. Après les avoir excommuniés, traqués, mis hors la loi, soudain elle s'était ravisée et les avait accueillis comme des frères, conservant même leurs fonctions aux renégats de la veille, clercs ou évêques. Elle prétendait que dans l'Eglise du Christ on ne pouvait tolérer la présence de pécheurs : et cependant, elle venait de recevoir dans sa communion ceux qu'elle avait traités de malfaiteurs, elle ne se croyait pas contaminée par ces scélérats. Elle soutenait que le baptême ne pouvait être administré hors de la véritable Eglise : pourtant, elle admettait maintenant comme valable le baptême conféré pendant leur révolte par les transfuges qu'elle avait excommuniés. Elle protestait contre toute intervention du pouvoir temporel : néanmoins, elle avait poursuivi les Maximianistes devant les tribunaux proconsulaires, elle les avait expulsés et dépossédés avec l'aide de la police[3]. Bref, dans cette histoire contemporaine d'une Eglise éphémère, Augustin trouvait les éléments d'une réfutation complète du Donatisme : une réfutation par les faits, par les actes et les paroles de ses adversaires.

C'est pour une raison analogue que la grande Conférence de 411 tient tant de place dans ses derniers ouvrages antidonatistes. Pendant la période des luttes suprêmes entre les deux Eglises, il en a fait le centre de sa controverse. Du même coup, il en est devenu l'historien. Ses récits et ses commentaires jettent une vive lumière sur toute l'histoire de cette mémorable Conférence : sur les antécédents et les préliminaires, sur les circonstances des débats, sur les suites et la portée de la sentence rendue par l'arbitre.

En ce qui concerne les préliminaires et les antécédents, le témoignage d'Augustin est d'autant plus décisif, que la convocation même de cette Conférence était en grande partie le résultat de sa politique. Préparer par de loyales explications entre

1) *Epist.* 108, 2, 6. — Cf. 108, 4, 13.

2) « In causa Maximiani *speculum* » (*Epist.* 108, 2, 6). — « Illud *speculum* quod ad vos admonendos Deus... constituit » (*ibid.*, 108, 4, 13).

3) *Contra Cresconium*, IV, 1 ; 66, 82-83.

évêques le rétablissement de l'unité, c'était chez lui, depuis vingt ans, une idée fixe. Dès les premières années de sa campagne, il avait maintes fois proposé des discussions de ce genre à des collègues de l'autre Eglise [1]. En 403, il avait fait adopter par le concile de Carthage le principe d'un grand colloque entre les évêques des deux partis [2]. Malgré le refus des schismatiques, il n'avait jamais renoncé à cette idée [3]; et d'autant moins, que les Donatistes eux-mêmes avaient paru s'y rallier plus tard, en 406, lors de leur démarche imprudente de Ravennes [4]. Seulement, comme la situation légale avait changé dans l'intervalle, l'évêque d'Hippone adaptait son plan aux circonstances nouvelles. Bien qu'il n'eût ni sollicité ni souhaité l'édit impérial d'union promulgué en 405, bien qu'il en constatât même autour de lui l'inefficacité au moins partielle, il en acceptait désormais le principe [5]. Il voulait donc maintenant une conférence officielle, suivie d'une sentence arbitrale et d'un nouvel édit d'union, qui cette fois, engageant tout le monde, serait définitif et partout appliqué. C'est justement le projet qui fut adopté en 410 par le concile de Carthage, et qui, approuvé par l'empereur, aboutit à la convocation de la grande Conférence [6]. Comme on le voit, nul n'était plus qualifié qu'Augustin pour raconter les origines de cette Conférence, dont il avait été l'initiateur et le principal artisan. En fait, c'est presque uniquement par lui que nous en connaissons les antécédents et les préliminaires.

Pour les débats proprement dits, nous possédons le procès-verbal officiel, les *Gesta Collationis ;* mais on s'y orienterait malaisément, si Augustin ne s'était chargé de guider le lecteur, comme le public du temps, dans ces inextricables fourrés de procédures et de chicanes. D'abord, par ses récits ou ses discours, il nous fait connaître, pour ainsi dire, l'atmosphère des débats : à cet égard, rien de plus précieux que ces sermons de Carthage, prononcés au moment même du drame, où il peint si heureusement les attitudes et les impressions du public cartha-

1) *Epist.* 23, 6 ; 33, 4 ; 44 ; 49 ; 51, 1 ; 66, 2 ; 87-88 ; 93 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; II, 1 ; Possidius, *Vita Augustini*, 9.

2) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 91-92 ; Augustin, *Epist.* 88, 7 ; *Contra Cresconium*, III, 45, 49.

3) Augustin, *Epist.* 88, 10 ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv.

4) *Collat. Carthag.*, III, 141 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 4 et suiv.; *Epist.* 88, 10.

5) Augustin, *Epist.* 93, 1 et suiv. ; 97 ; 100 ; 105 ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 et suiv.

6) *Codex canon. Eccles. afric.*, can. 107 ; *Cod. Theod.*, XVI, 11, 3 ; *Collat. Carthag.*, I, 4 ; III, 29 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 2-4.

ginois [1]. Puis, en commentant les procès-verbaux de cette assemblée où il avait joué lui-même le rôle prépondérant, il s'en est fait le critique et l'historien. Il a donné une édition plus rationnelle et plus commode des *Gesta* [2]. Il les a fait connaître et afficher partout [3]. Il les a éclairés en les analysant, dans ce *Breviculus Collationis* qui est le plus lumineux des abrégés [4]. Enfin, dans ses multiples commentaires, il en a montré la logique interne sous le désordre apparent; il en a marqué l'intérêt polémique et la signification historique [5].

Cette importance historique des débats de 411, il n'a cessé de la mettre en relief dans ses dernières controverses, en insistant sur la portée juridique ou sur les suites logiques de la sentence rendue par le commissaire impérial et confirmée par l'empereur dans un solennel édit d'union. Désormais, dans toutes ses polémiques, dans ses sermons ou dans ses lettres comme dans ses traités, il prenait pour base le fait acquis et les documents qui le constataient : les *Gesta*, la sentence de l'arbitre, la loi, les instructions envoyées aux magistrats, les édits des gouverneurs ou des commissaires chargés de l'exécution [6]. En toute occasion, il signalait les résultats obtenus, enregistrait les progrès de son Eglise, préparait d'autres conquêtes, dénonçait les résistances ou les défaillances. Dans cette partie de son œuvre polémique, on suit d'année en année la marche vers l'unité : l'action du pouvoir central et des conciles, le rôle des commissaires et des gouverneurs de province, la conversion des foules, le désarroi des évêques schismatiques abandonnés par leurs fidèles et traqués par la police, la déroute du Donatisme à Carthage et en Proconsulaire, à Hippone et en Numidie, à Cæsarea et en Maurétanie [7]. Dans ces tableaux de la victoire catholique ne manquent même pas les ombres : l'attitude équivoque de certains convertis, l'intransigeance des principaux chefs du parti vaincu, la petite guerre de sermons et de pamphlets, l'obstination farouche des fanatiques se dérobant par la fuite ou le suicide,

1) Augustin, *Serm.* 357-358.

2) *Brevic. Collat.*, I, *Praefat.*; *Retract.*, II, 65.

3) *Gesta cum Emerito*, 4 ; *Serm.* 164, 9, 13.

4) *Retract.*, II, 65 ; *Brevic. Collat.*, I, 1 et suiv.

5) *Epist.* 141 ; *Serm.* 359 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.

6) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 24, 27 et suiv. ; *Serm.* 359 ; *Epist.* 86 ; 155, 4, 17 ; 173, 2-3 ; 185, 1, 2 et suiv. ; 204, 2 et suiv.

7) *Epist.* 86 ; 133-134 ; 141-142 ; 144 ; 155, 4, 17 ; 185 ; 204 ; 209, 2 ; *Serm.* 359-360 ; *In Iohannis Evangelium tractatus* VI, 25 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 1 et suiv. ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 1 et suiv. ; *Contra Gaudentium*, I, 1 et suiv. ; 6, 7 ; 11, 12 et suiv. ; 29, 33 ; 36, 46 et suiv.

les attentats renouvelés des Circoncellions, la résistance indomptée dans la montagne, d'où la secte proscrite tentera deux siècles plus tard un retour offensif [1]. Ainsi, pour cette dernière période de la lutte, comme pour les origines et pour le temps du Maximianisme, toute la polémique d'Augustin était à base d'histoire.

Mais l'histoire, malgré tout le scrupule qu'il y apportait, n'était toujours pour lui qu'un moyen de convaincre, un des éléments de son argumentation. Si, comme polémiste, il en tirait si bon parti, c'est qu'il était singulièrement habile dans l'art de présenter les faits ou les documents. Il savait les mettre en valeur sans les dénaturer ; il trouvait moyen de les commenter à loisir, d'une façon très complète, sans lasser l'attention du lecteur ou de l'auditeur [2]. Dans ses récits, qui toujours étaient d'une solidité à toute épreuve et d'une clarté lumineuse, il concentrait tous les rayons sur les événements d'importance, ceux qui allaient devenir des arguments. Il y subordonnait tout le reste. Il préparait si bien leur entrée en scène, qu'on les attendait, pour ainsi dire, en souhaitant de les mieux connaître, et qu'on se les figurait comme lui avant de les voir. Il pouvait ensuite les produire et les expliquer à son aise, sûr d'être suivi par le public. Ainsi, avec l'assentiment de son auditoire ou de ses lecteurs, et sans en avoir l'air, il changeait tout doucement les faits en preuves : il argumentait en racontant.

Avec plus d'adresse encore, s'il est possible, il savait intéresser les indifférents ou le vulgaire à la lecture et à la discussion de longs documents rébarbatifs, pièces d'archives ou dossiers de conciles. D'abord, il piquait la curiosité en les annonçant. Il en indiquait brièvement le contenu, les circonstances, la portée. Il orientait de ce côté les imaginations, en laissant désirer un peu la révélation complète. Enfin, il commençait la lecture, attendue de tous comme une scène de drame ou de comédie. Si le document était long, il soutenait l'attention en ménageant des intermèdes. Il coupait la pièce aux bons endroits, pour mettre en lumière les passages les plus significatifs. Alors, il mêlait au texte ses observations personnelles, des objections, des exhortations, des invectives ou des railleries, des apostrophes, des interjections indignées ou plaisantes. Rien de plus

1) *Ad Donatistas post Collat.*, 1 ; 11, 15 et suiv. ; 16, 20 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 1-4 et 12 ; *Contra Gaudentium*, I, 1 ; 6, 7 ; 14, 15 et suiv. ; 37, 47-48 ; *Epist* 133, 1 ; 134, 2 ; 139, 1-2 ; 141, 1 et 12 ; 173 ; 185, 7, 30 ; 204, 1-2 et 5 ; 208-209.

2) *Epist.* 43-44 ; 53 ; 88 ; 105 ; 108. *Serm. II in Psalm.* 36, 18-20 ; *Contra Cresconium*, III, 41, 45 et suiv. ; IV, 1 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 2 et suiv.

vivant, et parfois de plus amusant, que ce commentaire perpétuel de documents plutôt sévères et de nature à effaroucher des profanes. Telle, dans un sermon de Carthage, la synodale de Cabarsussa [1], ou, dans maint ouvrage, la Sentence de Bagaï [2]; ou encore, dans la Conférence de Cæsarea, une lettre du concile catholique à Marcellinus [3]. Rassuré d'abord, puis entraîné par la verve de l'orateur ou de l'auteur, le public écoutait attentivement la lecture ; il s'intéressait au document, dont il saisissait le sens et la portée ; il s'associait de bon cœur aux critiques ou aux railleries contre les doctrines ou les prétentions des Donatistes. Parfois, dans cette lecture expliquée des pièces justificatives, comme dans les récits entrecoupés de commentaires, on ne savait trop où s'arrêtait l'histoire, où commençait la controverse : c'était tout profit pour le polémiste.

Aux trois éléments fondamentaux de tous les ouvrages antidonatistes d'Augustin, à l'exégèse, à la dialectique, à l'histoire, se mêlait souvent encore un quatrième élément, qui n'est pas le moins intéressant pour nous : les polémiques personnelles.

Malgré les apparences, le grand docteur d'Hippone n'aimait guère les discussions théoriques et abstraites. Il aimait à se trouver en face d'un adversaire ou d'un système bien déterminé, d'un traité ou d'un pamphlet à réfuter, surtout d'un orateur à combattre ouvertement dans une conférence publique ou dans une assemblée. Il voulait discuter avec les personnes, pour agir directement sur elles, pour les convaincre et les ramener, ou, tout au moins, pour les confondre, pour les réduire à l'impuissance en minant leur autorité sur le public : c'est ce que montrent bien ses multiples correspondances, toutes ses propositions de conférences, même ses grands traités spécialement dirigés contre tel ou tel Donatiste. Quand il visait quelqu'un, il insistait naturellement sur les arguments et les faits qui lui paraissaient propres à toucher ou frapper son correspondant ou son interlocuteur. Il se gardait néanmoins, autant que possible, de donner à la controverse un tour trop personnel : comme il le déclarait un jour à Petilianus, il avait pour principe de combattre les doctrines, non les hommes [4].

Avec les Donatistes, l'application trop rigoureuse de ce principe aurait eu quelques inconvénients : elle aurait exposé trop souvent l'évêque d'Hippone à recevoir des coups sans les rendre, ce qui n'était pas dans ses habitudes. Au début de sa cam-

1) *Sermo II in Psalm.* 36, 20.
2) *Contra Cresconium*, III-IV ; etc.
3) *Gesta cum Emerito*, 5-7.
4) *Contra litteras Petiliani*, III, 1.

pagne, il multipliait les avances, les protestations amicales, même les compliments, donnant à tous l'exemple de la charité chrétienne et d'une mansuétude presque évangélique. Dans ses premiers rapports avec les schismatiques d'Hippone ou des environs, il se montrait fort conciliant et se faisait tout aimable; il leur parlait comme à des frères, qu'il s'efforçait de ramener tout doucement, en écartant les malentendus. Ces attitudes d'indulgence fraternelle, ces dispositions résolument et complètement pacifiques, sont attestées par ses démarches du temps, par le ton amical et très courtois, presque affectueux, de ses lettres à Maximinus de Sinitum, à Proculeianus d'Hippone, à Honoratus, aux dissidents de Thubursicum [1]. De sentiment et d'intention, il n'a jamais changé; mais il changea peu à peu de ton, à la suite de ses mécomptes, sous le coup d'une grande désillusion. Bientôt, il trahit une sorte de défiance à l'endroit des Donatistes, dont il avait trop souvent constaté la mauvaise volonté, même la mauvaise foi [2]. On en trouve un curieux exemple dans le compte-rendu de sa conférence avec Fortunius, l'évêque dissident de Thubursicum. Ce jour-là encore, malgré l'accueil aimable du schismatique, malgré l'allure courtoise de la discussion, Augustin restait sur ses gardes. Au milieu du débat, Fortunius vint à produire les Actes du concile semi-arien de Philippopoli, avec la lettre adressée par ce synode à Donat de Carthage. Alors l'évêque d'Hippone, qui ne connaissait pas encore cette pièce, voulut faire une marque au volume: dans la crainte, avouait-il plus tard, qu'on ne changeât ensuite l'exemplaire [3]. Voilà un petit trait qui en dit long sur les dispositions réciproques. Mais la prudence n'empêchait point les égards. En dépit de cette méfiance instinctive, Augustin ménageait visiblement la personne de ses contradicteurs; à plus forte raison ne songeait-il point à les provoquer. On observe cette discrétion, cette réserve très méritoire de sa part, jusque dans les traités où il combattait ouvertement de francs adversaires, même dans ses premières polémiques contre Petilianus, contre Emeritus, contre Gaudentius [4]. Au commencement d'une controverse, il adoptait toujours le même ton de courtoisie conciliante; il ne modifiait ensuite la note, que si on l'y forçait. On peut dire que par principe il évitait les polémiques personnelles, et qu'il n'en prenait jamais l'initiative. Mais il ne les évitait que par prin-

1) *Epist.* 23; 33; 43-44; 49.

2) *Epist.* 34-35; 51; *Contra litteras Petiliani*, I, 1.

3) *Epist.* 44, 3, 6.

4) *Epist.* 87; *Contra litteras Petiliani*, I, 1; II, 1; *Contra Gaudentium*, I, 1.

cipe, et à charge de revanche, sans les craindre aucunement, sans chercher ni songer à s'y dérober.

Quand on l'avait attaqué personnellement, il ripostait aussitôt : par principe également, mais aussi par goût et par habitude de la lutte. Ses ripostes, alors, étaient redoutables[1]. Bien des Donatistes, successivement, eurent l'occasion de s'en apercevoir, et à leurs dépens : d'abord, Petilianus de Constantine, Primianus de Carthage, le grammairien Cresconius; puis, à la Conférence de 411, les orateurs du parti de Donat; plus tard, Emeritus de Cæsarea, Gaudentius de Thamugadi ; sans parler des schismatiques d'Hippone.

Souvent la lutte fut vive, âpre, sans merci ; une fois même, dans la Conférence de Carthage, elle fut dramatique et faillit tourner au tragique[2]. Augustin eut à se défendre contre de violents réquisitoires ou d'injurieux pamphlets, contre des insinuations perfides, contre des calomnies et des racontars, auxquels il opposait tantôt le dédain transcendant d'une conscience en paix, tantôt des apologies en règle ou des répliques cinglantes d'une mordante ironie[3]. Il n'avait pas trop de tout son sang-froid et de tout son esprit, pour tenir en respect tant d'hostilités sournoises ou de haines déchaînées contre lui. Presque tous ses adversaires de l'Eglise dissidente, qui pourtant ne se ressemblaient guère entre eux, étaient des fanatiques exaltés, crédules ou feignant de l'être, soupçonneux, rancuniers, férus de leurs principes et prompts à l'anathème, que ne retenait aucun scrupule. Quelques-uns d'entre eux, par surcroît, étaient de bons lettrés ou des avocats retors, habiles à saisir l'occasion, à flatter le préjugé populaire, à découvrir le grief vraisemblable, à trouver le mot qui porte, à décocher le trait qui blesse.

Si absurdes ou si exagérées qu'elles fussent en elles-mêmes, les accusations lancées contre l'évêque d'Hippone étaient moins inoffensives, et moins mal accueillies du public africain, qu'on ne serait tenté de le croire aujourd'hui. C'est que la plupart de ces accusations avaient alors, sinon quelque fondement dans la réalité, du moins quelque apparence. Augustin avait été philosophe, il restait le grand dialecticien et le grand orateur de son temps, il était toujours sur la brèche pour la défense de

1) *Contra litteras Petiliani*, III, 1 et suiv. ; 15, 17 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1 ; II, 1, 2 et suiv. ; III, 73, 85 et suiv. ; IV, 65, 81 ; *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20 ; *Epist.* 105.

2) *Collat. Carthag.*, III, 238 et suiv.

3) *Ibid.*, III, 247 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, III, 7, 9 ; *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 79, 91 et suiv. ; IV, 64, 79; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20 ; *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.

son Eglise : on l'accusait d'être un sophiste arrogant et querelleur, un ambitieux, un brouillon, qui se mêlait de tout, qui prétendait tout trancher, et qui provoquait tout le monde. Il avait raconté lui-même, dans ses *Confessions*, les erreurs et les aventures de sa vie passée, sa jeunesse orageuse à Carthage, vouée aux voluptés comme aux curiosités profanes, égarée même dans les sciences occultes [1] : on affectait de le considérer comme un homme de plaisir, un évêque sacrilège et galant, adultère et sorcier, capable de recourir aux philtres amoureux pour satisfaire des passions honteuses. Il avait été manichéen pendant neuf ans, il l'avouait, il l'avait confessé publiquement [2] : on insinuait, on affirmait qu'il l'était encore secrètement, qu'il jouait une comédie infâme, évêque catholique aux yeux des naïfs, prêtre manichéen dans l'ombre de la secte. On allait jusqu'à soutenir qu'il était païen, n'ayant jamais reçu le baptême. A l'appui de ces étranges accusations, on alléguait la rumeur publique, on citait les chapitres des *Confessions*, on produisait des témoignages qui semblaient irrécusables, comme certaines déclarations compromettantes dans un procès de Manichéens, ou comme la lettre de Megalius, primat catholique de Numidie, qui d'abord avait refusé la consécration épiscopale au prêtre d'Hippone [3]. Après l'édit d'union et la confiscation des immeubles de l'Église dissidente, Augustin fut encore en butte à des accusations d'un autre genre : on disait qu'il avait accaparé les biens confisqués dans son diocèse, qu'il s'était enrichi des dépouilles donatistes [4]. Voilà les sottises que l'on racontait sur l'évêque d'Hippone dans les cercles des schismatiques, et quelques spécimens des gentillesses qu'on lui jetait à la face. Même parmi les Catholiques du pays, il se trouvait des gens, sinon pour y croire, du moins pour s'inquiéter de ces bruits et prendre au sérieux ces racontars.

La preuve que la calomnie gagnait du terrain et qu'une partie du public restait dans le doute, c'est qu'Augustin lui-même, plus d'une fois, a cru devoir se justifier publiquement. Il l'a fait d'abord dans les grands ouvrages où il répondait directement aux inventeurs ou propagateurs de ces contes [5]. Il l'a fait encore dans une circonstance très solennelle, en 411, à la Con-

1) *Confess.*, III, 1 et suiv. ; IV, 2 et suiv. ; VI, 11-15.

2) *Ibid.*, III, 6 et suiv. ; IV, 1 et 4 ; V, 3 et suiv.

3) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 80, 92 ; IV, 64. 79 ; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20 ; *Brevic. Collat.*, III, 7, 9.

4) *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.

5) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 ; 17, 20 ; *Contra Cresconium*, III, 79, 91 ; 80, 92 ; IV, 64, 79.

férence de Carthage, où il dut tenir tête à une terrible avalanche d'accusations donatistes[1]. Ce qui est surtout caractéristique, c'est qu'il a recommencé cette apologie personnelle jusque dans des sermons, non seulement à Carthage, mais à Hippone[2]. Partout et toujours, il se défendait par les faits, distinguant les époques de sa vie, invoquant des témoignages, produisant des documents, citant des dates. Malgré toute la précision et la sincérité de ces explications, il s'apercevait qu'il ne triomphait pas entièrement des préventions, même chez des Catholiques, et que certains l'écoutaient ou le lisaient sans le croire tout à fait. Il en prenait son parti, non sans quelque amertume, et se consolait par de belles professions de foi : il déclarait alors qu'il avait pour lui le témoignage de sa conscience, qu'il s'en rapportait à Dieu, et que d'ailleurs sa cause personnelle n'était pas celle de l'Eglise[3].

En attendant le Jugement dernier, il se consolait encore d'une autre façon : aux dépens de ses accusateurs, auxquels il faisait payer cher leurs attaques et leurs demi-succès. Contre ces imprudents agresseurs, il donnait carrière à sa verve satirique. Du premier coup, il trouvait le défaut de la cuirasse ; à tout propos, il criblait les points sensibles d'une grêle de traits acérés. Sans trêve ni pitié, il raillait l'orgueil de Petilianus et sa prétention d'incarner le Paraclet, la brutalité solennelle de Crispinus et ses airs de prophète pour Circoncellions, la sottise de Primianus et sa politique incohérente, le pédantisme naïf du grammairien Cresconius, les maladresses d'Emeritus et ses attitudes de bel-esprit, le fanatisme vulgaire de Gaudentius et son suicide toujours manqué[4]. Tous ceux qui avaient attaqué l'évêque d'Hippone, tous ceux qui l'avaient provoqué, sortaient plus ou moins meurtris de la bataille. Néanmoins, tout en les malmenant, il contenait dans une certaine mesure son esprit caustique ; il surveillait sa verve, d'ailleurs plus amusante ou plus amusée que malicieuse, plus portée au rire qu'à l'invective. Dans le plus agressif ou le plus ridicule des schismatiques qu'il fustigeait, il épargnait le chrétien, dont peut-être un coup de la grâce ou de l'autorité ferait un catholique. Bref, en

1) *Collat. Carthag.*, III, 238 ; 243-247.

2) Augustin, *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20; *In Iohannis Evangelium tractatus*, VI, 25.

3) *Contra Cresconium*, III, 80, 92. — Cf. *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 ; *Serm. III in Psalm.* 36, 19-20 ; *Brevic. Collat.*, III, 7, 9.

4) *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 ; *Contra Cresconium*, I, 14, 17 ; II, 1, 2 et suiv. ; 6, 8 et suiv. ; III, 46, 50 ; 73, 85 et suiv. ; IV, 6, 7 et suiv. ; *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25 ; *Gesta cum Emerito*, 10 ; *Contra Gaudentium*, II, 1 et suiv. ; *Serm. II in Psalm.* 36, 18-23 ; etc.

frappant l'adversaire, il ménageait encore un peu la personne. Il écrivait un jour à Proculeianus d'Hippone : « Je crains que tu ne me soupçonnes, moi aussi, d'avoir voulu t'offenser par mes paroles; je m'en garde avec soin, autant que je le puis [1]. » Une autre fois, après avoir poursuivi de ses sarcasmes, pendant quatre livres, le malheureux Cresconius, il disait charitablement à sa victime : « Pardonne-moi, si je t'ai offensé par quelque mot trop dur [2]. » Malgré ces scrupules charitables du polémiste d'Hippone, malgré la modération relative qu'il observait dans ses répliques, on peut croire que ses adversaires ont souvent regretté de lui avoir cherché querelle.

Dans cette longue revue des ouvrages antidonatistes d'Augustin, des multiples incidents de sa campagne, de ses idées dominantes, des thèmes de ses controverses, des éléments si variés de sa méthode, on a pu constater sous bien des aspects divers l'originalité du polémiste. Mais à l'originalité du fond correspond encore celle de la forme. Cette riche série d'ouvrages, de traités, de lettres, de discours, n'a pas seulement une valeur documentaire de premier ordre, pour l'histoire de l'esprit et du rôle d'Augustin comme pour l'histoire du Donatisme et de l'Afrique chrétienne; elle a encore une très grande valeur littéraire, et aux deux sens du mot, au sens esthétique comme au sens érudit. D'abord, elle constitue l'un des spécimens les plus complets et les plus curieux que nous possédions de la littérature polémique dans l'Eglise latine. Par surcroît, elle nous a conservé indirectement, ou nous permet de restituer en partie, toute une littérature locale qui n'est pas indifférente : la littérature donatiste de la fin du quatrième siècle et des premières années du cinquième [3]. Enfin, cette série d'ouvrages vaut par elle-même : elle est l'un des éléments constitutifs de la gloire littéraire d'Augustin, comme elle tient une place considérable dans l'ensemble de son œuvre.

Assurément, quand il combattait au jour le jour les schismatiques de la contrée, l'évêque d'Hippone ne songeait guère à faire œuvre littéraire. Il n'était soutenu et guidé que par le souci de l'utilité immédiate, par la pensée de son Eglise à défendre et de l'unité religieuse à rétablir. Il n'apportait donc, dans ces polémiques, aucune préoccupation d'auteur [4]. Mais,

1) *Epist.* 33, 3.

2) *Contra Cresconium*, IV, 66, 83.

3) Voyez plus haut, t. VI, chapitres I-IX.

4) C'est ce que suffirait à prouver le nombre seul de ces ouvrages polémiques, qui ont tous été écrits très vite, au gré des circonstances. Pour les traités, cf. *Retract.*, I, 19-20; II, 31; 43-45; 51-55; 60-61; 65-66; 72; 77; 85.

comme il était le plus fin lettré de son temps, et même l'un des plus raffinés, tout ce qu'il écrivait, fût-ce à la hâte, prenait forme littéraire. Ces ouvrages de circonstance, nés de l'action et pour l'action, s'animaient aussitôt d'une vie intense, dont le frémissement profond assurait pour toujours leur survie. Par la vertu du génie, ils réunissaient dans une puissante synthèse tout ce qui parle aux hommes de tous les temps et à toutes leurs facultés : à la raison comme à la foi, à l'imagination comme à l'intelligence, aux yeux comme à l'esprit. Ils sont bien vivants aujourd'hui encore, par tous les éléments de vie qu'ils conservent, ceux-là mêmes qui font ordinairement durer les livres : des luttes d'idées et de doctrines, des chocs de passions humaines, une ardente conviction, une vigoureuse personnalité d'auteur, une adroite mise en œuvre, la magie du style.

Tous ces ouvrages de circonstance ont pourtant un défaut, le défaut ordinaire aux ouvrages de circonstance : ils ont été écrits très vite, et l'on s'en aperçoit. On y relèverait aisément bien des négligences de détail : notamment des phrases interminables et mal construites, trop chargées de matière, encombrées de parenthèses, comme dans une conversation ou un discours familier [1]. Ce sont des phrases « parlées », mais que ne soutient ici ni l'accent ni le ton, et qui par suite s'en vont un peu à la dérive. Cette allure hésitante ou alourdie de l'expression surprend chez un écrivain comme celui-là, dont le style était ordinairement si vif et si alerte. Evidemment, à ces moments-là, l'évêque d'Hippone n'a pas eu le loisir de « faire » sa phrase : il était trop occupé, trop absorbé par tant d'autres besognes. Ne lui reprochons pas ces petites négligences, dont il serait le premier à convenir, mais ne l'admirons pas jusque dans ses verrues : reconnaissons que pour un auteur, si occupé qu'il soit, ce n'est jamais un mérite d'oublier ou dédaigner son métier d'auteur [2].

Il est d'autres défauts apparents du polémiste, qui choquent également le lecteur moderne : ce sont les longueurs de certains développements, et les fréquentes redites. Mais, sur ces deux points, Augustin ne nous donnerait pas gain de cause. En fin lettré qu'il était, il s'apercevait bien qu'il péchait ici contre les règles de l'art ; mais il croyait devoir passer outre, dans

1) Ce défaut est surtout sensible dans les ouvrages où Augustin réfutait directement un adversaire, et principalement dans les pages où il commentait des textes bibliques.

2) Remarquons d'ailleurs que nul écrivain latin, dès ces temps-là, n'a su construire une période harmonieuse et bien proportionnée, à la mode classique.

l'intérêt de l'Eglise. C'était la rançon du succès de sa controverse. Seulement, il a pris soin de s'expliquer là-dessus, en s'excusant d'avance : ces longueurs apparentes étaient intentionnelles, et ces redites lui paraissaient indispensables [1].

Préoccupé toujours et seulement de faire œuvre utile, de démontrer ou de réfuter pour convaincre et convertir, il insistait à dessein sur les choses, et il se répétait autant de fois qu'il le jugeait nécessaire. Dans chacune de ses controverses, il reprenait et traitait la question d'une façon complète, comme si elle était encore entière. Ainsi qu'il aimait à le déclarer, il voulait « fermer la bouche » à ses adversaires, et donner pleine satisfaction au public, même aux lecteurs « d'esprit lent [2] ». C'est ainsi qu'il a réfuté phrase par phrase, quelquefois mot par mot, des ouvrages de Petilianus ou de Gaudentius, et qu'il a discuté d'un bout à l'autre les livres de Parmenianus ou de Cresconius, passant en revue tous les arguments, tous les textes et tous les faits allégués [3]. Evidemment, des réfutations si complètes n'allaient pas sans quelques longueurs. De là, aussi, les redites si fréquentes d'un ouvrage à l'autre. Trouvant toujours en face de lui les mêmes adversaires dans les mêmes attitudes, Augustin brandissait toujours contre eux les mêmes armes, tirées de ses dossiers de polémiste qu'il avait systématiquement constitués pour ces luttes ; il avait également sa méthode favorite de combat, méthode qu'il croyait sûre, et dont il avait constaté souvent l'efficacité. De parti pris, il répétait dans ses nouveaux ouvrages ce qu'il avait déjà dit mainte fois [4]. D'abord, il estimait que, pour convaincre, on ne doit pas craindre de se répéter. Puis, il savait que de son temps le hasard présidait à la propagation des livres. Il ne pouvait deviner d'avance lequel de ses ouvrages tomberait entre les mains de tel ou tel dissident à convertir : il songeait à ce frère inconnu, et voulait lui fournir l'ensemble des preuves. Enfin, ajoutait-il, il devait se préoccuper de la commodité du lecteur instruit et scrupuleux, qui n'avait pas chez lui tous les manuscrits, qui s'impatientait contre les renvois, qui aimait à trouver réunies dans le volume tenu en main toutes les pièces de la démonstration [5]. Aussi n'hésitait-il

1) Augustin, *De baptismo contra Donatistas*, II, 1 ; *Contra litteras Petiliani*, II, 1 ; *Contra Cresconium*, III, 1 ; IV, 1 ; *De unico baptismo*, 1 ; *Contra Gaudentium*, II, 1.

2) *Contra litteras Petiliani*, II, 1 ; *Contra Cresconium*, III, 1 ; *De unico baptismo*, 1 ; *Contra Gaudentium*, I, 1.

3) *Retract.*, II, 43 ; 51-52 ; 60 ; 85.

4) Notamment sur la question du schisme, du baptême, du Maximianisme, de l'intervention du pouvoir temporel.

5) *De baptismo contra Donatistas*, II, 1 ; *De unico baptismo*, I.

pas à traiter plusieurs fois le même sujet. D'un ouvrage à l'autre, il reproduisait à satiété ses arguments contre le Donatisme : sur les origines du schisme, sur le second baptême, sur la légitimité de l'intervention des empereurs, sur les aventures d'Optatus à Thamugadi, sur le Maximianisme et le concile de Bagaï, sur la Conférence de Carthage.

Sans doute, le lecteur moderne a le droit de regretter ces redites ou ces lenteurs, et l'on n'est pas tenu de les admirer; encore faut-il connaître là-dessus les raisons d'Augustin, se rappeler son intention et sa préoccupation exclusive de l'utilité immédiate. Ces répétitions et ces longueurs, qui surprennent et choquent à première vue, étaient ou semblaient une nécessité pour le polémiste : de cette nécessité, lui seul était juge. Littérairement, cette explication ne saurait faire d'un défaut une qualité : historiquement, c'est une justification ou une excuse.

Longueurs et redites à part, ces ouvrages de controverse sont d'un maître écrivain. Ce qui frappe avant tout, c'est la netteté de la conception et l'habileté de l'ordonnance [1]. Qu'il démontre ou qu'il réfute, qu'il tonne ou qu'il raille, l'auteur sait toujours exactement où il va ; par des chemins sûrs, il y entraîne avec lui ses lecteurs. Si parfois il semble s'attarder en route, ou s'il prend la traverse, c'est pour mieux éclairer les voies ou pour mieux arriver au but. L'objectif est toujours le même : c'est de préparer ou de justifier le rétablissement de l'unité religieuse, par la démonstration de la vérité catholique et par la confusion des schismatiques. Mais les moyens changent avec la circonstance, avec le public, avec l'occasion ou l'incident du jour : il s'agit tantôt de réfuter un adversaire en exposant la vraie doctrine, tantôt de raconter et d'expliquer des faits, tantôt de gagner ou de mettre en garde un correspondant, tantôt de convaincre une assemblée ou d'édifier une foule. Quel que soit le cas, les moyens sont exactement adaptés à l'objet : à la réalité du moment, à la circonstance, aux personnes. Dès ses premiers mots, l'auteur expose nettement l'origine et la raison d'être du traité, de la lettre, du discours [2]. S'il réfute, il suit et discute d'un bout à l'autre le texte de son adversaire. S'il démontre, il classe méthodiquement ses preuves, dans l'ordre logique ou dans l'ordre d'importance. S'il raconte, il passe en revue les faits dans l'ordre des temps, avec pièces à l'appui. S'il conseille ou

1) Par exemple, dans le *Ad Donatistas post Collationem ;* dans les sermons 357-359 ; dans les lettres 43, 76, 87, 93, 105, 108, 141, 185.

2) D'où le vif intérêt, historique et littéraire, que présentent la plupart des préambules d'Augustin.

s'il prêche, il met toutes choses au point pour son correspondant ou ses auditeurs, avec un sentiment délicat des nuances et une vue claire de l'effet à produire. Régulièrement le traité, le discours, la lettre, aboutit à une conclusion nette et simple, ordinairement suivie d'une éloquente ou touchante exhortation. Selon la circonstance, et selon le public, tel ou tel élément prédomine ; les proportions, comme l'allure de la discussion, varient avec l'occasion et le cadre. Mais dans chaque ouvrage se mêlent plus ou moins les éléments divers de la controverse, telle que la comprenait Augustin : réfutation et doctrine, démonstration et récit, faits et dialectique, versets de l'Ecriture et documents historiques, exhortations et invectives, portraits et dialogues, anecdotes et souvenirs personnels. En proportions variables suivant les ouvrages, tout cela se coordonne et se combine dans une argumentation solide, d'une structure élégante, qui est une œuvre d'art. C'est un ensemble harmonieux, riche de faits et d'idées, de couleur et de vie, d'où se dégage une impression de force et de lumière.

Du style polémique d'Augustin, qui mériterait une longue étude, nous indiquerons seulement ici les traits essentiels[1]. D'abord, si l'on considère l'allure de la phrase, on y constate deux tendances très diverses, et comme deux manières, avec des résultats d'une valeur assez inégale. Tantôt la pensée se déploie en longues périodes, parfois trop longues et médiocrement articulées, alourdies par leur contenu même ; tantôt elle se concentre en petites phrases vives, alertes et spirituelles, incisives et mordantes. Passons condamnation sur les périodes, qui d'ailleurs sont à peine des périodes, et où trop souvent les membres de phrase se juxtaposent sans former un tout[2]. L'auteur prend sa revanche dans le style coupé, qui est son vrai style polémique.

Ici, tout est d'une étonnante précision : le mot, la liaison des mots, l'antithèse, le trait, l'image. Augustin connaissait tous les vocabulaires, tous les langages employés autour de lui par les gens de toutes classes : le latin vulgaire comme le latin des lettrés, la langue des Livres saints et la langue des écoles, celle

1) Il s'agit ici du style polémique proprement dit, celui des traités antidonatistes ou des grandes lettres qui s'y rattachent. Tout autre est l'allure des sermons de controverse, ou des discours prononcés à la Conférence, ou des correspondances familières. Augustin a bien des styles différents : sans parler du plus original, celui des *Confessions*.

2) Notons d'ailleurs que ces pseudo-périodes, assez fréquentes dans les grands ouvragés de réfutation directe, sont relativement rares dans les livres plus soignés, comme le *Ad Donatistas post Collationem*, ou dans les lettres.

de l'Eglise et celle des carrefours, celle des jurisconsultes et celle des métiers. Quel que fût le thème, il trouvait naturellement les meilleurs moyens d'expression : non seulement le terme propre, mais le tour de phrase et la couleur qui le mettaient en relief. Il traitait une question de droit, comme un avocat de Rome ; une question d'exégèse, comme un docteur d'Alexandrie. Il argumentait comme un philosophe d'Athènes ; il commentait un document d'archives, comme le plus érudit des historiens. Il racontait une anecdote, comme un bourgeois de Carthage ; un exploit des Circoncellions, comme un ouvrier du port d'Hippone. Parfois, notamment dans ses récits d'attentats, il poussait la précision jusqu'au réalisme le plus cru et le plus pittoresque [1]. Sans effort apparent, il adaptait au fait ou à l'idée le mot propre, la phrase la plus expressive, le ton le plus vigoureux ou la nuance la plus fine. Cette souplesse et cette variété dans la précision sont l'un des traits les plus marqués dans sa langue d'orateur ou d'écrivain.

Comme tous les Africains, et comme la plupart de ses contemporains, il usait beaucoup de l'antithèse : dans son style polémique, encore plus qu'ailleurs. A vrai dire, la controverse antidonatiste était pour lui comme une antithèse perpétuelle entre les deux Eglises : antithèse entre leurs doctrines, leurs traditions, leurs principes, leurs déclarations, leurs aspirations. Cette opposition fondamentale qu'il voyait partout dans les idées ou dans les faits, il la traduisait volontiers par l'opposition des mots. Souvent l'antithèse s'étendait à toute la phrase, dont les membres se correspondaient et s'équilibraient exactement, avec une symétrie curieuse, poursuivie jusque dans le nombre et la valeur prosodique des syllabes. Parfois, des développements entiers étaient faits de larges antithèses, où le choc des formules annonçait le choc des idées [2]. L'auteur voulait-il démontrer que tous les caractères de l'Eglise catholique correspondaient, trait pour trait, aux caractères de l'Eglise du Christ, prédite et définie par les Livres saints ? Il développait sa thèse dans une série de phrases parallèles, divisées chacune en deux parties symétriques, où il reproduisait en termes identiques les deux moitiés d'une même formule antithétique. « Les Dona-

1) Augustin, *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 48, 53 ; IV, 49, 59 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29 ; *Epist.* 88, 6 ; 185, 7, 27.

2) *Epist.* 70 ; 108, 6, 17 et suiv. ; 185, 1, 3 ; *De baptismo contra Donatistas*, I, 3, 4 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 2, 3 et suiv. ; *Contra Cresconium*, IV, 1 ; 66, 82-83 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 23, 39 et suiv. ; *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 4 et suiv. ; *Gesta cum Emerito*, 3 et 9.

tistes, s'écriait-il, les Donatistes reconnaissent avec nous le Christ » dans tel passage de l'Ecriture ; « et ils ne veulent pas reconnaître l'Eglise » dans la suite du même texte [1]. Cette répétition systématique d'une même formule à deux faces donnait un puissant relief aux conclusions de cette dialectique fondée sur l'exégèse. On pourrait citer cent exemples de cet ingénieux procédé que l'auteur jugeait propre à frapper les esprits.

Homme d'imagination autant qu'habile rhéteur, il trouvait d'instinct la métaphore juste, l'image neuve, la comparaison originale, qui rendait sensible et traduisait aux yeux l'idée la plus abstraite. Tantôt l'image était indiquée d'un mot, en passant : on voyait les Donatistes « s'embourbant » de plus en plus à la Conférence de Carthage[2]. Tantôt l'image se développait, pour former un petit tableau. Comparaisons poétiques : les schismes étaient comme des branches, qui, détachées de l'arbre, se desséchaient sur place[3]. Comparaisons familières, empruntées au train de la vie ordinaire : Petilianus, par sa façon d'interpréter les textes bibliques, faisait songer à ces gens trop émus ou trop pressés, qui en s'habillant « mettaient à l'envers leurs vêtements ou leurs chaussures[4] ». Comparaisons toutes populaires, mais aussi expressives que vulgaires : certaines sentences du même Petilianus étaient comme des vessies, qui crevaient bruyamment sur la tête de ses amis [5]. Au besoin, la comparaison venait éclairer pour les bonnes gens les explications théologiques ou liturgiques. Le sacrement du baptême ne pouvait être conféré deux fois, pas plus qu'on ne marquait deux fois un soldat[6]. Valable en soi, le baptême administré par les hérétiques ne devenait efficace qu'après le retour à l'Eglise ; ainsi l'œil dans les ténèbres conservait en principe la faculté de voir, mais il ne voyait réellement que si l'on passait des ténèbres à la lumière[7]. Ces jeux d'images et de comparaisons rendaient accessible à tous jusqu'à la métaphysique.

Le caractère dominant, dans ce style polémique, c'est le mouvement, la vie. Rien de plus vif, de plus alerte, que l'allure des récits, des discussions, des exhortations, des invectives. A tout moment, la verve de l'auteur éclatait en traits inattendus, en questions précipitées, en interjections, en apostrophes, en exclamations ironiques, en dialogues amusants, en saillies

1) *Epist.* 185, 1, 3.
2) *Ad Donatistas post Collat.*, 19, 25.
3) *Contra Cresconium*, IV, 60, 73.
4) *Contra litteras Petiliani*, II, 62, 140.
5) *Contra litteras Petiliani*, II, 101, 232.
6) *De baptismo contra Donatistas*, I, 4, 5.
7) *Ibid.*, I, 12, 19.

plaisantes. Augustin, qui avait de l'esprit à revendre, ne se croyait pas obligé de le cacher par charité chrétienne ou par discrétion épiscopale. Même il en abusait quelquefois, allant jusqu'aux jeux de mots, d'un goût douteux. Petilianus affectant d'appeler l'Eglise catholique « le parti de Macarius — *pars Macarii* », Augustin répliquait en rapprochant ce nom propre *Macarius* du mot grec μακάριος, bienheureux ; il en concluait que le « parti de Macarius » était bien le « parti du Christ [1] ». Ailleurs, à propos des suicides donatistes, il équivoquait sur le sens de termes presque identiques, comme *exitum* et *exitium* [2]. C'étaient là des excès de virtuosité, mais des excès relativement rares. D'ordinaire, le tour spirituel de la notation verbale comme de la pensée, en multipliant les rapprochements ingénieux de mots comme d'idées, donnait au style beaucoup de force et de brillant. L'esprit mordant du polémiste pouvait se donner carrière dans ces joutes contre des adversaires intraitables et agressifs; son ironie socratique, dans ces petits dialogues et ces scènes comiques dont il émaillait ses traités et jusqu'à ses sermons [3] ; sa verve satirique, dans ses amusants portraits d'un Primianus ou d'un Cresconius, d'un Crispinus ou d'un Emeritus, dans ses boutades sur le concile de Bagaï, dans ses sarcasmes sur les sottises et les maladresses des mandataires donatistes à la Conférence [4].

Si le polémiste laissait libre cours à son ironie et à sa verve satirique, ce n'était pas pour amuser le public ni pour savourer une nouvelle victoire de son esprit ; c'était pour déblayer le terrain de la controverse, en démasquant et confondant ses adversaires. Soudain, au milieu de ces escarmouches, le ton changeait ; et, avec le ton, le style. C'est que l'évêque entrait en scène. Il allait parler de son Eglise, commenter l'Ecriture, exposer la véritable doctrine, prier et recommander la prière, exhorter les fidèles, inviter les frères égarés à revenir dans le droit chemin. A ses attaques les plus vives, à ses plus franches ripostes, il mêlait des sermons, des conseils pratiques, de touchantes allusions à la réconciliation possible et désirée. Il prêchait la concorde évangélique, la charité, la fraternité chrétienne, le retour à l'unité. Il terminait ordinairement ses

1) *Contra litteras Petiliani*, II, 39, 92 et 94. — Cf. II, 46, 108.
2) *Contra Gaudentium*, I, 39, 53.
3) *Serm. II in Psalm.* 21, 29-30; *Enarr. in Psalm.* 54, 16 et 20-21.
4) *Contra Cresconium*, II, 1, 2 et suiv. ; III, 46, 50 ; 73, 85 et suiv. ; IV, 65, 81 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 12, 16 et suiv.; 23, 39 et suiv. ; 35, 58 ; *Gesta cum Emerito*, 10 ; *Serm. II in Psalm.* 36, 18-23.

controverses par un appel éloquent à la paix [1]. Souvent ces exhortations prenaient la forme classique d'une prosopopée, où l'Eglise elle-même plaidait sa cause, affirmant ses droits pour rallier tous ses enfants [2]. Ainsi, la prédication se mêlait sans cesse à la controverse. Le polémiste semblait s'effacer, tandis que l'évêque prêchait, montrant le ciel à la terre, ouvrant l'Eglise aux égarés. Le ton était devenu grave ; c'était le tour de l'éloquence, une éloquence toute d'onction, de foi, de charité. Du même coup, le style s'apaisait : la pensée se déroulait en plis réguliers, moins vive et moins colorée sans doute, mais plus haute et plus pénétrante, avec une allure plus classique dans son inspiration toute chrétienne.

De l'éloquence pastorale à la satire, de l'onction à l'ironie, de la prière aux jeux d'esprit, de la période à l'antithèse et au trait, de l'abstraction au réalisme et au pittoresque, les contrastes et les surprises abondent dans ce style polémique. C'est que, chez un écrivain si précis, l'expression se moulait exactement sur l'idée : la variété de la forme s'explique par celle du fond. Telle que la concevait Augustin, la controverse antidonatiste comprenait des éléments de toute nature : exégèse, dialectique, histoire, documents d'archives, polémiques personnelles. En outre, le cadre changeait d'un ouvrage à l'autre : traité proprement dit, dialogue, lettre, sermon, discours de concile, proclamation ou manifeste. Et même, dans chaque ouvrage, le débat prenait encore de multiples aspects : réfutation, démonstration, exposé doctrinal, discussion de textes, commentaire de documents, récits ou anecdotes, apologie personnelle et ripostes, invectives ou railleries, portraits satiriques. L'expression et le tour de phrase se modelaient sur le thème ; et le changement, annoncé aussitôt par le ton, était sensible jusque dans le vocabulaire [3]. Ce style polémique se compose donc, en réalité, d'une série de styles assez différents. Cependant, malgré tous ces contrastes, il n'a rien de heurté ni d'incohérent, parce qu'il suit toujours le mouvement de la pensée, évoluant et se transformant avec elle. Il participe de cette harmonie supérieure qu'imposait au plus complexe de ses ouvrages la vigoureuse et origi-

1) *Contra litteras Petiliani*, I, 29, 31 ; *Ad Donatistas post Collat.*, 35, 58 ; *Gesta cum Emerito*, 12 ; *Contra Gaudentium*, II, 13, 14 ; *Epist.* 141, 13.

2) *Psalmus contra partem Donati*, 259-288 ; *Contra Epistulam Parmeniani*, I, 7, 12 ; *Epist.* 76, 1.

3) Le vocabulaire des récits est ordinairement plus riche et plus réaliste que celui des démonstrations ; celui des invectives, plus varié que celui des exhortations. Cf. *Contra litteras Petiliani*, III, 16, 19 et suiv. ; *Contra Cresconium*, III, 43, 47 ; 46, 50 ; 73, 85 et suiv. ; *Epist.* 88, 6 ; 185, 7, 27.

nale personnalité de l'auteur. Enfin, comme toutes les controverses dont il était l'instrument, il est presque partout très vivant. Sans aucun doute, il a contribué pour une bonne part au succès du polémiste.

Ce succès, on le devinerait aisément par ce qui précède, s'il n'était d'ailleurs attesté par cent témoignages et par le résultat même de la campagne[1]. On a vu l'énergie et la ténacité de l'évêque d'Hippone, dans cette lutte de trente ans contre le Donatisme. Il avait tout pour réussir: la suite dans les idées directrices, la variété dans les moyens d'action, l'habileté à profiter des circonstances, la netteté des vues, la fermeté sur les principes, avec une modération relative dans l'application. Il apportait dans ses controverses une méthode originale, faite de dialectique, d'exégèse, d'histoire et d'érudition. Il excellait à saisir les points faibles d'un adversaire, à le déconcerter par ses objections, à l'accabler sous les preuves tirées de ses dossiers, à le presser par son argumentation, à le démonter par ses brusques attaques, à le frapper enfin au bon endroit. Au service de ses idées et de sa dialectique, il mettait des dons supérieurs d'écrivain et d'orateur: l'éloquence, l'ironie, l'esprit, la verve. Ainsi armé, il ne pouvait guère manquer d'exercer une action puissante sur le public, comme sur son parti et sur le cours des événements.

En fait, il est devenu promptement, pour la campagne antidonatiste, le vrai chef de l'Eglise africaine[2]. Dès les premières années de son épiscopat, il ralliait autour de lui, contre l'ennemi commun, ses collègues de la Numidie du Nord. Après ses polémiques retentissantes contre Petilianus, il fut considéré par tous comme le principal adversaire des schismatiques. Depuis 403, même depuis 401, il inspira et guida, de concert avec Aurelius, la politique des conciles de Carthage. Plus que personne, il contribua à préparer et à faire convoquer la grande Conférence de 411. Il fut l'âme de cette Conférence, dont il avait été l'initiateur. Son système favori d'argumentation se retrouve trait

1) Possidius, *Vita Augustini*, 13: « De his omnibus pro pace Ecclesiæ gestis, Augustino Dominus et hic palmam dedit et apud se justitiæ coronam reservavit... Et totum illud bonum, ut dixi, per sanctum illum hominem, consentientibus nostris episcopis et pariter satagentibus, et cœptum et perfectum est ».

2) Comme l'a noté Possidius (*ibid.*, 7; 9; 12-13), c'est Augustin qui, dès le temps de sa prêtrise, avait pris l'initiative de la campagne pour la suppression du schisme; c'est toujours lui qui, d'accord avec Aurelius de Carthage, inspira les conciles et dirigea la lutte; c'est lui enfin qui dans la bataille suprême, à la Conférence de 411, fut le principal champion des Catholiques africains.

pour trait dans le système adopté alors par les mandataires catholiques, tel que l'esquissaient le *mandatum* du concile et la lettre synodale à Marcellinus [1]. Dans les moments décisifs du débat, c'est surtout l'évêque d'Hippone qui fut le porte-parole de son parti. Après la Conférence, et jusqu'à l'anéantissement de la secte, il continua de traquer par tous les moyens le Donatisme en déroute. On peut dire que la victoire de son Eglise a été en même temps pour lui une victoire personnelle; c'est ce que constatait plus tard son biographe, sans crainte d'être démenti [2].

Les Donatistes eux-mêmes, sans le vouloir, rendaient hommage au polémiste. Dès le début, ils craignaient de discuter avec lui. La plupart s'empressaient de se dérober [3]. Ils lui cachaient même leurs ouvrages [4]. Les plus braves ou les plus téméraires, ceux qui tentaient l'aventure d'une lutte inégale, regrettaient bientôt leur imprudence. Ils se vengeaient par des injures, reprochant à l'évêque d'Hippone son humeur querelleuse et sa dialectique de sophiste [5]. C'était proclamer son habileté, son éloquence et sont alent. Emeritus de Cæsarea, sept ans après sa défaite, ne pouvait s'empêcher d'admirer son vainqueur : il risquait une démarche imprudente pour le plaisir de l'entendre [6].

La réputation d'Augustin comme polémiste a donc été très grande dans les deux camps : chez les Catholiques, qui le suivaient avec une confiance enthousiaste, et chez les schismatiques, qui par leur attitude reconnaissaient la sûreté de ses coups. Tous les Africains, tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre, saluaient en lui un polémiste redoutable : très redouté de ces Donatistes qu'il combattait, et qui involontairement lui rendaient hommage, en se dérobant devant lui, en l'injuriant, en maudissant sa victoire.

1) *Collat. Carthag.*, I, 18 et 55 ; Augustin, *Brevic. Collat.*, I, 7 et 10 ; *Epist.* 129.

2) Possidius, *Vita Augustini*, 13, 15.

3) Augustin, *Epist.* 34, 6 ; 35, 1 ; 51, 1 ; 66, 2 ; 87, 1 et 6 ; 88, 10-12 ; *Contra litteras Petiliani*, I, 1 ; *Contra Cresconium*, I, 3, 4-5.

4) *Contra litteras Petiliani*, I, 19, 21.

5) *Ibid.*, III, 16, 19 ; 21, 24 et suiv. ; *Contra Cresconium*, I, 1, 2 ; IV, 2.

6) « Excitatus propria voluntate videre nos voluit » (*Contra Gaudentium*, I, 14, 15). — Cf. *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*, 1 ; *Gesta cum Emerito*, 1-3.

APPENDICE

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES

DES

ŒUVRES ANTIDONATISTES D'AUGUSTIN

APPENDICE

I

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES TRAITÉS D'AUGUSTIN CONTRE LE DONATISME

DATE	TITRE DU TRAITÉ	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
393 (fin de l'année).	— *Psalmus contra partem Donati.*	— *Retract.*, I, 19. — Dans les *Rétractations*, le *Psalmus* suit de près le *De fide et symbolo*, composé pour le concile d'Hippone du 8 octobre 393 (*Retract.*, I, 16, 1); et il précède une série de sept ouvrages écrits par Augustin encore prêtre (*ibid.*, 1, 20-26).
393 (fin). ou 394 (début).	— *Contra Epistulam Donati hæretici* (perdu).	— *Retract.*, 1, 20. — L'ouvrage, qui datait également du temps de la prêtrise, suit immédiatement le *Psalmus*.
396 ou 397.	— *De agone christiano*, 29, 31.	— *Retract.*, II, 29. — C'est le troisième ouvrage écrit par Augustin après sa consécration épiscopale.
397	— *Contra partem Donati libri II* (perdus).	— *Retract.*, II, 31. — C'est le cinquième des ouvrages composés depuis l'ordination épiscopale d'Augustin; il précède immédiatement les *Confessions*, qui ont été publiées vers la fin de 397 ou au début de 398.
Vers 400.	— *Contra Epistulam Parmeniani libri III.*	— *Retract.*, II, 43. — C'est le dix-septième ouvrage depuis le début de l'épiscopat. Il suit immédiatement le *De consensu Evangelistarum*, terminé en 400. D'autre part, il précède de huit rangs le *Contra litteras Petiliani*, dont le second livre est de 401. — Allusions à la mort d'Optatus de Thamugadi en 398 (II, 1, 2; 2, 4; 4, 8; 9, 18; 15, 34; etc.); à la mort déjà ancienne de Parmenianus (I, 1, 1; 4, 9; II, 3, 7; 7, 13; 22, 42); à la loi récente de 399 contre l'idolâtrie (I, 9, 15).
Vers 400.	— *De baptismo contra Donatistas libri VII.*	— *Retract.*, II, 44. — Le *De baptismo* suit immédiatement le *Contra Epistulam Parmeniani*, dont il est le complément.

DATE	TITRE DU TRAITÉ	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		Il y est annoncé (II, 14, 32), et y renvoie (I, 1).
Vers 400.	— *Contra quod adlutit Centurius a Donatistis* (perdu).	— *Retract.*, II, 45. — Ouvrage contemporain du *De baptismo*, qu'il suit immédiatement.
Vers 400.	— *Contra litteras Petiliani tiber I.*	— *Retract.*, II, 51. — Livre antérieur, mais de peu, au livre II, qui date de 401. Sur cette chronologie, voyez plus haut, t. VI, p. 16 et suiv.
401	— *Contra litteras Petiliani liber II.*	— *Retract.*, II, 51. — Livre écrit sous le pontificat du pape Anastase, mort en 401 (II, 51, 118). Sur les raisons pour lesquelles la publication ne peut être antérieure à cette année-là, voyez plus haut, t. VI, p. 16.
401 (fin).	— *Ad Catholicos Epistula contra Donatistas* (= *De unitate Ecclesiæ*).	— Lettre écrite, d'après le préambule (1, 1), au moment où Augustin venait de terminer le livre II *Contra litteras Petitiani*, mais où il n'avait pas encore connaissance de la réponse de Petilianus au premier livre. — Allusion à la mort récente de Prætextatus d'Assuras (18,46).
402	— *Contra litteras Petitiani tiber III.*	— *Retract*, II, 51. — Ce livre, où est réfuté le pamphlet de Petilianus contre Augustin (publié en 401), a suivi de près le livre II *Contra titteras Petiliani.* — Allusion aux *Confessions* (III, 17, 20).
405 (fin).	— *Contra Cresconium tibri IV.*	— *Retract.*, II, 52. — Ouvrage postérieur, mais de peu, à l'édit d'union du 12 février 405 (III, 43, 47 ; 44, 48 ; 47, 51. — Cf. *Retract.*, II, 52).
Vers 406.	— *Probationum et testimoniorum contra Donatistas liber* (perdu).	— *Retract.*, II, 53. — L'ouvrage suit immédiatement le *Contra Cresconium*, dont il était presque contemporain. D'autre part, il était postérieur à l'édit d'union de 405, puisque Augustin fit transcrire et afficher cet opuscule sur les murs de l'ancienne basilique, récemment confisquée, des Donatistes d'Hippone.
Vers 406.	— *Contra Donatistam nescio quem* (perdu).	— *Retract.*, II, 54. — Ouvrage contemporain et complémentaire du précédent.
Vers 406.	— *Admonitio Donatistarum de Maximianistis* (perdu).	— *Retract.*, II, 55. — Ouvrage presque contemporain des deux précédents.
Vers 410.	— *De unico baptismo contra Petilianum.*	— *Retract.*, II, 60. — Ouvrage contemporain des premières polémiques

DATE	TITRE DU TRAITÉ	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		contre les Pélagiens ; postérieur au *De peccatorum meritis et remissione* (cf. *Retract.*, II, 59) ; sûrement antérieur à la Conférence de 411.
Vers 410.	— *De Maximianistis* (perdu).	— *Retract.*, II, 61. — Ouvrage presque contemporain du *De unico baptismo*, qu'il suit immédiatement.
411 (fin).	— *De fide et operibus*, 4, 6.	— *Retract.*, II, 64. — Cet ouvrage précède immédiatement le *Breviculus Collationis*.
411 (fin).	— *Breviculus Collationis cum Donatistis*.	— *Retract.*, II, 65. — Ouvrage publié peu de temps après la Conférence de juin 411, dont il résume les *Gesta* ; mentionné par Augustin dans une lettre écrite au début de 412 (*Epist.* 139, 3).
412 (début).	— *Ad Donatistas post Collationem*.	— *Retract.*, II, 66. — Cet ouvrage suit immédiatement le *Breviculus Collationis*. Il est antérieur à la lettre 141, rédigée par Augustin au nom du concile de Numidie du 14 juin 412. Il est mentionné dans une lettre écrite au début de 412 (*Epist.* 139, 3).
Entre 412 et 420.	— *De patientia*, 13, 10.	— D'après le passage sur le martyre volontaire, l'opuscule paraît dater de la période 412-420.
Vers 416.	— *Ad Emeritum episcopum Donatistarum post Collationem* (perdu).	— *Retract.*, II, 72. — Cet ouvrage précède immédiatement le *De gestis Pelagi*, qui date du début de 417.
417 (début).	— *De correctione Donatistarum* (= *Epist.* 185).	— *Retract.*, II, 74. — Ouvrage contemporain du *De gestis Pelagi*, au témoignage d'Augustin. Il figure dans la série chronologique entre le *De gestis Pelagi* (début de 417) et le *De praesentia Dei* (été de 417).
418 (18 septembre).	— *Sermo ad Cæsareensis Ecclesiæ plebem*.	— Discours prononcé l'avant-veille de la conférence avec Emeritus (cf. *Gesta cum Emerito*, 1).
418 (20 septembre).	— *Gesta cum Emerito*.	— *Retract.*, II, 77. — La date figure en tête du document.
Vers 420.	— *De anima et ejus origine*, III, 2.	— *Retract.*, II, 82. — Ouvrage mentionné cinq rangs après les *Gesta cum Emerito*, trois rangs avant le *Contra Gaudentium*.
Vers 420.	— *Contra Gaudentium libri II*.	— *Retract.*, II, 85. — L'ouvrage renferme plusieurs allusions au procès-verbal de la conférence avec Emeritus (I, 14, 15 ; 32, 41 ; 39, 54). Dans les *Rétractations*, il figure huit rangs après les

DATE	TITRE DU TRAITÉ	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		Gesta cum Emerito de 418, et deux rangs avant les *Contra duas Epistulas Pelagianorum libri*, livres dédiés au pape Bonifacius qui mourut en 422. Pour la date de l'affaire et du traité contre Gaudentius, voyez plus haut, t. VI, p. 198 et suiv.
Vers 421.	— *Contra Iulianum*, I, 3, 7; III, 1, 5 ; 17, 31.	— *Retract.*, II, 88.
Vers 421.	— *Enchiridion*, 5, 17.	— *Retract.*, II, 89.
427	— *Retractationes*, I, 19-20; II, 31 ; 43-45 ; 51-55 ; 60-61 ; 65-66 ; 72 ; 74 ; 77 ; 85.	
Vers 428.	— *De hæresibus*, 69.	
430	— *Opus imperfectum contra Iulianum*, I, 10.	— Dernier ouvrage d'Augustin, qui le laissa inachevé.

II

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES LETTRES D'AUGUSTIN RELATIVES AU DONATISME

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 392.	— *Epist.* 23 (à Maximinus, évêque donatiste de Sinitum).	— Augustin était encore prêtre (en-tête; cap. 1 et 8); il inaugurait sa campagne contre le Donatisme (cap. 6).
395	— *Epist.* 29, 11-12 (à Alype, évêque de Thagaste).	— Augustin était encore prêtre, tandis qu'Alype était déjà évêque de Thagaste (en-tête).
396 (début).	— *Epist.* 33 (à Proculeianus, évêque donatiste d'Hippone).	— La lettre date du début de l'épiscopat : Augustin agit et parle en évêque (cap. 4-5), mais il était encore simple coadjuteur, Valerius vivant encore (cap. 4).
396 (fin).	— *Epist.* 34 et 35 (à Eusebius).	— La lettre 34, postérieure à la lettre 33 (cf. *Epist.* 33, 2; 34, 5-6), date encore du début de l'épiscopat (cap. 6); elle se place vers la fin de 396, entre les deux conciles donatistes de Constantine et de Milev (cap. 5). La lettre 35, relative à la même affaire, a suivi de près la lettre 34 (cf. *Epist.* 35, 1).
396 ou 397	— *Epist.* 41, 2 (à Aurelius, évêque de Carthage).	— Lettre des premiers temps de l'épiscopat.
397 (fin).	— *Epist.* 43 (à Glorius, Eleusius, et autres Donatistes de Thubursicum Numidarum).	— Lettre un peu antérieure à la lettre 44, qui est du début de 398. — Allusion aux violences d'Optatus de Thamugadi, qui était encore vivant (cap. 8, 24), et qui mourut en 398.
398 (début).	— Lettre (perdue) à Fortunius, évêque donatiste de Thubursicum.	— Postérieure à la lettre 43, et antérieure à la lettre 44 (cf. *Epist.* 44, 1).
398 (début).	— *Epist.* 44 (à Glorius, Eleusius, et autres Donatistes de Thubursicum).	— Cette lettre a précédé de quelques jours la consécration épiscopale de Fortunatus (cap. 1, 1; 6, 13), qui fut élu évêque de Constantine vers la fin de 397 et consacré au début de 398. — Mention de saint Ambroise, évêque de Milan (cap. 4, 7); allusion à la persécution menaçante après la défaite de Gildon et d'Optatus de Thamugadi (cap. 5, 11).
Vers 398.	— *Epist.* 49 (à l'évêque donatiste Honoratus).	— Lettre écrite en un temps de paix religieuse; antérieure à l'édit de 405. —

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 399.	— *Epist.* 51 (à Crispinus, évêque donatiste de Calama).	Allusions aux conférences bruyantes de Thubursicum (cap. 1 et 3). — Lettre postérieure aux démêlés des Primianistes avec les Maximianistes (cap. 2-4), et à la mort d'Optatus de Thamugadi en 398 (cap. 3); antérieure à la mort de Prætextatus d'Assuras (cap. 4), qui disparaît vers 400 (*Contra Epistulam Parmeniani*, III, 6, 29).
Vers 400.	— *Epist.* 52 (au Donatiste Severinus).	— Allusion à la tyrannie récente d'Optatus de Thamugadi, et à sa mort en 398 (cap. 3).
Vers 400.	— *Epist.* 53 (à Generosus de Constantine).	— Lettre écrite sous le pontificat du pape Anastase (cap. 1, 3), qui gouverna l'Eglise de Rome de 399 à 401; et, semble-t-il, du vivant de Prætextatus d'Assuras (cap. 3, 6).
Vers 400.	— *Epist.* 55, 18, 34 (à Ianuarius).	— Traité en forme de lettre, intitulé *Ad inquisitiones Ianuari*, qui figure dans les *Rétractations* (II, 46) au milieu des ouvrages composés en 400 ou vers 400.
Vers 400.	— *Epist.* 56 et 57 (au Donatiste Celer).	— Lettres antérieures à la Conférence de Carthage et à l'édit de 405; écrites à un moment où Augustin avait déjà composé plusieurs ouvrages contre le Donatisme (*Epist.* 56, 1; 57, 1). — La lettre 57 est un peu postérieure à la lettre 56 (cf. *Epist.* 57, 1).
400 ou 401	— *Epist.* 66 (à Crispinus, évêque donatiste de Calama).	— Cette lettre avait pour objet de protester contre un acte arbitraire de Crispinus, qui venait de rebaptiser les colons d'un domaine acheté par lui (cap. 1). En 401, dans le livre II *Contra litteras Petiliani* (II, 83, 184), Augustin raconte le même fait comme tout récent.
401 (fin).	— *Epist.* 58 (au sénateur Pammachius).	— Dans cette lettre, Augustin recommande à Pammachius des évêques envoyés en Italie (cap. 3), qui paraissent être les légats du concile de Carthage du 13 septembre 401.
401 (fin).	— *Epist.* 61 (à Theodorus).	— Cette lettre, où Augustin déclare qu'il conservera leur dignité aux clercs donatistes revenus à l'Eglise (cap. 2), a dû suivre de près le concile de Carthage du 13 septembre 401, dont un canon avait autorisé cette concession (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 68).

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 401.	— *Epist.* 245 (à Possidius, évêque de Calama).	— Augustin répond à une question de Possidius, qui lui avait demandé si l'on pouvait ordonner clerc un homme baptisé par les Donatistes (cap. 2). Comme cela fut l'objet d'une vive controverse en 401 (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 57 et 68), on peut supposer que la correspondance date de ce temps.
402 (fin).	— *Epist.* 69 (à l'avocat Castorius, Donatiste converti).	— Relative à la démission et à la succession épiscopale du Donatiste converti Maximianus (cap. 1), cette lettre a suivi de près le concile de Milev du 27 août 402, qui accepta ou provoqua la démission de ce Maximianus (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 88).
Vers 402.	— *Epist.* 70 (au Donatiste Naucellio).	— Lettre postérieure à la mort de Prætextatus d'Assuras (cap. 1-2), soit à l'année 400 ; antérieure à l'édit de 405.
403 (fin).	— *Epist.* 76 (aux Donatistes laïques).	— Proclamation adressée par Augustin aux Donatistes laïques, en réponse au concile donatiste qui, dans l'automne de 403, avait repoussé (cap. 4) les propositions du concile catholique tenu à Carthage le 25 août, c'est-à-dire le projet de conférence entre les deux Eglises.
Vers 404.	— *Epist.* 78 (au clergé et aux fidèles d'Hippone).	— Cette lettre pastorale, où il est question de deux diacres d'Hippone qui étaient d'anciens Donatistes (cap. 8), est postérieure au concile de Carthage du 13 septembre 401, qui autorisait à conserver leur dignité aux clercs schismatiques convertis (*Codex canon. Eccles. afric.*, can. 68) ; elle est antérieure à la mort de Proculeianus d'Hippone (cap. 8).
Avant 405.	— Lettre (perdue) à Emeritus, évêque donatiste de Cæsarea.	— Lettre antérieure, et de beaucoup, à la lettre 87, qui a été écrite entre 405 et 411 (cf. *Epist.* 87, 6).
Vers 405.	— *Epist.* 83 (à Alype, évêque de Thagaste).	— Allusion à la conversion récente des Donatistes de Thiava (cap. 1-2), sans doute en 405, lors de l'édit d'union ; mention de l'évêque Samsucius, qui était encore vivant (cap. 4), et dont il n'est plus question après 407.
Vers 405.	— *Epist.* 85 (à Paulus, évêque de la Cataquensis Ecclesia).	— Conversion récente des Donatistes de l'endroit (cap. 1), probablement lors de l'édit de 405. Paulus ne survécut

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		guère : dès l'année 408, est mentionné son successeur (*Epist.* 96, 2 ; 97, 3).
Entre 405 et 411.	— *Epist.* 87 (à Emeritus, évêque donatiste de Cæsarea).	— Cette lettre, où Augustin déclare qu'il ne connaît pas personnellement Emeritus (cap. 1 et 10), est donc antérieure à la Conférence de 411, où les deux évêques se trouvèrent face à face. D'autre part, elle est postérieure au concile de 404 et aux lois de 405 (cap. 8).
406	— *Epist.* 88 (à Ianuarianus, primat donatiste de Numidie).	— Mention des conciles de Carthage de 403 et de 404 (cap. 7), des lois « récentes » de 405 (cap. 5-8 et 10), de la Requête présentée par les Donatistes à Ravennes le 30 janvier 406 (cap. 10).
Vers 406.	— *Epist.* 89 (à Festus).	— Allusions multiples aux lois de 405 (cap. 2 et 6-7), aux conversions qu'elles déterminaient et aux résistances qu'elles rencontraient dans la région d'Hippone (cap. 6-8).
408 (novembre).	— *Epist.* 97 (au ministre Olympius, *magister Officiorum*, successeur de Stilichon).	— La lettre est postérieure au 23 août 408, date de la mort de Stilichon (cap. 2). Elle a suivi de près la nomination de son successeur Olympius au poste de *magister Officiorum* (cap. 1). Elle a été écrite en hiver, *media hieme* (cap. 2), ou, plus exactement, à la fin de l'automne, au moment où les députés envoyés aux empereurs par le concile de Carthage du 13 octobre 408 arrivaient en Italie (cap. 3-4 ; cf. *Codex canon. Eccles. afric.*, entre 106 et 107) ; avant la promulgation ou la notification en Afrique des lois d'Honorius des 24 et 27 novembre 408 (cap. 2-3 ; — cf. *Cod. Theod.*, XVI, 5, 44-45).
408 (après le 24 novembre).	— *Epist.* 100 (au proconsul Donatus).	— Cette lettre a suivi de près la loi du 24 novembre 408, adressée au proconsul Donatus lui-même (cap. 2 ; — cf. *Cod. Theod.* XVI, 5, 44).
Vers 408.	— *Epist.* 93 (à Vincentius, évêque rogatiste de Cartenna).	— La lettre est postérieure aux lois de 405, dont elle est une longue justification ; et postérieure de plusieurs années, car Augustin s'y prononce sans restriction pour la contrainte envers tous les Donatistes. D'autre part, elle est antérieure à la Conférence de 411, au rescrit impérial du début de 410 sur la liberté du culte, même aux lois de la fin

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		de 408, auxquelles il n'est fait aucune allusion.
409 (début).	— *Epist.* 105 (aux Donatistes).	— Allusions à l'agitation donatiste qui suivit la mort de Stilichon (23 août 408), et au faux édit de tolérance fabriqué alors par des schismatiques (cap. 2, 6). Postérieur à la loi du 24 novembre 408, qui fut la réponse aux agitateurs, cet *Avertissement aux Donatistes* est antérieur à la loi sur la liberté religieuse qui fut adressée au comte Heraclianus vers le début de 410.
409 (fin).	— *Epist.* 111 (au prêtre Victorianus).	— Allusion aux premières invasions de barbares en Espagne (cap. 1), où les Vandales, les Alains et les Suèves arrivèrent dans l'automne de 409.
409 (fin) ou 410 (début).	— *Epist.* 112 (à Donatus, ancien proconsul d'Afrique).	— Donatus venait de résigner ses fonctions de proconsul (cap. 1). Nous savons qu'il était en charge le 24 novembre 408 (*Cod. Theod.*, XVI, 5, 44), et qu'il ne l'était plus au milieu de 410, comme le prouve une constitution du 25 juin 410, adressée *ad Macrobium Africæ proconsulem*.
410 (milieu).	— *Epist.* 106 et 108 (à Macrobius, évêque donatiste d'Hippone).	— Lettres écrites à quelques jours d'intervalle (cf. *Epist.* 107 ; 108, 1, 1-2), entre la promulgation de l'édit impérial de tolérance (début de 410), et la loi du 25 août 410 qui abrogea cet édit (*Epist.* 108, 6, 18 ; — cf. *Codex canon. Eccles. Afric.*, can. 107 ; *Cod. Theod.*, XVI, 5, 51). — Allusions à la récente consécration épiscopale de Macrobius (*Epist.* 107 ; 108, 1, 2 ; 108, 5, 14).
411 (vers le 25 mai).	— *Epist.* 128 (à Marcellinus).	— Document synodal inséré dans la correspondance d'Augustin, et qui figure ici pour mémoire. C'est la réponse du concile catholique de Carthage au second édit de Marcellinus (cf. *Collat. Carthag.*, I, 16). Cette réponse a été rédigée vers le 25 mai. En effet, quelques jours plus tard, entre le 26 et le 31 mai, les Catholiques adressèrent à Marcellinus une seconde lettre, où ils réfutaient la *Notaria* donatiste du 25 mai, affichée dans l'intervalle (*Epist.* 129 ; — cf. *Collat. Carthag.*, I, 18). Il en résulte que les réponses des deux partis à l'édit ont été

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		remises au commissaire vers le même temps : celle des schismatiques étant datée du 25 mai, celle de leurs adversaires doit être à peu près du même jour.
411 (vers le 30 mai).	— *Epist.* 129 (à Marcellinus).	— Document analogue au précédent. C'est une seconde lettre adressée par le concile catholique à Marcellinus, en réponse à la *Notaria Donatistarum* du 25 mai (cf. *Collat. Carthag.*, I, 18). La *Notaria* donatiste étant du 25 mai, et la Conférence s'étant ouverte le 1er juin, la seconde lettre des Catholiques a été rédigée entre le 26 et le 31 mai : probablement le 30, en même temps que le *mandatum.*
411 (fin).	— *Epist.* 133 (à Marcellinus).	— Cette lettre est postérieure de quelques mois à la Conférence de juin 411 ; Marcellinus était encore en Afrique pour surveiller l'application des mesures contre les Donatistes (cap. 1-3). D'autre part, la lettre 133 est antérieure à la lettre 139 (cf. *Epist.* 139, 2), qui elle-même est antérieure au 28 février 412.
411 (fin).	— *Epist.* 134 (au proconsul Apringius).	— Lettre écrite en même temps que la précédente, et pour la même affaire (cf. *Epist.* 133, 3 ; 134, 2). Proconsul d'Afrique en 411, Apringius était déjà remplacé le 28 février 412 (*Cod. Theod.*, VI, 29, 9 ; VIII, 4, 23 ; XI, 1, 32 ; 7, 19-21 ; XII, 6, 31).
412 (avant le 28 février).	— *Epist.* 139 (à Marcellinus).	— Postérieure aux lettres 133 et 134 (cf. *Epist.* 139, 2), au *Breviculus Collationis* et au livre *Ad Donatistas post Collationem* (*ibid.*, 139, 3), la lettre 139 est du début de 412, mais antérieure au 28 février, puisque Apringius était encore proconsul au moment où elle fut écrite (*ibid.*, 139, 2).
412 (14 juin).	— *Epist.* 141 (aux Donatistes).	— *Avertissement* aux Donatistes, sous forme de lettre synodale, rédigé par Augustin (cf. *Retract.*, II, 66) au nom du concile de Numidie : document daté du 14 juin 412 (cap. 13).
412 (fin).	— *Epist.* 144 (aux Donatistes convertis de Constantine).	— Allusion au séjour récent d'Augustin à Constantine, pour le concile du 14 juin 412 (cap. 1), et à la conversion des Donatistes de Constantine, survenue

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		quelque temps après la Conférence de 411 (cap. 1). Rapports entre la fin de cette lettre 144 et plusieurs passages de la lettre synodale du 14 juin 412 (cf. *Epist.* 144, 3 ; 141, 4 et 13).
Vers 412.	— *Epist.* 142 (aux prêtres Saturninus et Eufrates, et autres Donatistes convertis).	— Cette lettre paraît à peu près contemporaine de la lettre synodale du 14 juin 412 : Augustin y parle dans les mêmes termes du rôle des Donatistes à la Conférence de 411 (*Epist.* 142, 3 = 141, 4 et 6).
Vers 412.	— *Epist.* 173 (à Donatus, prêtre schismatique de Mutugenna).	— La lettre est postérieure à la Conférence de 411, dont Augustin allègue les *Gesta* (cap. 7-9). Donatus semble avoir été arrêté en vertu de l'édit d'union du 30 janvier 412 (cap. 1 et suiv.).
413 (début).	— *Epist.* 86 (à Cæcilianus).	— Cette lettre, qu'on plaçait autrefois en 405, doit dater du début de 413. Rien ne prouve que Cæcilianus ait jamais été vicaire en Afrique, comme on le répétait; en tout cas, la lettre 86 ne peut avoir été adressée à un vicaire d'Afrique, puisque la région d'Hippone, mise en cause dans cette lettre, dépendait du proconsul (cf. Pallu de Lessert, *Fastes des provinces africaines*, t. II, p. 224). C'est en 413 que Cæcilianus séjourna en Afrique (cf. *Epist.* 151). La lettre 86 mentionne un édit de Cæcilianus, relatif à l'application des lois contre les Donatistes : il s'agit des lois, non de 405, mais de 412. Ancien préfet du prétoire, Cæcilianus avait sans doute accompagné en Afrique son ami le comte Marinus, avec les fonctions de commissaire extraordinaire. C'est en cette qualité qu'il remplaça Marcellinus, promulgua au début de 413 un édit contre les Donatistes, et reçut alors d'Augustin la lettre 86.
413 (fin).	— *Epist.* 151 (à Cæcilianus).	— Lettre écrite peu de temps après le procès et la mort de Marcellinus et d'Apringius, qui ont été exécutés à Carthage le 13 septembre 413 (cap. 6).
	— *Epist.* 155 (à Macedonius, vicaire d'Afrique).	— Mention du récent édit de Macedonius contre les Donatistes (cap. 4, 17). Macedonius était alors vicaire d'Afrique

DATE	LETTRE	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		(cf. Possidius, *Vita Augustini*, 20) ; il touchait au terme de son gouvernement, et se préparait à retourner en Italie (cf. *Epist.* 154, 3). Il venait de recevoir les trois premiers livres de la *Cité de Dieu*, parus en 413 (cf. *Epist.* 154, 2 ; 155, 1, 1-2).
417 (début).	— *Epist.* 185 (à Bonifacius, tribun militaire).	— Lettre identique au *De correctione Donatistarum*, mentionné par Augustin dans ses *Rétractations* (II, 74) entre le *De Gestis Pelagi* (début de 417) et le *De præsentia Dei* (été de 417).
Vers 420.	— *Epist.* 204 (au tribun Dulcitius).	— Lettre écrite un peu avant le livre I *Contra Gaudentium*, c'est-à-dire également vers 420 (cf. *Epist.* 204, 4 et 9 ; *Retract.*, II, 85).
423 (début).	— *Epist.* 209 (au pape Cælestinus).	— La lettre date du début du pontificat de Cælestinus : Augustin y félicite le pape de sa récente élection (cap. 1).
Vers 423.	— *Epist.* 208 (à la religieuse Felicia, donatiste convertie).	— Les scandales qui troublaient l'Eglise locale, et dont s'inquiétait Felicia (cap. 1-2), paraissent être ceux qu'avait causés Antonius, évêque de Fussala, et dont parle Augustin dans sa lettre au pape Cælestinus (cf. *Epist.* 208, 2 ; 209, 2 et suiv.).

III

TABLEAU CHRONOLOGIQUE DES SERMONS D'AUGUSTIN RELATIFS AU DONATISME

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 393.	— *Enarr. in Psalm.* 35.	— Le schisme maximianiste était alors tout récent (cap. 9).
Entre 394 et 396.	— *Enarr. in Psalm.* 54.	— Mention (cap. 26) du concile de Bagaï de 394 ; aucune allusion à la réconciliation de Felicianus et de Prætextatus avec les Primianistes en 397. Ce que l'orateur dit ici (cap. 26) du changement d'armes chez les Circoncellions, nous reporte également vers cette période.
Vers 395 (Pâques).	— *Serm.* 252.	— Sermon prononcé pendant les fêtes de Pâques (titre, et cap. 9). Allusion à la suppression récente des banquets dans les églises aux fêtes des martyrs (cap. 4) : Augustin commença en 392 cette campagne, qui était terminée en 395 (cf. *Epist.* 22 et 29).
Entre 395 et 398.	— *Enarr. in Psalm.* 10.	— Sermon postérieur à la consécration épiscopale d'Augustin, et antérieur à la mort d'Optatus de Thamugadi en 398 (cf. cap. 5). Il y avait encore des témoins oculaires de la persécution de Macarius (cap. 5).
Vers 396.	— *Enarr. in Psalm.* 57.	— Détails précis sur les procès intentés récemment par les Primianistes aux Maximianistes pour la restitution des basiliques (cap. 15). Aucune allusion à la réconciliation de Felicianus et de Prætextatus avec les Primianistes en 397.
Vers 396.	— *Enarr. in Psalm.* 124.	— Maximianus est mis sur le même rang que Donat le Grand (cap. 5) : ce qui laisse supposer que le Maximianisme était encore florissant. C'était donc avant les défections et la déroute de 397.
Vers 397 (Vendredi saint).	— *Enarr. II in Psalm.* 21.	— Sermon prononcé le Vendredi saint (cap. 1). Allusions au concile de Bagaï (394), aux récents procès des Primianistes contre les Maximianistes (394 à 397), au rôle de Thamugadi en 397 et de son évêque Optatus, encore vivant (cap. 26 et 31).

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Vers 400.	— *Serm.* 62.	— Sermon prononcé à Carthage, aux Mappales (cap. 6, 10; 11, 17). Allusions aux lois de 399 contre les païens et aux persécutions qui en furent la conséquence, destruction des idoles, transformation de temples en églises (cap. 11, 17; 12, 18).
Vers 400.	— *Serm.* 88.	— Allusion à la réconciliation assez récente d'une partie des Maximianistes avec les Primianistes (cap. 22, 25).
403 (Fin septembre).	— *Enarr. III in Psalm.* 32.	— Sermon prononcé à Carthage, dans la basilique de Saint-Cyprien aux Mappales, un peu après la fête de saint Cyprien qui avait lieu le 14 septembre (cap. 1; 9; 29). Mention des mesures prises récemment par le concile du 25 août (cap. 29). En outre, on relève une allusion à ce sermon de septembre dans un autre sermon prononcé également à Carthage dans l'automne de 403 (*Serm. I in Psalm.* 36, 4).
403 (fin).	— *Serm. II n Psalm.* 36.	— Prononcé à Carthage (cap. 1). Allusions aux conciles de Cabarsussa et de Bagaï, aux persécutions des Primianistes contre les Maximianistes, à la réconciliation de Felicianus avec les Primianistes (cap. 19-23); aux déclarations faites tout récemment par Primianus, dans l'automne de 403, lorsqu'il avait été convoqué devant les magistrats de Carthage et qu'il avait repoussé le projet de conférence générale (cap. 18-19).
403 (fin).	— *Serm. III in Psalm.* 36.	— Sermon prononcé à Carthage (cap. 19), quelques jours après le précédent, en réponse à un discours agressif et aux attaques personnelles de Primianus (cap. 18-20).
Avant 405.	— *Serm.* 129.	— Sermon dirigé contre les Donatistes, qui ne contient aucune allusion à des lois de répression, et qui par suite doit être antérieur à l'édit d'union de 405.
Avant 405. (Pâques).	— *Serm.* 238 et 249.	— Id.
Avant 405 (Ascension).	— *Serm.* 265.	— Id.
Avant 405 (Pentecôte).	— *Serm.* 266; 268; 269; 271.	— Id.

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
Avant 405 (24 juin).	— *Serm.* 292.	— Antérieur à l'édit d'union de 405. — Prononcé à la fête de saint Jean-Baptiste.
Avant 405 (29 juin).	— *Serm.* 295.	— Antérieur à l'édit d'union de 405. Prononcé à la fête des saints apôtres Pierre et Paul.
Avant 405.	— *Enarr. in Psalm.* 95; 132 et 139.	— Sermons antérieurs à l'édit de 405. Le sermon sur le Psaume 132 a été prononcé en un temps où l'institution monastique était encore récente en Afrique (cap. 3 et 6); le sermon sur le Psaume 139, au moment d'un concile (cap. 1).
Entre 405 et 410 (22 mai).	— *Serm.* 285.	— Sermon prononcé à l'anniversaire des martyrs Castus et Æmilius (22 mai). Allusions fréquentes à la persécution qui suivit l'édit de 405 (cap. 2 et 6-7).
Entre 405 et 410.	— *Serm.* 325.	— Prononcé à Hippone pour l'anniversaire des « Vingt martyrs ». Allusions à l'édit d'union de 405 et à la persécution (cap. 2).
Entre 405 et 410.	— *Enarr. in Psalm.* 145.	— Allusions aux lois de 405, à la persécution, à la propagande donatiste qui continuait en secret (cap. 15-16).
Avant 406.	— *Enarr. in Psalm.* 149.	— Sermon prononcé à Hippone, du vivant de Proculeianus, qui était encore évêque d'Hippone en 406, et qui fut remplacé peu après par Macrobius (cap. 4).
Vers 406.	— *Serm. II in Psalm.* 101.	— Allusion aux lois de 405, alors toutes récentes (cap. 9).
410 (milieu).	— *Serm.* 46.	— Allusion à la démarche faite la veille (au milieu de 410), auprès de Macrobius d'Hippone, par Maximus et Theodorus, envoyés d'Augustin (cap. 13, 31. — Cf. *Epist.* 107; 108, 1, 1-2; 5, 14).
410 (milieu).	— *Serm.* 47.	— Sermon prononcé également à Hippone, peu de temps après le précédent, auquel il renvoie (*Serm.* 47, 1, 2 = 46, 1, 2).
410 (fin).	— *Serm.* 296.	— Ce sermon a suivi de près la prise et l'incendie de Rome par Alaric, le 24 août 410 (cap. 5, 6; 6, 7; 8, 9). — D'après l'en-tête, il aurait été prononcé *In Natali apostolorum Petri et Pauli* (= 29 juin). C'est impossible. La prise de Rome est du 24 août 410: le sermon, qui a suivi de près le sac de Rome par Alaric, ne peut être du 29 juin 411,

DATE	SERMON	DONNÉES CHRONOLOGIQUES
		de saint Etienne (CXX, 4) : découverte qui eut lieu à la fin de 415. La série des sermons *In Evangelium Iohannis* commença avant Pâques, en hiver (VI, 1 ; X, 10 ; XI, 1). Elle fut interrompue pendant les fêtes de Pâques après le douzième discours, et reprise après les fêtes (XIII, 1).
Vers 416 (Pâques).	— *In Epistulam Iohannis, tractatus* I-III ; VI ; X.	— Cette année-là, quand arrivèrent les fêtes de Pâques, Augustin interrompit son commentaire de l'Evangile de saint Jean, pour expliquer à ses fidèles la première Epître du même apôtre. Les deux recueils sont donc du même temps. Les dix sermons *In Epistulam Iohannis* s'intercalent chronologiquement entre le douzième et le treizième sermon sur l'Evangile de saint Jean. Cf. *In Evangelium Iohannis*, XIII, 1 ; et le *Prolog.* du recueil *In Epistulam Iohannis*.
Vers 416 (après Pâques).	— *In Evangelium Iohannis, tractatus* XIII et XLVII.	— Comme nous l'avons dit, Augustin reprit après les fêtes de Pâques, avec le sermon XIII, son commentaire de l'Evangile de saint Jean. Cf. XIII, 1.
Vers 417.	— *Serm.* 182 et 183.	— Le sermon 183 a suivi de près le sermon 182, qui l'annonce, et qu'il complète (*Serm.* 182, 7 ; 183, 1). Ces deux sermons, où Pélage et les Pélagiens sont souvent combattus et plusieurs fois nommés, et où l'orateur tourne contre ces hérétiques un passage de la première Epître de saint Jean, semblent postérieurs aux dix homélies de 416 sur la même Epître, où l'on ne trouve pas la même application de ce texte.
Avant 420.	— *Serm.* 3-5 ; 37 ; 45 ; 71 ; 90 ; 107 ; 137 ; 197.	— Série de sermons où l'on ne relève aucune donnée chronologique. On peut supposer seulement qu'ils sont antérieurs à l'année 420, temps où cesse à peu près la campagne d'Augustin contre le Donatisme.
Avant 420.	— *Enarr. in Psalm.* 18 ; 25 ; 30 ; 33 ; 39 ; 49 ; 69 ; 75 ; 85 ; 88 ; 119 ; 138.	— Id.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE ONZIÈME

SAINT AUGUSTIN ET LE DONATISME

Chapitre Ier. — Les polémiques d'Augustin contre les Donatistes

APPENDICE

5258. — Tours, imprimerie E. Arrault et Cie.

Date Due